Commune de

Saint Gildas de Rhuys

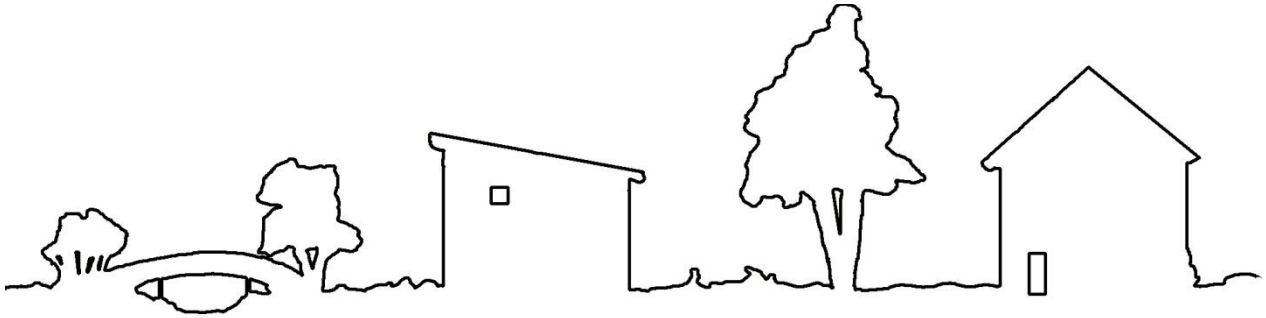

Elaboration du PLU
Rapport de présentation

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 26 septembre 2013

Le Maire

Mairie de St-GILDAS-de-RHUYS - Morbihan -

Dominique VANARD

EOL

URBANISME ENVIRONNEMENT PAYSAGE

Approbation

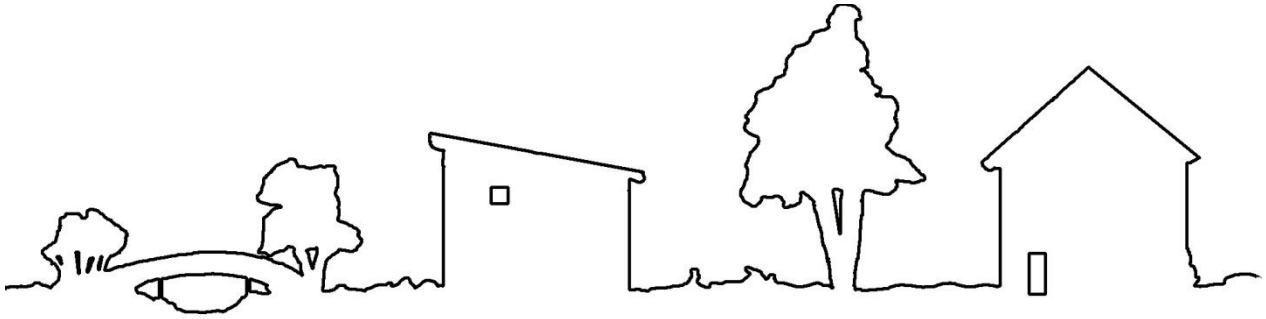

Sommaire

Contexte général 6
Les objectifs de l'élaboration du PLU 7
Situation géographique 8
Situation administrative 9

Partie 1 – État initial de l'environnement
Introduction
I. Environnement Physique – énergies – nuisances et risques 14
I.1 Climat 15
I.2 Topographie 17
I.3 Géologie 18
I.4 Hydrologie 19
I.5 Énergies renouvelables 25
I.6 Pollutions et Nuisances 26
I.7 Risques naturels et technologiques 29

II. Environnement biologique 32
II.1 Espaces naturels remarquables 33
II.2 Site Natura 2000 34
ll.3 Boisement et bocage 46
II.4 Zones humides 51
II.5 Trame Verte et Bleue 53
ll.6 Milieu agricole 55
II.7 Espèces remarquables/protégées 57

III. Génie urbain 60
III.1 Assainissement eaux usées 61
III.2 Assainissement eaux pluviales 65
III.3 Adduction d'eau potable 66
III.4 Gestion des déchets 67

Partie 2 – Territoire et populations 70
I. Organisation du territoire 71
I.1 Les entités paysagères 72
I.2 Les dynamiques d'urbanisation 77
I.3 La consommation foncière 82
I.4 Les tissus urbains 86
I.5 Déplacements et accès 97
I.6 Patrimoine 102

II. Dynamiques socio-économiques 109
II.1 La population 110
II.2 Le logement 116
II.3 Commerces et services 120
II.4 Les équipements et espaces publics 122
II.5 La dynamique économique 123
II.6 Les activités primaires 127
II.7 Le tourisme 130

III. Synthèse 132
III.1 Les enjeux sociaux 132
III.2 Les enjeux économiques 134
III.3 Les enjeux environnementaux 136
III.4 Les enjeux de déplacement 137
III.5 Les enjeux urbains et architecturaux 138

Partie 3 – Le projet du P.L.U. **139**

I. Enjeux de l'élaboration du P.L.U. et les choix retenus **140**
I.1 Les grandes lignes du P.A.D.D. 141
I.2 Les choix retenus pour établir le règlement graphique 153
I.3 Les choix retenus pour établir le règlement écrit 168
I.4 Les informations utiles et périmètres de protection 174
I.5 Le respect des dispositions réglementaires du PLU 179
1.5 Synthèse des évolutions sur les différents documents du PLU 211

II. Incidences des orientations du P.L.U. sur l'environnement **220**
II.1 Méthodologie 221
II.2 Evaluation d'incidences à l'échelle de la commune 222
II.3 Evaluation d'incidences sur les zones AU 235
II.4 Evaluation d'incidences Natura 2000 259

III. Indicateurs de suivi **271**

IV. Résumé non technique **279**

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'évaluation environnementale est intégrée dans le rapport de présentation du PLU et comprend :

- L'état initial de l'environnement

- Etude de toutes les composantes de l'environnement : biodiversité et milieux naturels, pollution et qualité des milieux, cadre de vie, paysage, patrimoine naturel et culturel, ressources naturelles, risques,..

- L'état initial de l'environnement fait l'objet d'une partie spécifique du rapport de présentation. Elle est complétée sur les thématiques du patrimoine, paysage et consommations foncières en partie 2 : Territoire et Population – chapitre 1 : Organisation du territoire

- L'articulation du PLU avec les autres plans et programmes (SCOT, SDAGE-SAGE, PEDMA,…)

- Modalité de prise en compte de ces documents et respect des règles de compatibilité.

- Ces données sont explicitées en Partie 3 chapitre I.5. Respect des dispositions réglementaires du PLU du rapport de présentation.

- L'évaluation des incidences du projet de PLU :

- Analyse des effets du projet sur l'environnement et plus spécifiquement les incidences sur le site Natura 2000. Cette analyse est menée en comparaison avec les perspectives d'évolution probables de l'environnement, en l'absence du projet de PLU.

- L'évaluation des incidences est présentée en partie 3 chapitre II du rapport de présentation.

- Justification des choix au regard de l'environnement

- Explication des choix et des grandes orientations du projet sous le prisme de l'environnement.

- Mesures envisagées afin d'éviter, de réduire et/ou de compenser les effets néfastes du projet

- Rappel des mesures prises en faveur de l'environnement par le PLU.

- Ces mesures sont présentées en parallèle de l'analyse des incidences en partie 3 chapitre II.

- Suivi environnemental

- Définition d'indicateurs permettant d'assurer le suivi du PLU et de vérifier qu'il répond aux objectifs fixés lors de son élaboration.

- Les indicateurs sont présentés en partie 3 chapitre III.

- Résumé non technique

- Le résumé non technique de l'évaluation environnementale a pour objet de rappeler les grands enjeux environnementaux du territoire et les principales mesures mises en œuvre et choix réalisés dans le cadre du PLU.

- Le résumé non technique est présenté à la fin du rapport de présentation.

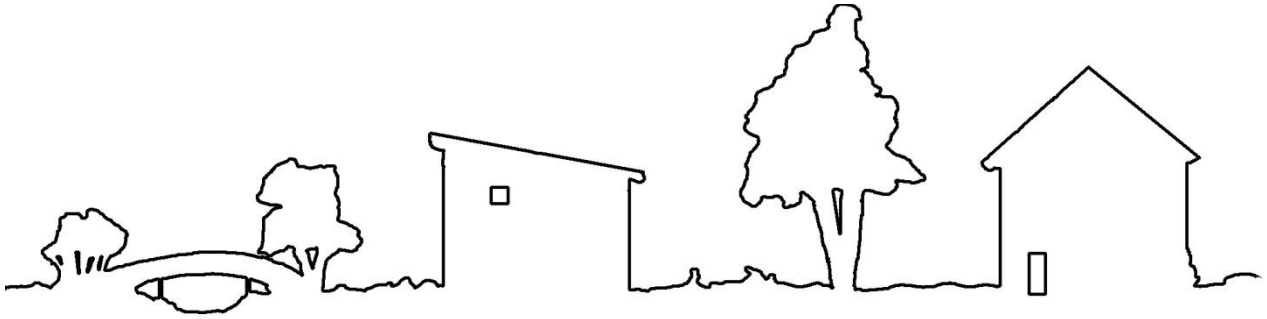

Contexte Général

Les objectifs de l'élaboration du PLU

Par délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2008, la commune a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme devant remplacer le Plan d'Occupation des Sols alors en vigueur.

Les objectifs définis à l'occasion de cette délibération relative à l'élaboration du P.L.U. sont les suivants :

- S'inscrire dans le cadre des orientations générales du SCOT
- Définir une politique d'aménagement
- Se mettre en conformité avec les lois SRU et Lttoral
- Assurer un développement maîtrisé
- Mise en place d'opérations ayant une influence sur le projet global communal et nécessitant une inscription réglementaire en termes de logements, d'implantation d'équipements communaux et de zones d'activités
- Assurer la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et la protection des espaces naturels et des paysages, en respectant les objectifs du développement durable
- La nécessité d'une politique de protection de l'environnement dans le cadre du développement durable (gestion économe des espaces)
- De rendre compatible le document d'urbanisme de la commune avec les dispositions du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du Morbihan (SMVM)

Situation géographique

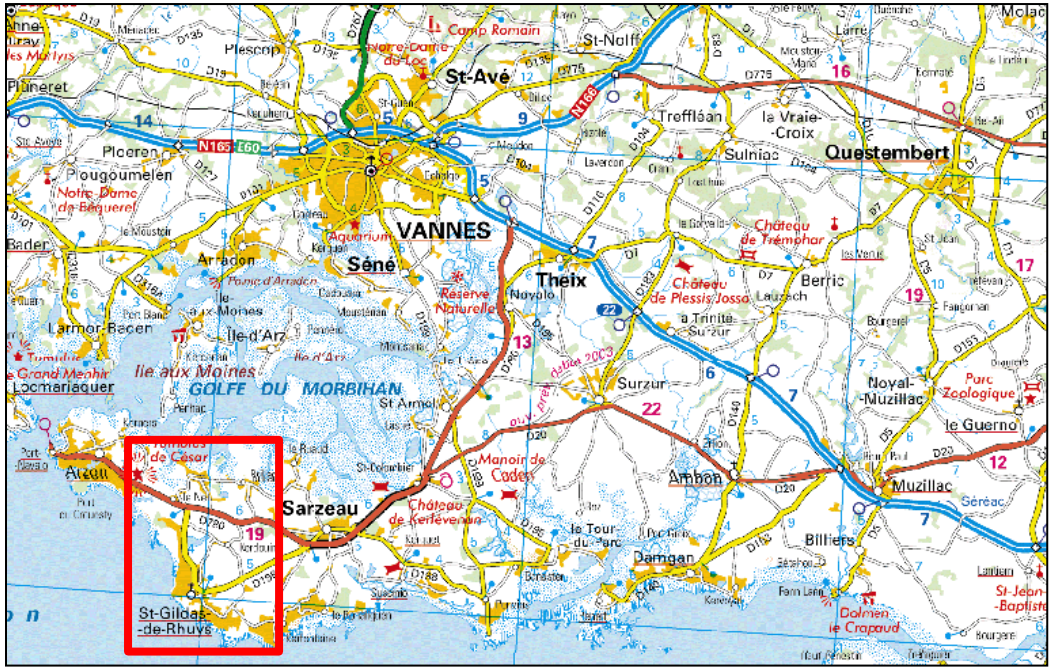

Saint Gildas de Rhuys dans son contexte géographique

Saint Gildas de Rhuys dans son contexte naturel

La commune de Saint Gildas de Rhuys se situe au cœur de la presqu'île de Rhuys et dans l'aire d'influence de Vannes. Elle bénéficie de sa proximité avec le golfe du Morbihan reconnu pour son cadre de vie de qualité et du pôle urbain de Sarzeau.

Le centre de Saint Gildas de Rhuys est situé :

- à 29 km de Vannes par la RD 780 et la RN 165
- à 31 km de Muzillac par la RD 780 et la RD 20

Elle bénéficie donc d'une accessibilité relativement favorable puisqu'à proximité de la RN 165 et 166, à la croisée des axes Nantes/Saint-Nazaire, Lorient et Quimper mais également accessible depuis l'agglomération rennaise par le Nord-est.

Saint Gildas de Rhuys a une frontière administrative commune avec Sarzeau et Arzon.

Les limites de Saint Gildas de Rhuys sont formées par l'océan atlantique au Sud et à l'Ouest et par le Golfe du Morbihan à l'extrême Nord.

Situation administrative

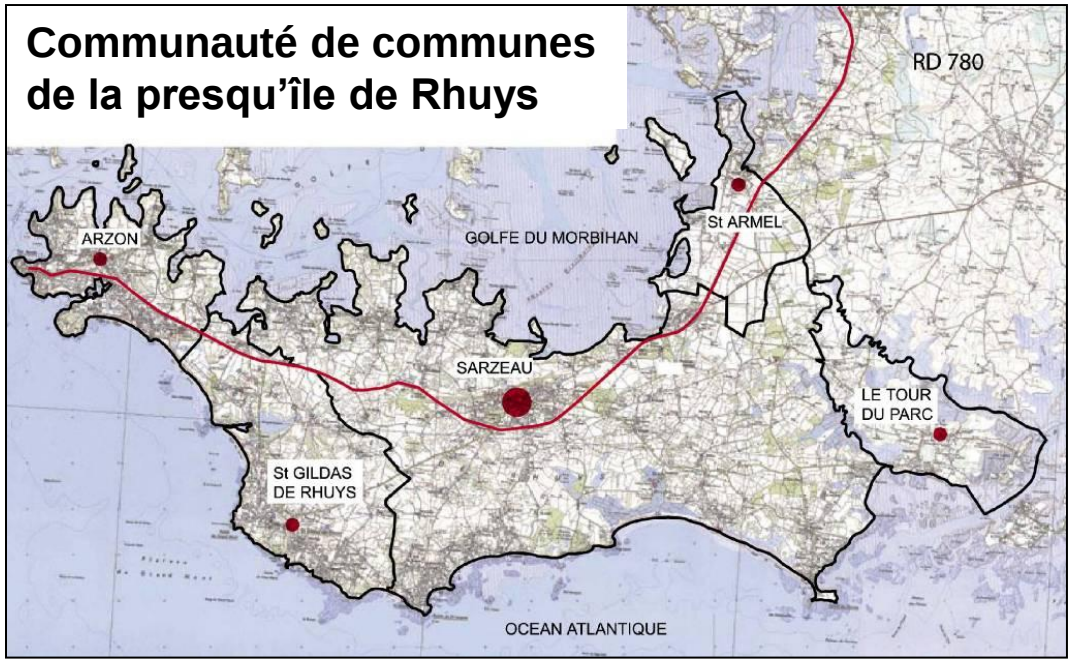

La commune de Saint Gildas de Rhuys fait partie de la Communauté de communes de la presqu'île de Rhuys, créée le 15 décembre 2005 et regroupant 5 communes :

- Arzon
- Le Tour du parc
- Saint-Armel
- Saint Gildas de Rhuys
- Sarzeau.

La CCPR s'étend sur 10 000 hectares et accueille 13 376 habitants (données recensement 2009). Sarzeau constitue le véritable centre urbain de l'intercommunalité et la commune la plus peuplée également avec 7 659 habitants.

La communauté de communes exerce les compétences suivantes:

Compétences obligatoires :

- ***Le développement économique :*** création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires et aéroportuaires qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique.

- ***L'aménagement de l'espace communautaire :*** SCOT et schéma de secteur, création et réalisation de ZAC d'intérêt communautaire, organisation des transports urbains.

Compétences Optionnelles :

- ***Politique du logement social d'intérêt communautaire et action en faveur du logement des personnes âgées.***

- ***Développement économique et touristique :*** zones d'activités, ateliers relais, promotion, recherche, installation d'activités économiques et soutien à l'emploi, études et élaborations d'actions touristiques à l'échelle de la Presqu'île, participation au GIT, mise en place d'une politique partenariale des offices de tourisme de la Presqu'île, hébergement des renforts de gendarmerie.

- ***Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.***

- ***Actions en faveur de l'accueil des gens du voyage.***

- ***Protections et mises en valeur de l'environnement : collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers, gestion des déchetteries.***

- ***Équipements sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire, gestion de l'école d'enseignement artistique, gestion du réseau des médiathèques de la Presqu'île de Rhuys.***

- ***Équipements et services à vocation sociale***.

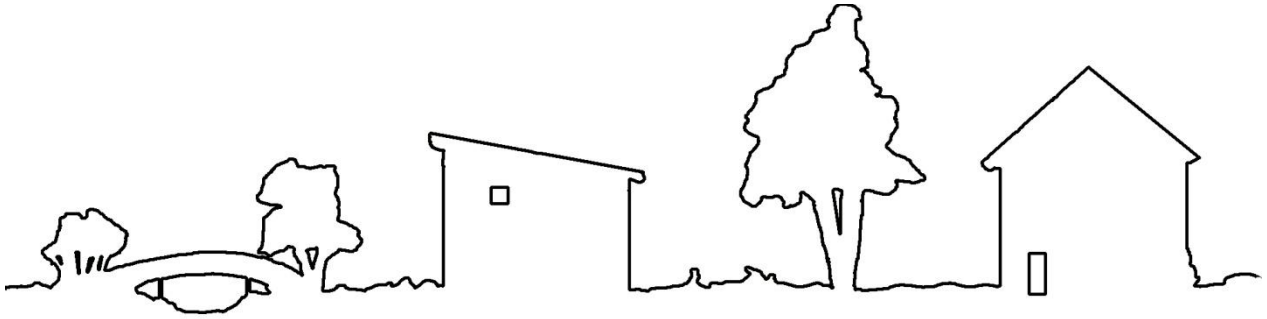

Partie 1 . État initial de l’environnement

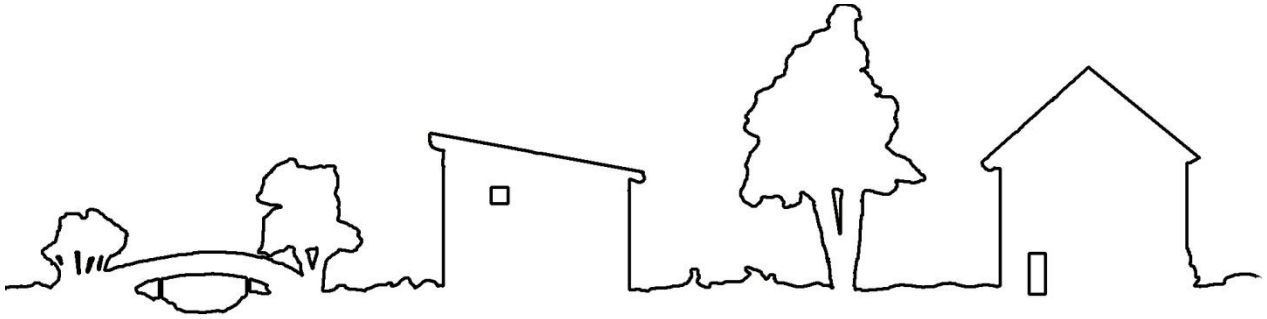

Partie 1 . État initial de l’environnement

Introduction

Introduction

▶ L'état initial de l'environnement est une description de la commune à un instant T, c'est-à-dire avant l'approbation du Plan Local d'Urbanisme. Il consiste à dresser un état des lieux des différentes composantes de l'environnement sur le territoire communal.

▶ Il permet d'analyser les atouts et les menaces relatives à l'environnement sur le territoire communal. La finalité étant d'identifier les enjeux environnementaux du territoire et de les hiérarchiser pour assurer leur prise en compte dans le développement futur de la commune.

▶ L'élaboration de l'état initial de l'environnement est réalisée à partir du recueil et de l'analyse des données existantes sur le territoire. Cette analyse s'effectue à partir du Porter-à-Connaissance de l'Etat, des études préalables existantes (inventaire, zones humides, schéma directeur, étude déplacements, recensements des arbres remarquables,…), de recherches bibliographiques et de la consultation des acteurs et institutions locales.

▶ L'état initial de l'environnement intègre la description du site Natura 2000 et un rappel des enjeux de conservation s'appliquant sur le territoire de Saint Gildas de Rhuys.

Composantes de l'environnement	Thématiques abordées
Environnement Physique	Climat, Relief, Géologie, Hydrologie
Energie, Pollutions, nuisances et risques	Energies renouvelables Risques naturels et technologiques Qualité de l'air Nuisances sonores
Environnement Biologique	Espaces naturels remarquables (Natura 2000) Zones humides Bocage et boisements Trame verte et bleue
Génie Urbain	Assainissement eaux usées Assainissement eaux pluviales Adduction d'eau potable Gestion des Déchets
Paysages, consommations foncières et déplacements	Ces thématiques sont traitées en partie 2 : Territoire et Population – chapitre 1 : Organisation du territoire

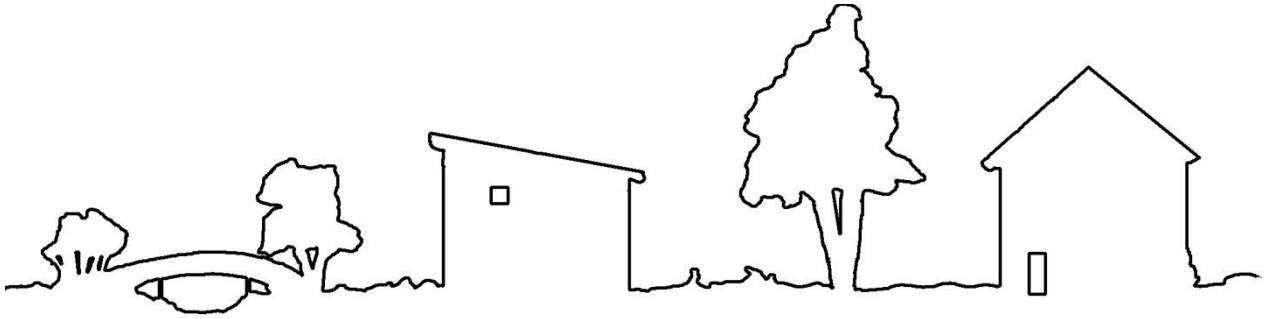

Partie 1 . État initial de l’environnement

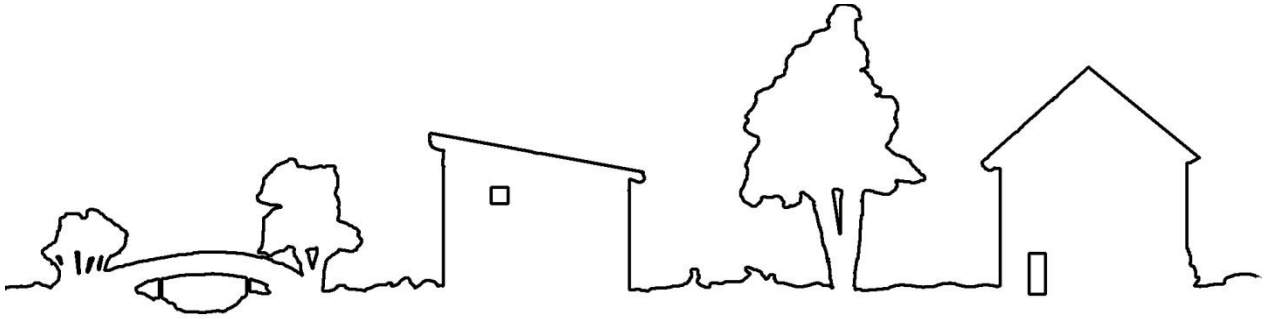

Partie 1 . État initial de l’environnement

I. Environnement physique – énergies – nuisances et risques

I.1 Climat

I.1.1. Le Climat local

Le climat de Saint Gildas de Rhuys est de type océanique tempéré et qualifié de climat littoral doux. Il se caractérise par :

- Des températures douces avec une moyenne annuelle de 12,5°C. Elles oscillent peu durant l'année avec une amplitude de 12°C.
- Des précipitations parmi les plus faibles de Bretagne, inférieures à 700 mm par an.
- La durée d'ensoleillement moyenne totale sur une année est importante, de l'ordre de 1 919 heures.
- Enfin, un régime de vents dominants de secteur Ouest-sud-ouest (260°).

Les données présentées ci-dessous sont issues de la station météo de Vannes-Séné. Le profil climatologique général sur Saint Gildas de Rhuys est proche de celui observé à Vannes.

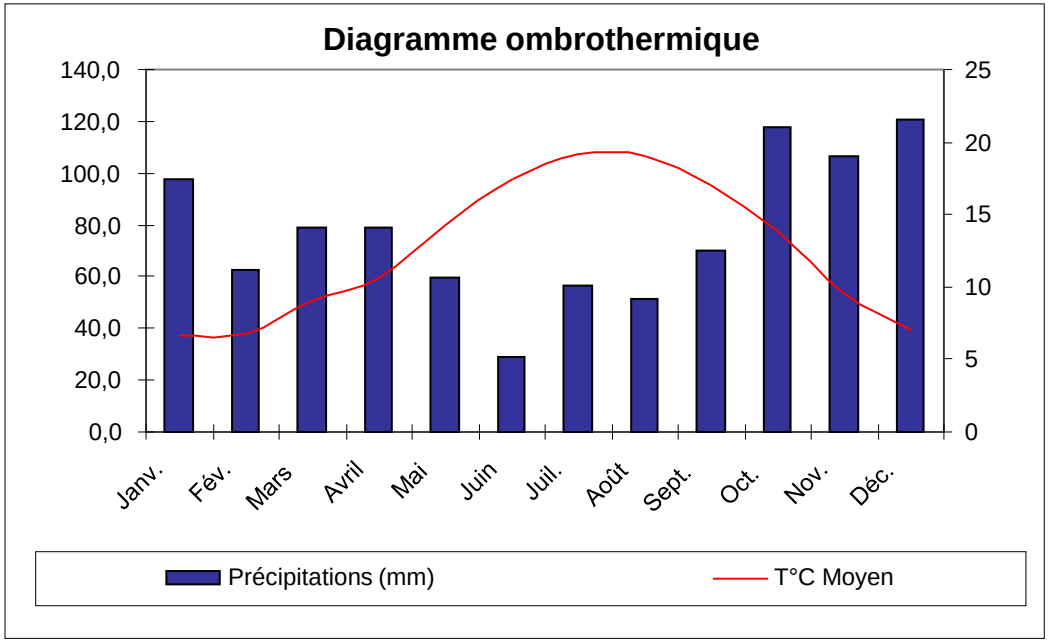

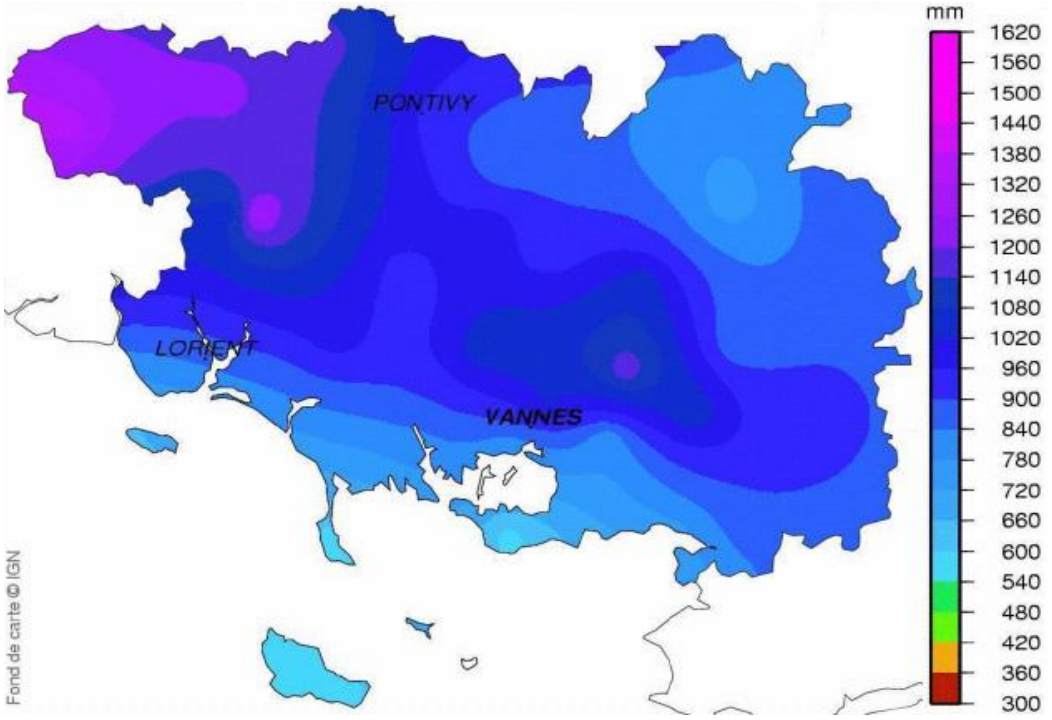

Données climatiques	Vannes
Ensoleillement	1 919 h / an
Pluie	928 mm / an

I.1 Climat

I.1.2. Enjeu climatique global

Depuis 1997 et le protocole de Kyoto, la France est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique global. Le réchauffement climatique dont les causes anthropiques sont l'objet d'un consensus scientifique, est un phénomène qui implique de fortes conséquences humaines et environnementales à moyen et long terme : montée du niveau des océans, sécheresses, inondations, perturbations de l'équilibre climatique,…

La France dans le cadre du Grenelle Environnement, prévoit de diviser par quatre ses émissions de CO2 d'ici 2050. A l'horizon 2020, les engagements pris lors du Grenelle Environnement permettront de réduire de près de 23% les émissions de gaz à effet de serre de la France par rapport aux niveaux de 1990. Les différentes mesures initiées pour atteindre ces objectifs sont reprises au sein du plan climat pour la France. Les économies d'énergie liées au secteur résidentiel sont l'un des axes d'action important du plan climat.

I.2 Topographie

▶ Le relief de la commune est assez homogène. Les points les plus hauts de la commune, situés à Kerdouin et Gouezan, ne dépassent pas les 42 mètres.

▶ La topographie de la commune, permet d'appréhender le relief composé de deux entités : un secteur au Nord très plat, et un secteur au Sud dont l'altitude varie entre 20 et 42 mètres.

▶ La commune de Saint Gildas de Rhuys peut se partager en 3 entités distinctes :

Le plateau au Sud : relativement plat avec de faibles pentes, à l'exception de la façade atlantique Sud et des quelques vallons qui creusent le plateau.

Les plaines au Nord : caractérisées par une surface topographique plane, avec des pentes relativement faibles. Cette entité est davantage influencée par l'océan.

Entre le plateau et les plaines on peut identifier deux principaux vallons : caractérisés par un espace en forme de vallée, peu profonde et plus étroite.

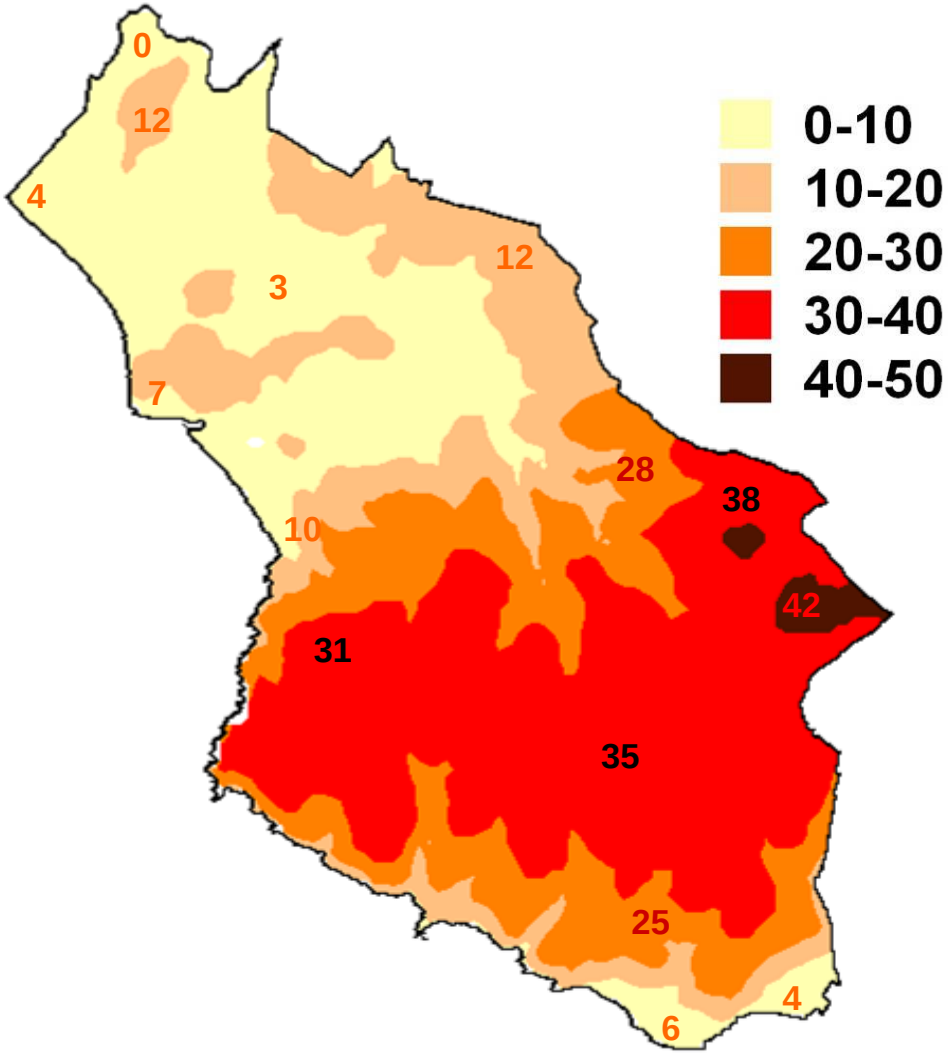

I.3 Géologie

▶ Le sous-sol de la commune de Saint Gildas de Rhuys présente deux faciès séparés d'Ouest en Est par une faille.

- Le Nord de la commune est composé de gneiss granitique,
- Le Sud est constitué de Micaschistes albitiques. Le sous-sol est imperméable et peu profond.

▶ Le BRGM recense une cavité abandonnée dans le sous-sol de la commune. Il s'agit d'anciens ouvrages militaires constituant les défenses mises en œuvre par les allemands durant la seconde guerre mondiale dans le cadre du mur de l'Atlantique. Ces anciens blockhaus militaires se situent au Grand Rohu, à l'Ouest de la commune.

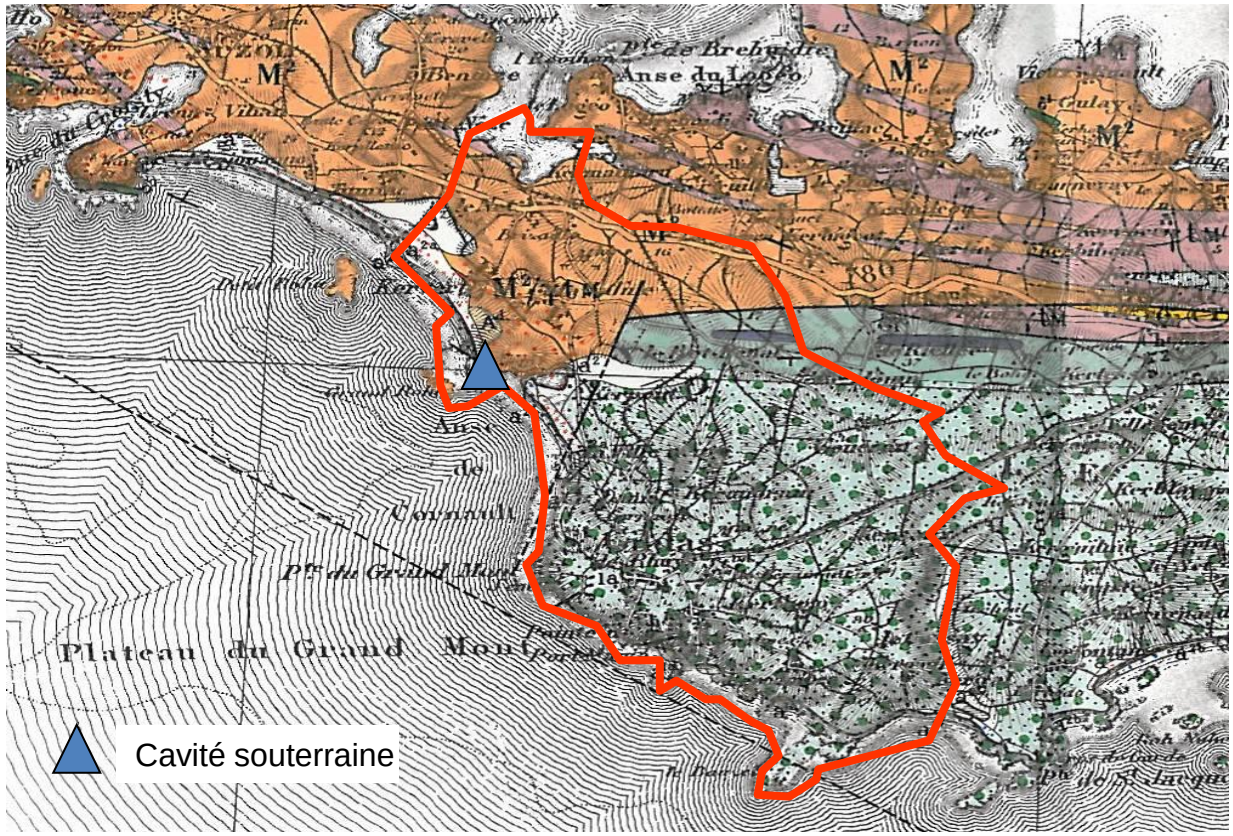

Source : carte géologique du BRGM

I.4 Hydrologie

I.4.1. Eaux souterraines

▶ Le sous-sol est constitué de roches schisteuses et granitiques, imperméables et peu favorables à la circulation d'eaux souterraines. Cela se traduit de plusieurs manières dans le paysage. Tout d'abord, l'eau a tendance à ruisseler et à stagner ce qui explique la présence de nombreuses zones humides et d'un linéaire de ruisseaux assez développé. De ce fait les nappes d'eaux souterraines sont rares et petites.

▶ Aucune donnée quantitative et qualitative relatives aux eaux souterraines de la commune de Saint Gildas de Rhuys ne sont disponibles.

▶ Les ressources en eau du sous-sol de Saint Gildas de Rhuys sont peu importantes et ne permettent pas la mise en œuvre de captages de grande capacité. Il n'existe pas à Saint Gildas de Rhuys de captage pour la production d'eau potable.

▶ Le BRGM, établissement public de référence en matière des sciences de la terre, a inventorié au total 10 forages dont :

- 5 forages utilisés pour l'eau et exploités
- 2 forages utilisés pour la géothermie
- 3 forages non exploités

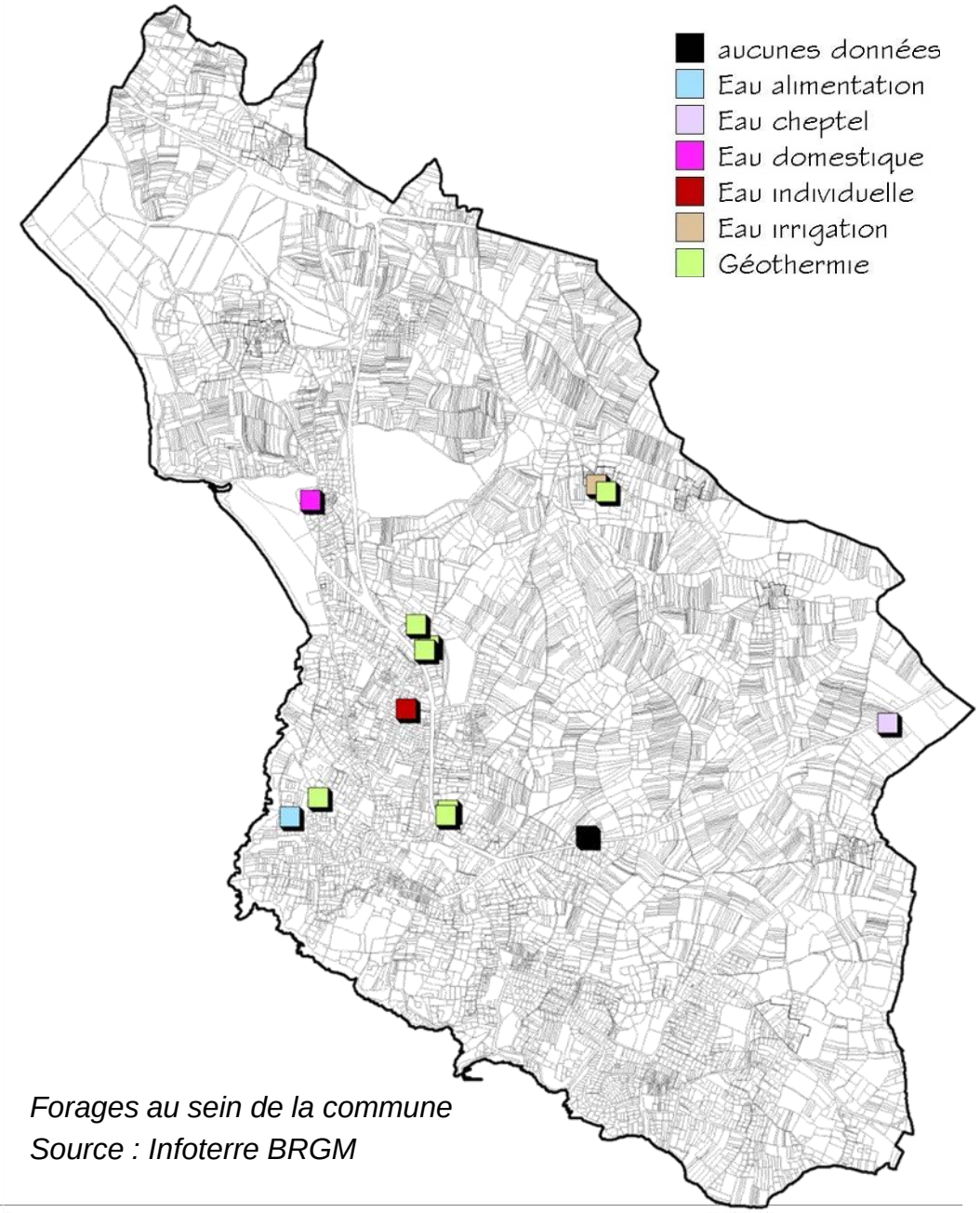

Forages au sein de la commune
Source : Infoterre BRGM

I.4 Hydrologie

I.4.2. Eaux de surface : eaux douces

▶ La commune totalise un linéaire hydrographique cumulé de 20,4 kilomètres de cours d'eau sur son territoire et en frontière (rivières, ruisseaux, rus). Un peu plus de la moitié des cours d'eau du territoire sont permanents et l'autre moitié sont temporaires.

▶ La commune se décompose en 4 bassins versants principaux :

- Bassin versant de la Saline
- Bassin versant des Gohvelins
- Bassin versant des Plages Sud
- Bassin versant de l'Etang

▶ Elle comprend de nombreux petits bassins côtiers, cours d'eau et mares temporaires.

▶ **<u>La qualité des eaux superficielles</u>**

Il n'existe pas de station de suivi de la qualité des eaux sur la commune de Saint Gildas de Rhuys.

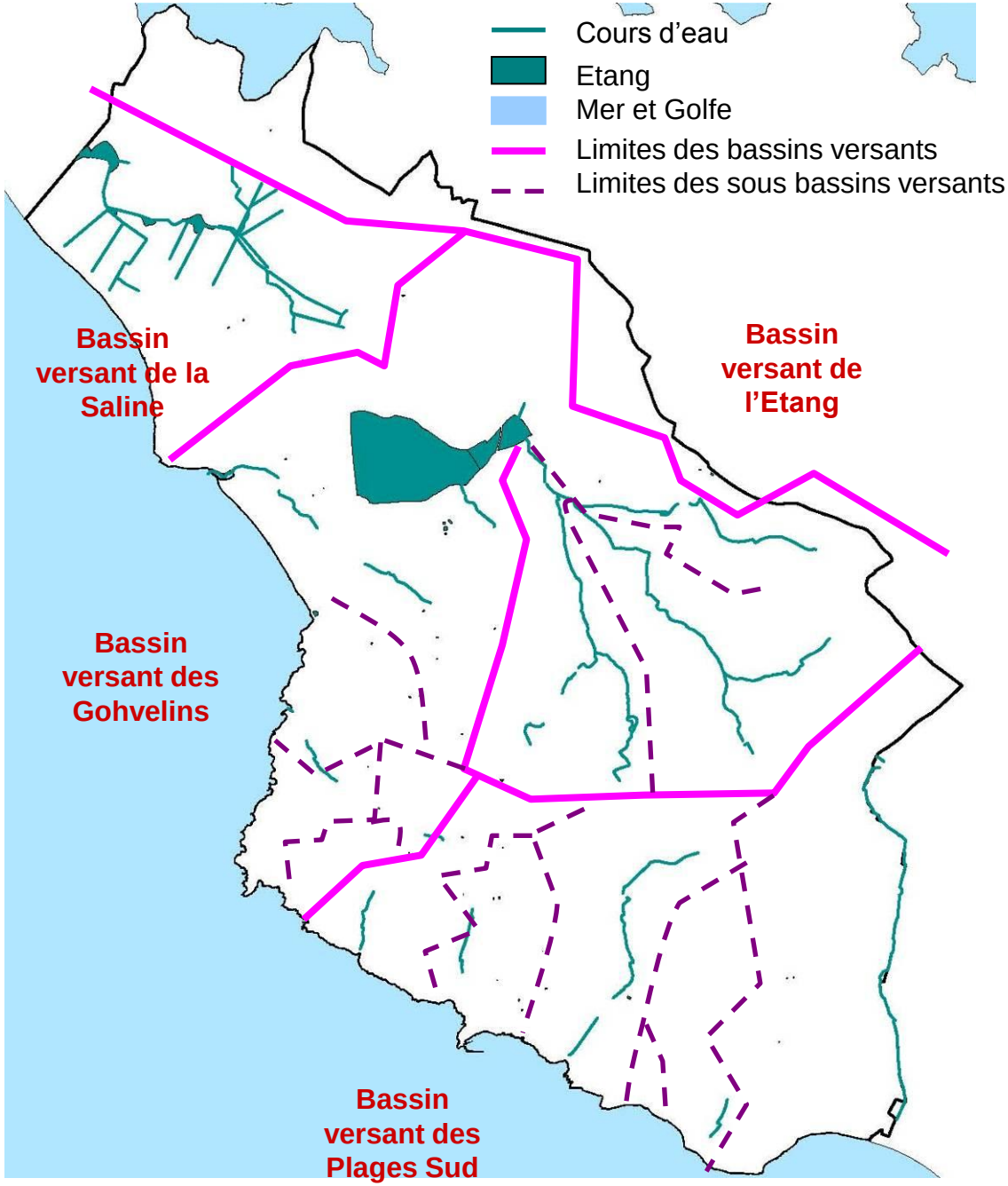

Carte du réseau hydrographique et des bassins versants

I.4 Hydrologie

I.4.3. Eaux de surface : eaux littorales

Saint Gildas de Rhuys possède un important linéaire de côtes sur la façade atlantique (côté Ouest) ainsi qu'une petite partie au Nord dans le Golfe du Morbihan. Le seul réseau de surveillance de la qualité des eaux littorales sur le territoire de Saint Gildas de Rhuys correspond à la surveillance de la qualité des eaux de baignade géré par l'Agence Régionale de Santé.

Qualité des eaux de baignade

Une eau de baignade se définit comme étant une surface d'eau dans laquelle la commune s'attend à avoir un nombre important de personnes à se baigner. Les personnes responsables de l'eau de baignade sont la commune ou le groupement de collectivités territoriales. La qualité des eaux de baignade est appréciée à partir de l'analyse des concentrations bactériennes dans l'eau. La commune de Saint Gildas de Rhuys compte 6 sites de baignade sur son littoral, les plages du Kerver, des Gohvelins, Port Maria, Port aux Moines, Poulgor et Kercambre.

Commune	Point de prélèvement	Type d'eau	2008	2009	2010	2011
SAINT GILDAS DE RHUYS	KERCAMBRE	mer	9B	11B	10A	10A
SAINT GILDAS DE RHUYS	LE KERVERT	mer	9B	11A	10B	11C
SAINT GILDAS DE RHUYS	LES GOVELINS	mer	9B	11A	10A	10A
SAINT GILDAS DE RHUYS	PORT AUX MOINES	mer	9A	11B	10B	10B
SAINT GILDAS DE RHUYS	PORT MARIA	mer	9B	11C	10A	10A
SAINT GILDAS DE RHUYS	POULGOR	mer				10A

A Bonne qualité B Qualité moyenne C Momentanément polluée D Mauvaise qualité

Le nombre situé avant la lettre correspond aux nombres de prélèvements effectués dans l'année.

Par exemple : 21A signifie que 21 prélèvements de bonne qualité ont été effectués au cours de l'année.

A partir de la saison balnéaire 2010, le mode de calcul du classement est modifié en application de la directive européenne 2006/7/CE.

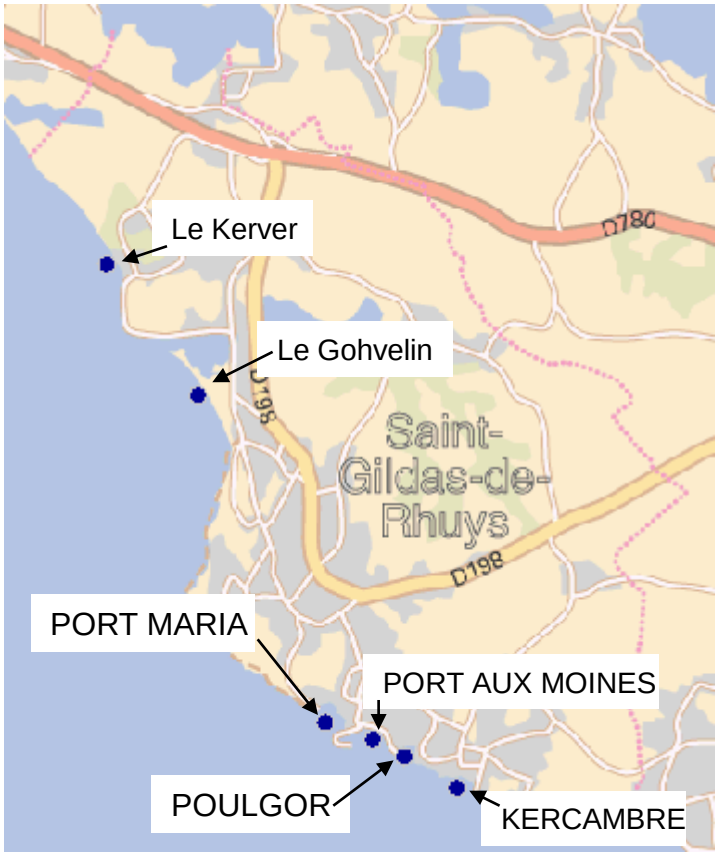

La qualité des eaux de baignade se situe entre bonne et moyenne pour la majorité des plages de Saint Gildas de Rhuys. Deux pollutions ponctuelles ont été recensées sur les plages du Kerver en 2011 ainsi qu'à Port Maria en 2009. La plage ayant la meilleure qualité de ses eaux de baignade est celle du Gohvelin qui n'a jamais subi de pollution et qui depuis 2009 est de bonne qualité.

I.4 Hydrologie

Conformément à la législation, la commune de Saint Gildas de Rhuys a réalisé les profils de baignade de ces six plages. Ces études sont prescrites par la nouvelle directive européenne 2006/7/CE relative à la gestion de la qualité des eaux de baignade qui a pour objectif de permettre :

- L'évaluation des sources potentielles de contamination par la mise en œuvre d'un profil de vulnérabilité (au plus tard début 2011),
- L'établissement d'un plan de gestion afin de réduire le plus possible les risques d'exposition des baigneurs (analyses fréquentes, gestion active des alertes),
- L'amélioration de la communication vers le grand public.

Les études menées pour élaborer les profils de baignade ont mis en évidence :

▶ Une qualité moyenne jusqu'en 2009 de la plage de KERCAMBRE, mais une amélioration en 2010 et 2011 qui qualifie la plage de bonne qualité.

▶ La qualité de la plage du KERVER connait une dégradation depuis 3 ans. Elle est passée d'une bonne qualité en 2009 à une pollution momentanée en 2011.

▶ La plage de KERFAGO a une qualité relativement stable. Elle est considérée de bonne qualité.

▶ Pour la plage de PORT MARIA, sa qualité se dégradait en 2008 et 2009 devenant même momentanément polluée. Cependant, depuis 2010, sa qualité est redevenue bonne.

▶ La plage du POULGOR a ses résultats d'analyse de la qualité de la plage seulement pour l'année 2011. Cette plage est classée en bonne qualité.

▶ **Réseau des estuaires bretons**

La qualité des estuaires bretons est suivie par la DREAL en collaboration avec les DDTM, l'IFREMER ainsi que la Cellule de Qualité des Eaux et Biotecmec. Le principal objectif de ce réseau est d'apporter des informations sur la qualité patrimoniale des eaux estuariennes. La qualité globale des eaux est évaluée à partir d'analyses sur de nombreux paramètres (salinité, conductivité, température de l'eau, oxygène dissous, pH, ammonium NH4, nitrate, nitrite, phosphate, silicate, matière en suspension, chlorophylle a et phéopigments, Escherichia Coli).

La commune de Saint Gildas de Rhuys compte 3 points de suivi à proximité de son territoire. Basés sur trois critères d'évaluation, la bactériologie, l'ammoniaque et l'oxygène, les résultats observés sur la période 2007-2009 font état d'un point de vue général d'une qualité

• La rivière d'Auray et de Vannes ont une qualité bactériologique médiocre, tandis que dans le Golfe elle est moyenne.
• Les concentrations d'ammoniaque dans l'eau du Golfe du Morbihan sont bonnes ainsi qu'à Auray, mais moyennes à Vannes.
• Enfin, l'oxygène dissous dans l'eau est moyenne à Auray et Vannes et bonne dans le Golfe.

En comparaison, l'estuaire ayant la meilleure qualité de l'eau est le Golfe.

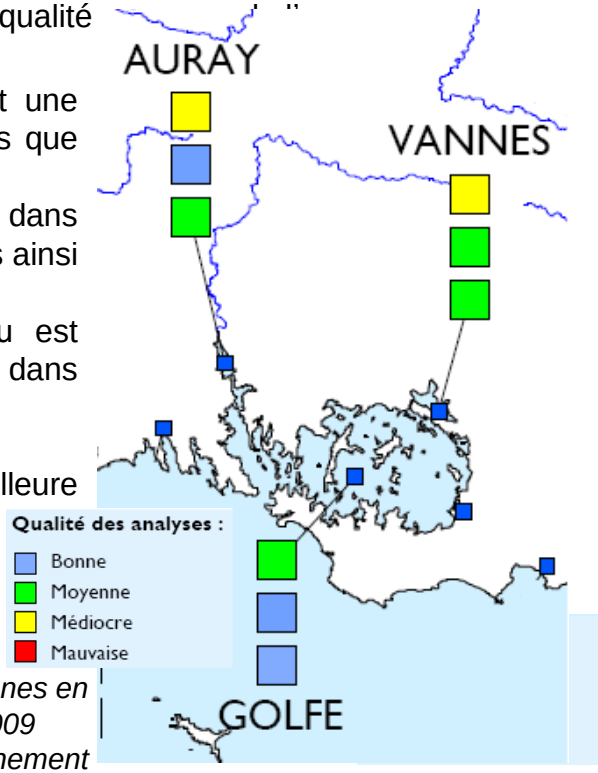

Qualité des eaux estuariennes en Bretagne de 2007 à 2009
Source : Bretagne environnement

I.4 Hydrologie

Classement des zones conchylicoles

La commune de Saint Gildas de Rhuys est concernée par 2 zones conchylicoles. Le classement sanitaire des zones conchylicoles est défini par arrêté préfectoral. Il est établi sur la base d'analyses des coquillages présents : analyses microbiologiques utilisant Escherichia coli (E. coli) comme indicateur de contamination (en nombre d'E. coli pour 100 g de chair et de liquide intervalvaire - CLI) et dosage de la contamination en métaux lourds (plomb, cadmium et mercure), exprimés en mg/kg de chair humide. Le classement et le suivi des zones de production de coquillages distinguent 3 groupes de coquillages au regard de leur physiologie :
o groupe 1 : les gastéropodes (bulots etc.), les échinodermes (oursins) et les tuniciers (violets)
o groupe 2 : les bivalves fouisseurs, c'est-à-dire les mollusques bivalves filtreurs dont l'habitat est constitué par les sédiments (palourdes, coques...)
o groupe 3 : les bivalves non fouisseurs, c'est-à-dire les autres mollusques bivalves filtreurs (huîtres, moules...)

Aux abords de la commune de Saint Gildas de Rhuys, nous distinguons les zones conchylicoles suivantes :

Nom et code de la zone conchylicole	Localisation de la zone	Classement conchylicoles		
		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
56.14.1 – Bande côtière Presqu'île de Rhuys côté océan	Cette zone couvre la côte atlantique de la commune de Saint Gildas de Rhuys.	N	B	B
56.13.1 – Golfe du Morbihan	Cette zone couvre la côte nord de la commune donnant sur le Golfe du Morbihan.	A	B	A

I.4 Hydrologie

I.4.4. Usages de l'eau

Eaux souterraines

Pas de captage important, mais quelques petits captages d'usage privatif.

Eaux superficielles

Pas d'usage spécifique identifié sur le territoire communal.

Eaux littorales

Activités touristiques : portuaire, baignade et pêche à pieds. La commune de Saint Gildas de Rhuys propose un important linéaire de plages très apprécié du baigneur et pêcheur à pieds. Le port de plaisance pouvant accueillir 149 mouillages est également apprécié des touristes. La qualité des eaux constitue un enjeu majeur pour l'attractivité touristique de la commune.

I.5 Énergies renouvelables

▶ Le Groupement d'Intérêt Public Bretagne Environnement a réalisé en mars 2012 un observatoire par commune, des énergies renouvelables et gaz à effet de serre. Il est réalisé à partir des données de 2010.

▶ Les principales énergies renouvelables à cette époque à Saint Gildas de Rhuys sont le bois bûche (en chauffage principal ou chauffage d'appoint) et le solaire photovoltaïque ou thermique.

▶ La commune compte 8 installations en solaire photovoltaïque d'une puissance de 29 KW, et 2 installations en solaire thermique qui produisent 2,8 MWh.

▶ Le nombre d'installations en bois bûche n'est pas déterminé mais sa production équivaut à 4 748 MWh. La production totale de ces énergies renouvelables revient à 4 751 MWh.

Type d'EnR primaire	Filière EnR	Nombre d'installations	Electricité Puissance kW	Electricité Production MWh	Chaleur Puissance kW	Chaleur Production MWh	Total Production MWh
EnR électrique	Eolien	0	0	0			0
	Hydraulique	0	0	0			0
	Ener. marines (La Rance)	0	0	0			0
	Solaire photovoltaïque	8	29	nd			nd
	sous-total	***8***	***29***	***0***			***0***
EnR thermique	UIOM	0	0	0	nd	0	0
	Solaire thermique	2			6,5	2,8	2,8
	Biogaz	0	0	0	nd	0	0
	Bois bûche	nd			nd	4 748	4 748
	Bois chaufferie	0			0	0	0
	sous-total	***2***	***0***	***0***	nd	***4 751***	***4 751***
TOTAL		**10**	**29**	**nd**	nd	**4 751**	**4 751**

nd : non disponible

BILAN 2010

I.6 Pollutions et nuisances

I.6.1. Le bruit

▶ La commune de Saint Gildas de Rhuys est concernée par l'article 23 de la Loi n° 92-1444 du 31 decembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, par le décret 95-21 du 9 janvier 1995 et l'arrêté préfectoral du 13 mars 2009 qui posent les principes de la prise en compte de ces nuisances sonores pour la construction de bâtiments à proximité. Ces textes définissent un classement sonore, en 5 catégories, auquel sont associées des prescriptions en matière d'isolement acoustique. Un secteur affecté par le bruit est défini de part et d'autre de chaque infrastructure classée (de 300m pour la catégorie 1, à 10m pour la catégorie 5).

NIVEAU sonore de référence L_{Aeq} (6 h-22 h) en dB (A)	NIVEAU sonore de référence L_{Aeq} (22 h-6h) en dB (A)	CATÉGORIE de l'infrastructure
L > 81	L > 76	1
76 < L ≤ 81	71 < L ≤ 76	2
70 < L ≤ 76	65 < L ≤ 71	3
65 < L ≤ 70	60 < L ≤ 65	4
60 < L ≤ 65	55 < L ≤ 60	5

CATÉGORIE	ISOLEMENT MINIMAL D_{nT}
1	45 dB (A)
2	42 dB (A)
3	38 dB (A)
4	35 dB (A)
5	30 dB (A)

Classement des infrastructures de transports terrestres des secteurs affectés par le bruit et valeur de l'isolement minimal en fonction de la catégorie de l'infrastructure

▶ Sur la commune de Saint Gildas de Rhuys, seule la RD 780 est considérée comme un secteur affecté par le bruit. Elle est classée en catégorie 3.

▶ La préfecture du Morbihan a établi une carte des secteurs affectés par le bruit (ci-contre). Il s'agit d'une carte représentant les secteurs affectés par le bruit, définis dans des arrêtés préfectoraux de classement sonore (article 5 du décret n° 95-21 du 9 janvier 1995).

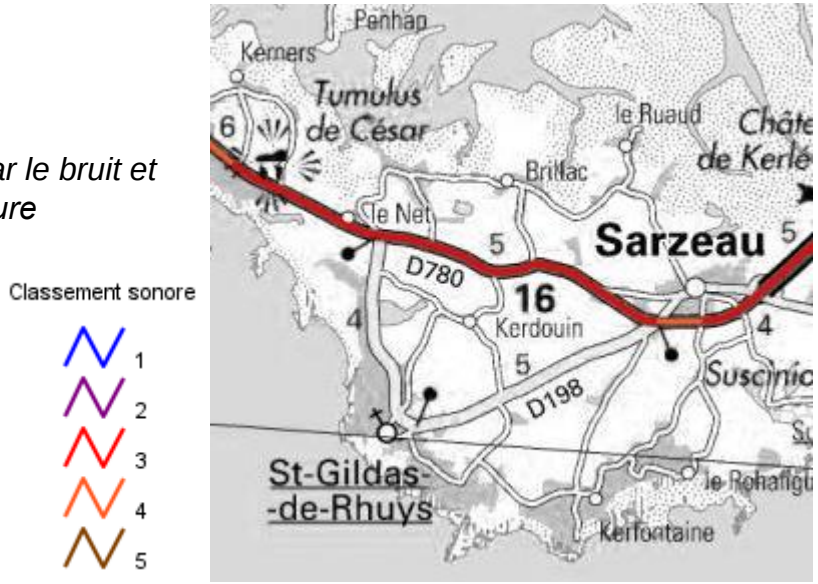

Carte des secteurs affectés par le bruit
Source : Préfecture du Morbihan

I.6 Pollutions et nuisances

I.6.2. Les installations classées pour la protection de l'environnement

- Aucune Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) n'est présente sur la commune de Saint Gildas de Rhuys.

I.6.3. Qualité de l'air

- Les principaux polluants de l'air sont répertoriés en 6 grandes catégories :
  - les composés organiques volatiles,
  - le dioxyde de souffre,
  - les oxydes d'azote,
  - l'ozone,
  - les particules en suspension,
  - la radioactivité atmosphérique.

- Il n'existe pas de point de mesure de la qualité de l'air sur le territoire de Saint Gildas de Rhuys. La station la plus proche d'analyse de l'air est située à Vannes pour le réseau Air Breizh. Les chiffres disponibles montrent cependant des résultats satisfaisants.

- Ces chiffres qui traduisent l'absence de phénomènes de concentration des pollutions, ne doivent pas faire oublier la pollution diffuse liée à une utilisation majoritaire de la voiture individuelle comme mode de déplacement.

I.6.4. Sites et sols pollués

- Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets, d'infiltration de substances polluantes, ou d'installations industrielles, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque durable pour les personnes ou l'environnement.

- La pollution présente un caractère concentré, à savoir des teneurs souvent élevées et sur une surface réduite. Elle se différencie des pollutions diffuses, comme celles dues à certaines pratiques agricoles ou aux retombées de la pollution automobile près des grands axes routiers.

- Il existe deux bases de données nationales recensant les sols pollués connus ou potentiels :
  - BASIAS : inventaire des sites industriels et de service en activité ou non, susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols.
  - BASOL : inventaire des sites pollués par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

I.6 Pollutions et nuisances

▶ Sur la commune de Saint Gildas de Rhuys, aucun site pollué n'est recensé dans la base de données BASOL.

▶ En revanche, 3 sites potentiellement pollués ont été répertoriés sur BASIAS. Ils sont recensés dans le tableau présenté ci-dessous. On retrouve notamment un garage, une menuiserie ainsi qu'un dépôt de liquides inflammables. Sur les 3 sites, aucun n'est encore en activité aujourd'hui.

IDENTIFIANT	RAISON SOCIALE	ADRESSE	ETAT DE CONNAISSANCE	ETAT D'OCCUPATION	LIBELLE ACTIVITE
BRE5602530	MAHE J., Garage,	Le Clos Guillemet	Inventorié	Activité terminée	Garage, ateliers, mécanique et soudure
BRE5602528	FAIGNOT E., DLI	Chemin de la Fontaine St Felix.	Inventorié	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables
BRE5602527	PERON N., Menuiserie	/	Inventorié	Activité terminée	Imprégnation du bois

▶ Il est nécessaire de prendre en compte ces pollutions potentielles dans les projets d'aménagement, et notamment pour l'implantation de zones d'habitat.

I.7 Risques naturels et technologiques

▶ La commune de Saint Gildas de Rhuys a mis en place un arrêté préfectoral en date du 19 janvier 2012 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers.

I.7.1. Risques Naturels

Risques sismiques :

▶ La commune est située dans une zone de sismicité faible (zone 2), comme tout le Morbihan.

Risques de submersions marines :

▶ Les submersions marines sont des inondations temporaires de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques désavantageuses (surcote due aux fortes dépressions et vents de mer) et marégraphiques sévères engendrant des niveaux marins importants et des conditions d'état de mer défavorables. Des débordements touchent ainsi les terrains situés en dessous du niveau des plus hautes mers et des franchissements atteignent les zones côtières les plus exposées sans que le terrain soit en dessous du niveau des plus hautes mers (phénomène de « paquets de mer »). Les surcotes se propagent également dans les zones estuariennes.

▶ Les submersions marines sont dues :

- À la rupture ou à la destruction d'un cordon dunaire à la suite d'une érosion intensive,
- Au débordement ou à la rupture de digues ou d'ouvrages de protection ou à leur franchissement exceptionnel par des « paquets de mer »,
- À une surcote dans les zones estuariennes.

▶ Sur la commune de Saint Gildas de Rhuys, plusieurs zones sont concernées par le risque de submersions marines, notamment sur le secteur de Kerpont où 5 maisons seraient touchées.

▶ La commune de Saint Gildas de Rhuys est concernée par le PPRL prescrit sur la presqu'île de Rhuys. Ce plan de prévention devra être annexé après approbation au document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique.

Carte des submersions marines sur la commune
Source : DDTM 56

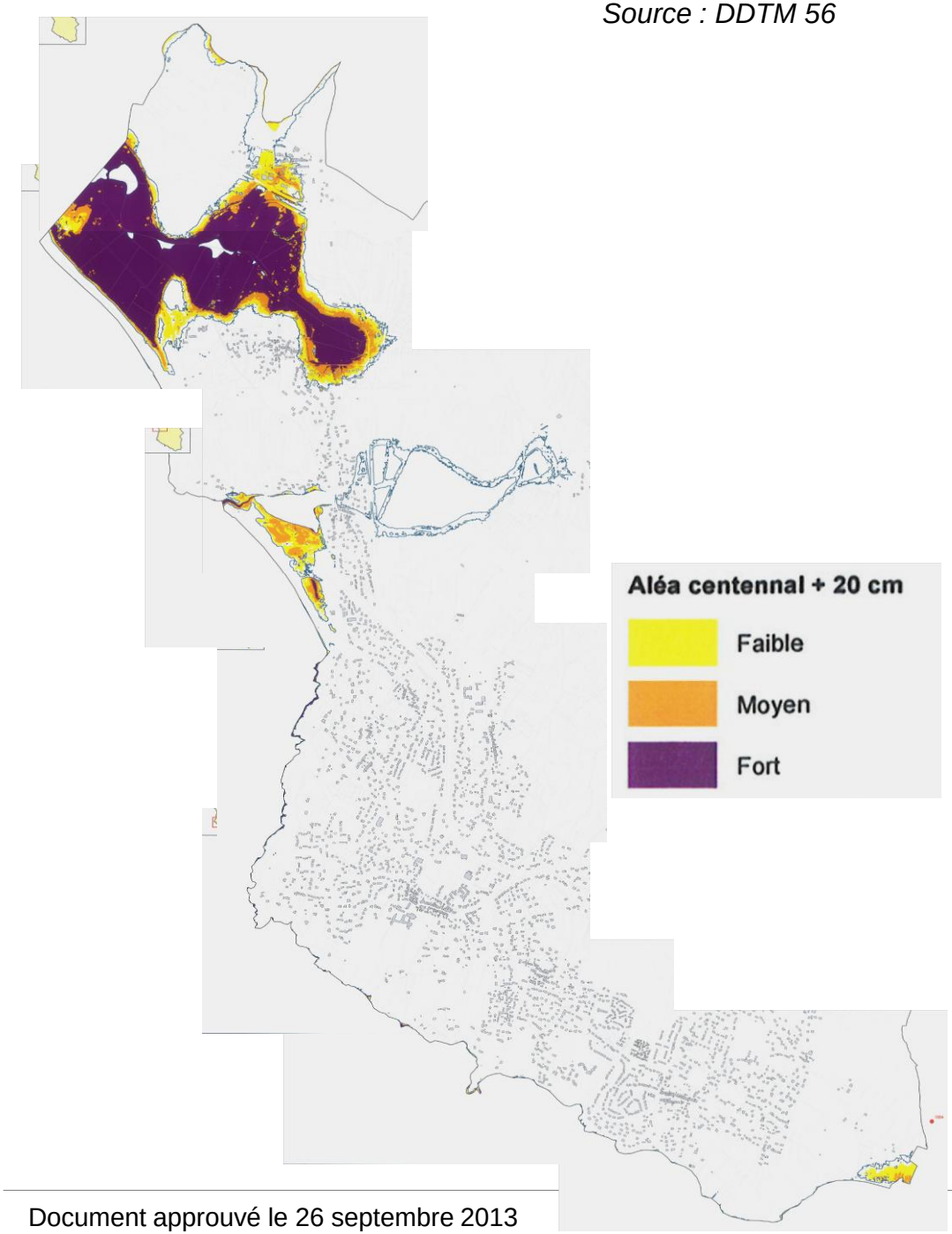

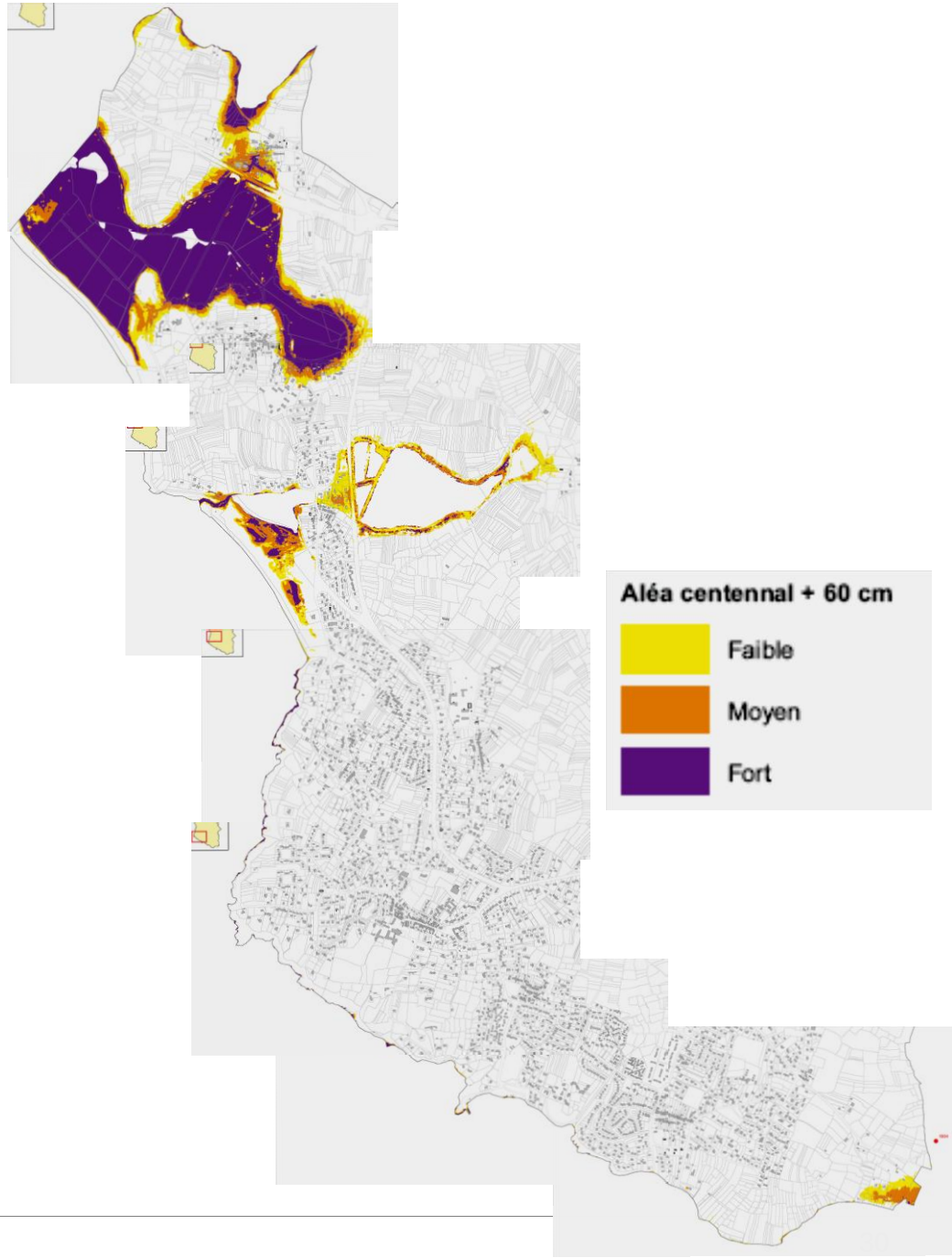

I.7 Risques naturels et technologiques

Plage du Goh-Velin

Risques d'érosion :

▶ La plage du Goh-Velin, est sensible à l'érosion. En automne et en hiver, les vagues sont plus hautes et rongent les plages. L'estran rétrécit et une partie des sédiments s'accumule sous forme de bancs. Par contre, au printemps et en été, les vagues apportent plus de sédiments qu'elles n'en retirent. L'équilibre dépend en grande partie du nombre de tempêtes hivernales.

Risques de feux de forêt :

▶ Constituée de nombreuses landes, forêt et végétation sèche, la commune de Saint Gildas de Rhuys est soumise aux risques de feux de forêt. Cette végétation est très inflammable et le feu se propage rapidement.

I.7.2. Risques technologiques

▶ La commune de Saint Gildas de Rhuys n'est pas concernée par les risques technologiques. Aucun établissement n'est classé SEVESO sur la commune.

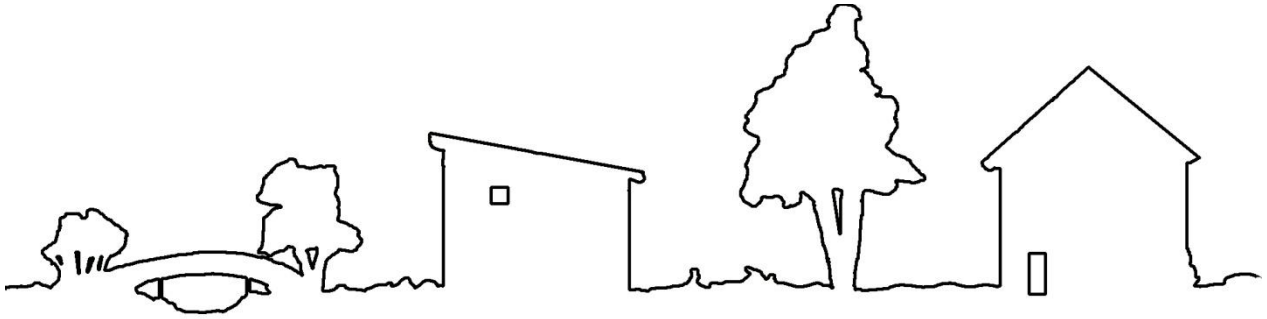

Partie 1 . État initial de l'environnement

II. Environnement biologique

II.1 Espaces naturels remarquables

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

▶ Les ZNIEFF n'ont pas de valeur juridique directe mais indiquent la présence d'un enjeu important. Elles constituent un outil de connaissance de la richesse et la sensibilité des sites remarquables répertoriés qui n'interdit pas tout aménagement, mais informe des conséquences possibles sur le milieu naturel.

▶ ZNIEFF de type 1 : délimitée et caractérisée par un intérêt biologique remarquable (les tourbières par exemple).

▶ ZNIEFF de type 2 : grand ensemble naturel riche et peu modifié qui offre des potentialités biologiques importantes (les bois, les marais, les landes par exemple).

▶ Les ZNIEFF de type 1 font référence à des espèces protégées par la loi de 1976, relative à la protection de l'environnement. Des textes insérés dans le code de l'urbanisme peuvent concerner les ZNIEFF ou y faire référence directement :

- l'article L 110 oblige les collectivités publiques à assurer la protection des milieux naturels dans leurs prévisions et décisions d'utilisation de l'espace
- l'article L 122-1 sur les schémas directeurs indique que ceux-ci fixent les orientations en tenant compte de la préservation des sites naturels.

▶ Dans ce contexte les ZNIEFF permettent de définir une démarche rationnelle de protection, de planification, d'aménagement et de gestion de l'espace

▶ La commune de Saint Gildas de Rhuys possède deux ZNIEFF. Une de type 1 et l'autre de type 2, ainsi qu'un site classé et un site inscrit.

Les sites classés et sites inscrits

Il faut distinguer 2 niveaux de servitudes :

▶ les **sites classés** dont la valeur patrimoniale justifie une politique rigoureuse de préservation. Toute modification de leur aspect nécessite une autorisation préalable du Ministre de l'Environnement ou du Préfet de Département après avis de la DIREN, de l'Architecte des Bâtiments de France et, le plus souvent de la Commission Départementale des Sites.

▶ les **sites inscrits** dont le maintien de la qualité appelle une certaine surveillance. Les travaux y sont soumis à l'examen de l'Architecte des Bâtiments de France qui dispose d'un avis simple sauf pour les permis de démolir où l'avis est conforme.

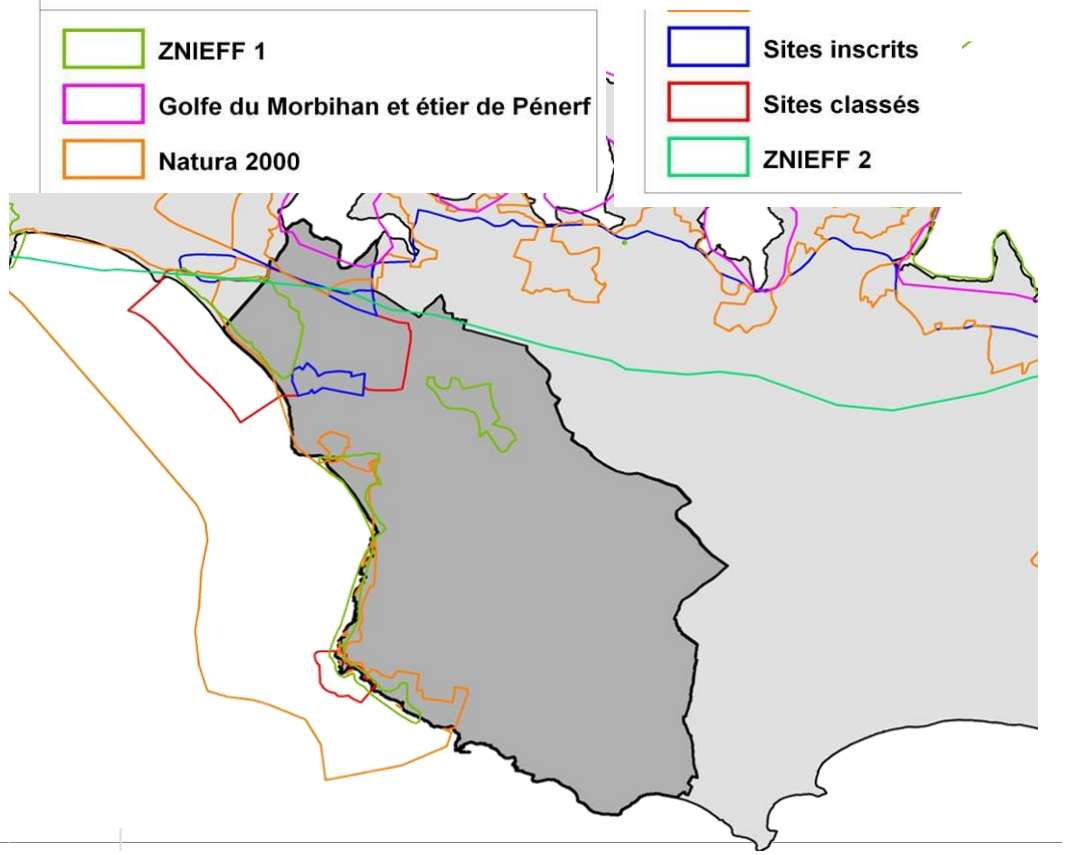

II.2 Site Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont le but est de concilier biodiversité et activités humaines, dans une logique de développement durable. Ce réseau est mis en place en application de deux directi

- La directive « Oiseaux » de 2009 qui a conduit à la définition des Zones de Protection Spéciale (ZPS);
- La directive « Habitats » de 1992 qui a conduit à la définition des Zones de Conservation Spéciale (ZSC) préalablement issues des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC)

Localisation des périmètres Natura 2000

La commune de Saint Gildas de Rhuys recouvre un seul périmètre Natura 2000 :

- La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR 5300029 « Golfe du Morbihan, Côte Ouest de Rhuys »

Localisation du site Natura 2000
Source : DIREN Bretagne

II.2 Site Natura 2000

ZSC - Golfe du Morbihan, Côte Ouest de Rhuys

▶ Ce site constitue le second plus grand ensemble d'herbiers de zostères de France (après le bassin d'Arcachon). Il abrite 17 habitats d'intérêt communautaire dont 3 prioritaires (Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix, Lagunes côtières, Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)).

▶ Plusieurs espèces d'intérêt communautaire sont recensées (1) :

- 3 espèces végétales : Rumex des rochers, Panicaut vivipare, Trichomanès remarquable,
- 5 mammifères : Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe, Grand murin, Grand dauphin, Loutre d'europe,
- 5 invertébrés : Agrion de mercure, Lucane cerf-volant, Grand capricorne, Ecaille chinée (tous des insectes, arthropodes),
- 21 autres espèces importantes de faune ou de flore sont également répertoriées, dont 15 plantes, 4 amphibiens et 2 espèces oiseaux.

▶ Sur le site sont également recensées de nombreuses espèces protégées et/ou d'intérêt patrimonial : 38 espèces d'oiseaux ; une quinzaine d'espèces végétales et 4 amphibiens.

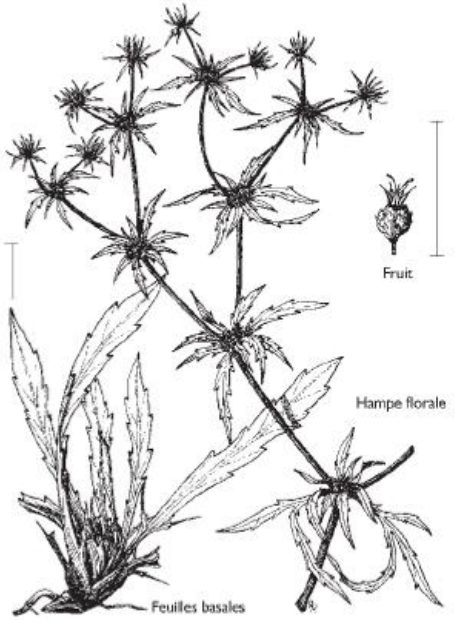

Picanaut vivipare
(Source : Cahiers d'habitats Natura 2000)

Agrion de mercure

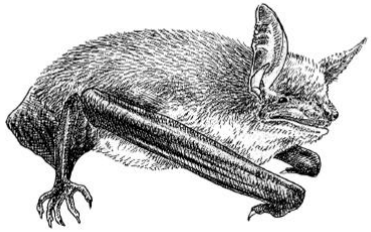

Grand murin
(Source : Cahiers d'habitats Natura 2000)

Loutre d'europe

(Source : Cahiers d'habitats Natura 2000)

(1) - INPN - fiche descriptive version officielle (septembre 2011)

II.2 Site Natura 2000

Cartographie des habitats d'intérêt communautaire sur la commune de Saint Gildas de Rhuys

▶ La Directive habitats définit les sites "d'intérêt communautaire" lorsqu'ils participent à la préservation d'un ou plusieurs habitats d'intérêt communautaire et d'une ou plusieurs espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire, et/ou contribuent de manière significative à maintenir une biodiversité élevée dans la région biogéographique considérée.

▶ Parmi les habitats d'intérêt communautaire, la directive en distingue certains dits prioritaires du fait de leur état de conservation très préoccupant. L'effort de conservation et de protection de la part des états membres doit être particulièrement intense en faveur de ces habitats.

▶ Sur la commune de Saint Gildas de Rhuys, au sein du site Natura 2000, on dénombre 14 habitats d'intérêt communautaire dont 2 sont prioritaires (lagunes côtières et dunes côtières).

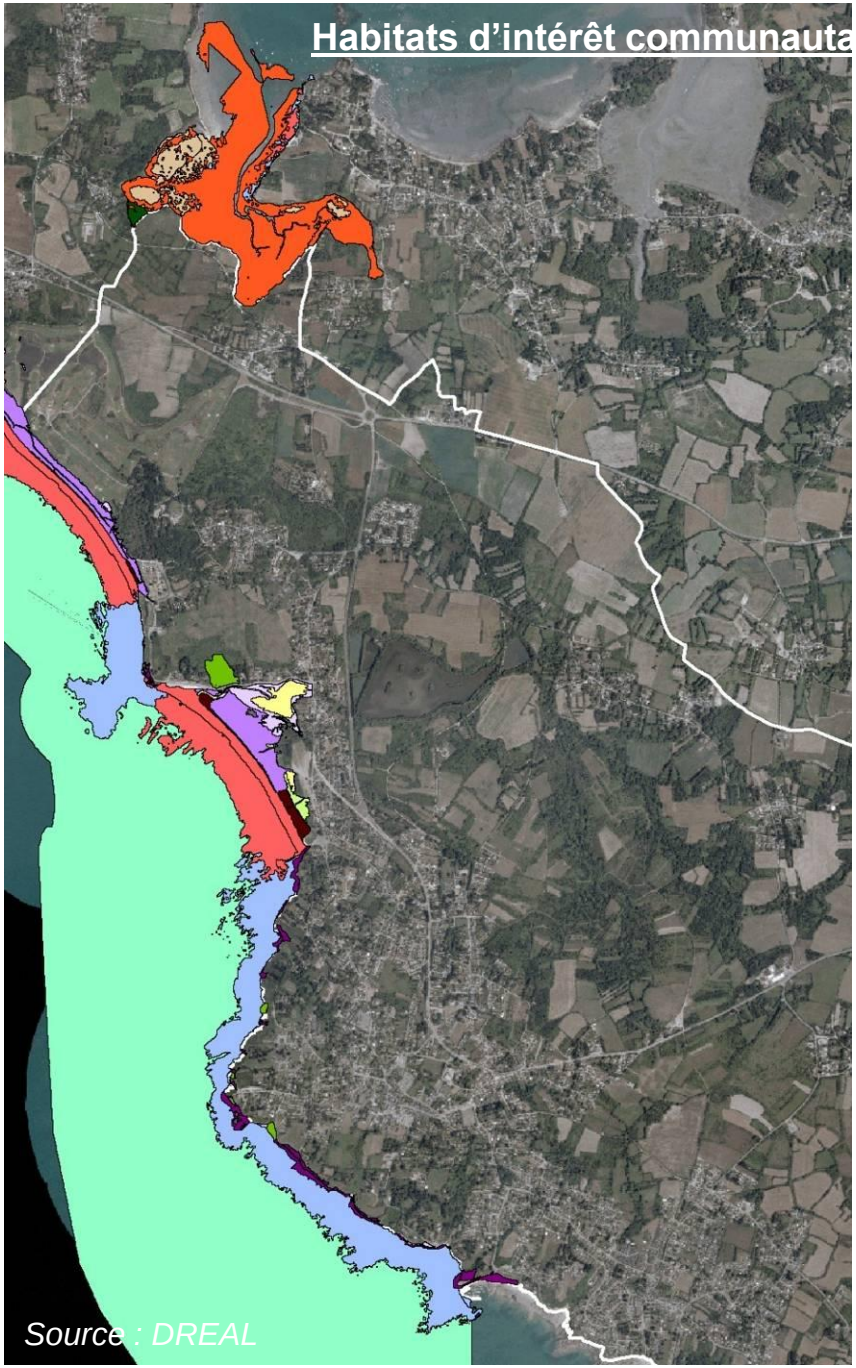

II.2 Site Natura 2000

Dunes, hauts de plages et zones humides arrières dunaires

- Dunes mobiles du cordon littoral
- Dunes côtières fixées à végétation herbacée
- Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
- Grandes criques et baies peu profondes
- Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine

La présence des dunes, hauts de plages et zones humides arrières dunaires sont principalement concentrées au niveau du *Gohvelin* ainsi qu'au *Kerver.*

Ils représentent sur Saint Gildas de Rhuys des milieux en partie artificialisés avec des habitats qui évoluent en fonction de l'éloignement du littoral.

Les principales menaces et activités impactantes pour la conservation des espèces et habitats du site Natura 2000 sont l'érosion caractérisées par le recul de la dune.

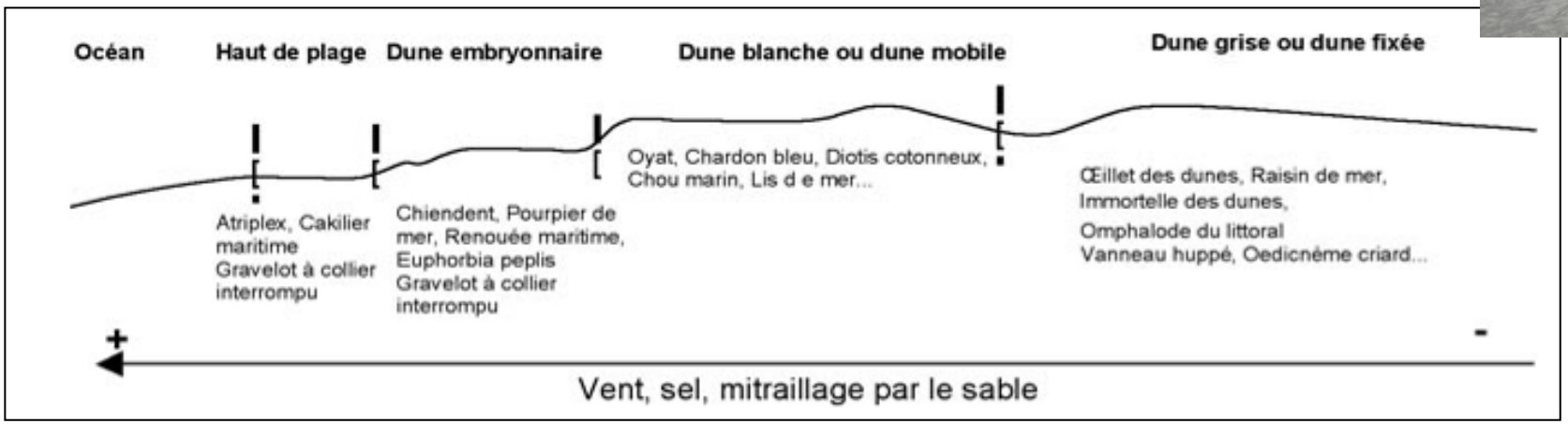

Source : SIVU du Grand Site Dunaire Gâvres-Quiberon

II.2 Site Natura 2000

Lagunes littorales, roselières, Marais littoraux (slikke schorre)

- Lagunes côtières
- Prés à Spartina
- Prés-salés atlantiques
- Prés-salés méditerranéens
- Estuaires
- Vég. Pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses ou sableuses

Au sein du territoire de Saint Gildas de Rhuys, les lagunes littorales se situent au niveau de *La Saline*, à *l'Etang de Tumiac-Kerver* ainsi qu'au *Net.*

Ces milieux sont reconnus pour avoir une forte productivité et jouer un rôle pour le nourrissage ainsi que la nidification de nombreux oiseaux (espèces protégées et patrimoniales).

Les lagunes littorales sont des milieux fragiles qu'il est nécessaire de protéger. Les principales menaces et activités impactantes pour la conservation des espèces et habitats du site Natura 2000 sont l'invasion d'espèces non indigènes (baccharis et spartine anglaise) ainsi que l'eutrophisation. Un bon entretien et une bonne gestion hydraulique, permettront de limiter ces impacts néfastes pour la faune et la flore.

Aigrette
(oiseaux-nature.com)

II.2 Site Natura 2000

Falaises maritimes

- Récifs
- Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques
- Landes sèches européennes

Les falaises maritimes se situent au *Grand Mont* et sur la *majorité de la côte atlantique* de Saint Gildas de Rhuys.

Ces milieux sont reconnus pour avoir une grande variété de micro-habitats due aux variations des conditions d'expositions : vent, embruns, humidité…). On constate également la présence d'une flore très variée telle que le lichen, les végétaux supérieurs, les roseaux, les algues…

Les principales menaces et activités impactantes pour la conservation des espèces et habitats du site Natura 2000 sont la surfréquentation et le piétinement. Il est possible de mettre en place des mesures telles que la mise en défense le long des sentiers piétons afin de canaliser ces menaces qui pèsent sur la faune et la flore.

Rumex rupestris
(photoflora.com)

II.2 Site Natura 2000

Liste des habitats d'intérêt communautaire

▶ La Zone Spéciale de Conservation « Golfe du Morbihan, Côte Ouest de Rhuys », comprend 17 habitats d'intérêt communautaire dont trois habitats prioritaires. Le littoral de Saint Gildas de Rhuys a la particularité d'accueillir des lagunes côtières et roselières, habitats rares et de ce fait classés habitats prioritaires au niveau communautaire. Le littoral de Saint Gildas de Rhuys a la particularité d'accueillir plus de 97% des bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine et un peu plus de la moitié des falaises présentes sur la ZSC. Les habitats d'intérêt communautaire présents sur la commune ainsi qu'à ses alentours, représentent presque 40% de tous les habitats d'intérêt communautaire de la ZSC.

▶ La désignation des différents habitats présents sur Saint Gildas de Rhuys, les activités qu'ils abritent, les menaces qu'ils subissent, leur valeur patrimoniale et leur degré de menace sont récapitulés dans le tableau de synthèse ci-après. Ce tableau a été élaboré à partir du Document d'objectif du SIC du Golfe du Morbihan.

▶ La valeur patrimoniale, correspond à la valeur écologique de l'habitat au sein du site Natura 2000. Elle est appréciée par une note de A à C, du plus fort au plus faible définie à partir :

- De l'étendue de l'aire de répartition de l'habitat au niveau européen;
- De la densité de l'habitat dans son aire de répartition au niveau européen;
- Du potentiel de régénération de l'habitat au niveau local;
- De la fonction de l'habitat dans l'écosystème au niveau local.

▶ La grande majorité des habitats présents sur la commune de Saint Gildas de Rhuys sont des habitats à moyenne valeur patrimoniale. En effet, sur les 11 habitats d'intérêt communautaire présents sur la commune, 6 ont une valeur patrimoniale moyenne correspondant à la lettre « B ». 3 ont une valeur patrimoniale forte répertoriée « A » et seulement 2 habitats sont classés en « C ».

II.2 Site Natura 2000

Liste des habitats d'intérêt communautaire

Code Natura 2000	Habitats	Habitats élémentaires	Fonctions	Usages	Menaces	Valeur patrimoniale
4030	Landes sèches européennes	Landes sèches thermo-atlantiques	Paysage très apprécié du public	Exploitations extensives variées (fauche, pâturage) et de quelques utilisations locales (litière, fourrage, balais).	• Intensité et fréquence de ces perturbations anthropiques • Envahissement par les Pins maritimes, • Piétinement • Incendie.	B
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	Sables grossiers et graviers	Habitat d'hivernage très important pour de nombreuses espèces d'oiseaux	De nombreuses espèces trouvent là abri, refuge et ressources trophiques l'exploitation des sables ou du maërl par les professionnels	• Destruction des herbiers par les engins traînants	B
1130	Estuaires	Slikke en mer à marée	Transmission de l'énergie de marée et apports de sels dissous	Zone de passage, de transition entre la mer et l'eau douce, et de nombreuses écophases d'espèces marines ou amphihalines	• Urbanisation • Industrialisation de type portuaire • Envasement des fonds par la dégradation de la qualité des eaux estuariennes	B
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marées basses	Estran de sable fin	Habitat quantitativement et qualitativement riche (richesse spécifique)	Implantation d'importantes installations myticoles (bouchots)	• Eutrophisation	B
				Exploitation par la pêche à pied	• Perte d'espèces sensibles au profit d'espèces opportunistes	
			La base de la chaîne trophique repose sur les multitudes de petits Crustacés trouvant une nourriture abondante à cet endroit	Les loisirs sportifs (char à voile, cerf-volant…)	• Déstructuration de l'habitat et une modification des équilibres géochimiques	
					• Pêche à pied (Vers et Coques et Donax (Olives de mer))	
		Estran de sable grossier et graviers	Diversité moyenne	Pêche des Palourdes et des Polychètes pour appâts	• A basse mer : pêche des Palourdes et des polychètes, labourage systématique des fonds à l'aide d'engins manuels	
			Biomasse importante due à la taille des espèces			

II.2 Site Natura 2000

Code Natura 2000	Habitats	Habitats élémentaires	Fonctions	Usages	Menaces	Valeur patrimoniale
1150	Lagunes	Lagunes roselières	Favorise l'avifaune	Utilisation de certaines lagunes pour l'aquaculture	• Comblement des lagunes • Développement des baccharis • Apport illégaux de remblais	A
		Lagunes côtières	Grande variabilité des ensembles faunistiques toujours très riches quantitativement et largement utilisés par les maillons supérieurs de l'écosystème/Aires de nourrissage pour les poissons/Etape migratoire/ Zones de nidification	Aménagées en claires ou en bassins d'aquaculture. D'autres ont des réserves ornithologiques	• Surcharge en matière organique • Urbanisation • Activité touristique • Assèchement des sites • Pression anthropique, agricole, touristique et urbaine	
1160	Grandes criques et baies peu profondes	Vasières infralittorales	Développement d'espèces (amphipodes ou polychètes)/ Nourricerie des juvéniles de poissons et les crustacés prédateurs/ Aires à forte production biologique	Activités anthropiques : industrielles, agricoles et urbaines	•L'hypertrophisation	A
		Sables hétérogènes envasés infralittoraux				
1170	Récifs	Roche médiolittorale en mode exposé	Moulière rôle important dans le réseau trophique (alimentation des crabes, poissons, oiseaux)	Moulière et exploitation de pouce-pied	• Apport d'hydrocarbures • Pêches des huîtres au burin • Outils pour élargir les cavités des crabes • Exploitation immodérée des moules	B
		Roches supra littorales	Crevasses et anfractuosités servent de refuge pour des espèces animales car maintien minimum d'humectation		• Ecoulements de polluants • Habitat enrichi en nitrates • Anfractuosités	
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	Vég. Chasmo-halophyte des fissures et pelouses aérohalines	Grande variété de micro-habitats Présence d'une flore très variée		• Piétinement dans les zones fréquentées, • Artificialisation des littoraux • Remblaiements • Pollution par les hydrocarbures	B

II.2 Site Natura 2000

Code Natura 2000	Habitats	Habitats élémentaires	Fonctions	Usages	Menaces	Valeur patrimoniale
1310	Vég. Pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	Végétation annuelle à Salicorne	Lieu de nourrissage pour les oiseaux	Cueillette des Salicornes	• Modification de la dynamique sédimentaire • Piétinement • Destruction de l'habitat par remblaiement	B
1320	Prés à Spartina	Prés à Spartine maritime de la haute slikke	Contribue à la fixation des sédiments fins des fonds de baie ou de rias Rôle de nourricerie et de refuge pour les juvéniles de poissons		• Concurrence avec d'autres spartines invasives • Modification de la sédimentation • Destruction de l'habitat (remblaiements) • Mouillages sauvages et circulation des véhicules. • L'ouverture des sites au pâturage ou à la fréquentation entraîne un piétinement défavorable à la spartinaie maritime.	B
1330	Prés-salés atlantiques	Prés salés du haut schorre	Habitat contribuant à la fixation des sédiments fins des fonds de baies ou de rias.		• Eutrophisation • La spartinaie anglaise se développe en concurrence avec cet habitat. • Modification des phénomènes sédimentaires • Remblaiements, • Pâturage trop intensif, fréquentation excessive, aménagements littoraux	A
		Prairies hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée	Habitat enrichi en dépôts organiques.		• Piétinement. • Modification des phénomènes sédimentaires, • Endiguement remblaiements. • Curages de l'embouchure des fleuves côtiers avec dépôts des boues en haut de berge. • Non-contrôle de la fréquentation (piste équestre, passage de véhicules…).	

II.2 Site Natura 2000

Code Natura 2000	Habitats	Habitats élémentaires	Fonctions	Usages	Menaces	Valeur patrimoniale
1410	Prés-salés méditerranéens	Prairies sub-halophiles thermo-atlantiques	Habitats plus ou moins enrichis en débris coquilliers marins., plus ou moins riches en sel.	Prairie de fauche et de pâturage	• Aménagements touristiques ou portuaires • Remblaiements, urbanisation littorale… • Drainage des parcelles • Engraissement des prairies • Surpâturage.	B
2120	Dunes mobiles du cordon littoral	Dunes mobiles des côtes atlantiques	Présence d'espèces végétales à valeur patrimoniale		• Erosion • Modification de la dynamique sédimentaire • Pollution par les hydrocarbures • Piétinement	C (A, à l'échelle de la commune)
2130	Dunes côtières fixées à végétation herbacée	Dunes grises des côtes atlantiques	Intérêt patrimonial majeur lié à la présence de nombreuses espèces végétales protégées	Pâturage	• Piétinement • Enfrichement • Eutrophisation • Extraction de sable • Plantation de résineux	C (A, à l'échelle de la commune)
2120	Dunes mobiles du cordon littoral	Dunes mobiles des côtes atlantiques	Présence d'espèces végétales à valeur patrimoniale		• Erosion • Modification de la dynamique sédimentaire • Pollution par les hydrocarbures • Piétinement	C (A, à l'échelle de la commune)
2130	Dunes côtières fixées à végétation herbacée	Dunes grises des côtes atlantiques	Intérêt patrimonial majeur lié à la présence de nombreuses espèces végétales protégées	Pâturage	• Piétinement • Enfrichement • Eutrophisation • Extraction de sable • Plantation de résineux	C (A, à l'échelle de la commune)

►Bien que non identifiés sur la cartographie réalisée lors du Docob, les habitats d'intérêt communautaire : végétation annuelle des laisses de mer (1210); dunes mobiles embryonnaires (2110) et dépressions humides intra-dunales (2190) sont également présents sur la commune de Saint Gildas de Rhuys (source : SIAGM). La valeur patrimoniale de ces habitats est forte au regard des enjeux identifiés sur la commune.

II.2 Site Natura 2000

Objectifs de conservation et de gestion des sites Natura 2000

▶ Le **Docob** (**Doc**ument d'**ob**jectifs) définit des objectifs de gestion pour assurer le maintien ou le retour à un bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Nous rappelons ci-dessous, plusieurs objectifs de gestion s'appliquant sur le territoire de Saint Gildas de Rhuys

❑ Gestion de la fréquentation :
- Maîtrise de l'impact de la pression touristique sur les habitats
- Maîtrise des invasives
- Restauration et entretien des dunes, mares, marais intra dunaux et des falaises à végétation

❑ Information et communication :
- Informer, responsabiliser les usagers et les associer aux mesures de protection

❑ Suivi scientifique :
- Restauration de la végétation
- Qualité des eaux et des niveaux d'eau
- Mise en œuvre d'inventaires

❑ Maintien des habitats d'espèces :
- Préserver les habitats d'espèces, les corridors écologiques et les prairies permanentes

❑ Restauration des milieux :
- Restaurer la qualité des eaux pour les amphibiens
- Interdiction de l'ivermectine pour préserver les chauves-souris (2)

(2) : Les chauves-souris s'alimentent des insectes présents dans les bouses de vaches. Cependant, l'utilisation répandue d'ivermectine – vermifuge pour bovins – rend les bouses stériles pour une période de 35 à 120 jours. Les femelles de bousiers y déposent leurs œufs mais les jeunes mourront. Cela implique que les femelles chauves-souris doivent faire face à une crise alimentaire pendant leur gestation entre avril et juin.

II.3 Boisements et bocage

II.3.1 Les boisements

▶ Les boisements sont composés de feuillus, d'hygrophiles et de résineux.

▶ Les boisements de feuillus essentiellement composés d'essences indigènes : charmes, chênes,…, sont peu présents sur la commune.

▶ Les boisements hygrophiles sont les bois des milieux humides : ils sont essentiellement composés de saules, de frênes, … On les trouve le plus souvent, dans les fonds de vallées, les zones humides, le long des cours d'eau et sur les rives des plans d'eau. Sur la commune de Saint Gildas de Rhuys, ils sont situés un peu partout.

▶ Les boisements de résineux sont composés essentiellement de Pins maritimes, concentrés au Sud de la commune, sur la frange littorale.

▶ Enfin, les boisements mixtes sont composés à la fois de résineux et de feuillus. On les retrouve au Nord-ouest de la commune.

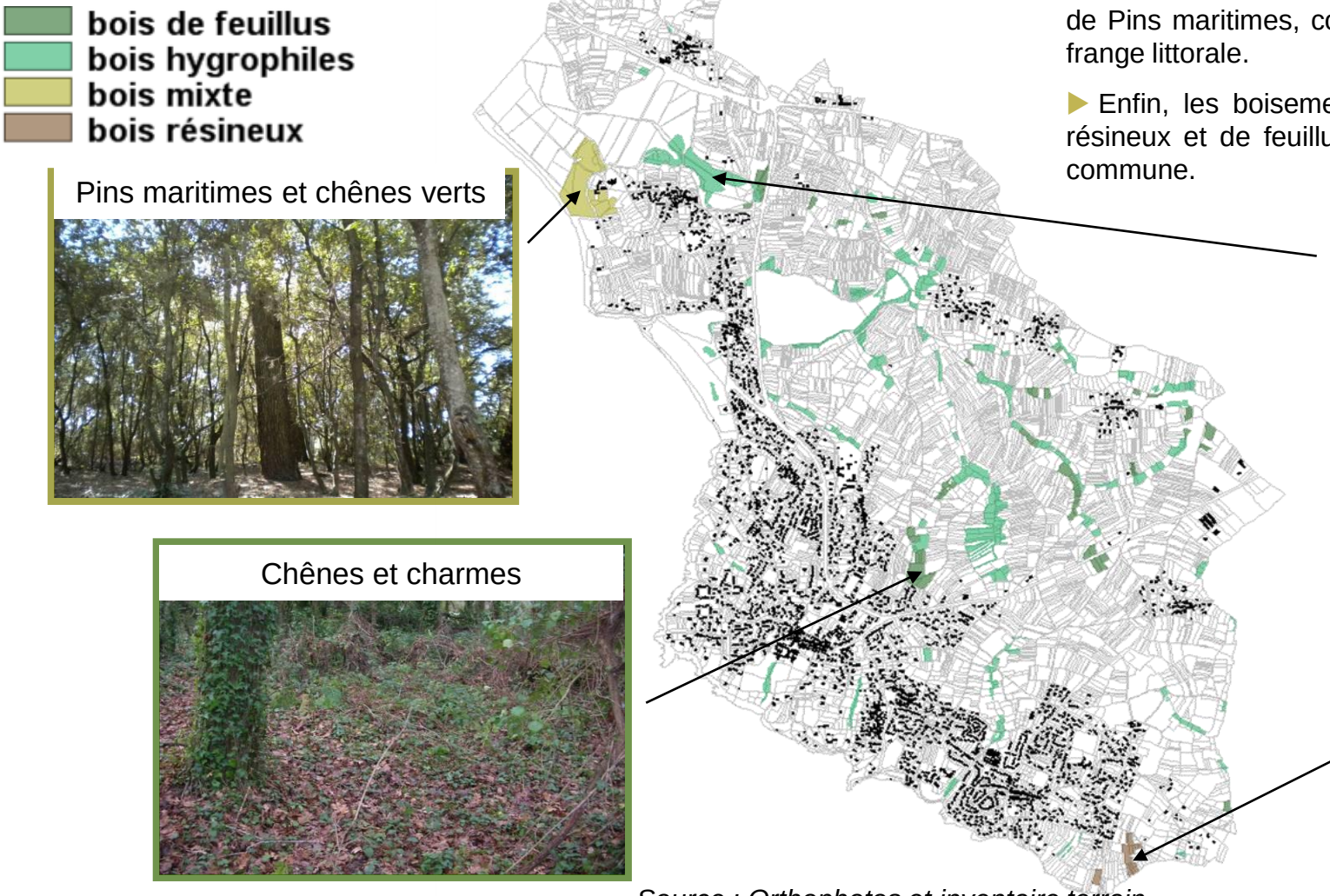

Pins maritimes et chênes verts

Saules, frênes

Chênes et charmes

Pins maritimes

Source : Orthophotos et inventaire terrain

II.3 Boisements et bocage

II.3.2. Le réseau bocager

▶ Le réseau bocager de la commune de Saint Gildas de Rhuys, s'étend sur un peu plus de 80 km.

▶ Les haies sont bien souvent intégrées à un complexe talus + haie + fossé à l'action antiérosive importante.

▶ Le maillage bocager est surtout présent le long des routes et chemins, mais très peu entre les parcelles agricoles.

▶ Une part importante du bocage a dégénéré en fourrés impénétrables faute d'entretien.

Expansion des friches

Haie buissonnante accompagnée d'un fossé

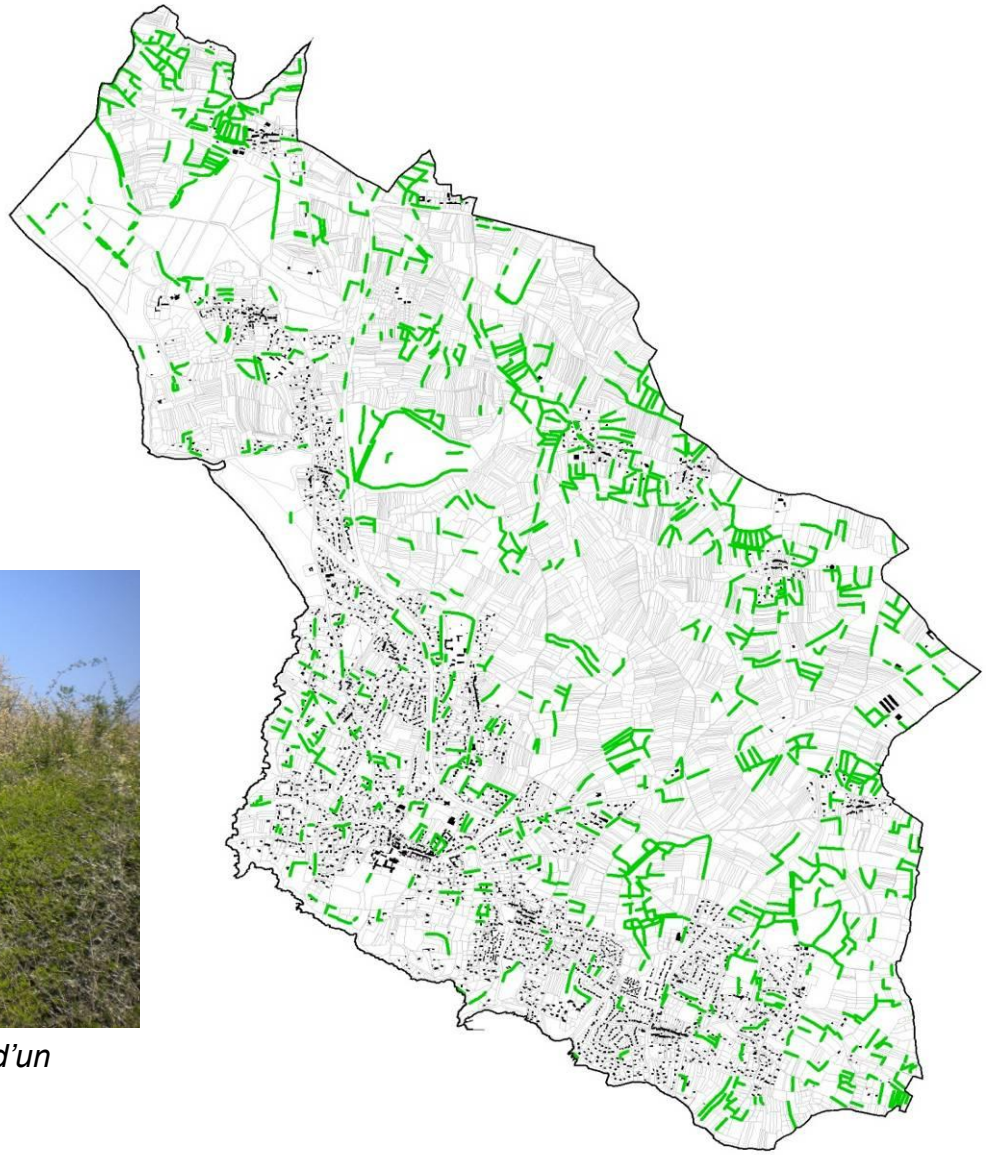

Cartographie des haies
Source : Inventaire SIAGM

II.3 Boisements et bocage

II.3.3. Protections

▶ En application de l'article L. 130-1 du Code de l'urbanisme, les PLU et POS peuvent classer les bois, forêts, parcs, arbres isolés, haies et plantations d'alignement comme espaces boisés à conserver, à protéger ou à créer. Suite à cette loi, les boisements classés en Espaces Boisés Classés (EBC) sont préservés par une série de règles à respecter, telles que l'interdiction du changement d'affectation ou mode d'occupation afin de ne pas compromettre leur conservation, ou la création de futurs boisements prescrits. Il est donc interdit de défricher ces espaces, et les abattages ou coupes d'arbres doivent faire l'objet d'une demande administrative.

▶ Lorsque la surface d'un boisement est supérieure à 2,5 ha, ils sont également protégés par le code forestier : leur défrichement est soumis à autorisation préalable des services de l'état.

▶ Actuellement, près de 11 ha de boisement sont protégés au POS en Espaces Boisés Classés soit un peu plus de 14% des surfaces boisées de la commune.

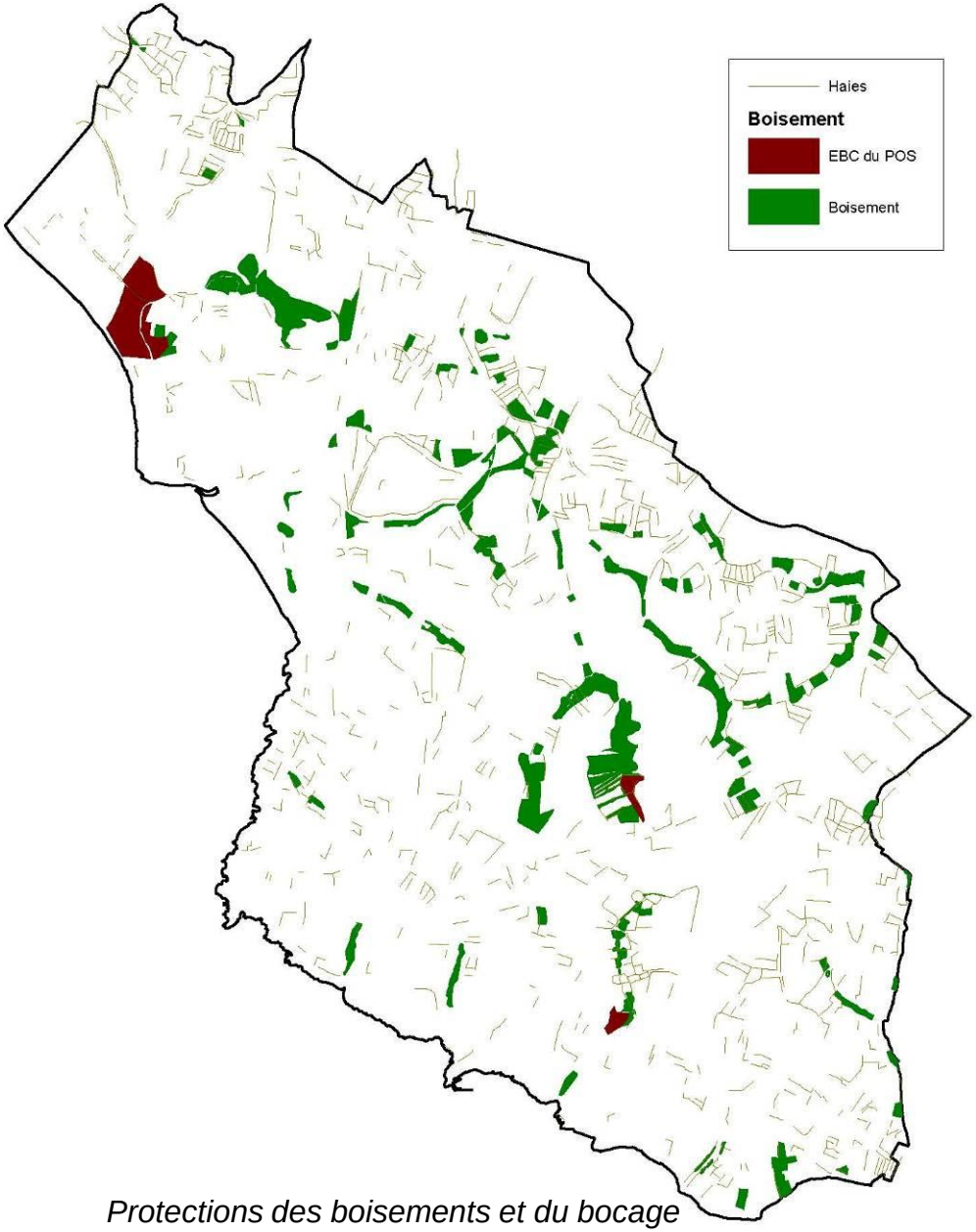

Protections des boisements et du bocage

II.3 Boisements et bocage

II.3.3. Rôles et intérêts des boisements

► Leur richesse écologique s'apprécie par l'hétérogénéité des essences et des stades de développement : les boisements mixtes abritant plusieurs essences à des âges variés sont les plus intéressants.

► La présence de petits boisements constitue un lieu de refuge pour la petite faune et peut participer à la constitution de la trame verte. Les ensembles boisés de plus grande taille sont indispensables au maintien de la faune et de la flore spécifique des milieux forestiers. Ils peuvent également servir de ressources en bois-énergie.

► Par ailleurs, la présence de boisements à proximité ou dans le bourg est un atout pour les espèces mais également pour l'homme. En effet, il participent d'une part à la traversée des espaces urbanisés par les espèces, et d'autre part améliorent le cadre de vie de la communauté par l'apport d'espaces verts et de détente à proximité des lieux d'habitation et/ou de travail.

► Il est donc important de protéger un maillage suffisant de petits boisements et de maintenir les grands ensembles boisés.

II.3 Boisements et bocage

II.3.4. Rôles et intérêts du bocage

- Les haies ont un rôle principal au niveau biologique. Elles offrent une richesse floristique et faunistique importante, compte tenu de l'effet lisière. Les haies et talus servent d'abri, de refuge, de lieu d'alimentation et de reproduction à la faune. Elles constituent aussi un corridor, assurant ainsi une diversité et une connectivité, notamment entre les espaces boisés.

- Le bocage joue d'autres rôles tels que la protection contre l'érosion des sols par ruissellement, la rétention des surplus d'engrais et de pesticides, la régulation des écoulements qui favorise le drainage, la rétention et l'infiltration, et c'est également un très bon régulateur microclimatique car il protège du vent, dispense ombre et fraicheur en été.

- L'intérêt biologique des haies est amoindri en raison de l'absence d'entretien (enfrichement, perte de biodiversité) et de la spécificité des haies (arbustives uniquement).

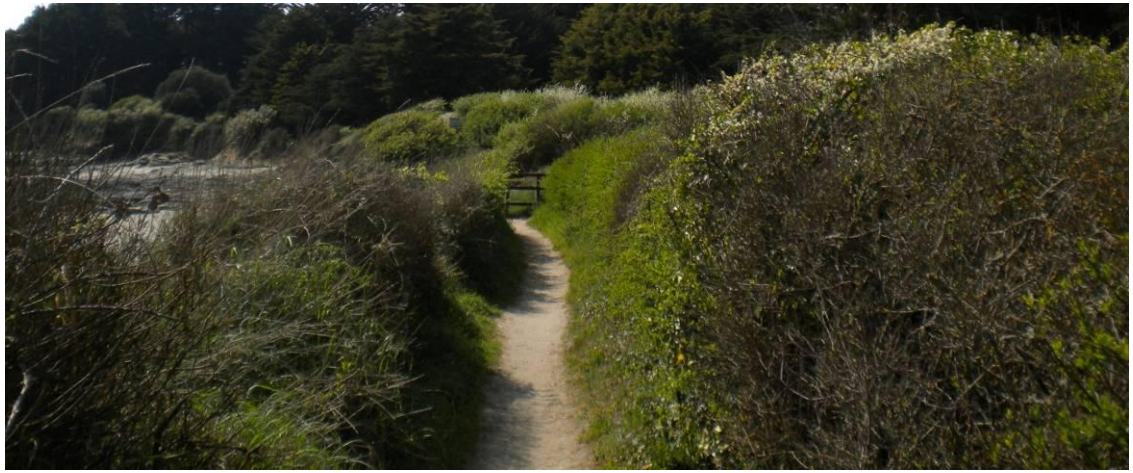

II.4 Zones humides

▶ Les zones humides représentent 183,10 hectares, soit près de 12 % de la surface totale de la commune (1 528 hectares). La majorité des zones humides sont en bon état de conservation (69%).

▶ D'un point de vue géographique, les zones humides se situent :

- Au Nord et à l'Est de la commune
- Le long des cours d'eau
- Autour des plans d'eau et dans les dépressions

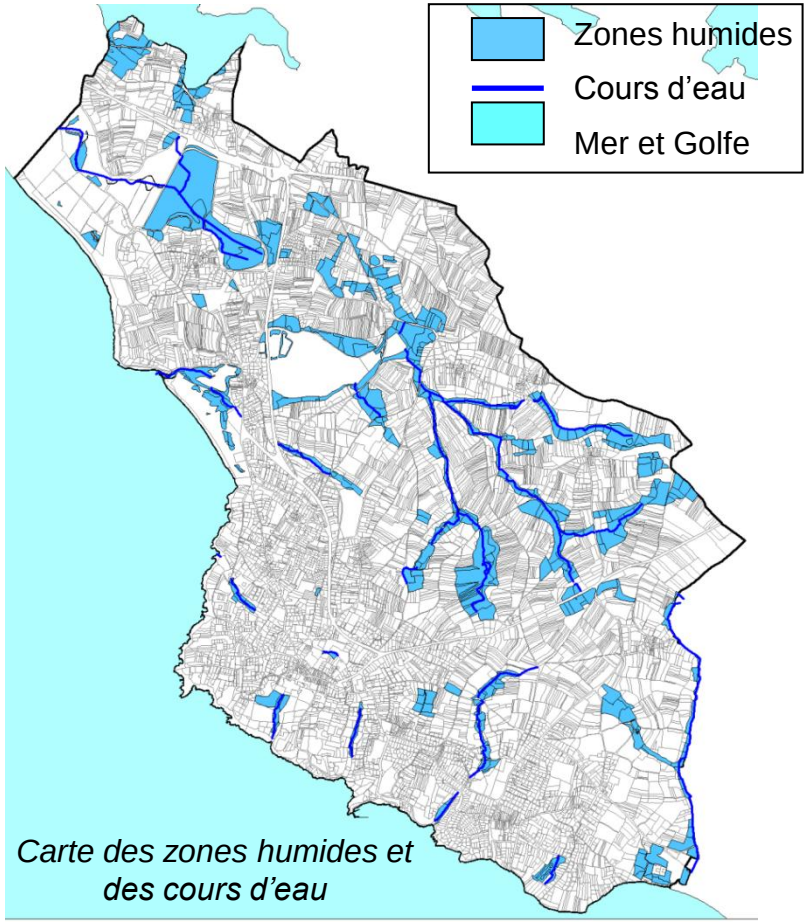

Carte des zones humides et des cours d'eau

▶ La majorité des zones humides sont de faible superficie. Elles sont généralement liées entres elles et forment une mosaïque d'habitats le long des vallées. Cependant quelques types d'habitats humides peuvent couvrir d'un seul tenant des superficies importantes : communautés à Reine des Prés, prairies humides de transition, formations riveraines de saules, saussaies marécageuses.

▶ L'inventaire des zones humides recense 17 typologies de zones humides.

▶ Sur le territoire de Saint Gildas de Rhuys, les prairies humides atlantiques sont majoritaires avec un peu plus de 26,32 % et les formations riveraines de saules avec 16,7%.

▶ L'inventaire des zones humides et des cours d'eau de Saint Gildas de Rhuys a été réalisé entre décembre 2009 et février 2010. Il sera validé par le conseil

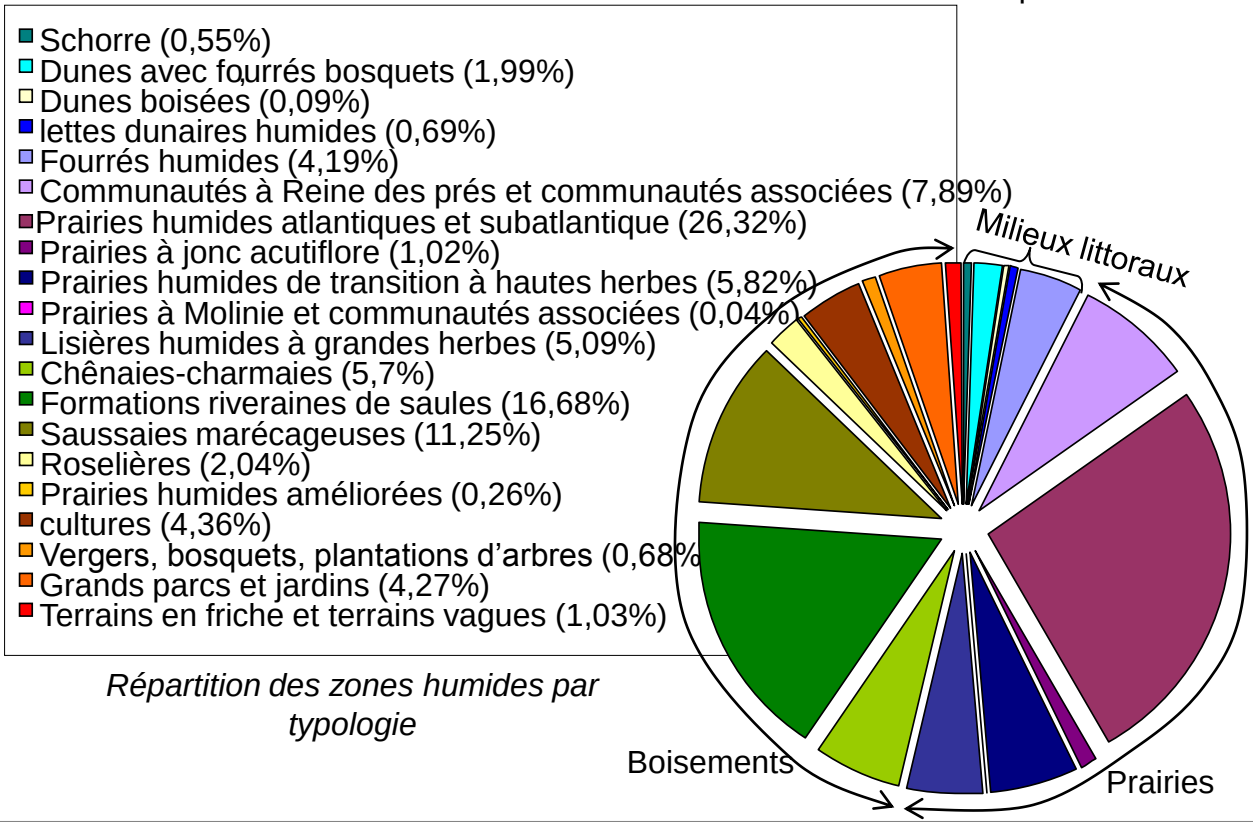

Répartition des zones humides par typologie

II.4 Zones humides

Rôles et intérêts des zones humides

▶ Les cours d'eau sont le support de nombreuses fonctions biologiques, physico-chimiques et socioéconomiques. Ils font l'objet de nombreuses mesures réglementaires visant à leur protection. Leur identification est un préalable indispensable pour en assurer la préservation et permettre l'application des réglementations correspondantes.

▶ Les zones humides regroupent un très grand nombre de milieux différents qui ont pour particularité d'être fortement influencés par la présence d'eau. De part leur diversité et leur situation à l'interface entre les milieux aquatiques et les milieux terrestres, les zones humides constituent des milieux naturels riches d'une grande variété. Elles assurent des fonctions : biologiques, hydrologiques, physico-chimiques et socio-économiques :

o Les zones humides sont reconnues pour être des épurateurs naturels des eaux de surface. Elles ont une fonction de filtre et permettent, la sédimentation de particules apportées par les eaux de ruissellement, et la dégradation biologique des nutriments et de certains polluants.

o Elles assurent également un rôle de régulateur hydraulique : elles participent au maintien du débit d'étiage en été et favorisent l'étalement des crues en hiver.

o Les zones humides constituent un réservoir de biodiversité. En effet, elles font partie des milieux naturels qui abritent la plus grande variété d'espèces animales et végétales et sont également des milieux à forte production de biomasse.

Prairie humide

II.5 Trame verte et bleue

▶ La Trame Verte et Bleue symbolise la biodiversité à l'échelle de la commune en identifiant les zones riches en biodiversité (réservoirs de biodiversité) et les liens entre elles (corridors).

▶ Elle permet également d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines et notamment agricoles, en milieu rural.

Trame verte : bocage et boisements.

Trame bleue : cours d'eau, zones humides, plans d'eau et mares, mer et Golfe.

Extrait de la Trame verte et bleue issue du SCOT

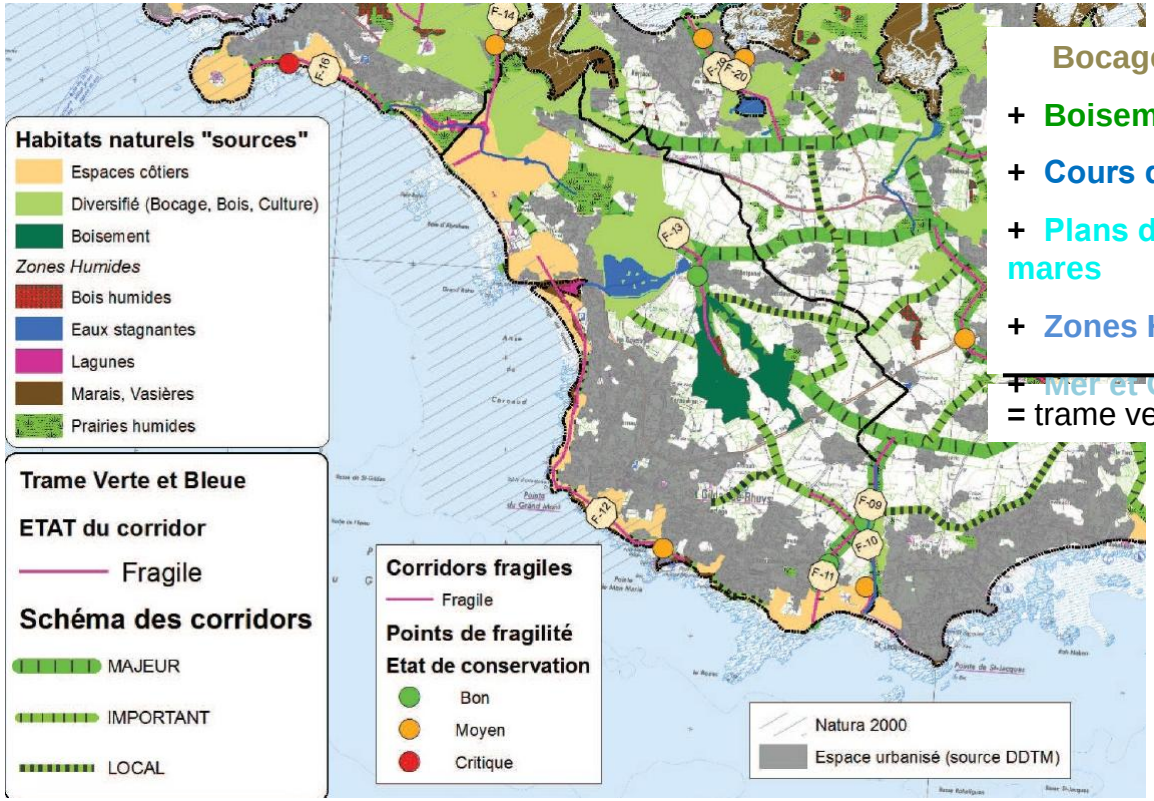

Bocage
+ Boisements
+ Cours d'eau
+ Plans d'eau et mares
+ Zones Humides
+ Mer et Golfe
= trame verte et bleue

Trame verte et bleue

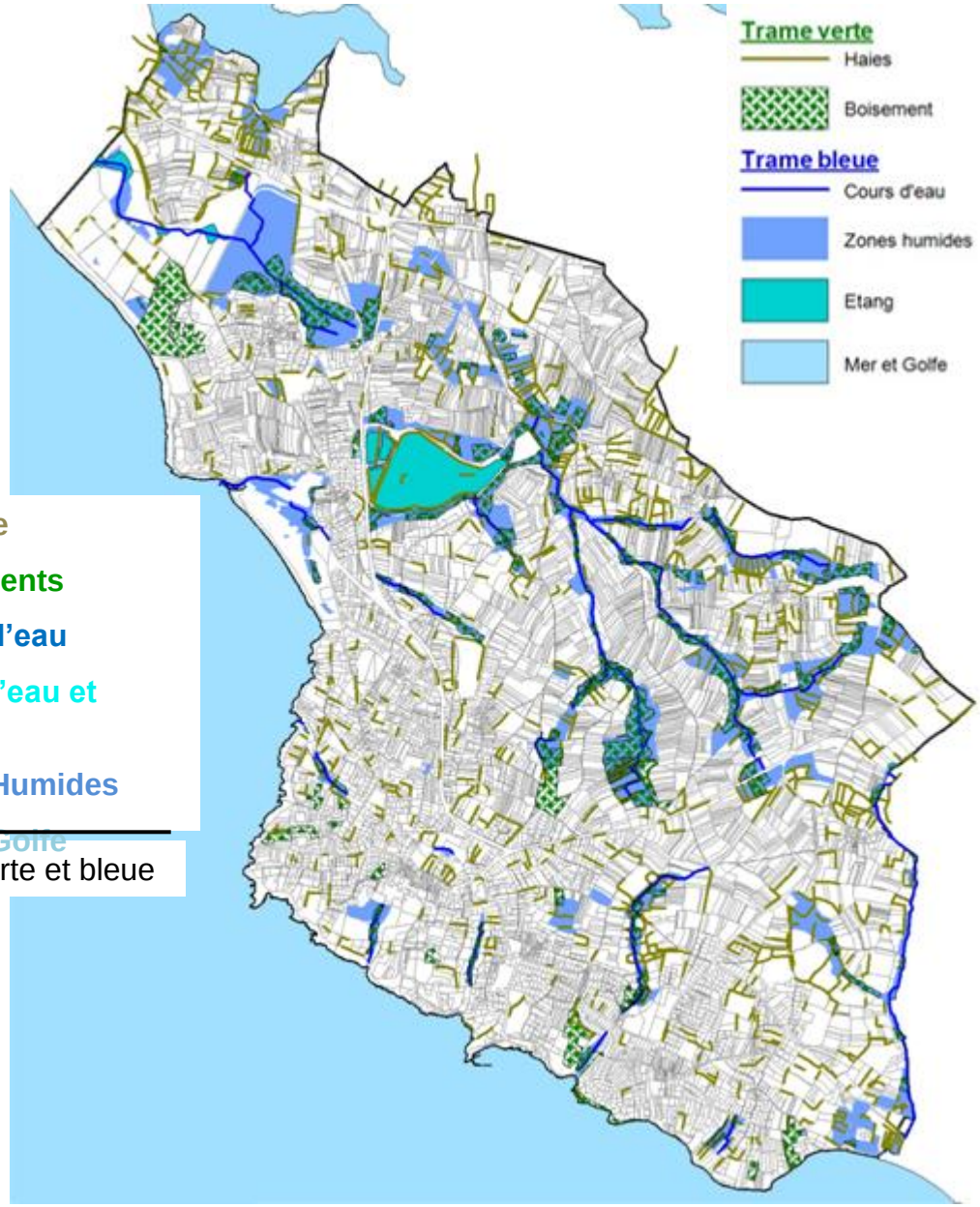

II.5 Trame verte et bleue

▶ Les corridors sont des zones de passage fonctionnelles, qui permettent la circulation ainsi que les échanges pour la faune et la flore.

▶ Cette carte identifie quatre discontinuités, expliquées par la présence :

- A : de la zone du golf de Kerver. La continuité est fragilisée à cause de la quantité d'intrants utilisée ainsi que la consommation d'eau utile pour l'entretien du terrain.
- B : du hameaux de la Saline et de la RD 198. Ils ferment une rupture de continuité entre les lagunes littorales situées en arrière de la plage des Gohvelin et l'étang de Kerpont
- C : de la zone agglomérée du centre-ville de Saint Gildas de Rhuys. On observe une rupture entre les milieux naturels arrières terrestres (zones humides, boisements, terres agricoles) et les milieux littoraux (falaises maritimes),
- D : de la zone d'habitat de Kercambre. Il y a une coupure entre les milieux naturels terrestres et les milieux littoraux.

▶ Elle permet également de mettre en évidence les points de fragilité. Certains corridors sont menacés car :

- 1 : le corridor se situe au niveau du golf de Kerver,
- 2 : le corridor subit une pression anthropique forte, du fait de sa situation le long du littoral,
- 3 : le corridor se situe au niveau du hameau de Kerdouin.

Les réservoirs de biodiversité : milieux naturels abritant une biodiversité importante.

Les discontinuités : interruptions des continuités biologiques entre deux réservoirs de biodiversité.

II.6 Milieu agricole

▶ Un diagnostic agricole a été réalisé par la chambre d'agriculture en mai 2010 pour la commune de Saint Gildas de Rhuys.

▶ Sur les 1 528 hectares de surface communale, on comptabilise environ 256 hectares de surface agricole utile soit 17% de la superficie communale. L'activité des exploitations est caractérisée par des profils différents. On compte 2 activités de cultures – prairies, 1 exploitation d'élevage de chevaux ainsi qu'un horticulteur pépiniériste.

▶ Les terres agricoles sont majoritairement situées au Nord et à l'Est de la commune. Le sud de la commune a une forte dominance urbaine. On constate que les terres communales sont majoritairement exploitées pour les cultures de maïs en grain et ensilage, de blé tendre ainsi que d'autres céréales. On trouve également de nombreuses prairies temporaires. Quelques terres sont aussi sans production.

▶ Les exploitations agricoles sont principalement localisées au centre et à l'Est de la commune. En 2010 on compte 2 agriculteurs exploitants à titre principal et 2 exploitants à titre secondaire.

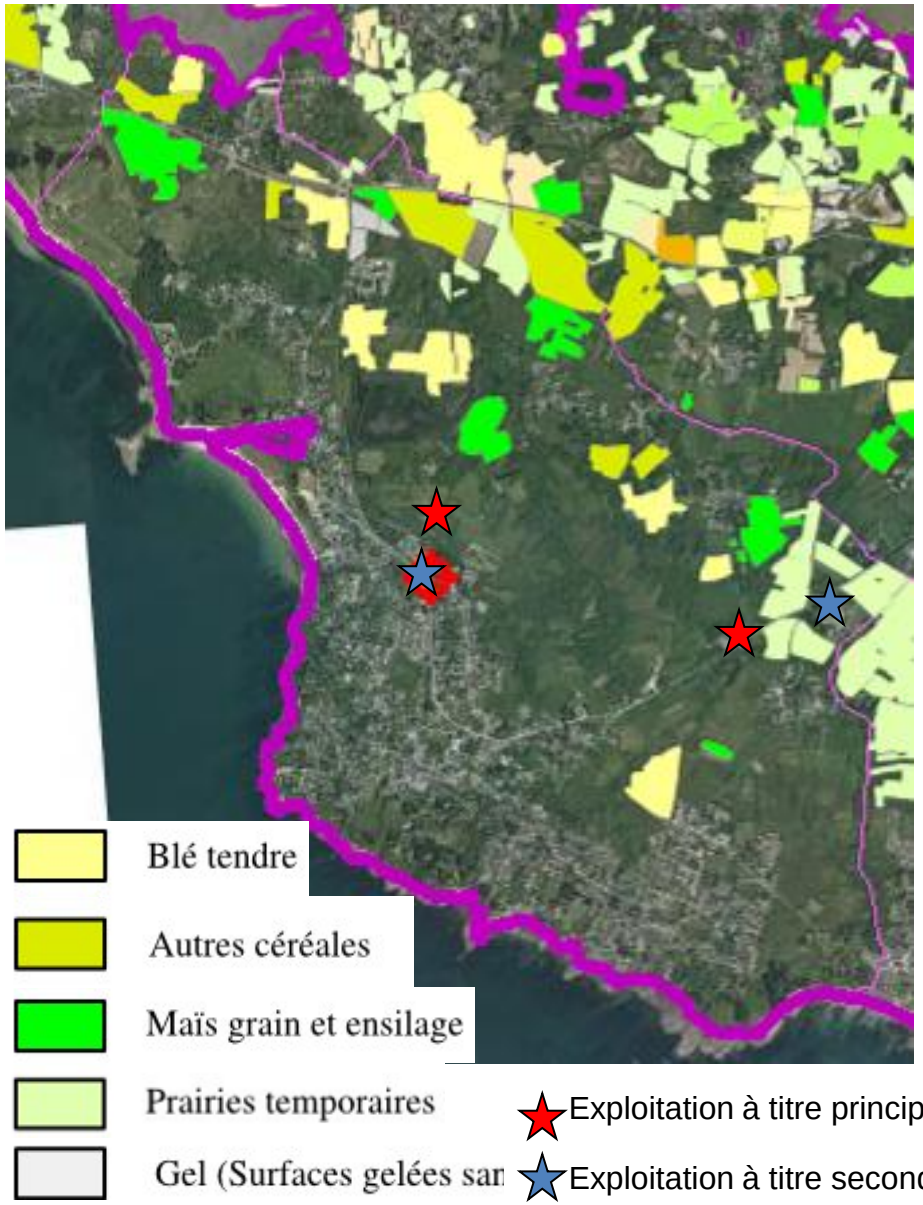

Mode d'exploitation agricole et localisation des sièges d'exploitation

II.6 Milieu agricole

Intérêts et menaces liés aux milieux agricoles :

▶ Ce sont des milieux fortement artificialisés mais selon le type d'exploitation et la proximité de milieux « naturels », ils peuvent avoir un intérêt plus ou moins important pour la faune et la flore.

▶ Les prairies naturelles permanentes, par exemple, sont propices au développement d'une flore diversifiée accompagnée d'un cortège d'insectes et autres arthropodes. Elles servent de lieu d'alimentation et de refuge ainsi que de déplacement pour de nombreuses espèces animales; elles sont également le terrain de chasse de nombreux oiseaux et petits mammifères.

▶ Au contraire, les grandes cultures (maïs, blé…) offrent peu d'intérêt pour la faune et en l'absence de haies bocagères, les zones de grandes cultures sont écologiquement pauvres.

▶ L'agriculture est soumise à de fortes pressions urbaines. Sur le département du Morbihan, le foncier agricole utilisé pour le bâti représente 69%.

II.7 Espèces remarquables et/ou protégées

- La commune compte plusieurs espèces protégées :
  - Soit au titre de la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée par la directive 97/62/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages : Ecaille chinée
  - Soit au titre d'autres conventions ou arrêtés (ex : convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe) : Petit Rhinolophe, Grand dauphin…

Rainette verte

Grand rhinolophe

- Parmi ces espèces on compte :

Flore (11)

Trichomanes speciosum (fougère)
Rumex rupestris
Arbustus unedo (B) (arbuste)
Aster linosyris subsp. Armoricanus (B)
Coeloglossum viride (B) (orchidée)
Damasonium alisma (plante aquatique)
Daucus carota subsp. Gadecaei
Oprhys passionis (B) (orchidée)
Parentucellia latifolia (B)
Ranunculus ophioglossifolius
Sedum caespitosum (B)

Amphibien (4)

Rainette verte
Crapaud Calamite
Lézard à 2 raies

Chauves souris

Grand Rhinolophe

Oiseaux (9)

Aigrette garzette
Tadorne de Belon
Sarcelle d'hiver
Harle Huppé
Pluvier argenté
Barge à queue noire
Chevalier gambette
Chevalier aboyeur
Gorge bleu à miroir

Lézard à deux raies

Sarcelle d'hiver

Gorge bleu à miroir

Coeloglossum viride

Source : docob Natura 2000 et Atlas de la flore du Morbihan

II.7 Espèces remarquables et/ou protégées

▶ Un inventaire des espèces remarquables et/ou protégées au sein de la commune de Saint Gildas de Rhuys a été établi par la DREAL.

▶ De cet inventaire, sont répertoriées les espèces suivantes :

❑ Chiroptères :
- Grand Rhinolophe
- Oreillard Méridional

❑ Amphibiens :
- Lézard vert à deux raies
- Crapaud calamite
- Rainette verte
- Pélodyte ponctué

❑ Flore :
- Cytisus scoparius maritimus
- Asphodelus arrondeaui
- Bupleurum tenuissimum
- Orchis ustulata
- Arenaria montana montana
- Asparagus officinalis prostratus
- Aster linosyris armoricanus
- Atriplex littoralis
- Carex punctata
- Coeloglossum viride
- Cynosurus echinatus
- Daucus carota gadecaei
- Exaculum pusillum
- Eryngium maritimum
- Lathyrus sylvestris
- Linaria arenaria

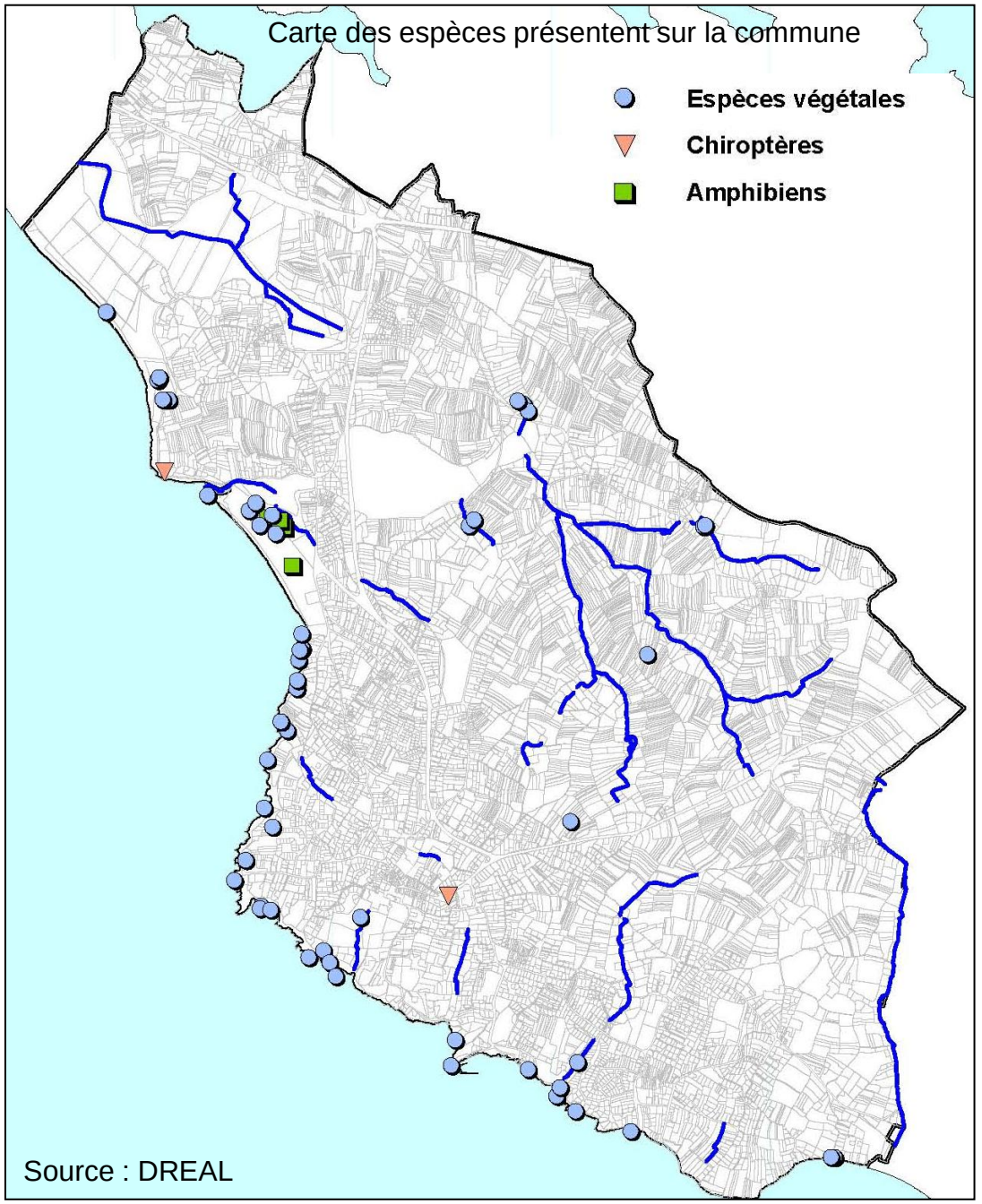

II. Environnement biologique : constat

Espaces naturels et biodiversité	
Aspects positifs	**Aspects négatifs**
La commune dispose d'une grande richesse environnementale, avec une grande surface de sites protégés, et des milieux variés qui abritent de nombreuses espèces patrimoniales.	La biodiversité est menacée par l'avancement de l'urbanisation. Routes et espaces construits artificialisent le sol et créent des ruptures dans les continuités naturelles, essentielles au maintien de la biodiversité.
	Evolution des essences végétales provoquée par l'urbanisation des espaces : disparition des chênes verts au profit des cupressus amenés par la création des villas avec jardin ou parc.
	Les espèces invasives sont responsables d'une perte de biodiversité.
Des espaces naturels libres de construction.	Tendance à un enfrichement des terres lié à une déprise agricole et à la rétention foncière. Les friches contribuent à une perte de biodiversité.
Un réseau bocager important à l'Est de la commune.	Absence de boisement important.
Les espaces naturels, hors littoral, sont présents et diversifiés : haies bocagères, zones humides, trame verte et bleue.	Les continuités naturelles sont parfois interrompues ou menacées.
La commune n'utilise aucun produit phytosanitaire.	

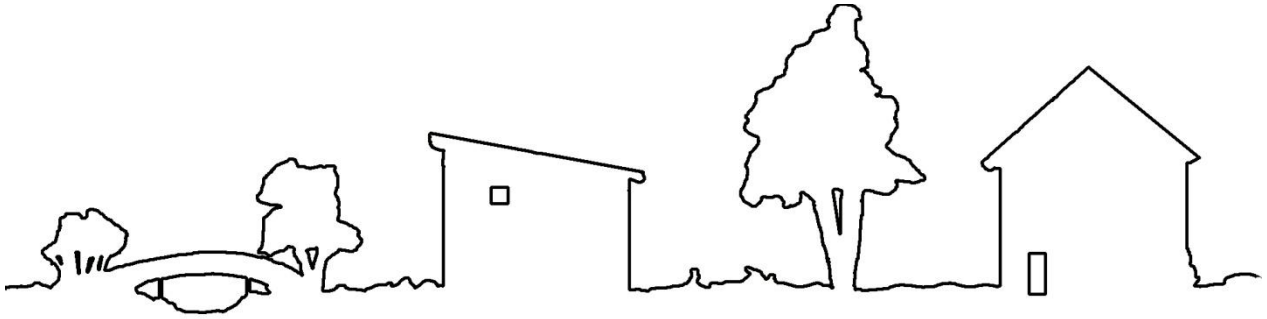

Partie 1 . État initial de l’environnement

III. Génie urbain

III.1 Assainissement eaux usées

⇨ L'assainissement collectif

▶ Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er janvier 2007. La durée du contrat est de 10 ans. Il prend fin le 31 décembre 2016.

▶ La société SAUR a la responsabilité de la gestion du service et des abonnés, de la mise en service, de l'entretien et du renouvellement des ouvrages. Le syndicat prend en charge le renouvellement du génie civil et tous les travaux neufs. Il garde également la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

▶ La station d'épuration de Kervalan est située à l'Etang de Kerpont depuis 1998. Elle traite les effluents biologiquement par boues activées. Sa capacité nominale était en 2010 de 9 000 équivalents habitants. Le milieu récepteur est l'étier de Kerpont Botpenal.

▶ Le tableau ci-dessous donne les volumes reçus par la station (volumes cumulés réels). Les volumes reçus ont enregistré une progression fulgurante ces dernières années, rendant indispensable l'extension/modernisation de la station.

Année	**2008**	**2009**	**2010**	**Variation 2008-2010**
Volume (en m³)	140 285	141 303	144 443	+ 2,96%

▶ En 2010, ses capacités nominales d'épuration étaient de 1 080 kg/j de DBO5. Les charges annuelles moyennes de fonctionnement se répartissaient de la manière suivante :

- Charge hydraulique : 97,87%
- Charge organique : 51,17%

▶ La qualité des rejets de la STEP est évaluée dans le tableau ci-dessous :

Paramètres	DDO5	DCO	MES	NGL	Pt
Rendement (%)	93%	88%	92%	80%	63%

▶ En 2010, la station d'épuration a produit 30 tonnes de matière sèche de boues, soit un volume équivalent à 263m3 destinés à l'épandage. Le taux de conformité des boues pour l'année 2010 est de 100%.

III.1 Assainissement eaux usées

▶ Charges reçues par l'ouvrage en 2010:

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NKJ	NGL	Pt	Débit
	Kg/j	Kg/j	Kg/j	Kg/j	Kg/j	Kg/j	M3/j
Charges brutes de substances polluantes collectées	177,8	404,4	269,6	97,9	97,9	11,6	1232
Rendement de la STEP	94,7%	82,1%	96,9%	85,3%	83,5%	72,4%	Sans objet

Extrait du rapport annuel 2010 : Prix et qualité, Service de l'assainissement collectif du service public

▶ **Toutes ces données montrent que la station d'épuration de Kervalan arrivait en 2010 à la limite de sa capacité nominale. C'est pourquoi, elle est été agrandie en 2011 afin d'atteindre une capacité de 14 500 EH.**

▶ La capacité résiduelle de la nouvelle station d'épuration est estimée à 3915 EH (calculée à partir de la valeur de pointe la plus défavorable). Cette capacité résiduelle correspond à une capacité d'accueil de : 60/45 x 915 = 5220 habitants.

▶ Actuellement les rejets de la station s'effectuent vers l'étier de Kerpont. Après avoir projeté de réaliser un émissaire marin pour effecteur les rejets en mer, le SIAEP envisage la création d'une zone de dispersion constituée d'une aire végétalisée afin de supprimer les rejets vers l'étier au moins en période d'étiage. Une étude de faisabilité est actuellement en cours et doit aboutir d'ici fin 2013. C'est dans cet esprit qu'à la demande du SIAEP des emplacements réservés devront être ajoutés dans le cadre du PLU.

⇨L'assainissement individuel

▶ L'assainissement autonome sur la commune de Saint Gildas de Rhuys, ne concerne que quelques hameaux et plusieurs maisons isolées. Sur la frange littorale de la commune, les lieux dits du Grand Mont, Port aux Moines ainsi qu'au Grand Rohu, les habitations ont leur propre système d'assainissement individuel. Deux hameaux situés à l'Est de la commune sont également concernés.

▶ La commune a effectué des contrôles sur les installations individuelles afin d'en déterminer leur qualité. Les résultats sont répertoriés dans le tableau ci-après :

Satisfaisant	Acceptable mais risque faible	Acceptable mais risque fort	Inacceptable pour cause de pollution
6,59%	64,67%	23,35%	5,38%

III.1 Assainissement eaux usées

- Le zonage d'assainissement des eaux usées de 1995, prévoyait des zones à raccorder au réseau collectif.
- Cependant, dans le cadre de la mise à jour de 2012, des secteurs supplémentaires ont été raccordés.
- La mise à jour du zonage d'assainissement est soumise à enquête publique et devra faire l'objet d'une approbation en parallèle du document d'urbanisme. L'étude de zonage soumise à l'enquête, expose les choix en matière de délimitation des zones d'assainissement non collectif. Ces choix peuvent notamment s'appuyer sur l'aptitude des sols à l'épandage.

Plan de zonage d'assainissement de 1995

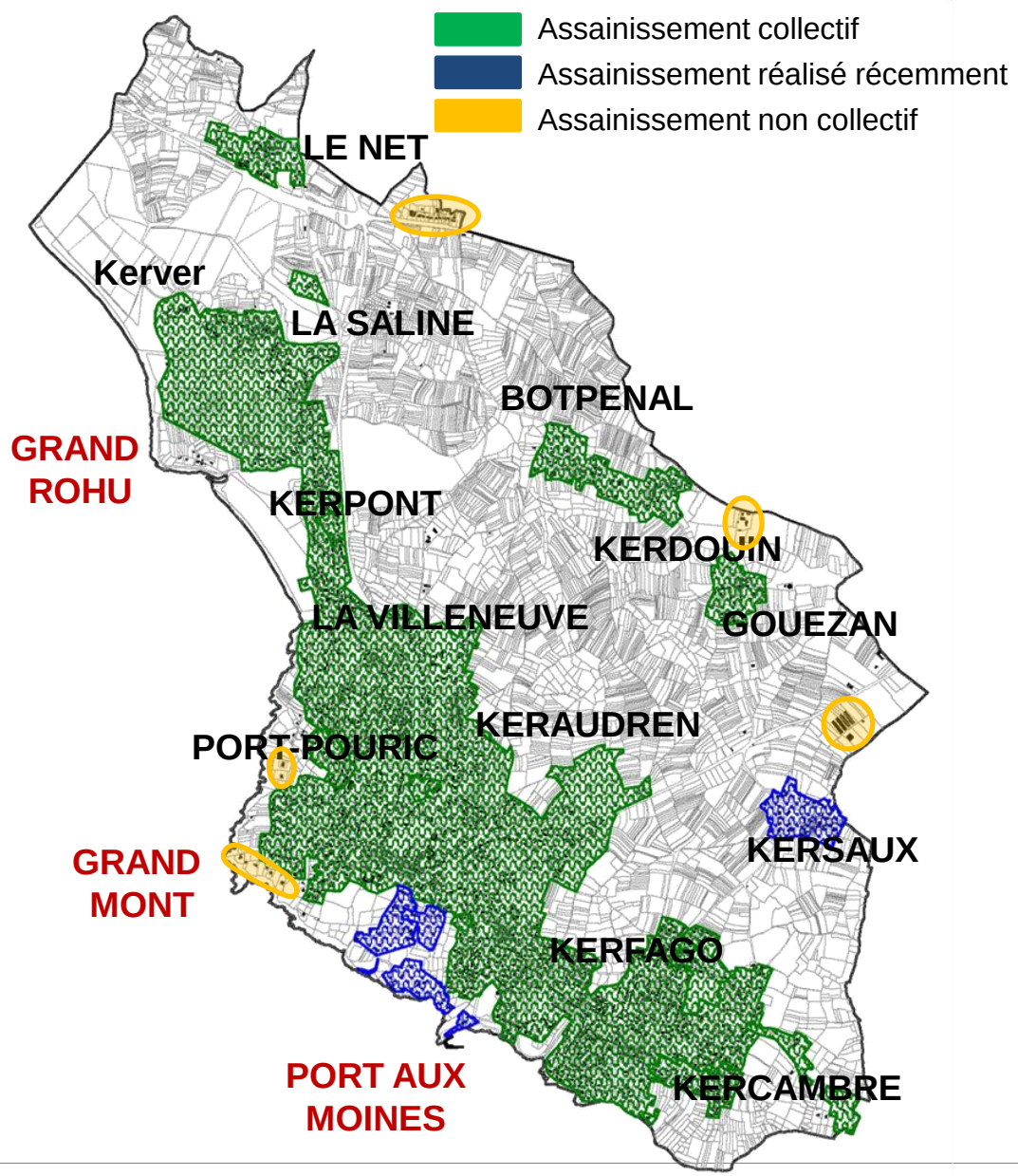

III.1 Assainissement eaux usées

Plan de zonage projeté dans le cadre de la mise à jour

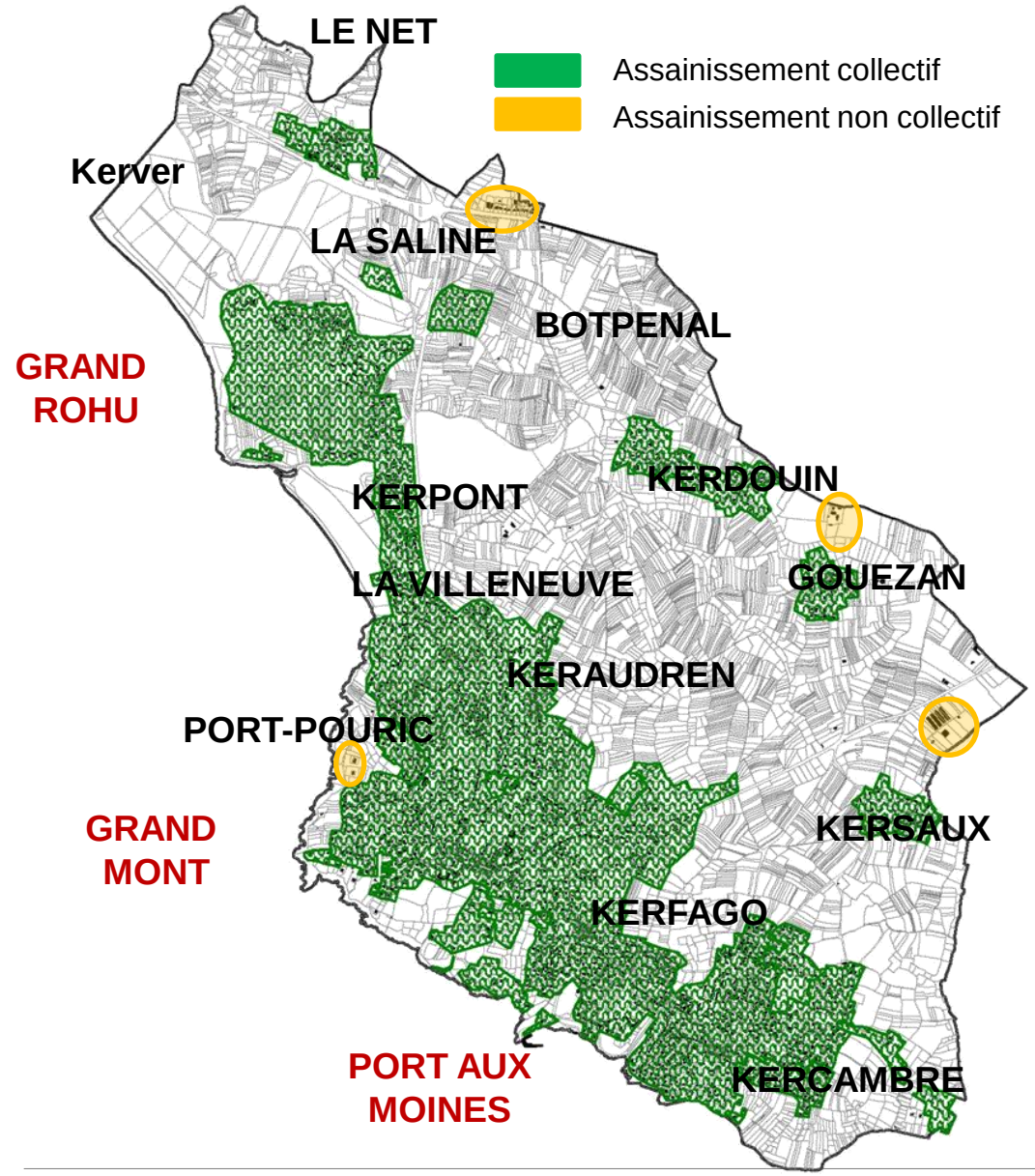

Plan du réseau d'eaux usées

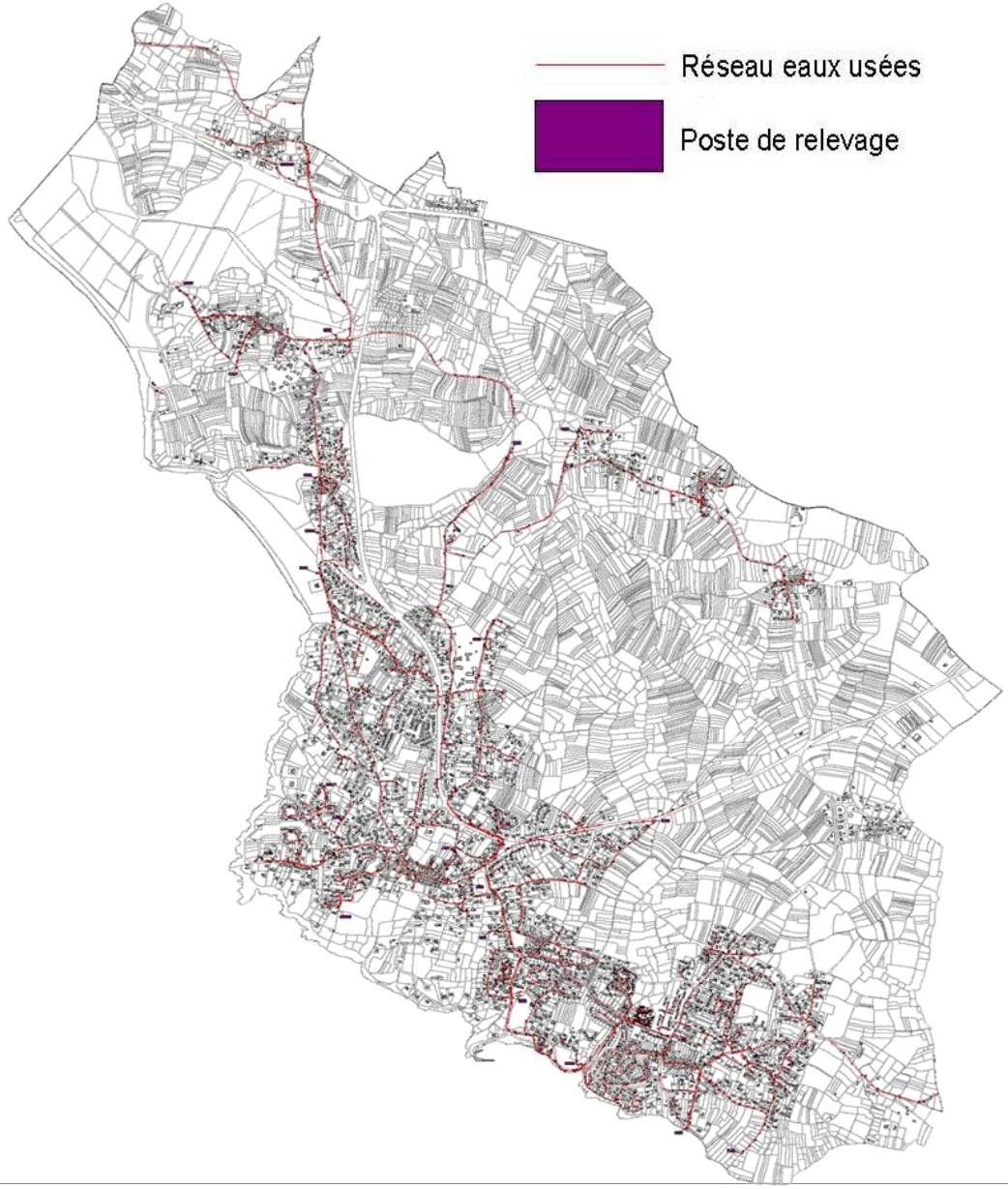

III.2 Assainissement eaux pluviales

▶ Un Zonage d'assainissement pluvial a été réalisé à Saint Gildas de Rhuys en août 2012, en parallèle de l'élaboration du PLU, par le bureau d'études Hydratec.

▶ Ce document a permis d'analyser le fonctionnement actuel du réseau d'assainissement pluvial de la commune. Il a pour objectifs :

- La compensation des ruissellements et de leurs effets par des techniques compensatoires ou alternatives qui contribuent également au piégeage des pollutions à la source,
- La prise en compte des facteurs hydrauliques visant à freiner la concentration des écoulements vers les secteurs avals, la préservation des zones naturelles d'expansion des eaux et des zones aptes à leur infiltration,
- La protection des milieux naturels et la prise en compte des impacts de la pollution transitée par les réseaux pluviaux dans le milieu naturel.

▶ Les dysfonctionnements du réseau pluvial se limitent en général à des débordements, source de désagréments relativement ponctuels, mais sans conséquence grave pour les riverains ou les biens matériels. Ces débordements sont principalement causés par des ouvrages d'assainissement pluvial insuffisamment dimensionnés par rapport aux débits qu'ils doivent supporter.

▶ Le schéma directeur met également en évidence des contaminations bactériologiques ponctuelles issues des réseaux d'eaux pluviales. Les contaminations concernent pour la majorité des exutoires, des taux de concentration trop élevés en E. Coli, ainsi qu'en DCO.

III.3 Adduction d'eau potable

▶ L'alimentation en eau potable est assurée par le SIAEP de la presqu'ile de Rhuys qui compte les communes d'Arzon, Berric, La Trinité-Surzur, La Vraie Croix, Lauzach, Le Hézo, Le Tour du Parc, Noyalo, Saint Armel, Saint Gildas de Rhuys, Sarzeau, Sulniac, Surzur, Theix et Tréffléan.

▶ Le service d'eau est exploité en affermage par la SAUR depuis janvier 2007 jusque décembre 2016. La société SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

▶ 70,9% de l'eau potable distribuée provient d'une retenue située sur la commune de Theix, ainsi que de deux puits de captage qui prélèvent une nappe sur la commune de Tréffléan. 52,9 % d'eau potable sont également importés de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine ainsi que de la Ville de Vannes et 23,7% exportés vers le SIAEP de la région d'Elven ainsi que le SIAEP de Questembert.

▶ Le rapport d'activités pour l'année 2011 donne les informations suivantes pour l'ensemble du SIAEP :

- Nombre d'abonnés : 3 558 soit une augmentation de 1,28% par rapport à 2010.
- Volume d'eau consommé : 174 379 m3 sur l'ensemble de la commune (+ 1,97% par rapport à 2010).
- Consommation moyenne en m³ / abonné : 49 m³ (+0,6% par rapport à 2010).
- Volume mis en distribution : 2 562 491 m3 pour la SIAEP soit une augmentation de 1,32% par rapport à 2010.
- Rendement du réseau de distribution : 93.5 % en 2011 (objectif du SDAGE 85%)

▶ On constate sur les deux stations de production, un total respect des normes en vigueur en matière de qualité de l'eau distribuée, puisque la totalité des analyses de contrôle réalisées par les services sanitaires est conforme.

▶ La gestion globale de la ressource via le système d'interconnexion de Eau du Morbihan, alliée à la poursuite des échanges d'eau avec la Ville de Vannes permettent de couvrir les besoins actuels et futurs, en période de consommation moyenne comme de pointe. Elle s'appréhende à l'échelle d'un grand secteur (SCOT) et se coordonne à l'échelle départementale, et non à l'échelle communale. L'optimisation de cette organisation fera l'objet en 2013 d'une étude prospective sous maitrise d'ouvrage de Eau du Morbihan.

III.4 Gestion des déchets

III.4.1. La collecte

▶ La collecte des déchets est une compétence de la Communauté de Communes. Elle comprend la collecte des ordures ménagères non recyclables, du verre, des emballages, des journaux et magazines. Elle a lieu le mardi et le vendredi de mi-septembre à fin juin et tous les jours en juillet et août.

▶ Une déchetterie est présente sur la commune de Saint Gildas de Rhuys. Située à Kersaux, elle accueille gratuitement les particuliers qui peuvent y déposer leurs déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur poids, de leur volume ou même de leur nature.

III.4.2. Le traitement

▶ Le traitement des déchets (ordures ménagères, produits du tri-sélectif, déchets verts) est assuré par le SYSEM (Syndicat de traitements des déchets du Sud Est du Morbihan). Il comprend le stockage en Mayenne, le tri, le recyclage ainsi que le compostage.

▶ Le SYSEM a confié les missions de broyage-compostage et valorisation des déchets végétaux de la presqu'île de Rhuys à l'entreprise ECOSYS. Les déchets verts sont destinés à une valorisation agronomique (compost de qualité).

▶ Un guide a été réalisé par le SYSEM, en partenariat avec le Conseil Général du Morbihan et l'ADEME. Il est disponible en ligne sur les sites Internet des communautés de communes et de certaines communes membres du SYSEM.

Guide réalisé par du SYSEM

III.4 Gestion des déchets

III.4.3. Les ordures ménagères résiduelles

▶ Entre 2009 et 2010, la Communauté de Commune de la Presqu'île de Rhuys, a connu une diminution du tonnage des ordures ménagères résiduelles collectées de 1,6%.

▶ Les ordures ménagères résiduelles sont passées de 328 kg/hab. en 2009 à 288 kg/hab. en 2010.

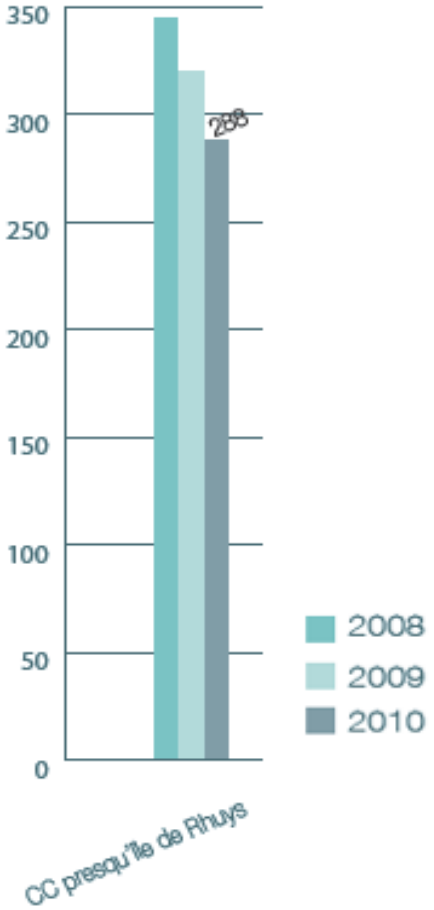

III.4.4. La collecte sélective

▶ Chaque collectivité du SYSEM a conclu un contrat avec ECO-EMBALLAGES, lui garantissant un soutien financier à la collecte et la reprise des matériaux recyclables triés. Les contrats de vente de ces matériaux issus du tri des seuls emballages sont aussi détenus par les collectivités.

▶ Le rapport annuel 2010 de l'activité économique du SYSEM montre que sur 508 tonnes d'emballages légers collectés, 84,65% sont recyclables et que sur 497 tonnes de journaux, revues et magazines collectés, 99,6% sont recyclables.

▶ On peut donc constater que sur l'ensemble de la communauté de commune de la Presqu'île de Rhuys, le tri des déchets est correctement réalisé.

Le tri des produits de collecte sélective (CS)

CC de la Presqu'ile de Rhuys	Tonnages collectés en 2010	Recyclables 2010 (selon caractérisations)
Emballages légers (hors verre)	508	430 tonnes
Journaux, revues, magazines	497	495 tonnes
	Tonnages collectés et recyclés en 2010	
Verre	1 376 tonnes Soit 52,06 kg/hab.	

III. Génie urbain : constat

Assainissement et tri des déchets	
Aspects positifs	**Aspects négatifs**
	Les opérations d'aménagement telles qu'elles sont conçues actuellement ont pour conséquence une forte imperméabilisation des sols.
	La gestion actuelle des eaux pluviales aboutit à l'aménagement d'ouvrages de rétention, consommateurs d'espace et sans apport véritable sur le plan paysager.
	Les habitants sont peu sensibilisés à la gestion alternative des eaux pluviales.
La commune vient de se doter d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 18 000 EH. Un réseau d'assainissement collectif important.	Les rejets de la station d'épuration s'effectuent vers l'étier de Kerpont situé en amont d'une zone de baignade. Des études sont en cours pour modifier ou supprimer ce rejet.
Près de 95% de l'assainissement individuel est satisfaisant ou acceptable avec un risque plus ou moins fort de pollution.	
Le tri des déchets est relativement bien effectué.	

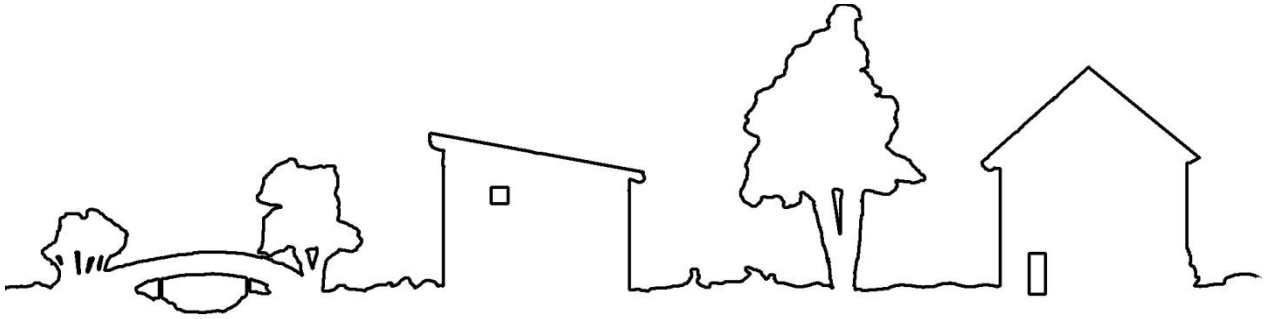

Partie 2 . Territoire et population

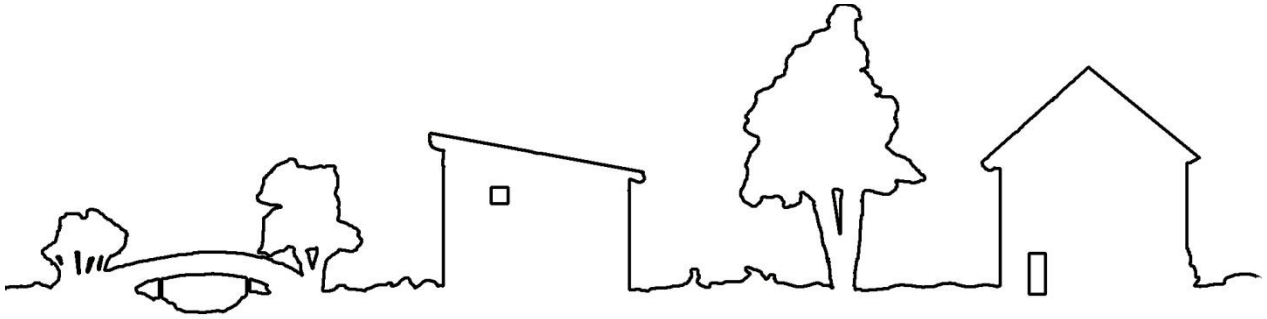

Partie 2 . Territoire et population

I. Organisation du territoire

I.1 Les entités paysagères: un paysage emblématique de la côte sud

▶ Les grands types de Paysages

Saint Gildas de Rhuys bénéficie d'un paysage de qualité, influencé par le golfe du Morbihan et par l'océan Atlantique. Il est composé de plusieurs entités paysagères:

• **le littoral atlantique et le golfe du Morbihan.** Les plages et falaises se succèdent le long de la côte et offrent divers paysages et usages possibles pour les touristes et habitants de Saint Gildas de Rhuys. Le littoral est également ponctué d'un petit port, servant à la plaisance et au mouillage avant tout. Enfin, au nord de la commune, une partie du territoire communal est ouverte sur le golfe du Morbihan.

• **l'agglomération bâtie** représente près d'un 1/4 de l'espace et marque fortement le territoire. L'ouest est presque entièrement urbanisé, on retrouve des constructions au plus près de la côte qui bénéficient de points de vue exceptionnels sur la mer. **Cette nappe bâtie est composée à 94% de maisons individuelles ce qui a eu pour effet de grignoter l'espace agricole au cours des années.**

• **« L'arrière pays » gildasien est composé de cultures et de friches**. Les prairies et cultures sont façonnées par l'homme et évoluent au fil des saisons et des mises en cultures. Les friches, quand elles ne sont pas remises en cultures, évoluent et deviennent des espaces naturels (des bois notamment). Ces derniers sont d'ailleurs peu nombreux sur Saint Gildas de Rhuys. Le paysage de bocage qui résulte de la transition entre les bois et les espaces de cultures, souvent marquée par des haies et talus qui délimitent les espaces agricoles, est peu présent sur la commune et peu étendu. La déprise agricole et la chute du nombre d'hectares de terres cultivées sont des facteurs explicatifs de la faible présence de bocages.

I.1 Les entités paysagères: un paysage emblématique de la côte sud

I.1 Les entités paysagères: un paysage qui évolue

Hier : un paysage dessiné par les activités locales

- L'histoire de Saint Gildas de Rhuys commence vers 536, lorsque le moine celte Gweltas (Gildas) y fonde un monastère.
- Le bourg est édifié au Nord du monastère, à proximité de la côte.
- En 1008, le moine Félix relève l'abbaye de ses ruines. L'abbaye prospère, mettant le pays en valeur jusqu'en 1506.
- Une période de déclin s'amorce puis est stoppée en 1653 avec la reconstruction de l'abbaye. Elle est vendue à la Révolution comme bien national.
- En 1790, le territoire de Saint Gildas de Rhuys est constitué en commune. Cette dernière rachète l'église en 1804.
- Dès les années 1900, Saint Gildas de Rhuys bénéficie du développement des loisirs liés à la mer.
- Son attractivité touristique ne s'est pas démentie jusqu'à ce jour et marque fortement le territoire.

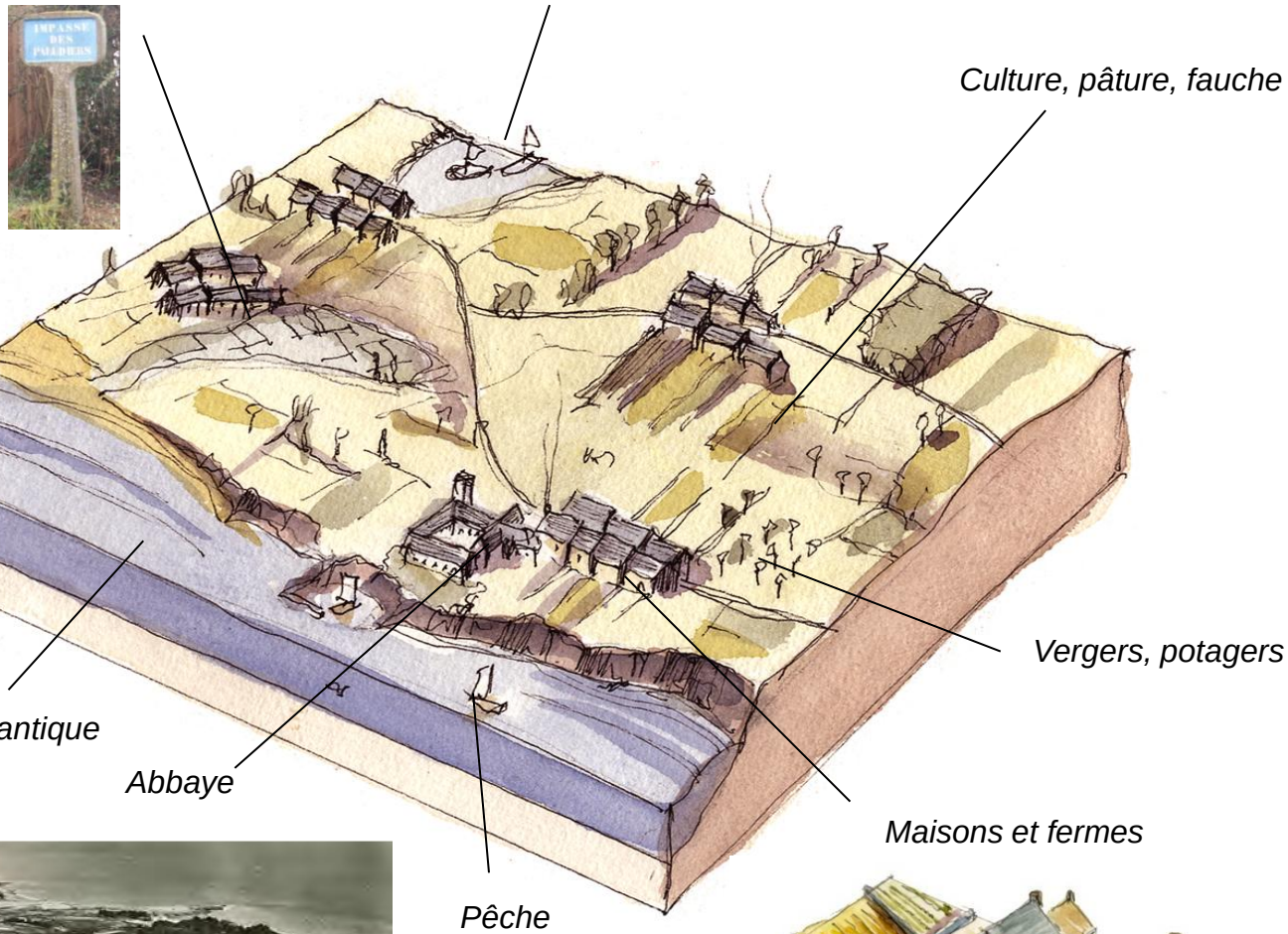

I.1 Les entités paysagères: un paysage qui évolue

Un territoire très attirant depuis de nombreuses années

Un climat…breton
Une côte sud ensoleillée
Un charme reconnu même par temps humide.

Un patrimoine architectural et rural
Des habitations groupées au cœur d'un parcellaire très découpé.

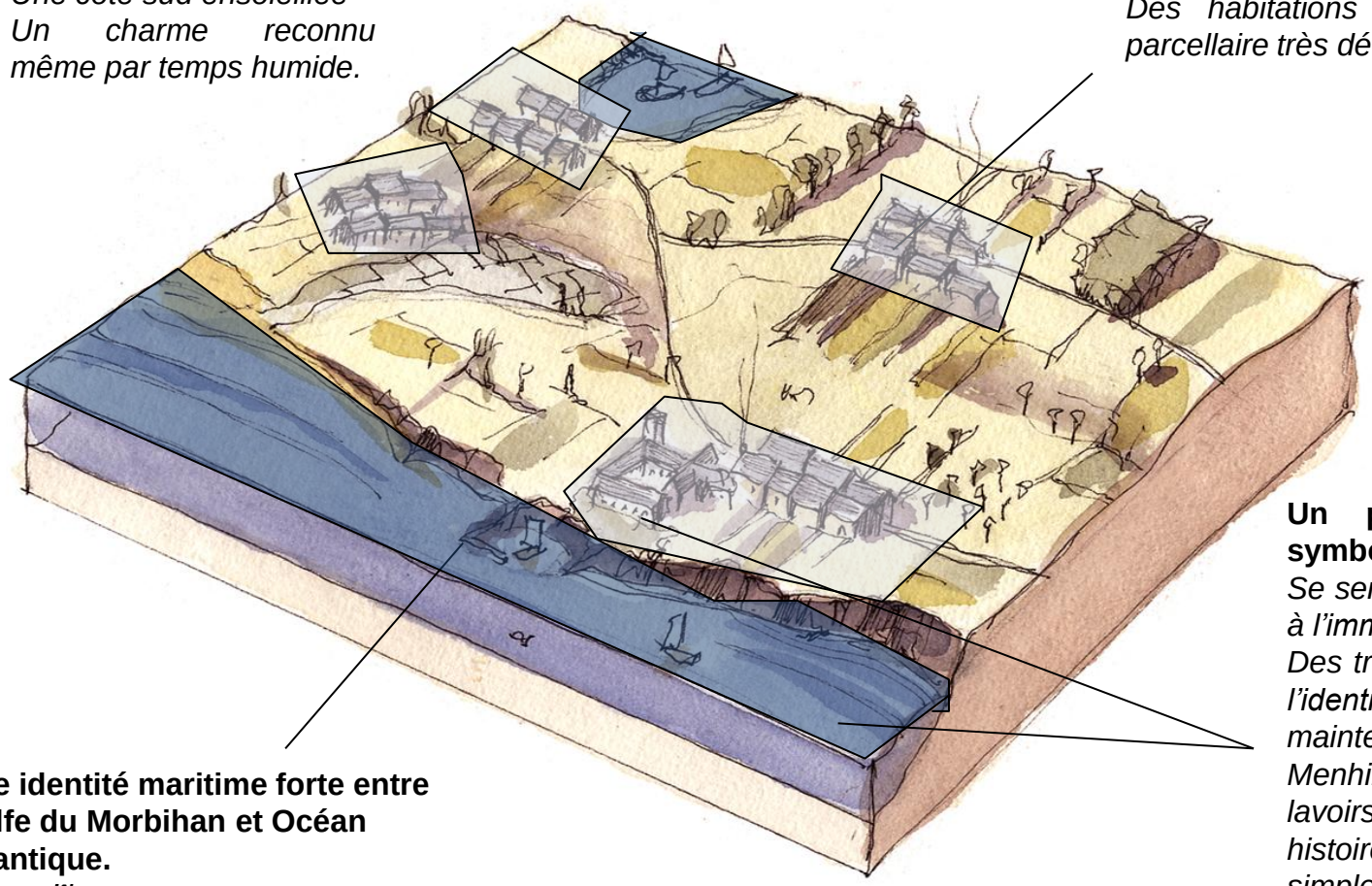

Une identité maritime forte entre Golfe du Morbihan et Océan Atlantique.
Presqu'îles
Plages, falaises, criques
Une côte emblématique.
Mais peu d'activités liées à la pêche.

Un paysage aux fortes valeurs symboliques
Se sentir en sécurité dans une terre face à l'immensité de l'océan.
Des traditions culturelles qui ont marqué l'identité de la Presqu'île et qui sont maintenues en partie.
Menhirs, noms des lieux dits, statues, lavoirs : un patrimoine qui révèle une histoire ancienne, aux caractères simples et nobles, valorisé par la patine du temps au sein de l'imaginaire collectif.
Ces éléments permettent à chacun d'ancrer son imaginaire, sa pensée, dans le territoire de la commune.

I.1 Les entités paysagères: un paysage qui évolue

Aujourd'hui: un paysage dessiné par de nouveaux usages

▶ Les usages ont évolué, même si la pêche n'a jamais vraiment été présente à Saint Gildas de Rhuys, l'agriculture était une activité majeure jusque dans les années 80, elle a depuis fortement régressé. En témoigne le nombre d'exploitations sur la commune qui n'est plus que de quatre.

▶ L'habitat individuel sur parcelle privative est le mode d'habitat privilégié à Saint Gildas de Rhuys dont les résidences secondaires représentent près de 72% du parc de logement.

▶ L'attractivité du territoire et les décisions prises en matière d'urbanisme ont favorisé l'essor des résidences secondaires et le caractère touristique de la commune. Elle est d'ailleurs classée touristique dès 1921.

▶ Le paysage a été façonné par l'urbanisation du territoire, fait de maisons individuelles de type pavillonnaire favorisant une urbanisation relativement diffuse.

▶ Plus de 60% des actifs de la commune travaillent à l'extérieur, ce qui induit d'importants déplacements quotidiens.

▶ Les caractéristiques de la commune tendent ainsi à s'estomper.

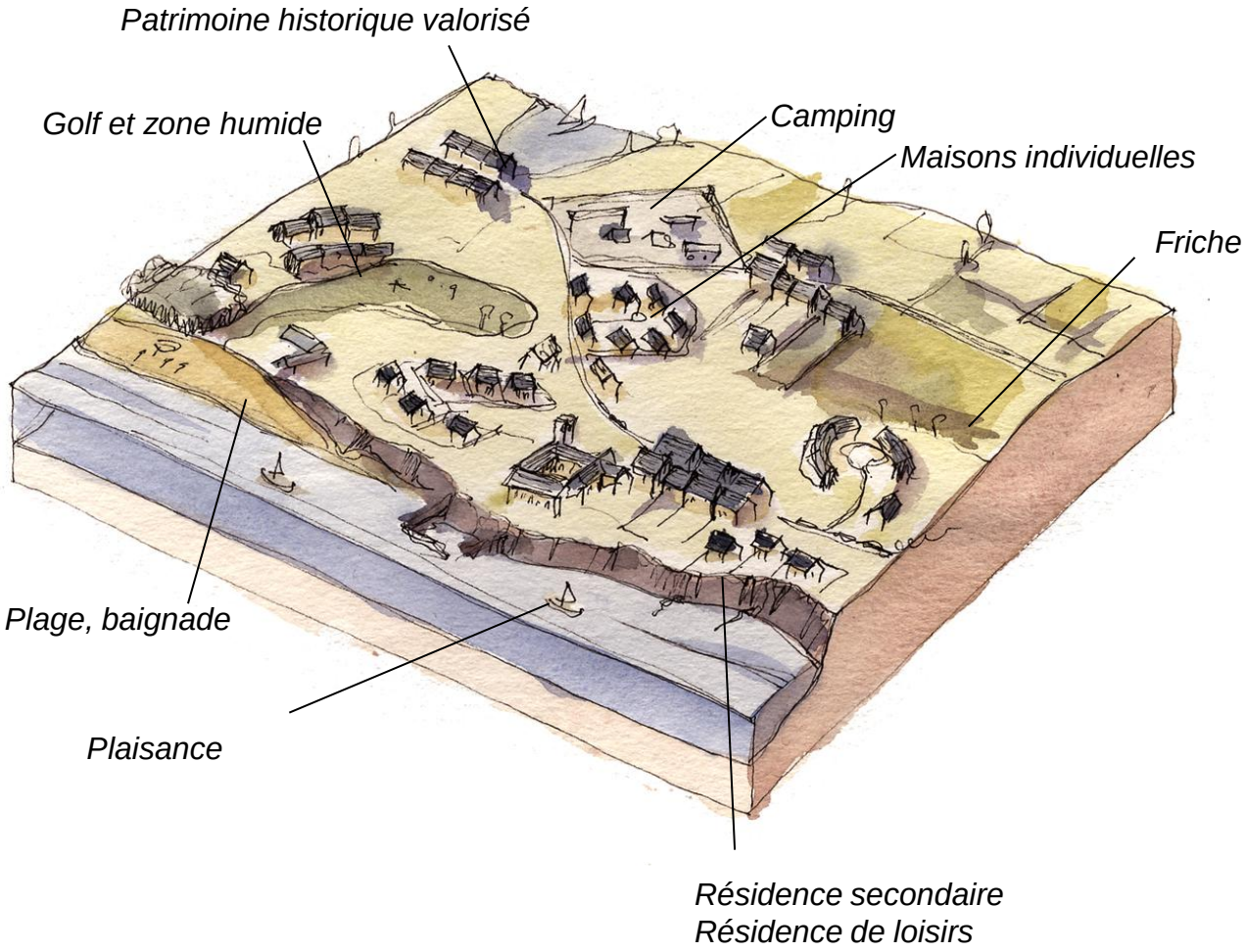

I.2 Les dynamiques d'urbanisation : le bâti vernaculaire (le bâti avant 1890)

- On retrouve un certain nombre de noyaux anciens indépendants, liés à l'agriculture.
- Une partie est tournée vers le littoral, formant un chapelet en arrière de la côte : La Saline, Kerpont, La Villeneuve, Keraudren, Saint Gildas de Rhuys, Kerfago et Kercambre.
- L'autre partie est davantage portée sur l'agriculture à l'intérieur des terres : Botpénal, Kerdouin, Gouezan, Kersaux.
- Le hameau du Net se trouve à proximité du Golfe du Morbihan et était davantage tourné vers le ramassage des coquillages, des huîtres…
- On observe également que le futur bourg de Saint Gildas de Rhuys commence à se former, à proximité de l'abbaye.

Abbaye de Saint -Gildas

I.2 Les dynamiques d'urbanisation : le bâti en 19

Un début d'urbanisation

▶ L'urbanisation entre 1890 et 1940 est venue renforcer le centre bourg par des constructions au sein de la trame bâtie qui existait à proximité de l'abbaye.

▶ Un véritable cœur de bourg commence à se constituer (urbanisation, commerces…).

▶ On voit également apparaître une urbanisation plus lâche et plus diffuse autour de ce bourg. De nombreuses maisons de vacances sont construites à l'écart des noyaux bâtis, la volonté des propriétaires étant de bénéficier d'un point de vue sur la mer et en être proches.

Le bâti du bourg en 1944

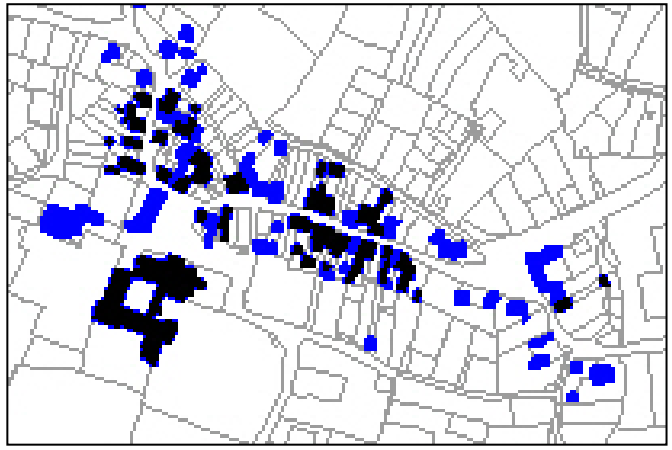

Fond cadastral 2010

On peut observer que le bourg s'est densifié par l'urbanisation des dents creuses. Il commence aussi à s'étendre par l'ouest et l'est.

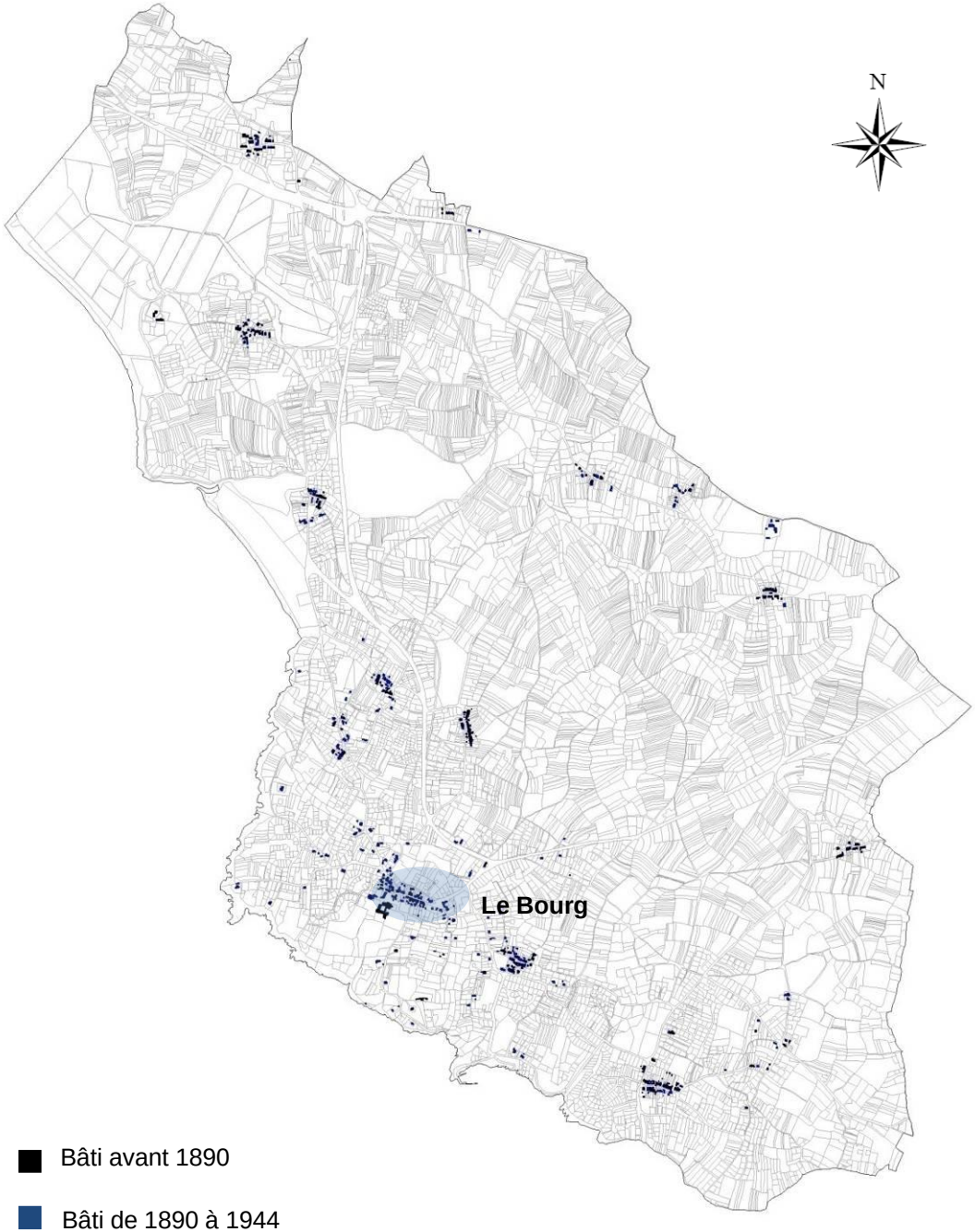

I.2 Les dynamiques d'urbanisation : le bâti en 1970

L'amorce du développement balnéaire

▶ De 1945 à 1970, quelques hameaux se densifient comme ceux de La Saline ou de Kerver au Nord de la commune.

▶ L'urbanisation sur le littoral commence déjà à apparaître. La volonté est toujours de bénéficier d'un point de vue sur la mer (Grand Rohu). C'est à cette époque que l'on voit apparaître les premières maisons de villégiatures (la villa Kermaria à Port-Maria est la première). D'anciens logis vont également être transformés en maisons modernes dans certains hameaux (Gouezan).

▶ L'urbanisation se développe quelque peu autour du bourg, à Kerlegan et Kerfago mais la majorité des constructions s'implantent de manière lâche et diffuse sur tout l'ouest de la commune, le long des voies de communications

Kercambre en 1970, constructions au bord de la côte

Fond cadastral 2010

Près de Kercaradec en 1970, constructions diffuses le long des voies de communications

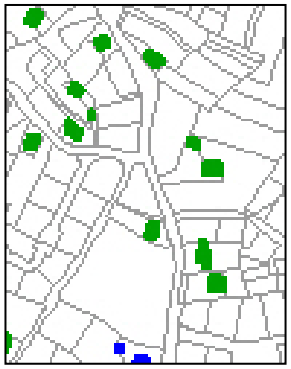

Fond cadastral 2010

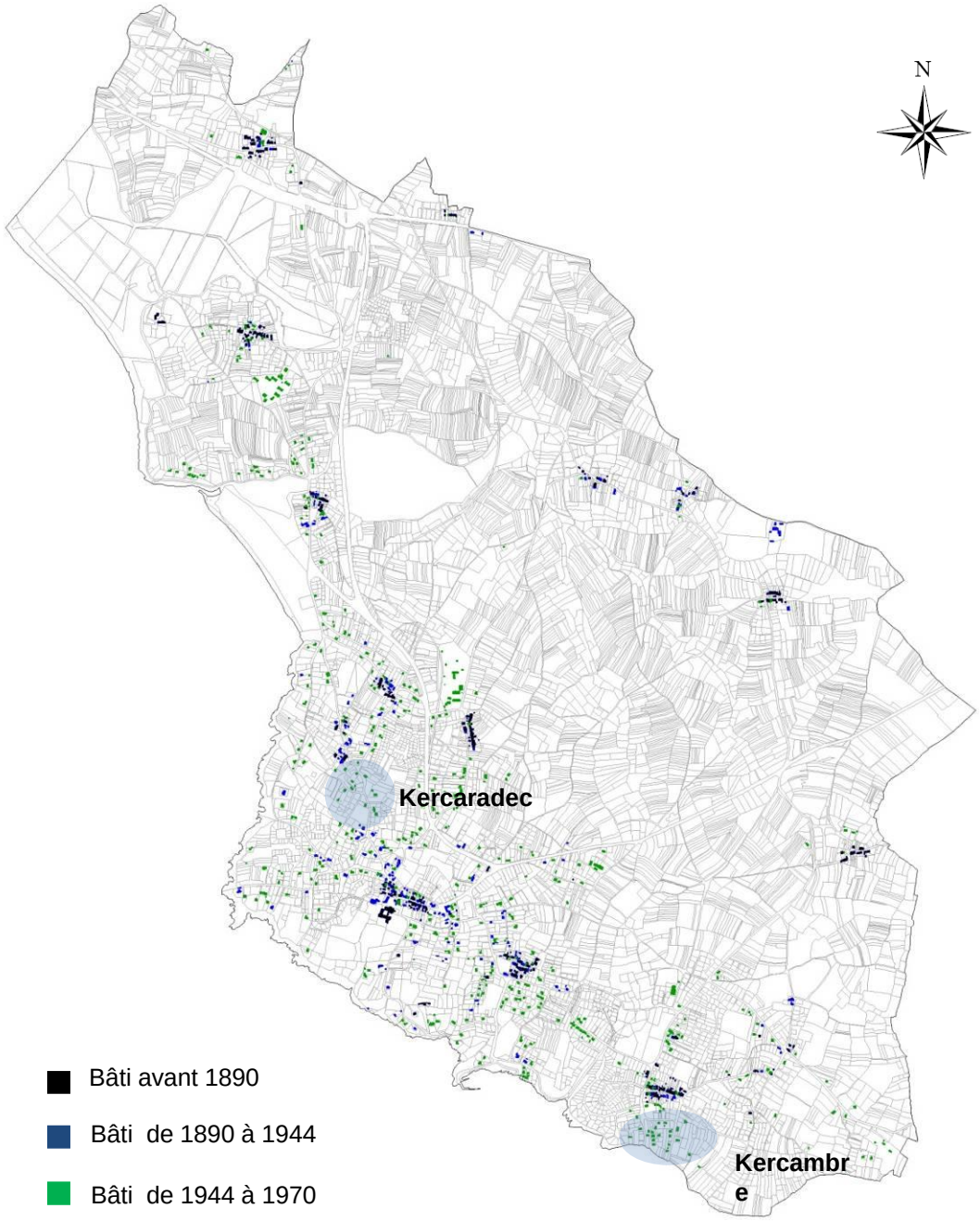

I.2 Les dynamiques d'urbanisation : le bâti en 19

La résidentialisation du territoire

▶ La période courant de 1970 à 1990 est la phase d'urbanisation la plus intense de Saint Gildas de Rhuys. La commune connaît une explosion de l'urbanisation et des constructions avec une augmentation de 145% du nombre de logements sur la commune.

▶ Cette période marque surtout la résidentialisation de la commune et lui donne son caractère touristique. Le nombre de résidences secondaires augmente ainsi de 200% sur la période, passant de 543 en 1968 à 1619 en 1970. Cette résidentialisation est aussi à mettre en lien avec la construction du port du Crouesty dans les années 70 et de la route départementale qui a facilité l'accessibilité de la presqu'île.

▶ Le document d'urbanisme (POS) approuvé en 1978 retranscrit le choix d'une urbanisation diffuse:
-surface minimum de terrain fixé à 700 m²
-coefficient d'emprise au sol faible (20% dans les parties Ub et 50% dans les parties Ua)
-hauteurs faibles: R+ C en général et R+1 dans le bourg.

▶ L'effet de ce type de constructions (pavillonnaire) est la création d'une véritable nappe d'urbanisation qui s'étend du Kerver au Nord, à Kercambre au Sud, englobant le bourg.

Lotissement à Kercambre en 1990

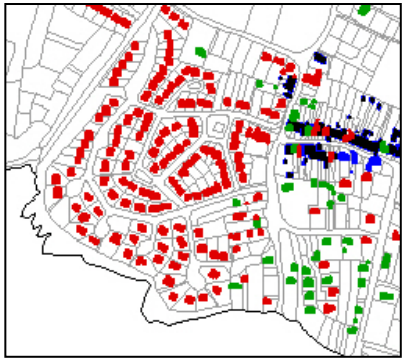

Fond cadastral 2010

L'urbanisation est étalée et marquée par la prépondérance de l'habitat pavillonnaire. On voit apparaître les premiers lotissements (ex: lotissement en raquette à Kercambre).

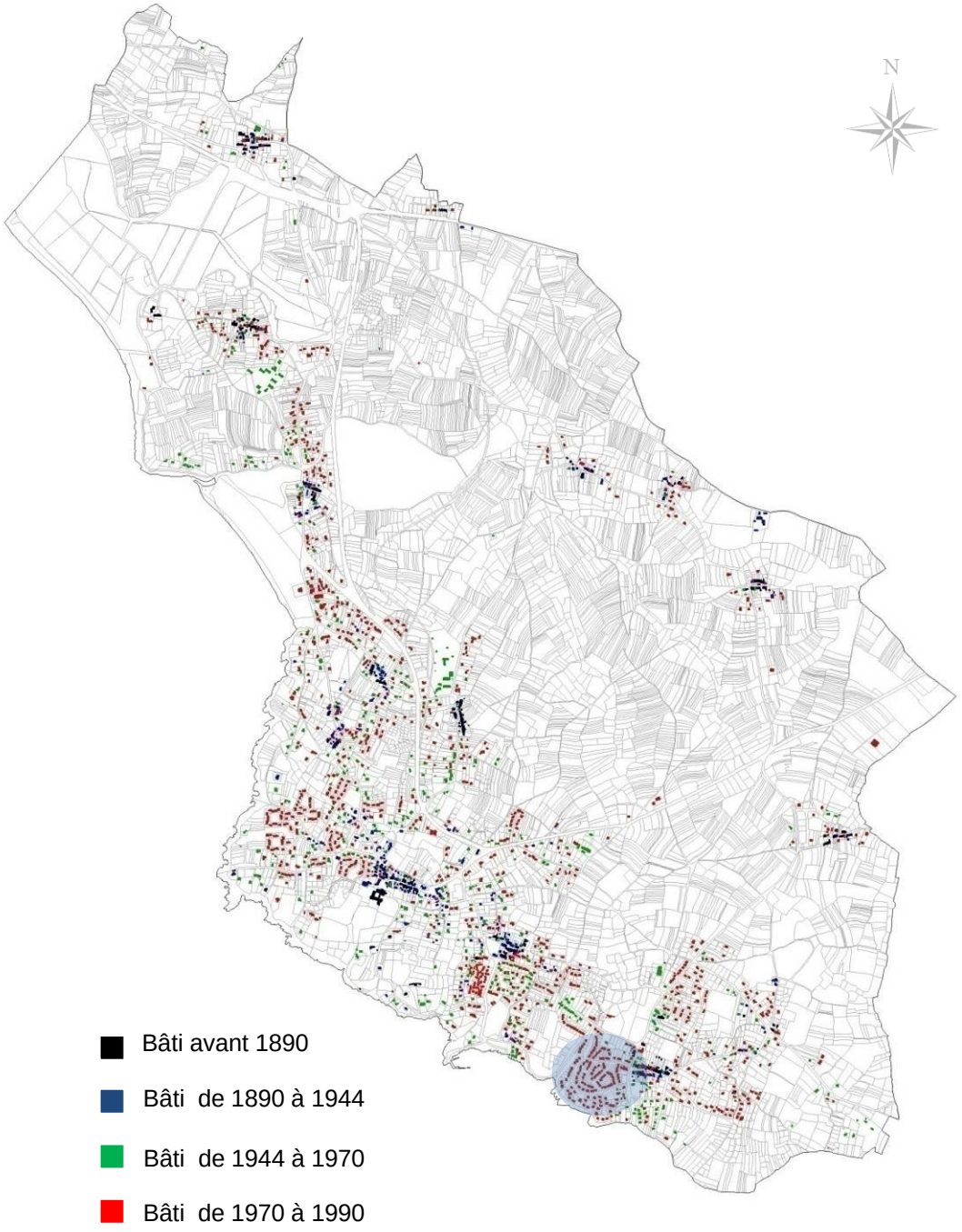

I.2 Les dynamiques d'urbanisation : le bâti en 2009

- L'urbanisation va connaître un net ralentissement par rapport à la période précédente. Cependant l'augmentation des constructions est encore de 45% de 1990 à 2008 et de 46% pour les résidences secondaires uniquement.
- La part des résidences secondaires baisse même légèrement, passant de 74% en 1990 à 72% en 2008.
- Malgré la densification de certains secteurs (La Croix Daniel par exemple), les constructions ont tendance à étendre encore davantage la nappe bâtie au Nord, le processus d'urbanisation étant toujours celui de l'urbanisation à la parcelle. Quelques lotissements voient également le jour (à La Croix Daniel ou Kercaradec nord).
- Le hameau de Botpenal connaît plusieurs constructions autour du cœur historique, ce qui a pour effet d'étendre le hameau.

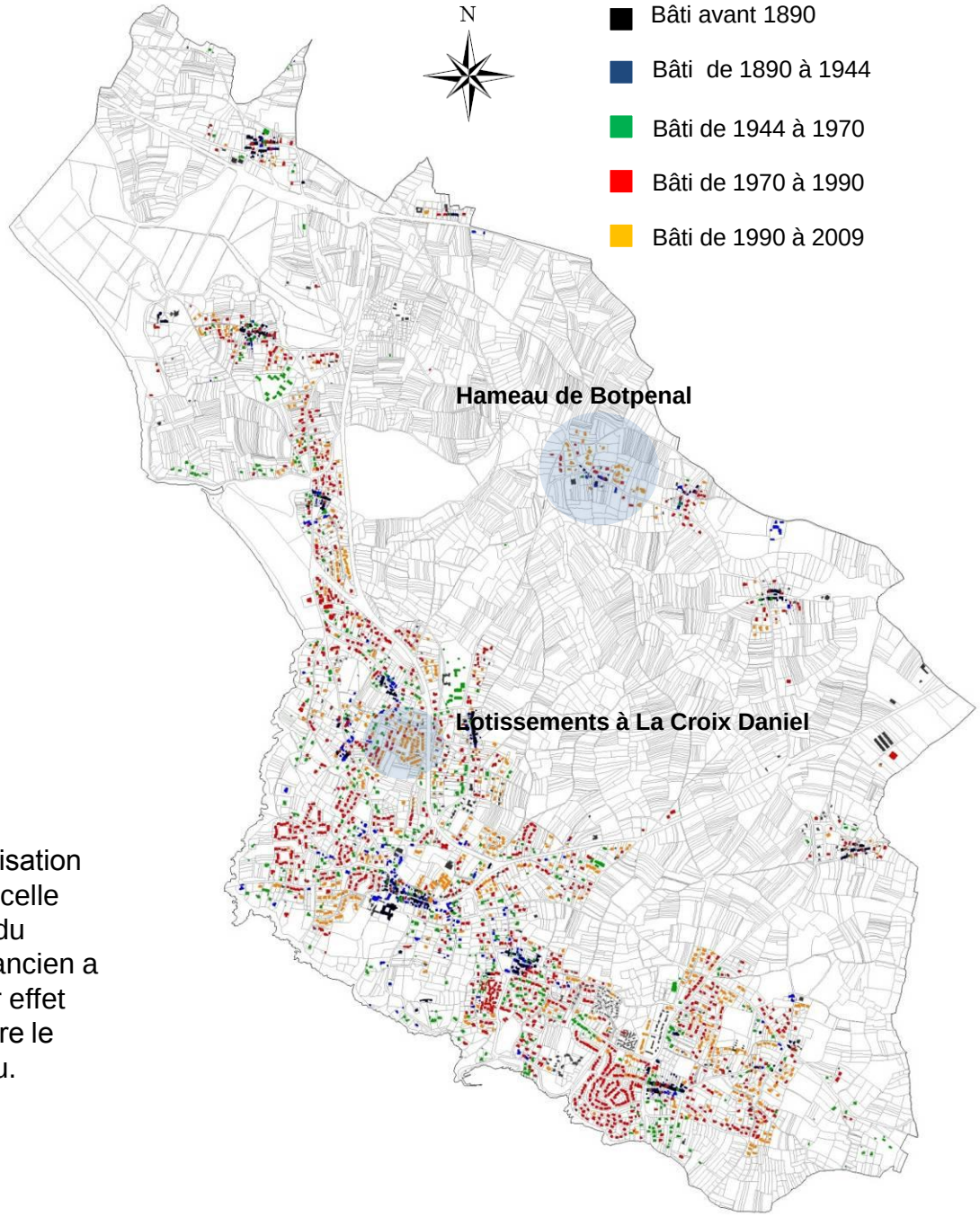

Lotissements à La Croix Daniel

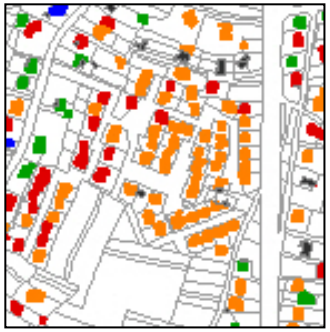

Fond cadastral 2010

Ce lotissement a permis de densifier quelque peu ce secteur en urbanisant une « grande dent creuse »

Hameau de Botpenal

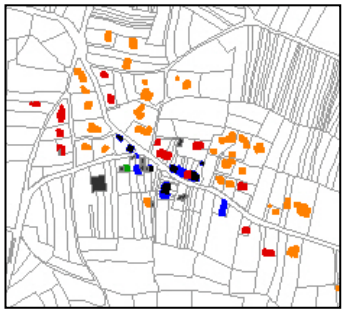

Fond cadastral 2010

L'urbanisation à la parcelle autour du noyau ancien a eu pour effet d'étendre le hameau.

I.3 La consommation foncière

▶ Depuis le vote de la loi Grenelle 1 (en août 2009) et encore davantage avec la loi Grenelle 2 votée en 2010, la lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols apparaît comme un des objectifs majeurs du droit de l'urbanisme.

▶ En 1945 les parcelles urbanisées représentaient 1,4 % du territoire communal soit 22.3 ha.

▶ L'urbanisation s'est ensuite accélérée au cours des décennies suivantes:

- 1945 – 1968 : + 22.6 ha soit environ 1ha/an
- 1968 – 1978 : + 44.5 ha soit 4.5 ha/an
- 1978 – 1988 : + 51.6 ha soit 5.2 ha/an
- 1988 – 1998 : + 43.5 ha soit 4.4 ha/an

▶ On observe une forte accélération de l'urbanisation à partir des années 1970, période où la commune connaît un essor du tourisme et des résidences secondaires qui représentent la majeure partie de l'urbanisation au cours de la période 1970-2000 (76% des constructions en moyenne sur la période).

▶ Au cours de la période 1998-2011 l'urbanisation s'est poursuivie sur le même rythme, + 56.2 ha soit 4.3 ha/an. En 2011 la surface urbanisée représente 240.7 ha. A ce chiffre il convient d'ajouter les parcelles urbanisées non datées (en bleu sur la carte), ce qui représente 10.5 ha urbanisés supplémentaires. Au total 251.2 ha sont occupés par l'habitat et les activités à Saint Gildas de Rhuys.

▶ Depuis 1945 ce sont donc 228.9 ha qui ont été consommés au détriment des espaces agricoles et naturels au profit de l'habitat et des activités. Cette urbanisation non maîtrisée a conduit à créer une nappe bâtie très étendue mais peu dense malgré l'urbanisation de certaines dents creuses ces dernières années.

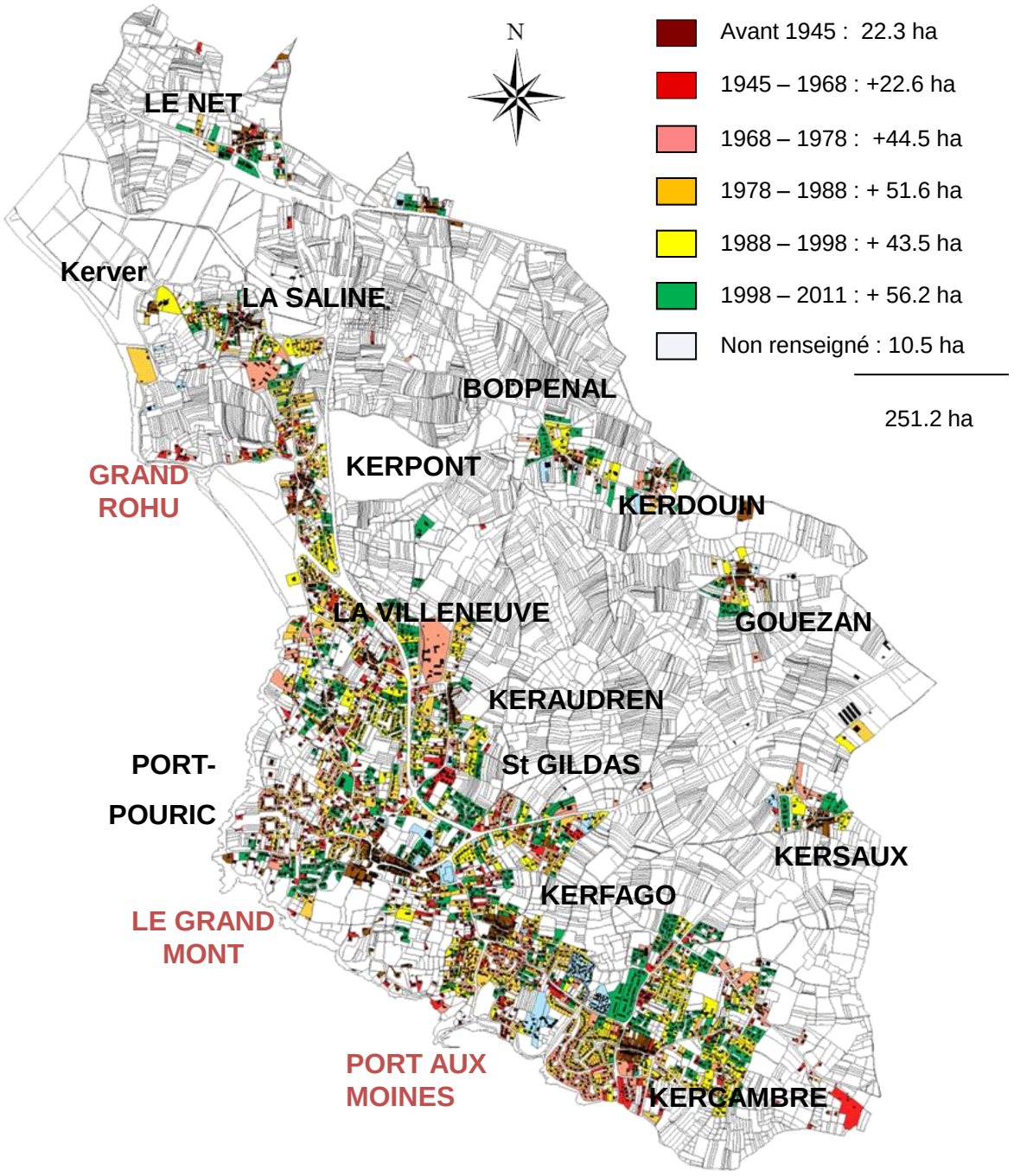

I.3 La consommation foncière

▶L'espace artificialisé qui comprend la nappe bâtie du bourg et les hameaux représentent 393.2ha soit 25% de l'espace communal. On peut cependant déduire que les dents creuses et cœur d'îlot encore non artificialisés représentent 30 ha, ce qui ramène l'espace artificialisé à 363.2ha soit 23.6% de la commune.

▶ Sur ces 30 ha, on compte, 20 ha de cœurs d'îlots et une dizaine d'hectares de dents creuses.

▶ En 2008, le territoire communal de Saint Gildas de Rhuys est donc occupé comme suit:

- l'espace agricole (friche agricole + espace cultivé) occupe 513 ha soit 33% du territoire communal,
- l'espace naturel occupe 629 ha soit 42% de l'espace communal,
- et l'espace artificialisé, 25%.

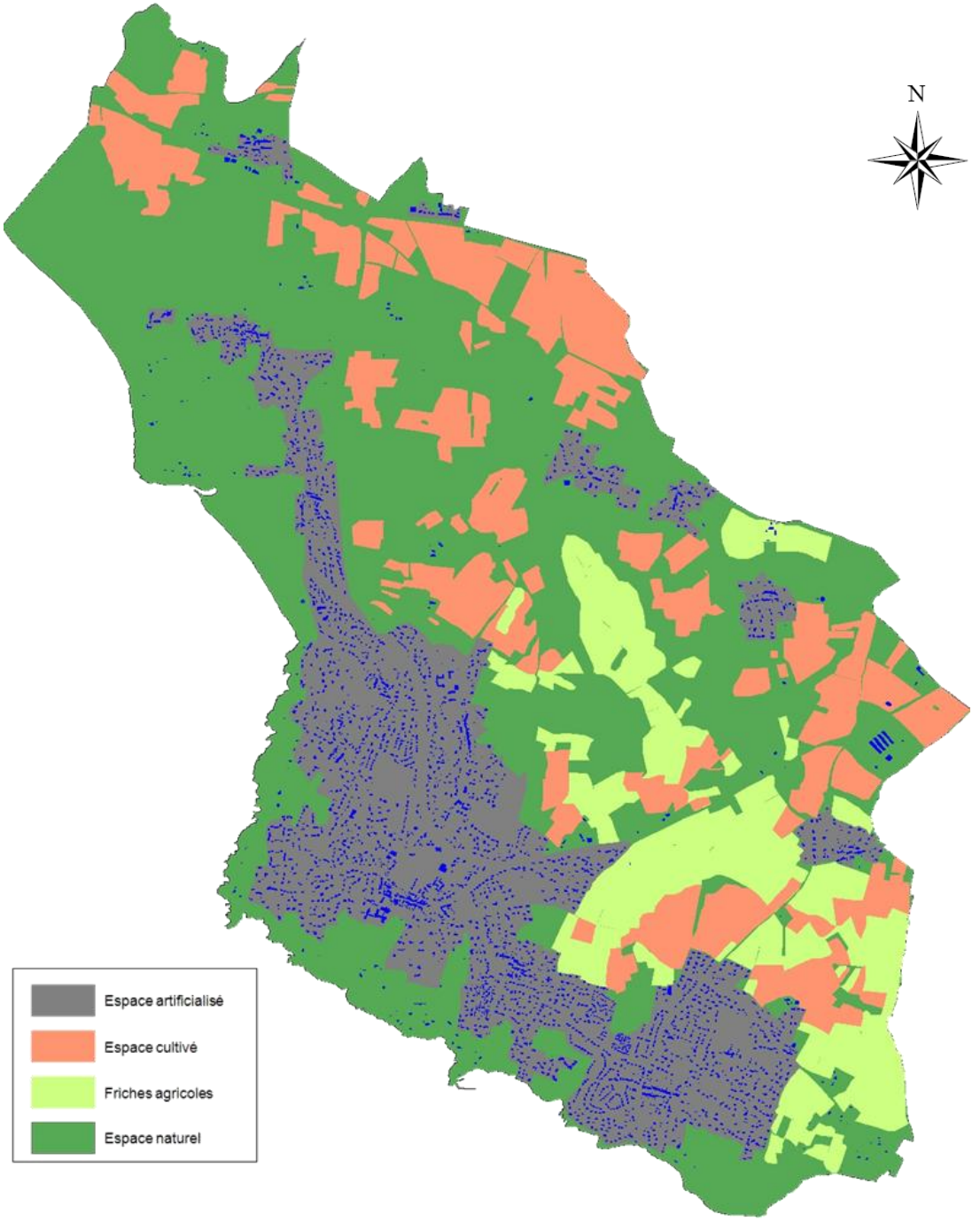

I.3 La consommation foncière

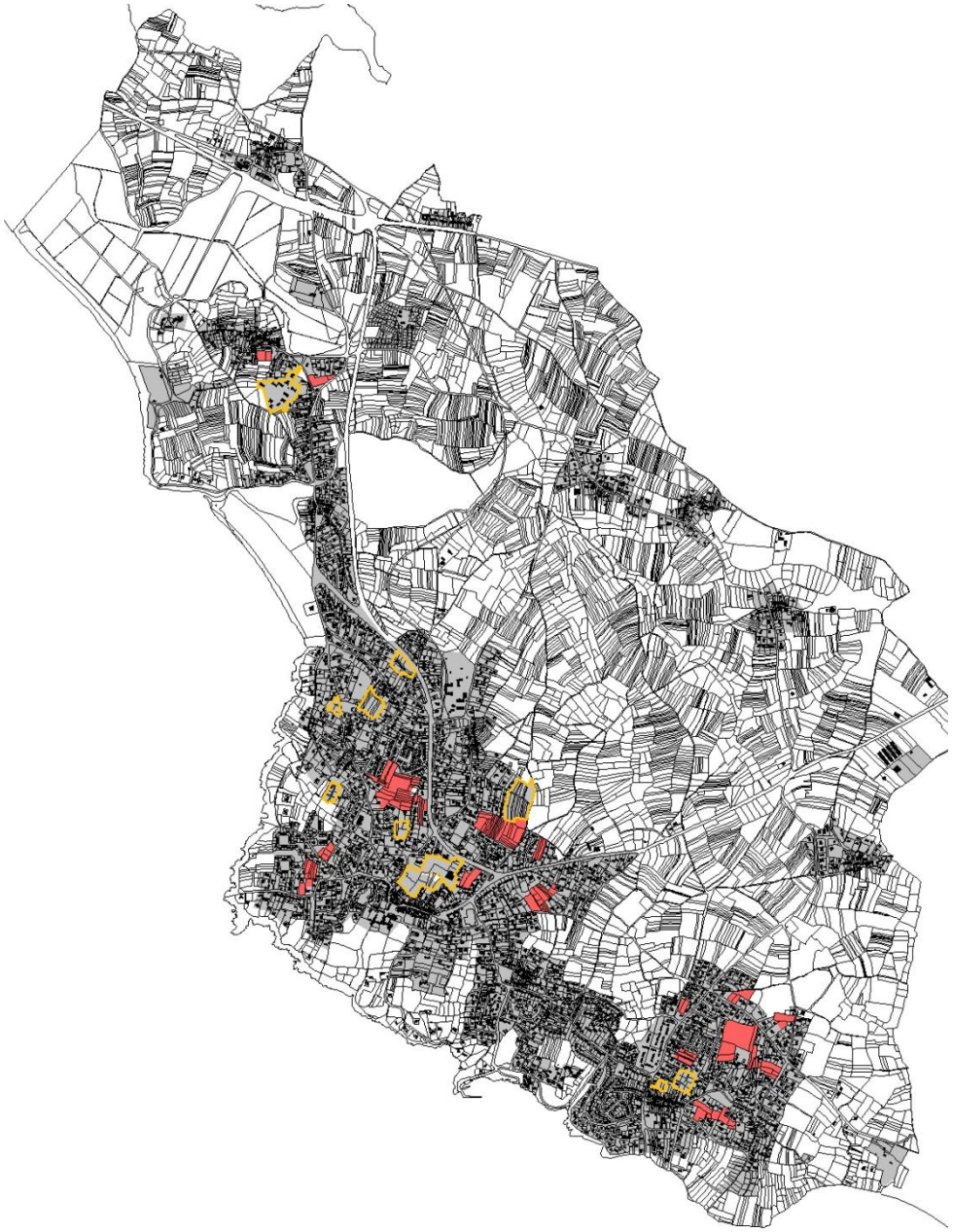

I.3 La consommation foncière

Une urbanisation très diffuse, fortement consommatrice d'espace

▶ L'occupation générale du bâti reste très faible même si l'on trouve des différences. Ceci induit un nombre important de dents creuses.

-Les noyaux bâtis anciens atteignent un coefficient d'occupation des sols (CES) autour de 50%:

1: Noyau ancien du centre bourg

2: Noyau ancien au Kerver

▶ Les opérations d'ensemble peuvent atteindre des CES de 30%:

3: Lotissement à Kercambre

4: Collectifs/ Kermarie

▶ L'urbanisation diffuse présente des CES inférieurs à 20% avec une majorité inférieure à 10%:

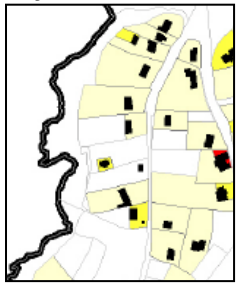

5: Urbanisation à la parcelle au bord de la côte à l'ouest de La Villeneuve

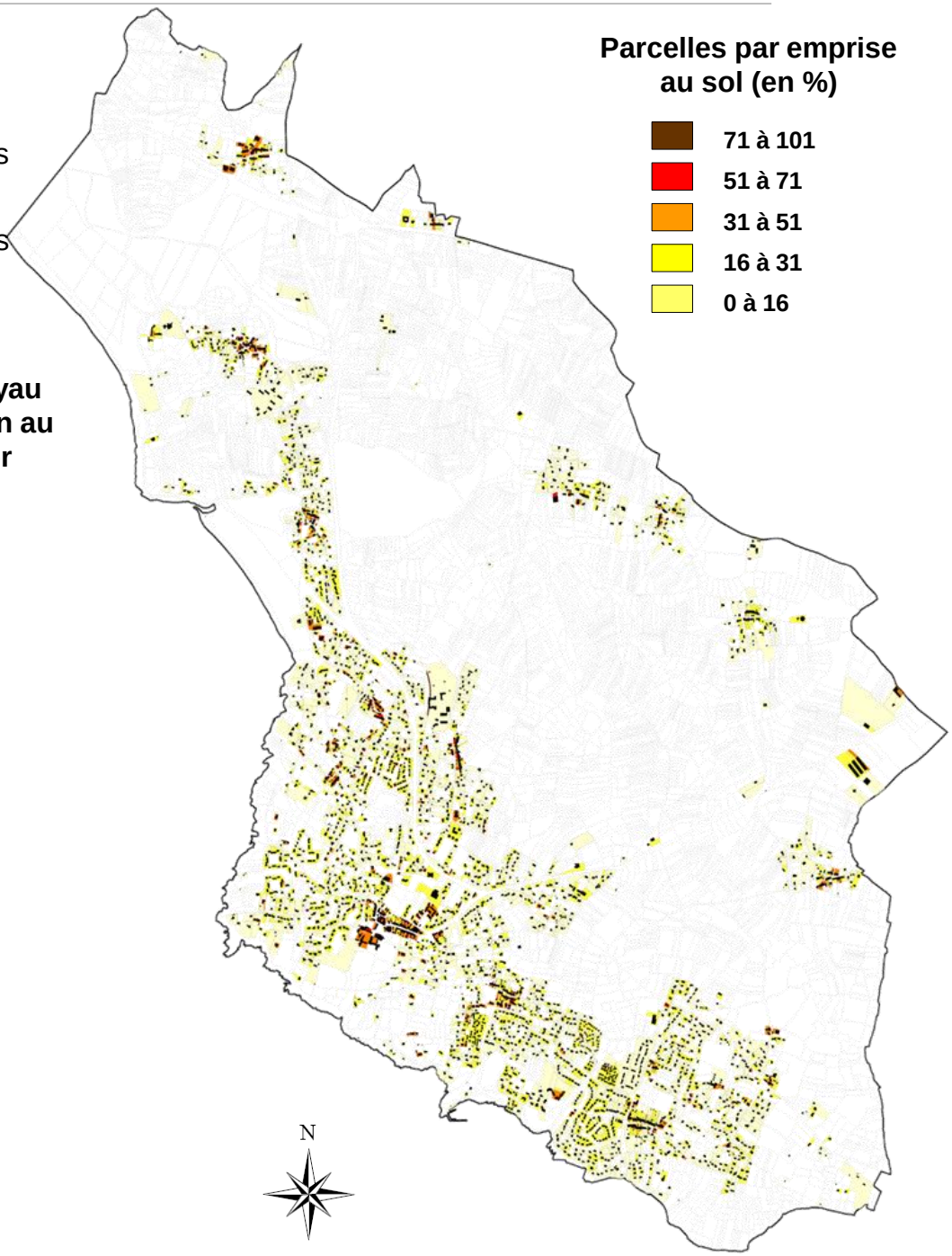

I.4 Les tissus urbains: définition

▶ Un tissu urbain intègre l'ensemble des constructions, rues, places, jardins publics et privés,… qui constituent un espace urbanisé ainsi que leurs interrelations. Les différents tissus urbains sont caractérisés par des types de bâtis, de parcellaires, d'ilots, de voies et de processus d'urbanisation différents. Ils se repèrent tant sur le cadastre que dans le paysage.

L'urbanisation traditionnelle
La principale caractéristique est architecturale. Elle est constituée par des constructions dites « vernaculaires », en matériaux du pays et adaptées aux activités de leurs premiers habitants.

Le bâti est en général resserré (dense), mais les tissus anciens ne sont pas tous uniformes.

L'organisation générale du bâti se fait par rapport à un élément de focalisation : la rue, une cour commune, un puits, une chapelle, etc. ou par rapport à un élément déterminant du climat : protection contre le vent dominant par exemple

L'urbanisation à la parcelle
Processus qui consiste à construire sur une ancienne parcelle de culture, dont la taille s'y prête, une ou deux maisons individuelles. Il s'agit d'une simple division foncière. Il n'y a pas création de voie.

Ce type de parcelle se trouve aux abords immédiats des villages ou des hameaux, ou encore le long des chemins qui reliaient deux noyaux voisins.

Ce type de tissu suit les voies et réseaux et est marqué par une implantation des constructions en recul des voies dans la plupart des cas. Le parcellaire est peu modifié et l'aspect final de l'urbanisation est peu encadré.

Les opérations d'aménagement
Elles permettent d'accueillir de nouvelles constructions sur une ou plusieurs parcelles trop grandes pour y implanter moins de 3 maisons. Elles intègrent la création de voies de dessertes internes à l'opération, ou s'appuient sur d'anciens chemins.

Elles opèrent un redécoupage foncier et règlementent les constructions. Ce type de procédure n'intervient en général qu'une fois que les petites parcelles desservies sont devenues rares, et que les poches non-bâties doivent être désenclavées et viabilisées.

Les zones d'activités et d'équipements
Les zones d'activités et de commerces ainsi que les équipements se repèrent à la taille de leurs bâtiments et à l'emprise foncière importante qu'elles nécessitent.

Les campings et PRL
Les processus sont les mêmes que pour les opérations d'aménagements. En revanche, l'échelle se trouve réduite par rapport à l'habitat permanent.

I.4 Les tissus urbains: description générale

▶ Les tissus urbains présents sur la commune se répartissent en différentes catégories : le tissu d'habitat et le tissu d'activités et d'équipements.

▶ Le tissu d'habitat est marqué par la **prépondérance de l'urbanisation à la parcelle**, lâche et linéaire qui a créé une nappe d'urbanisation se déployant du nord au sud (du Kerver jusqu'à Kercambre).

▶ **Le bâti ancien**, datant d'avant 1945, correspond principalement au cœur du bourg et anciens hameaux mais aussi à des villas et anciens logis rénovés en maisons de villégiature.

▶ **Il n'existe pas de villages,** les noyaux anciens des villages ont été noyés dans la nappe d'urbanisation diffuse qui forme l'espace aggloméré de la commune.

▶ **Les opérations d'aménagement d'envergure** sont peu nombreuses, l'urbanisation s'est faite au coup par coup sans réel plan d'ensemble.

▶ **Le tissu des activités et des équipements est dispersé sur la commune en fonction de leur type.** On trouve majoritairement les équipements, services et commerces dans le centre bourg ou à proximité. Quelques équipements et activités (restaurants, golf) se trouvent au Nord. On y trouve aussi la zone d'activité du Net.

▶ **Les campings et PRL** forment un tissu urbain spécifique. Ils sont au nombre de 6. Plusieurs d'entre eux ne sont pas en continuité des agglomérations.

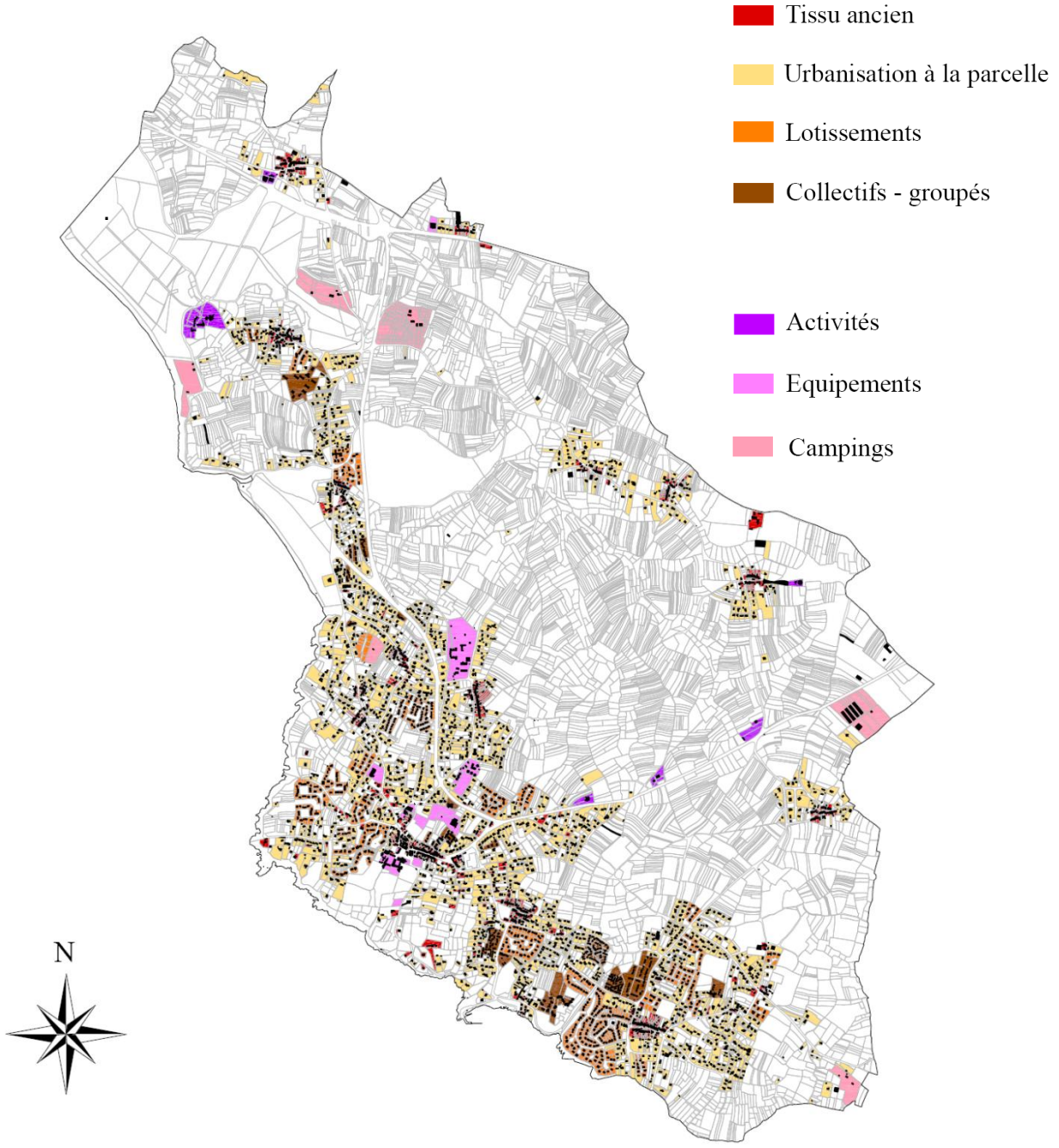

I.4 Les tissus urbains: description par secteur

La typologie des tissus urbains fait ressortir plusieurs constats, notamment l'apparition de secteurs spécifiques:

1. L'urbanisation agglomérée,

Elle est alimentée par le développement de l'habitat pavillonnaire, type d'habitat qui est majoritaire sur la commune. Les constructions allant des années 1945 jusqu'à aujourd'hui ont formé une nappe d'urbanisation qui se déploie du Nord Ouest au Sud Est de la commune sur près de 5 kilomètres le long de la côte atlantique. On peut différencier 2 sous secteurs:

1.1. Le bourg aggloméré constitué de tissus anciens.

1.2. Le tissu aggloméré périphérique constitué également des tissus anciens issus des hameaux intégrés à l'urbanisation agglomérée mais également de lotissements, d'habitats groupés ou encore de secteurs moins denses mais au caractère paysager remarquable.

2. Les hameaux isolés de Kersaux, Gouezan, Kerdouin, Botpénal, Largueven, Le Net tous situés à l'Est ou au Nord de la commune, « côté Sarzeau ». Ce sont d'anciens hameaux agricoles organisés autour d'un noyau ancien.

3. L'urbanisation lâche, linéaire et/ou isolée

Elle est peu dense et laisse place à des espaces non-bâtis importants, qu'on peut difficilement qualifier de dents creuses.

On la trouve sous deux formes :

3.1. Les écarts ou bâtiments isolés

3.2. Des secteurs diffus

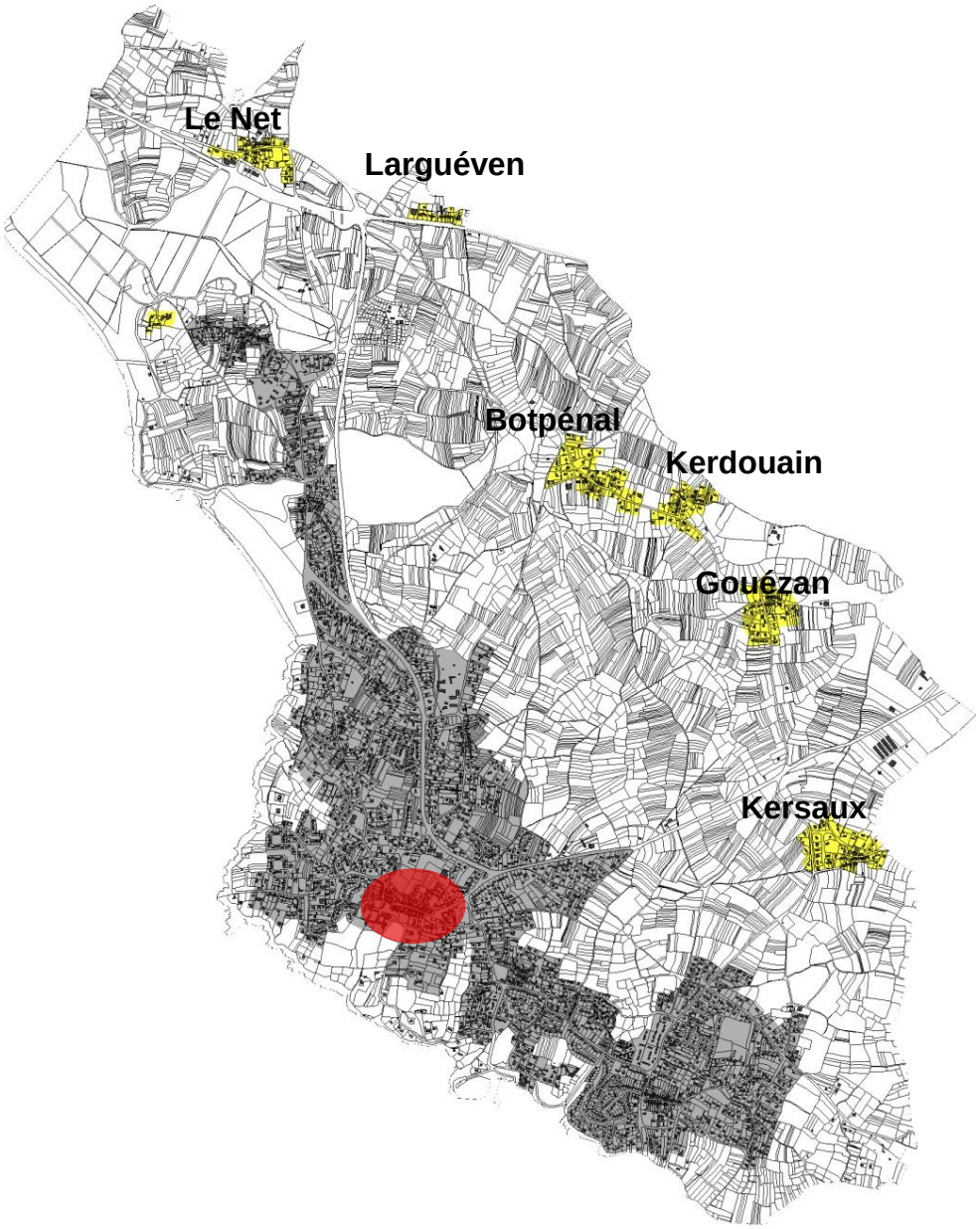

I.4 Les tissus urbains : description par secteur

1.1 Le bourg aggloméré

Le noyau ancien du centre bourg est l'entité urbaine historique de la commune et s'est développé à proximité de l'abbaye. Il présente une densité de logements relativement plus élevée que dans le reste de la nappe bâtie. Le bâti est caractéristique des tissus anciens, implanté en mitoyenneté et à l'alignement en front de rue. La hauteur du bâti est en général de R+2, même si on trouve quelques R+1. Les toits sont à double pentes et en ardoises. Des constructions plus récentes sont ensuite venues se raccorder au centre bourg, sous forme de lotissements ou de constructions à la parcelle.
La majorité des commerces de proximité se trouvent dans le bourg en rez-de-chaussée des immeubles.

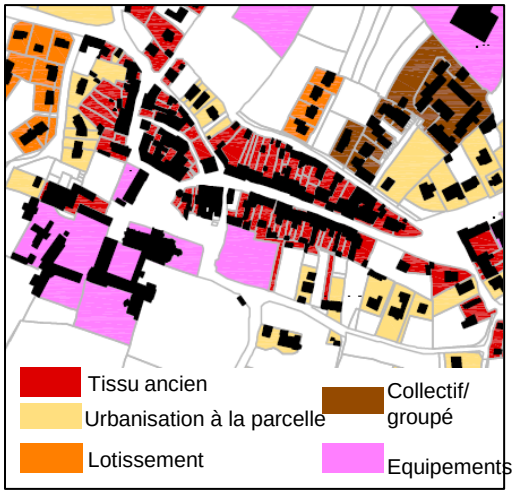

Types de bâti

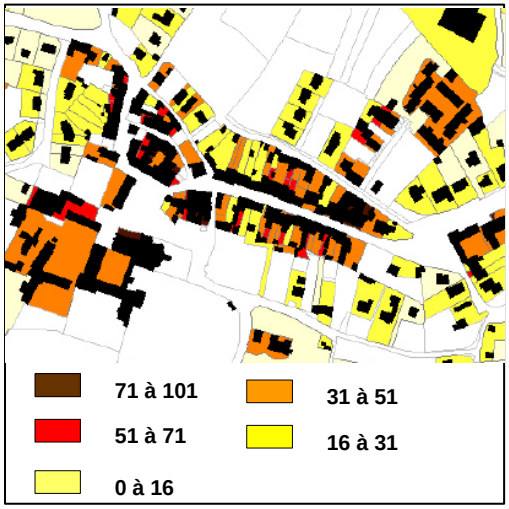

Emprise au sol (en %)

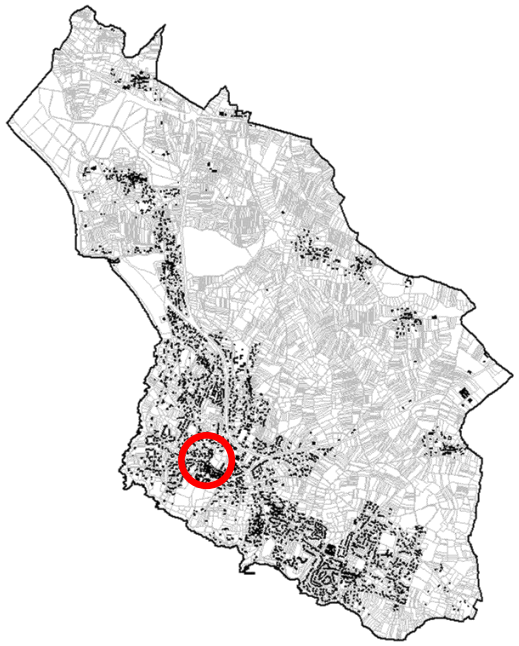

I.4 Les tissus urbains : description par secteur

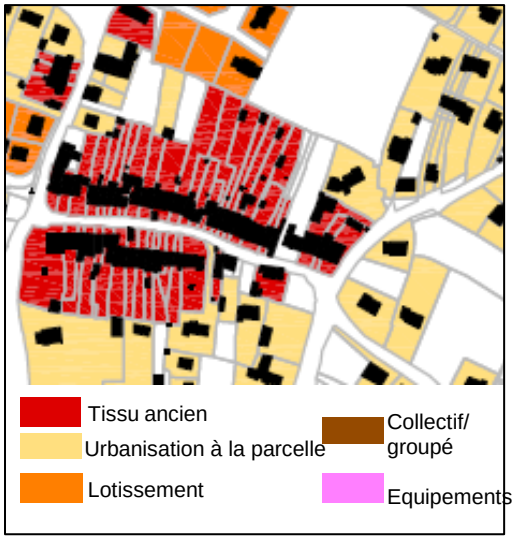

Types de bâti

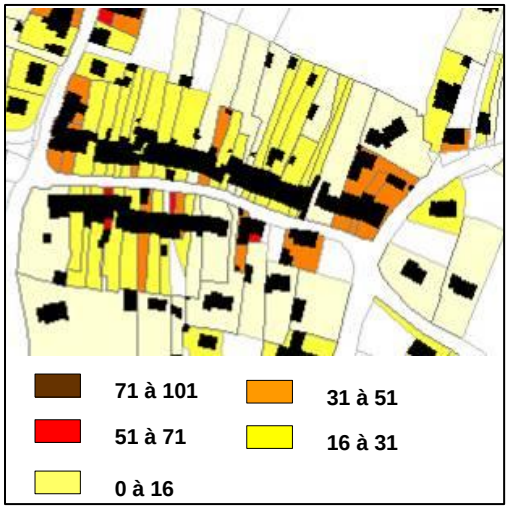

Emprise au sol (%)

1.2 Le tissu aggloméré périphérique : tissu ancien

Le noyau ancien du village de Kercambre est un exemple caractéristique de ces hameaux (La Saline, Kerpont, La Villeneuve, Kerfago, Kergoff…) qui ont été intégrés à la nappe bâtie au fur et à mesure de l'urbanisation. Kercambre présente des densités comparables au bourg, de l'ordre de 20 logements/hectare. Le bâti est également en mitoyenneté mais l'implantation est en léger recul par rapport à la voie. On retrouve également des maisons allant de R+1 à R+1+comble avec des toits à double pentes en ardoises.

L'urbanisation s'est beaucoup développée autour de ce village sous forme de lotissements à l'ouest et d'urbanisation à la parcelle à l'est.

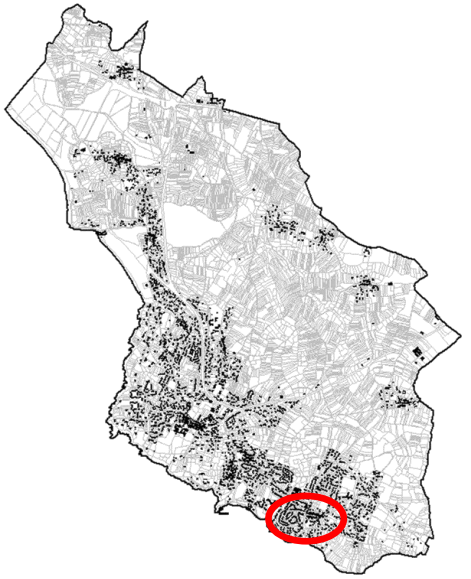

I.4 Les tissus urbain: description par secteur

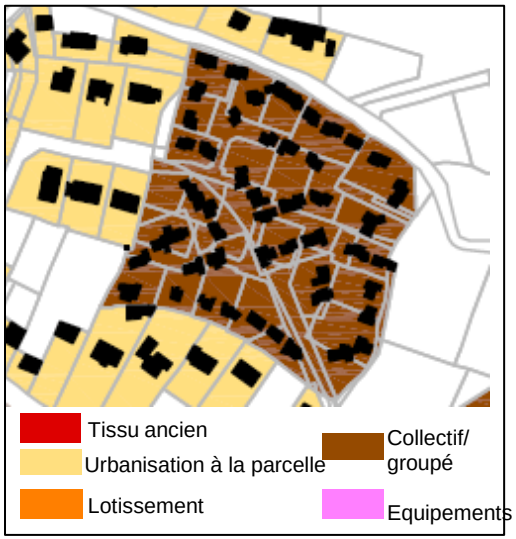

Types de bâti

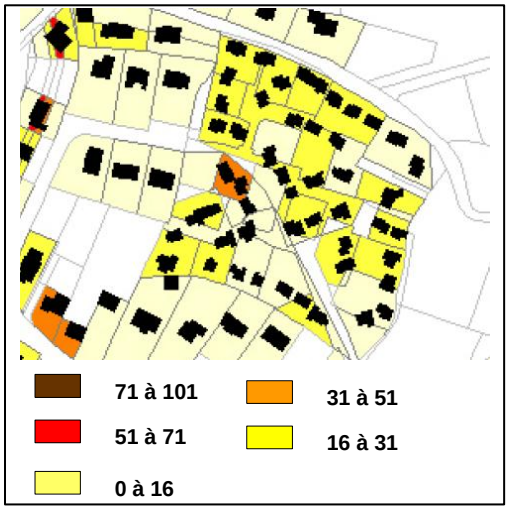

Emprise au sol (%)

1.2 Le tissu aggloméré périphérique : l'habitat groupé

La résidence du Grand Parc, est un des quelques secteurs d'habitat groupé qui existent sur la commune. Elle est située à l'Est du bourg, composée de 50 maisons ce qui donne une densité de l'ordre de 27 logements à l'hectare. Une partie des maisons sont des résidences secondaires ou louées en période estivale et de vacances. On trouve la même typologie et le même style architectural pour presque l'ensemble des maisons de la résidence, de taille R+comble avec toits à double pentes et en ardoises.

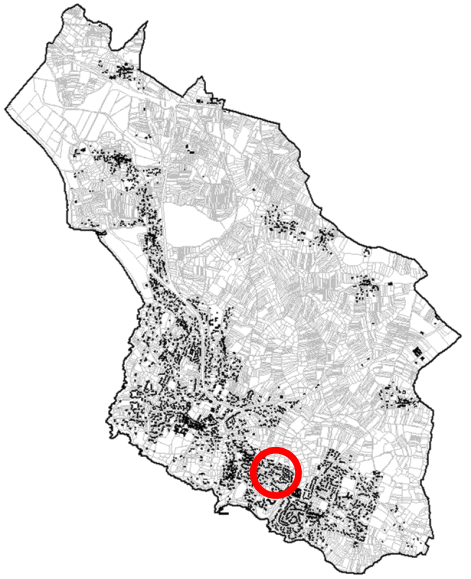

I.4 Les tissus urbains: description par secteur

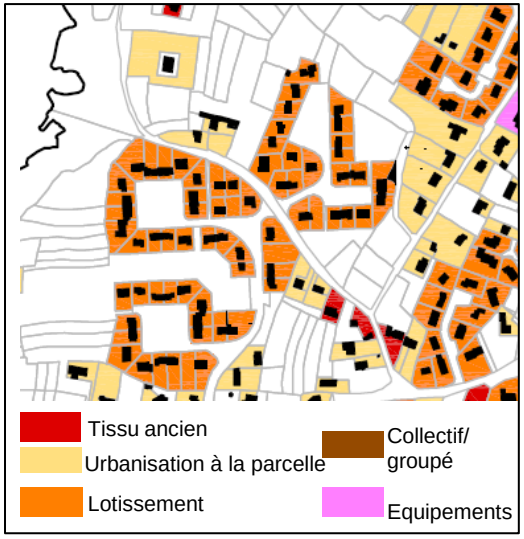

Types de bâti

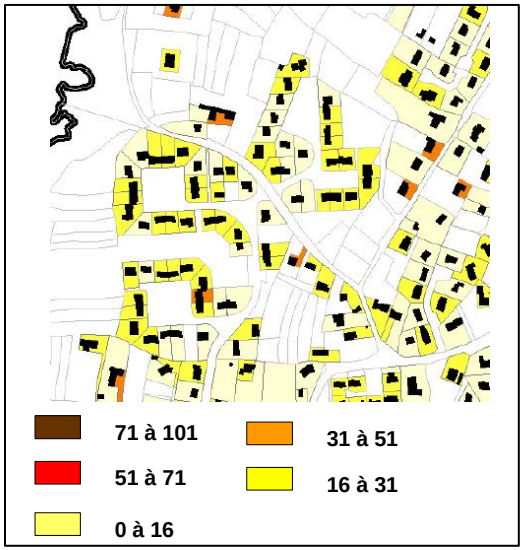

Emprise au sol (%)

1.2 Le tissu aggloméré périphérique : les lotissements

Le lotissement du Grand Mont est un des exemples des nombreux lotissements construits sur la commune. Il voit le jour dans les années 80 et est composé de 67 maisons individuelles (12 logements à l'hectare). Les maisons sont mitoyennes pour une majeure partie d'entre elles, de style néo-breton et implantées à l'alignement en recul par rapport à la voie. Leur taille à R+1 ne varie quasiment pas dans tous les lotissements.
Les espaces publics ne sont pas aménagés malgré le fait que les maisons soient organisées autour d'un espace commun. Mais celui-ci n'offre aucune fonction claire (sauf celle de circuler) et entraîne une importante perte d'espace. Quelques arbres ont été plantés ici et là, toujours sans véritable objectif ou fonction claire.

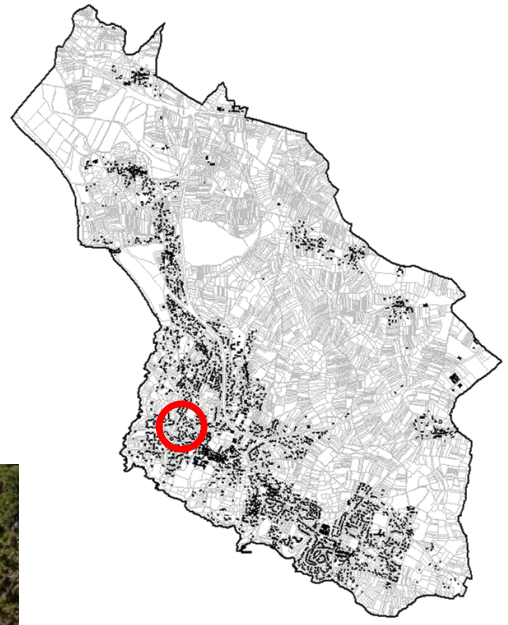

I.4 Les tissus urbains: description par secteur

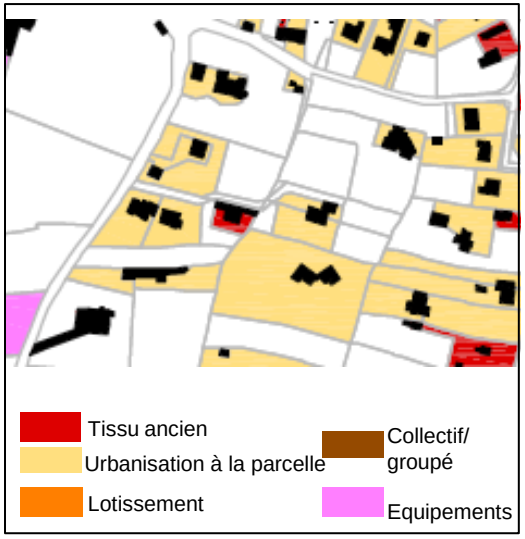

Types de bâti

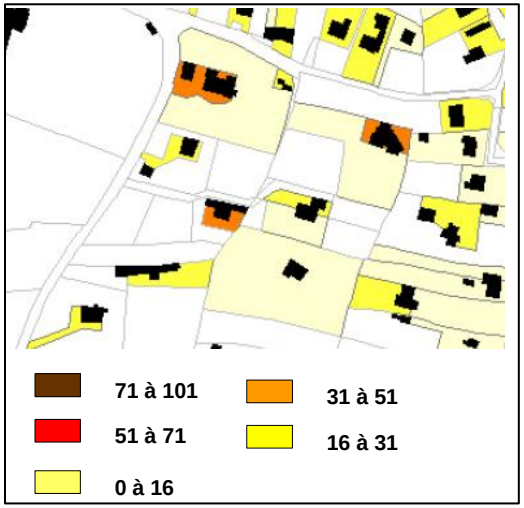

Emprise au sol (%)

1.2 Le tissu aggloméré périphérique : les secteurs « parcs boisés »

Au sud du bourg, le long de la route de Port Maria, le secteur abrite plusieurs grandes propriétés avec de grands parcs boisés entourés de très hauts murs en pierres. Les maisons sont peu visibles depuis l'espace public. Les arbres et la végétation en général dominent le paysage. Ce secteur constitue ainsi un site paysager caractéristique au sein de l'agglomération de St Gildas.

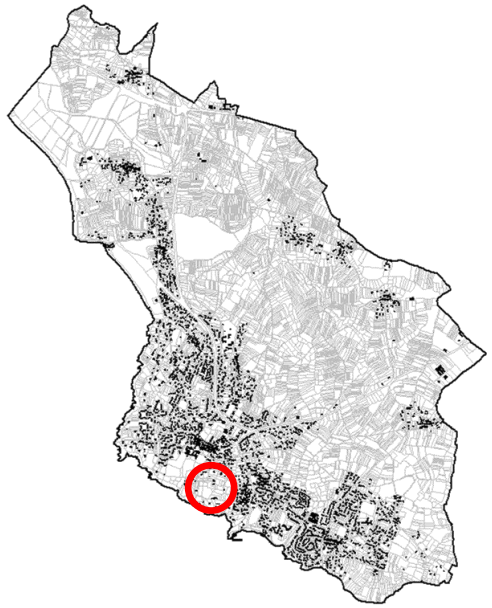

I.4 Les tissus urbains: les espaces publics

▶ Parmi la typologie des tissus urbains, les espaces publics peuvent être présents sur l'ensemble de la commune et communs à l'ensemble des secteurs (places, plages, jeux…).

▶ Les espaces publics à Saint Gildas de Rhuys sont peu nombreux. L'urbanisation diffuse et les lotissements n'ont pas favorisé la création ou l'affirmation de places publiques, jardins ou autres lieux qui pourraient faire office d'espaces de rencontre.

▶ On trouve néanmoins ce type d'espaces dans le bourg, comme le parking de l'église abbatiale qui accueille le marché, très fréquenté en été. Les deux principales rues du centre bourg ancien (général de Gaulle et Saint Goustan) sont les deux rues commerçantes du bourg (cafés et leurs terrasses, commerces…) et représentent de véritables lieux publics et de rencontre. Cependant les rares espaces publics présents dan le bourg sont souvent des parkings ce qui paraît faible en terme qualitatif, même quand des jeux sont présents à proximité.

▶ Le port apparait également comme un espace public et de promenade. Un espace de jeux pour enfants est notamment présent à Port aux Moines.

▶ Les places Keruzen et du lavoir constituent également des espaces publics et des lieux de rencontre pour les habitants.

▶ Les espaces publics des lotissements sont principalement réservés à la circulation automobile et n'offrent aucun apport qualitatif en termes d'usage. Ils peuvent parfois jouer un rôle dans le paysage.

▶ Enfin, les plages qui sont présentes sur le territoire constituent également des espaces publics.

I.4 Les tissus urbains: répartition des noyaux bâtis selon la loi littoral

▶ Méthodologie utilisée pour définir la typologie des noyaux bâtis permettant de définir les possibilités d'urbanisation. Cette typologie des noyaux bâtis reprend également la cartographie de la PAU (partie actuellement urbanisée) réalisée par les services de l'Etat selon les dernières évolutions de la jurisprudence.

	Urbanisation diffuse, isolée	**Hameau**	**Secteur urbanisé**	**Village**	**Agglomération**
Nombre d'habitations	Très peu.	Plus petit qu'un village	Comprend plus d'habitations qu'un hameau mais moins qu'une agglomération	Plus grand qu'un hameau	Toute urbanisation de taille supérieure au village et de nature différente
Organisation des constructions	Constructions isolées ou réparties selon une forme peu dense, sans lien entre elles. Urbanisation le plus souvent linéaire avec de nombreux espaces non-bâtis	Regroupement des constructions selon une tradition locale (en groupe, en bande, en étoile autour d'une place, etc.)	Pas d'organisation spécifique mais critère de densité important	Regroupement des constructions selon une tradition locale	Formes urbaines variées : tissu ancien et extension plus récente, présence de zones d'activités. Ensemble de maisons plus important qu'un hameau ou village
Présence de commerces, équipements, services	Peu importe	Pas nécessairement	Non, ni aujourd'hui, ni par le passé	Comprend des équipements ou lieux collectifs administratifs, culturels ou commerciaux	Présence de commerces, équipements et services. Diversité des fonctions urbaines
	↓	↓	↓	↓	↓
	Evolution du bâti existant	**Densification**	**Densification**	**Extension**	**Extension**

I.4 Les tissus urbains: répartition des noyaux bâtis selon la loi littoral

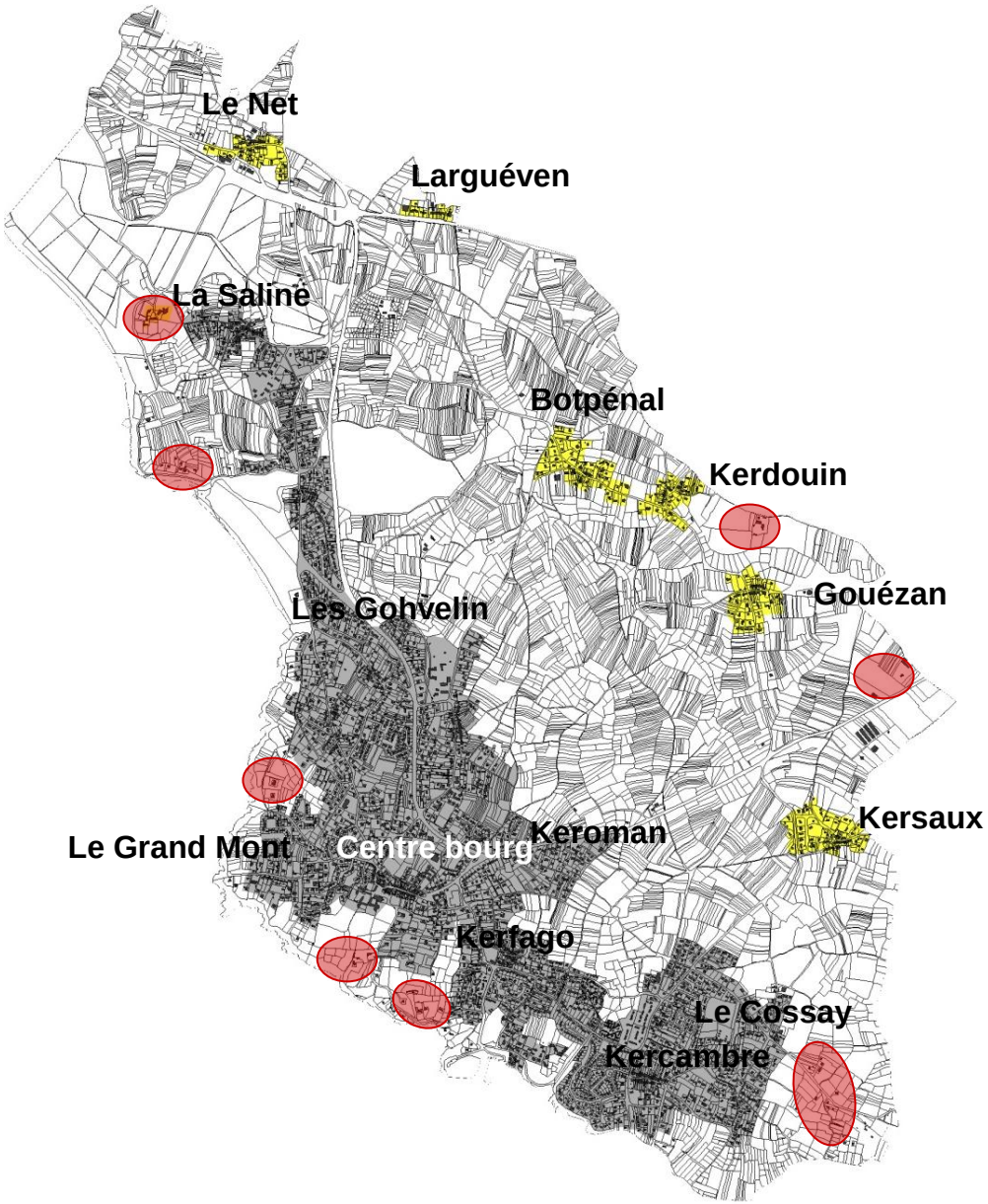

L'agglomération de St Gildas s'étire du Nord Ouest de la commune (La Saline) jusqu'au Sud Est (Le Cossay) sans discontinuité le long de la façade atlantique. Comme l'analyse des tissus urbains l'a montré, l'agglomération est d'une manière générale peu dense.

La commune de St Gildas ne comprend aucun village. En effet, tous les noyaux bâtis se trouvant en dehors de l'agglomération sont d'anciens hameaux agricoles, communément appelés « Village » mais qui ne répondent pas aux différentes caractéristiques de la loi littoral. Ils ne comprennent pas d'équipement, services ou commerces. Pour certains, le nombre de constructions est également insuffisant.

Ces noyaux bâtis sont donc considérés comme des hameaux ou des espaces urbanisés. Il s'agit de : Le Net, Largueven, Botpénal, Kerdouin, Gouézan, Kersaux. Tous sont constitués d'un noyau bâti ancien caractéristique. Ils se sont tous étendus avec la construction de nouvelles maisons autour de ce noyau bâti. Sur Kersaux, il y a même une zone d'activités.

Aujourd'hui, l'enveloppe bâtie définie par ces maisons pourra être densifiée mais en aucun cas être étendue.

Les autres constructions sont isolées ou elles ne sont pas assez nombreuses et regroupées pour être qualifiées de hameaux ou d'espaces urbanisés. Par ailleurs, elles ne se trouvent pas en continuité de l'agglomération car séparées de celle-ci par des espaces naturels ou des routes qui constituent des coupures.

I.5 Déplacements et accès: la trame viaire

▶ L'axe majeur de la presqu'île de Rhuys, la D780 passe au Nord de la commune à proximité du hameau du Net. Cet axe est le seul qui dessert la presqu'île et lui assure une bonne accessibilité. La fréquentation y est donc relativement importante, 17 000 voitures l'empruntent jusqu'à Sarzeau et environ 10 000 jusqu'à Arzon, chaque année. Même si le bourg de Saint Gildas de Rhuys en est relativement éloigné, la commune bénéficie tout de même de cet axe majeur pour la presqu'île.

▶ L'accessibilité du bourg de Saint Gildas de Rhuys est possible à partir de la D198 qui accueille environ 4 000 voitures par an. C'est l'axe principal pour la commune car il permet d'irriguer une partie du territoire notamment l'agglomération au Nord.

▶ L'urbanisation la plus au Sud de la commune n'est donc pas desservie par un axe majeur, mais uniquement par des voies secondaires. De plus, le maillage du territoire n'offre que peu de voies traversantes Est-ouest.

▶ Des axes de circulation dont la fréquentation est très variable selon la [illegible]és et il y a peu d'a[illegible]

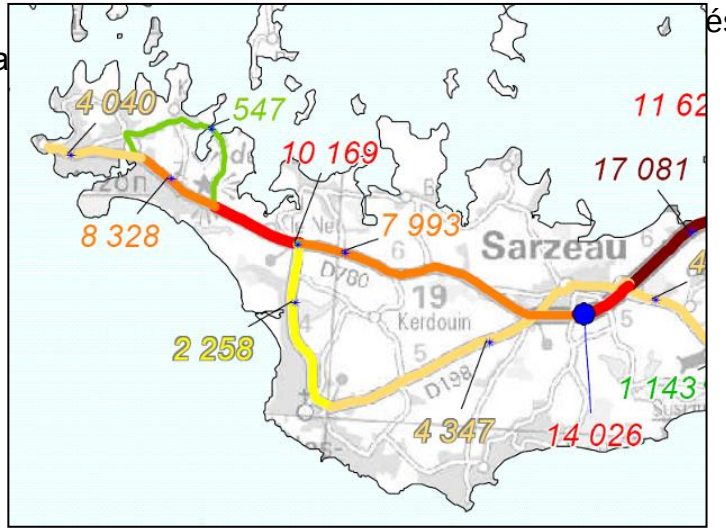

Fréquentation moyenne annuelle des voies de circulation principale

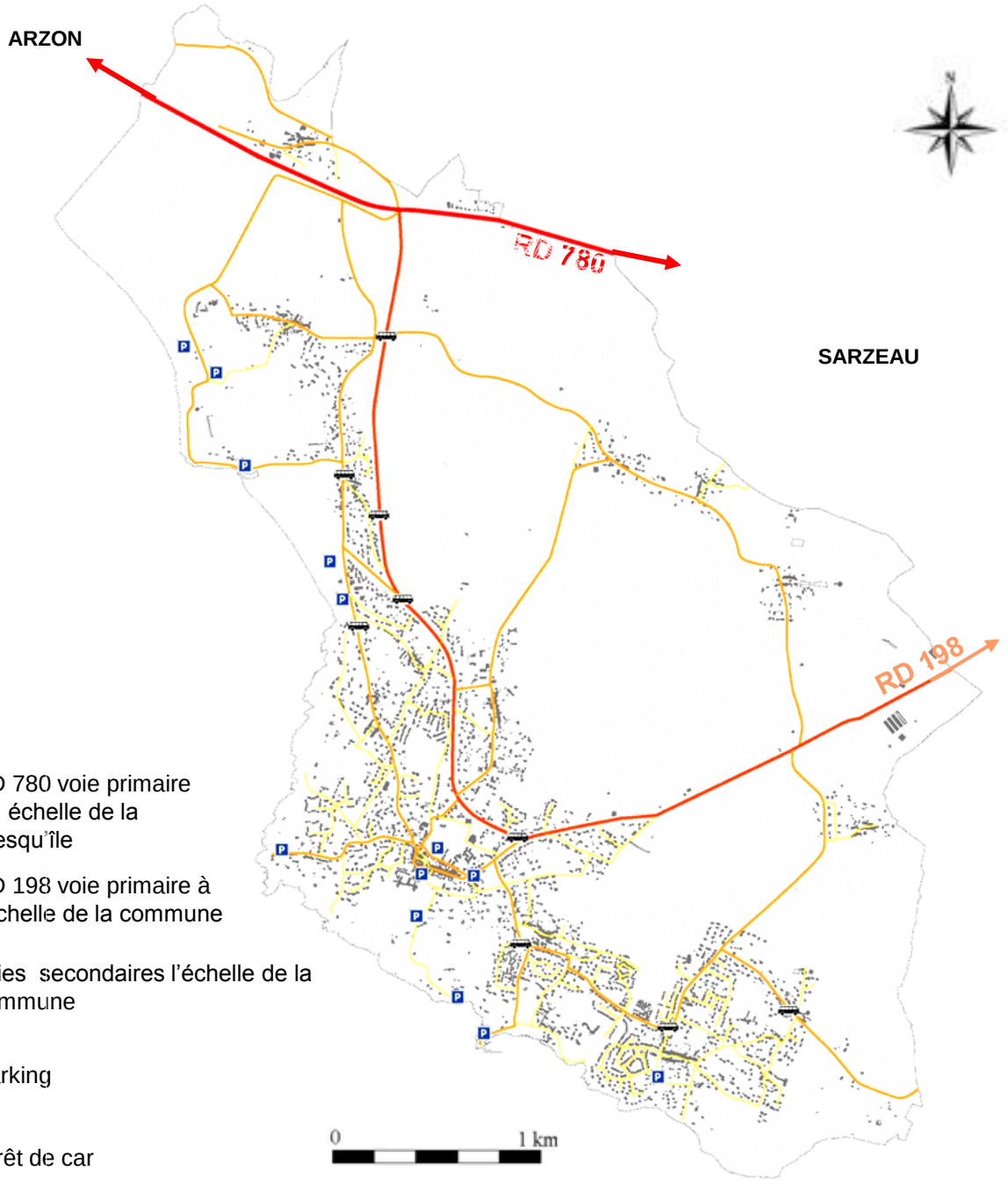

I.5 Déplacements et accès: la trame viaire

▶ La trame des voies secondaires est issue des chemins agricoles qui ont été le support de l'urbanisation linéaire qui s'est développée le long de ces chemins. Aujourd'hui cet ancien réseau de chemins ou routes agricoles permet de desservir l'ensemble de l'espace urbanisé et sert à la fois de desserte secondaire mais aussi de desserte résidentielle. Le réseau secondaire s'est développé sur toute l'agglomération.

▶ Le réseau tertiaire est presque exclusivement composé de voies créées par les différentes opérations d'aménagements. Elles suivent aussi le tracé d'anciens chemins agricoles. Cet ensemble ne forme pas un réseau cohérent ou une trame viaire puisque de nombreuses interruptions surviennent et de nombreuses impasses existent. Il est ainsi difficile de relier certains quartiers entre eux créant un certain isolement des quartiers et lotissements les uns par rapport aux autres. On peut aussi noter que des chemins d'exploitations existent toujours en secteur agricole voire même dans le tissu urbain.

Exemple d'impasses dans le secteur de Kerfago-Kernovilès

▶ Le bord de mer est desservi par un sentier qui permet de longer toute la côte de Saint Gildas de Rhuys. En revanche il n'existe pas de réseaux de sentiers permettant d'irriguer l'ensemble du territoire, aucune liaison entre la campagne, la côte et l'espace urbanisé n'existe réellement. Une voie vélo qui reprend le tracé de l'ancien chemin de fer permet de rallier Arzon et Sarzeau à partir de Saint Gildas de Rhuys.

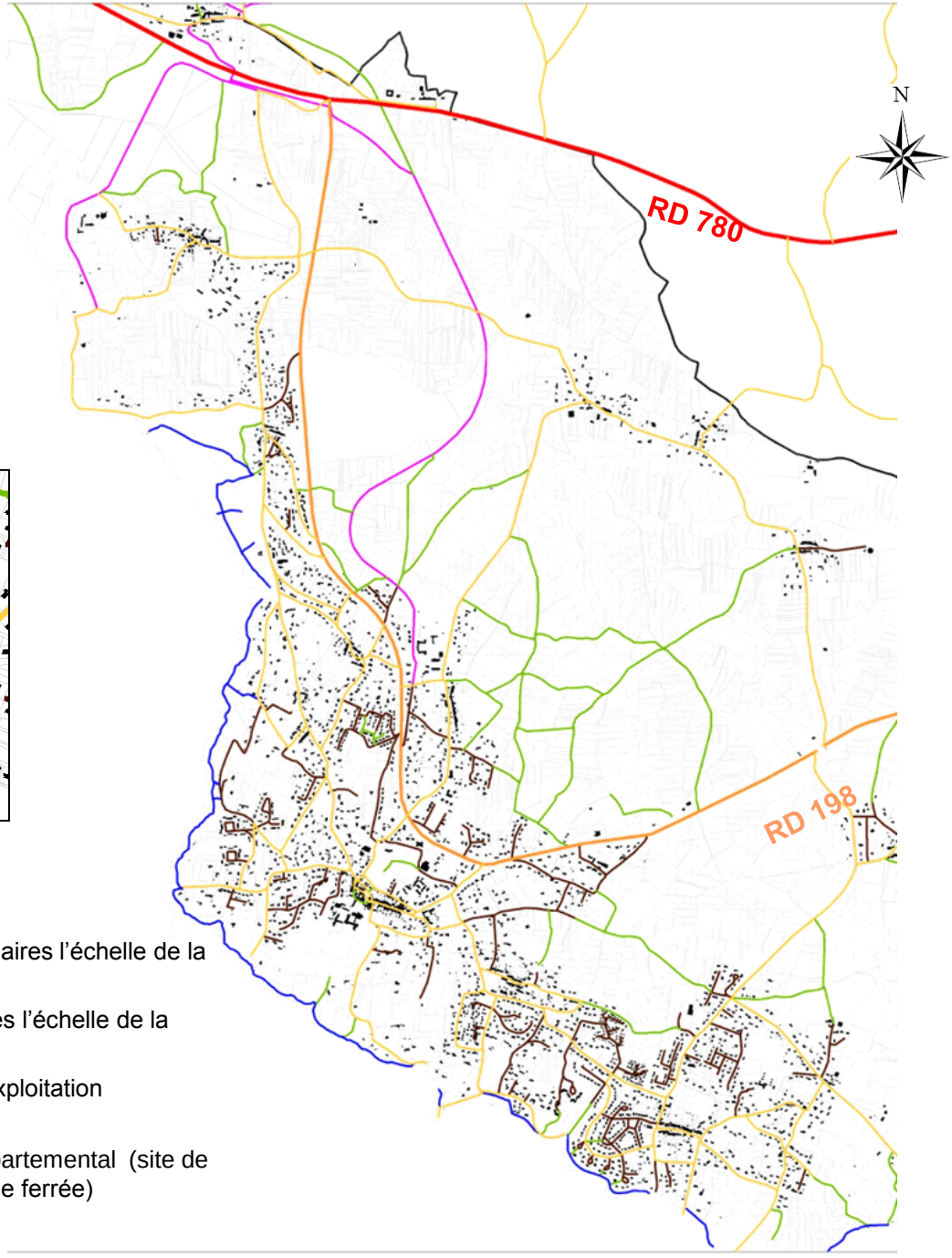

I.5 Déplacements et accès

▶ La situation géographique de Saint Gildas de Rhuys et le manque d'usages alternatifs à la voiture (manque de transports en commun et réseau doux peu développé) entraînent une utilisation massive de la voiture. D'après le diagnostic du Plan Global de Déplacements de la Presqu'île de Rhuys, 80% des déplacements se font au sein de la presqu'île dont 77% le sont en voiture.

▶ Ces tendances sont les mêmes à Saint Gildas de Rhuys puisque 74% des habitants de la commune se déplacent en voiture. La part des modes de transport doux est relativement faible mais plus importante en moyenne que sur la communauté de communes, 19% contre 13% en moyenne.

▶ L'offre de transports en commun est relativement faible puisqu'il n'existe qu'une seule offre, la ligne 7 du bus du Conseil Général qui dessert Vannes, Sarzeau, Arzon et Port Navalo et qui passe par Saint Gildas de Rhuys. Une des raisons qui explique la faible part des transports en commun pour les déplacements est la méconnaissance de l'offre du conseil général. 80% des personnes interrogées sur la presqu'île de Rhuys ne connaissaient pas les informations relatives aux horaires et itinéraires du réseau de bus du Conseil Général.

Mode de déplacement utilisé par les actifs de Saint Gildas pour leurs déplacements pendulaires

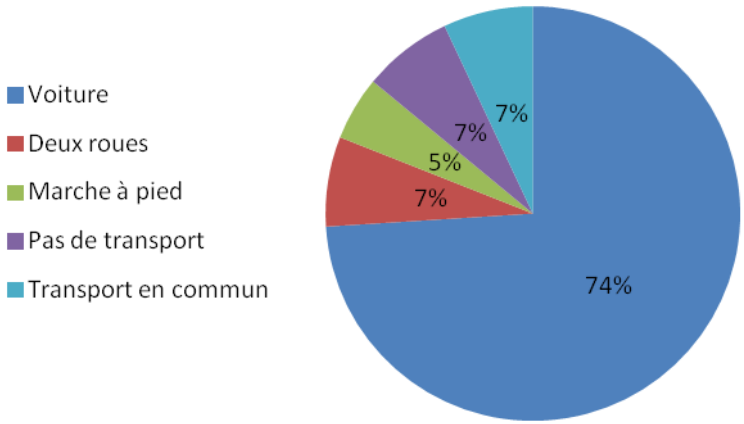

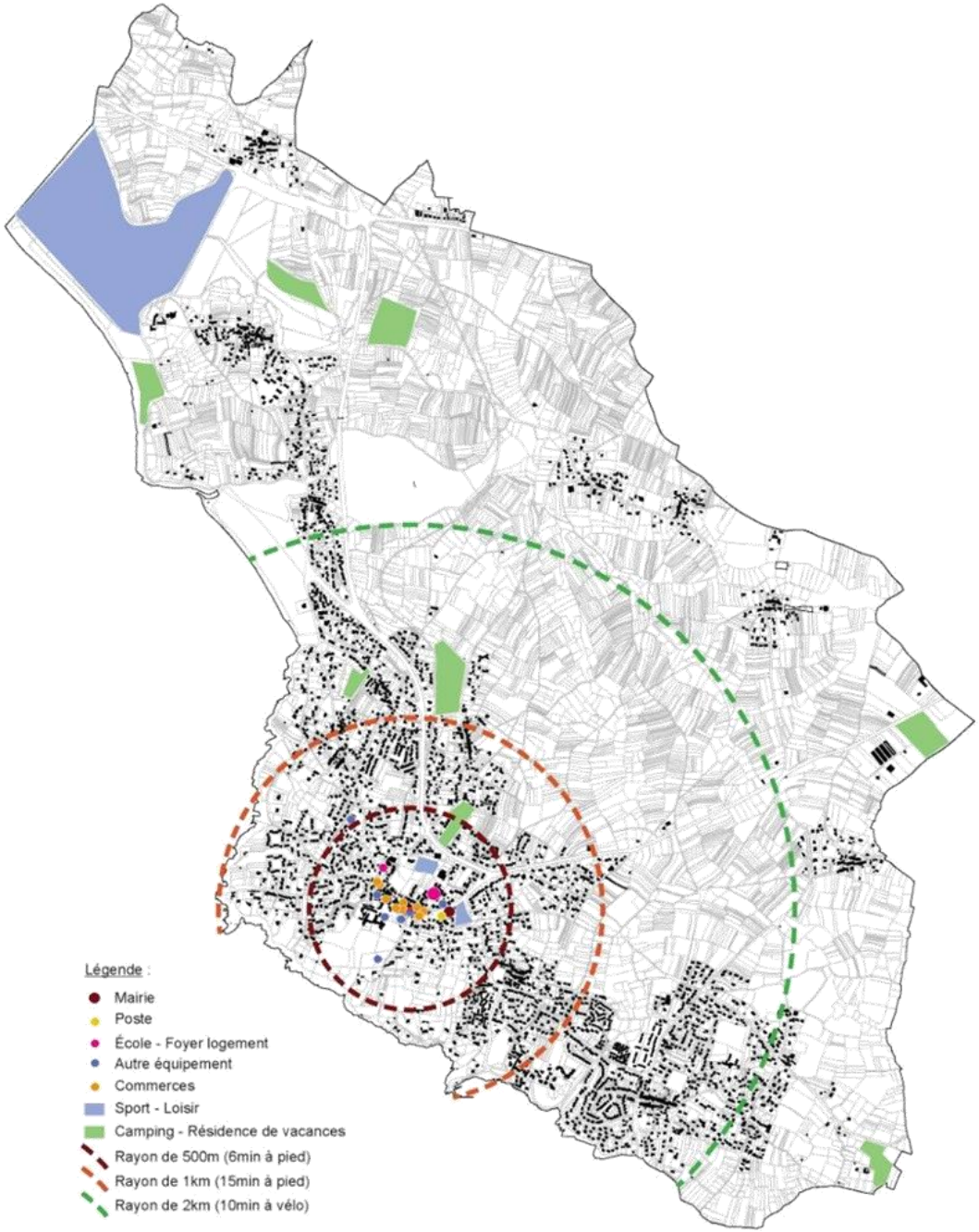

I.5 Déplacements et accès: la trame viaire

Un réseau de déplacements complexe

▶ La faible part des déplacements doux peut aussi s'expliquer par la complexité du réseau piéton et cyclable.

▶ Il est calqué sur les anciens chemins agricoles et chemins creux qui servent aujourd'hui de support au réseau piétons et cyclable. Ce dernier est donc relativement bien développé dans la partie agricole et naturelle de Saint Gildas de Rhuys mais presque inexistant dans la partie urbanisée. Les pistes cyclables aménagées ou les chemins piétons sont majoritairement destinés aux touristes et aux loisirs et ne sont pas utilisés ou organisés comme des modes de déplacements alternatifs, pour aller au travail par exemple. Le réseau présente également des discontinuités et des manques en matière de signalétique, ce qui ne favorise pas sa lisibilité et son efficacité.

▶ La partie urbanisée n'offre que peu de cheminements doux, or la complexité du réseau viaire entraîne souvent un allongement des distances d'un point à un autre, ce qui représente un frein pour les déplacements en vélo ou à pied. Une amélioration des cheminements doux pourraient favoriser l'augmentation des déplacements non motorisés et diminuer l'usage de la voiture au sein de l'espace urbanisé

▶ Cet aspect ressort également dans le diagnostic du plan global de déplacement de la presqu'île. Il est mis en avant le manque d'aménagements, de liaisons cyclables sur le territoire et la dangerosité de certains itinéraires.

▶ En revanche il existe une volonté de changer les modes de déplacements de la part des habitants. Ainsi 31% disent aujourd'hui utiliser souvent le vélo. 63% souhaitent l'utiliser plus souvent à l'avenir. De même ils sont 20% à souhaiter utiliser moins leur voiture. Il y a donc une volonté d'intensifier la pratique des modes doux.

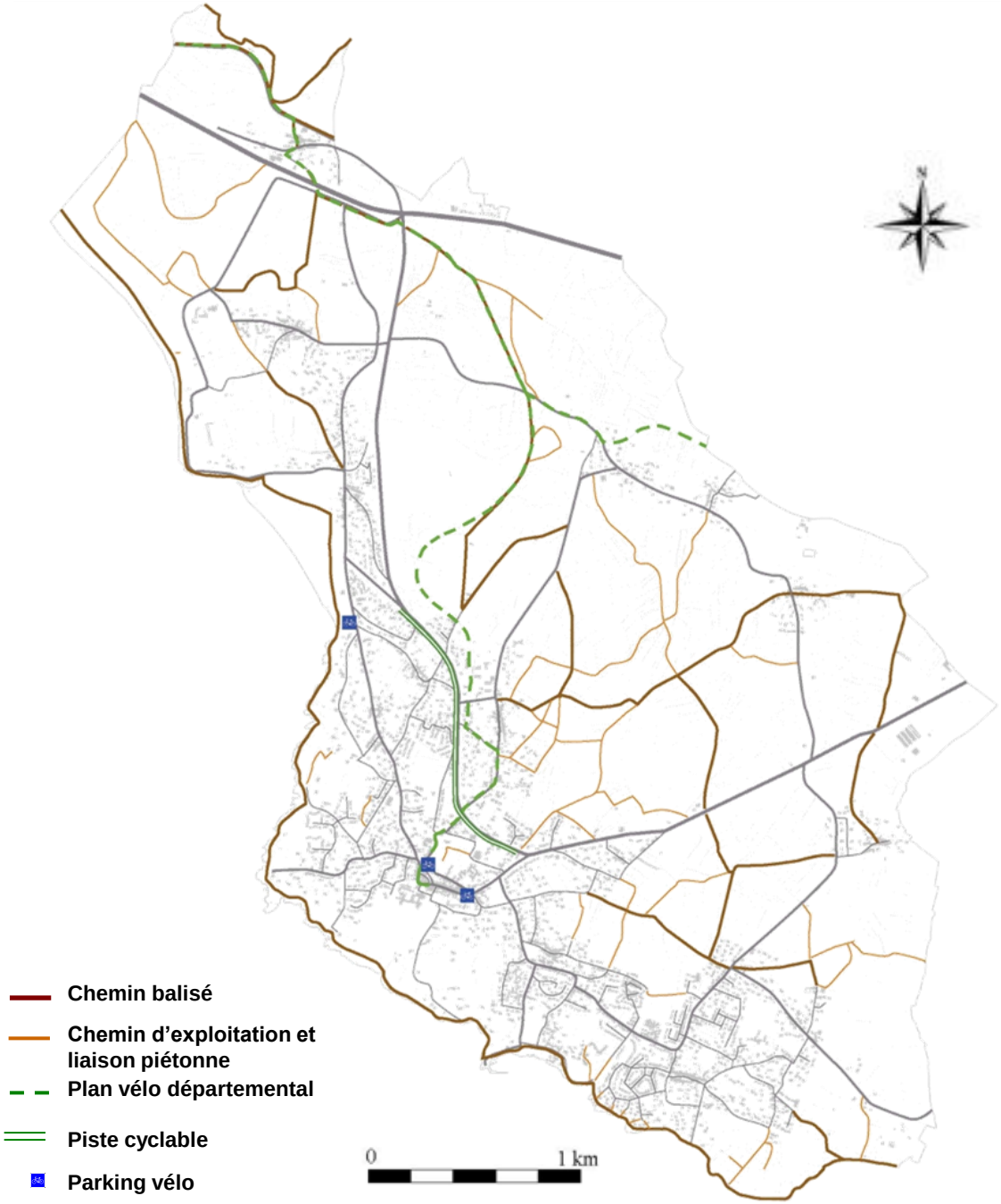

I.5 Déplacements et accès: les stationnements

Une offre de stationnements suffisante

▶ Saint Gildas de Rhuys dispose de 587 places en parkings publics dont près de 90% ne sont pas réglementées. Certains parkings ont même des capacités de stationnements très importantes avec plus de 150 places. En revanche l'offre pour les personnes à mobilité réduite est faible puisqu'on ne compte que 9 places sur l'ensemble du territoire communal soit 1,5% de l'offre.

▶ Cette offre paraît surdimensionnée hors période estivale puisqu'il n'est relevé aucun problème de stationnement sur l'ensemble des parkings de la commune. De plus 82% des résidences principales disposent d'au moins un stationnement.

▶ L'offre est surdimensionnée afin de répondre à l'afflux estival mais qui laisse des espaces vides hors période estivale, ce qui n'incite pas les habitants à changer leur mode de déplacement.

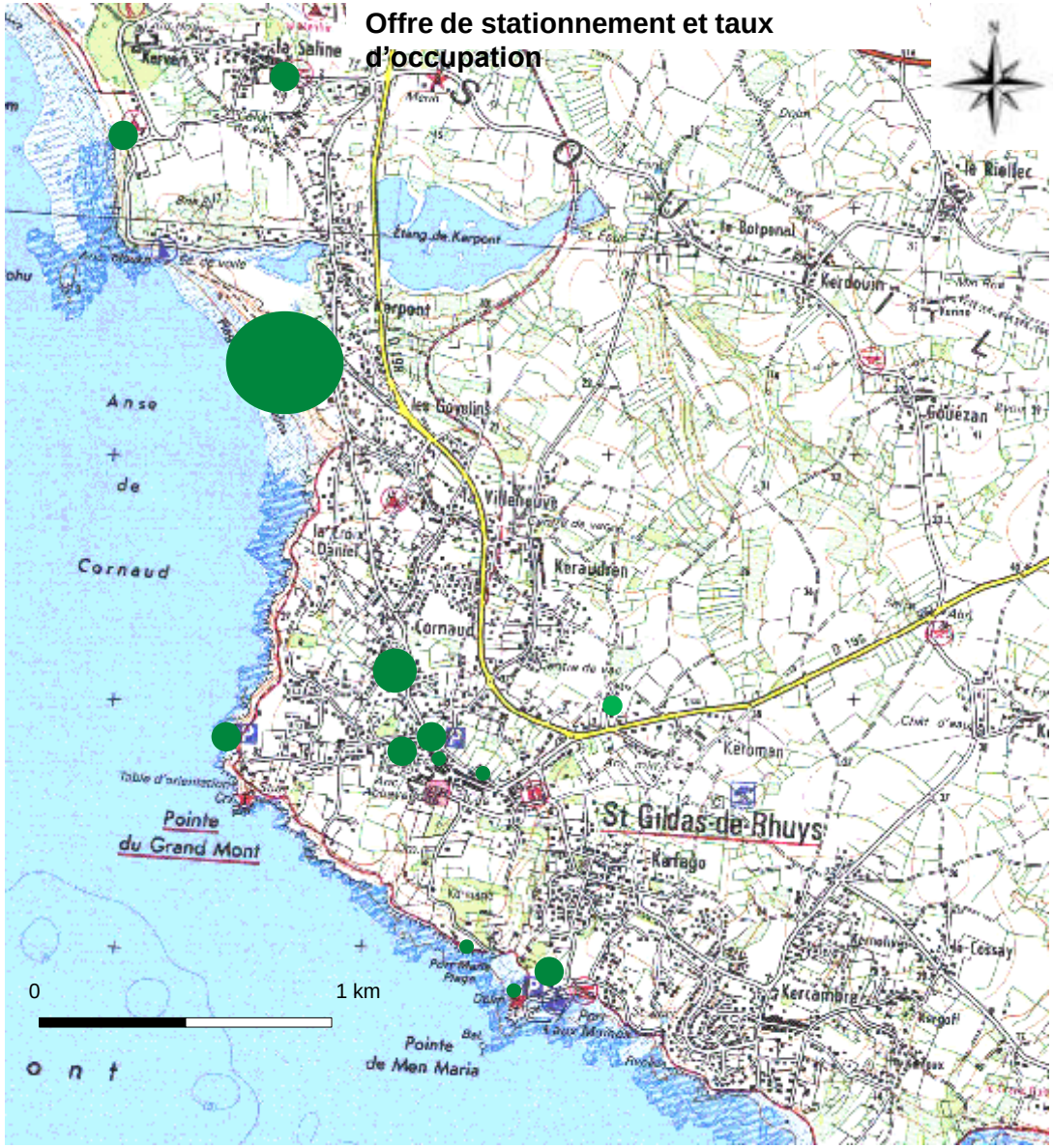

Source: Plan global de déplacement de la presqu'île de Rhuys

I.6 Le patrimoine: les monuments protégés

▶ Plusieurs monuments font l'objet d'une servitude de protection au titre des monuments historiques:

- l'église abbatiale, qui est un des rares exemples en Bretagne d'architecture romane à déambulatoire avec celle de Loctudy en Cornouaille, est classée monument historique
- 6 menhirs : Clos-er-Bé, Pierre jaune de Kercambre, Pen-Guen, Men-er-Palud, et Clos et Bé sont inscrits monuments historiques. Celui de Liorh Larzonnic est classé monument historique
- le dolmen de Port aux Moines est classé monument historique
- l'allée couverte du Net est classée monument historique

Eglise Abbatiale de Saint Gildas de Rhuys

▶Il existe deux types de protection au titre des monuments historiques, le classement et l'inscription, réglementés par le code du patrimoine (article L 621.1 à L 621.29):

- le **classement** en monuments historiques interdit la destruction ou le déplacement, la restauration, la modification ou la réparation du monument sans autorisation de l'autorité administrative. Les travaux autorisés sont faits sous le contrôle scientifique et technique des services de l'Etat en charge des monuments historiques.

- **l'inscription** aux monuments historiques impose aux propriétaires qu'aucune modification du monument inscrit ou partie de celui-ci ne soit réalisée sans avoir averti au moins 4 mois au préalable l'autorité administrative de leur intention et d'indiquer les travaux qu'ils comptent réaliser. Si les travaux ou constructions nécessitent un permis de construire, de démolir, d'aménager ou une déclaration préalable, la décision ne peut intervenir sans l'accord de l'autorité administrative chargée des monuments historiques. Les travaux effectués sur les monuments inscrits sont exécutés sous le contrôle scientifique et technique des services de l'Etat chargés des monuments historiques.

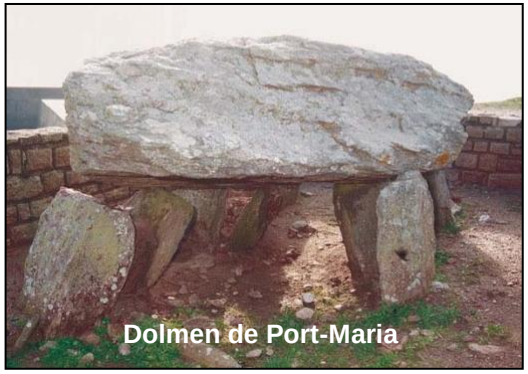
Dolmen de Port-Maria

Allée couverte du Net

I.6 Le patrimoine: cartographie des monuments protégés

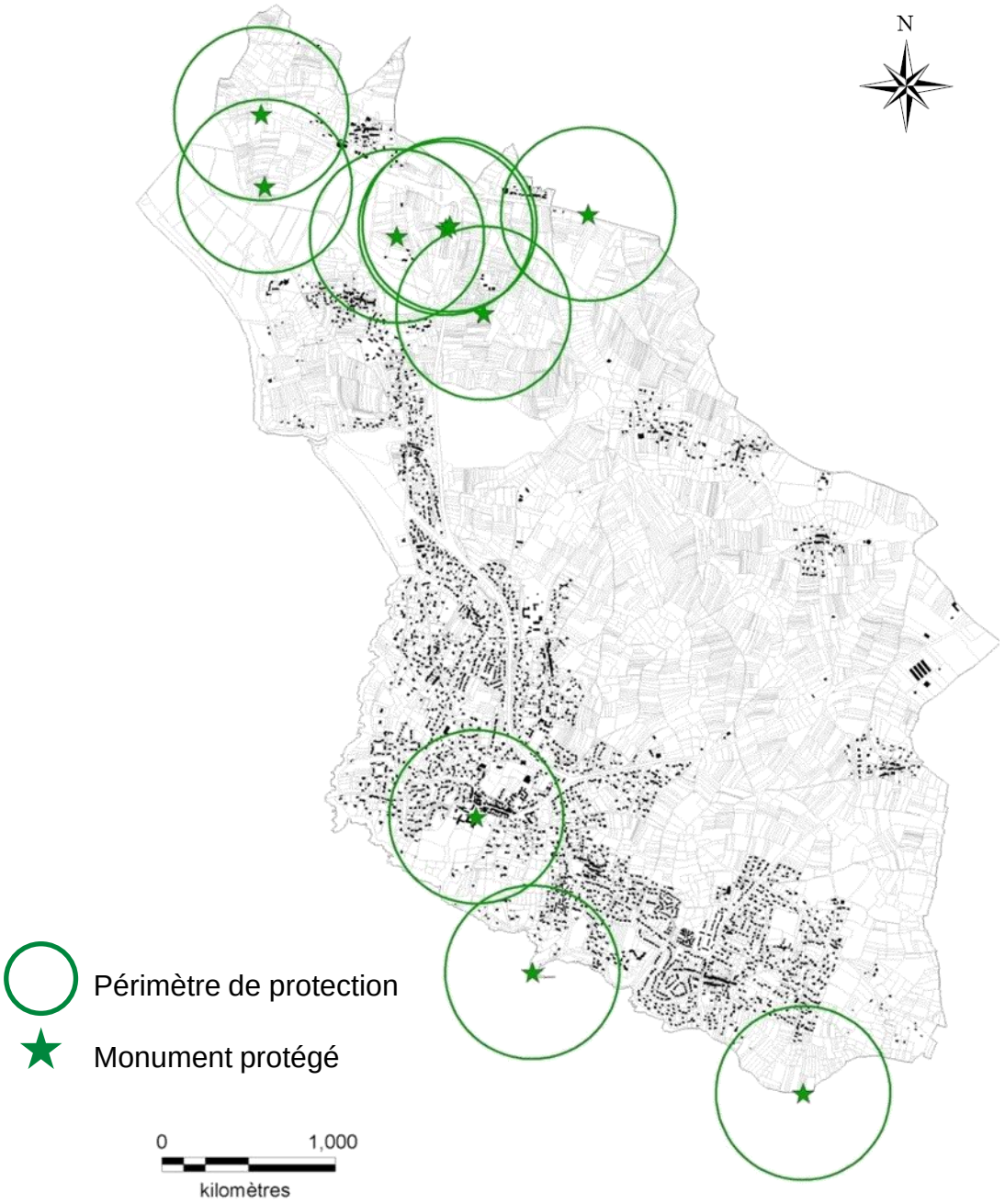

Allée couverte du Net

Pierre jaune de Kercambre

I.6 Le patrimoine: les sites inscrits et sites classés

▶ Les sites inscrits et classés concernent des sites et monuments naturels à caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui sont des espaces ou formations naturels, dont la qualité appelle au nom de l'intérêt général la conservation en l'état (entretien, mise en valeur…) et leur préservation face à toutes atteintes graves (destruction, banalisation…). Ils sont protégés par le code de l'environnement (articles L 341-1 à L341-22).

▶ L'inscription ou le classement oblige les maîtres d'ouvrages à informer l'administration de tous les projets de travaux qui peuvent modifier l'état ou l'aspect du site, et ce 4 mois avant le début des travaux. L'Architecte des Bâtiments de France peut alors émettre un avis simple sur les projets de construction et un avis conforme sur les projets de démolition. À noter que les campings et la création de terrains de campings sont interdits en sites classés mais que des dérogations peuvent exister.

▶ À Saint Gildas de Rhuys 3 sites sont inscrits, les hameaux de la Saline, de Kerver et du Net et 2 sites sont classés, les rochers de la pointe du Grand Mont et Kerver-Kerjouanno.

Pointe du Grand Mont

Hameau du Net

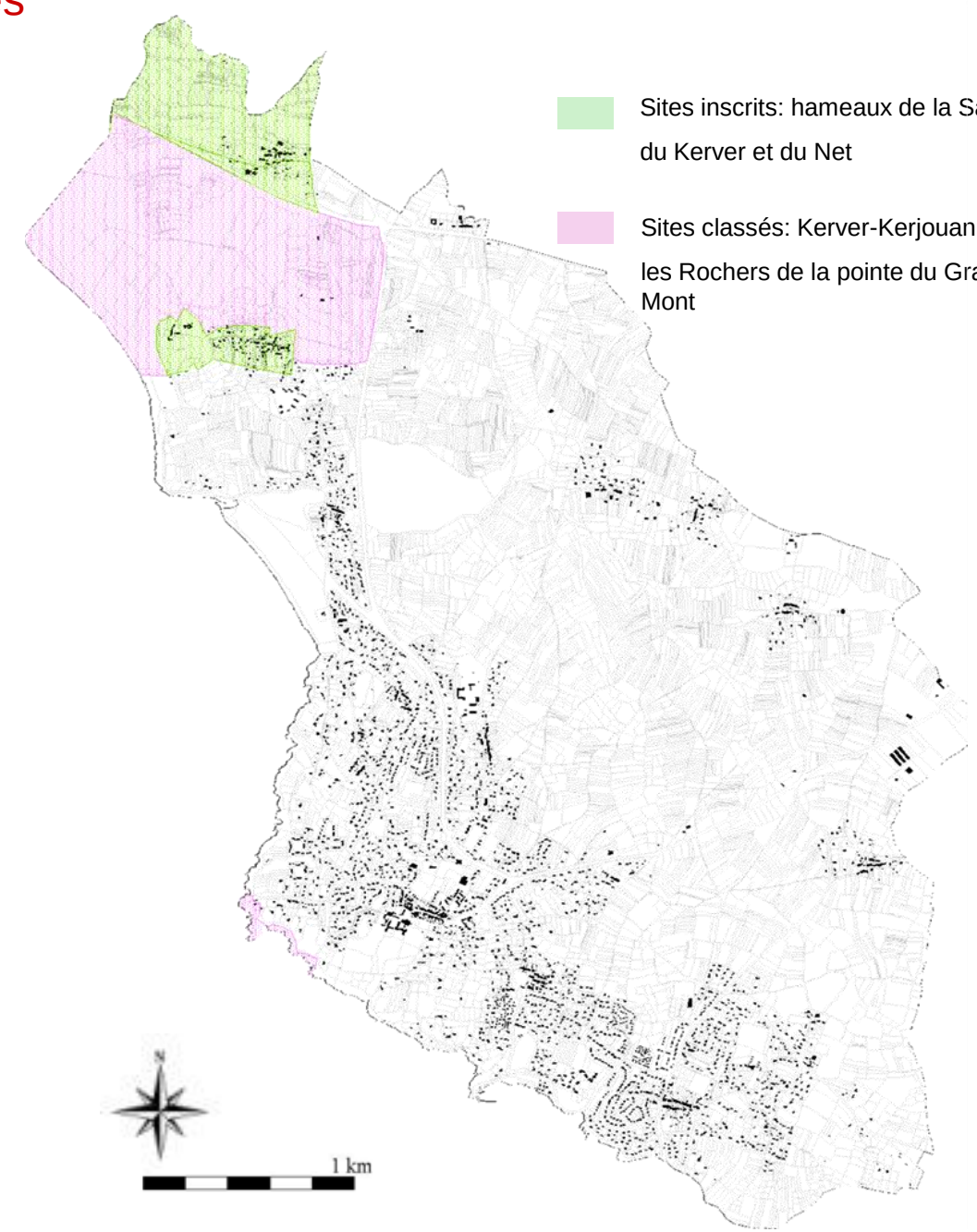

I.6 Le patrimoine : le bâti traditionnel

▶ Les cœurs de hameaux et le bourg offrent une multitude de bâtis ancien: des longères, des maisons de pêcheurs ou maisons en pierre datant d'avant 1900. On retrouve aussi d'anciennes maisons de fermes avec une grande pièce qui servait à toute la famille, une plus petite pour les animaux et des combles pour entreposer le fourrage et les récoltes.

▶ Elles sont généralement situées en recul des voies. Les matériaux utilisés sont souvent des pierres plates dont l'enduit a disparu. Les toits sont à double pente et couverts d'ardoises en majorité. Les cheminées sont généralement dans l'axe du faîtage. Les hauteurs vont de R+comble à R+1+comb
on trouve des lucarnes passantes qui apportent de la lumière à l'étage.

▶ De nombreux bâtis ont connu des rénovations qui ont tenté de garder l'esprit de la construction ancienne, par les couleurs, les matériaux utilisés… Cependant les résultats ne sont pas toujours en concordance avec les objectifs poursuivis.

Le Net

Le bourg: anciennes maisons

Kercambre

La Saline

Kerdouin

La Croix Daniel

I.6 Le patrimoine : les villas balnéaires

▶ Le début du développement balnéaire entre 1900 et 1940 a entrainé la construction de plusieurs villas de villégiature. En effet à partir de cette époque les estivants ne pouvaient plus être accueillis par les sœurs dans l'abbaye. Plusieurs Gildasiens se sont mis à accueillir les estivants dans des pensions de familles. Puis rapidement les premières maisons de villégiature furent construites (la villa Kermarie sur la route de Port Maria fut la première) ainsi que des hôtels, dont le premier fut l'hôtel Gicquel en 1920.

▶ L'architecture des villas a suivi le modèle architectural de l'époque en l'occurrence le style en vogue dans les banlieues aisées parisiennes, adaptées au style balnéaire.

▶ Cette architecture balnéaire va également avoir cours lors de rénovations de maisons traditionnelles dans les années 1930, comme à Gouezan où des cimentiers italiens ont rénové deux anciens logis en résidences modernes en 193

Le clos fleuri

La villa de Kermarie
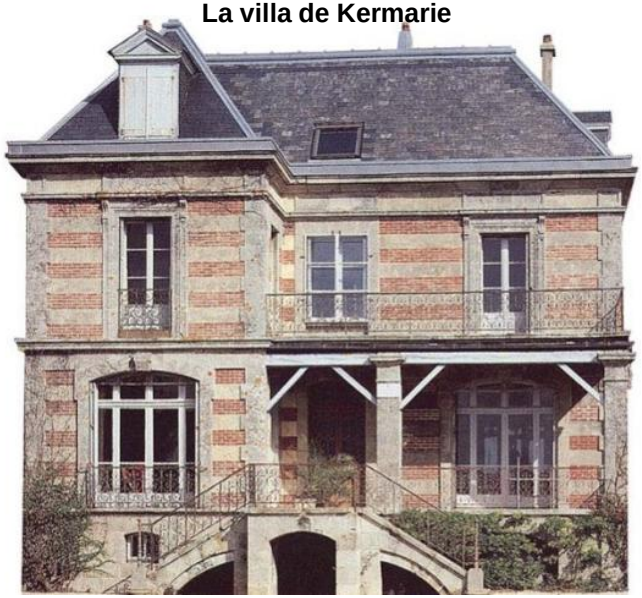

Sémaphore

Hôtel Gicquel

Gouezan, transformation de maisons traditionnelles

I.6 Le patrimoine : le petit patrimoine

▶ Certains éléments du patrimoine ne sont pas protégés aux monuments historiques mais sont remarquables par le témoignage qu'ils apportent de leur époque:

- croix, calvaire
- four à pain
- fontaine
- lavoir
- pont
- puits

Four à pain à Cornaud

Lavoir au bourg

Fontaine à Cornaud

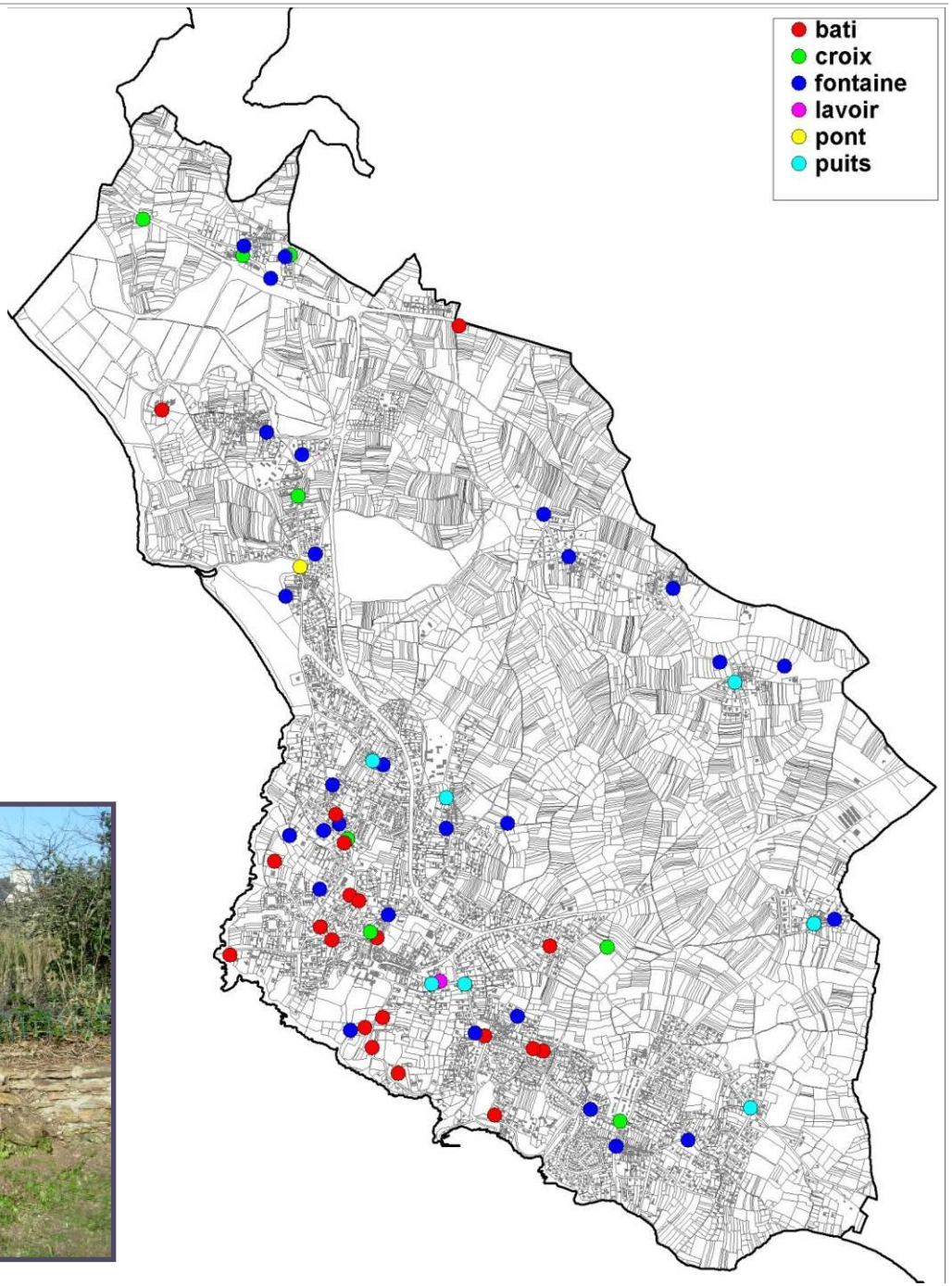

I.7 Organisation du territoire: synthèse

Les points positifs	Les aspects négatifs
► Des paysages caractéristiques comme les falaises du Grand Mont ou Port aux Moines. ► Un patrimoine bâti présent sur tout le territoire. ► De nombreux noyaux bâtis traditionnels témoignant de l'histoire agricole de St Gildas. ► Un tissu urbain comprenant de nombreuses capacités foncières résiduelles (30ha dont 20 ha de cœurs d'îlots). ► Une attractivité touristique qui apporte du dynamisme au développement local. ► Présence d'espaces publics fédérateurs en centre bourg. ► Une bonne desserte routière de la presqu'île. ► Une desserte secondaire importante du fait d'une nappe d'urbanisation étendue qui a forcé les collectivités à mailler le territoire pour desservir les différentes poches d'habitation. ► Un réseau de chemins agricoles encore présent support de circulation douce.	► L'urbanisation diffuse des 40 dernières années a été très consommatrice d'espace et exponentielle pendant de nombreuses années. ► Cette situation a conduit à créer une nappe urbaine très étendue (25% du territoire) mais peu habitée englobant de nombreux noyaux bâtis traditionnels. ► Les espaces publics créés lors des extensions d'urbanisation sont essentiellement voués à la circulation automobile ou alors n'ont pas de vocations ou usages particuliers. ► Des dessertes locales avec de nombreuses impasses et peu de voies traversantes Est-Ouest. ► Des axes de circulation pouvant être saturés en plein été. ► Une urbanisation étalée qui génère d'importants déplacements, 77% des déplacements se font dans la presqu'île et 80% le sont en voiture. ► Un réseau de circulation douce encore peu développé qui connait des coupures et un manque de lisibilité. ► Des stationnements saturés le jour du marché et l'été du fait de l'affluence des résidents temporaires et des touristes.

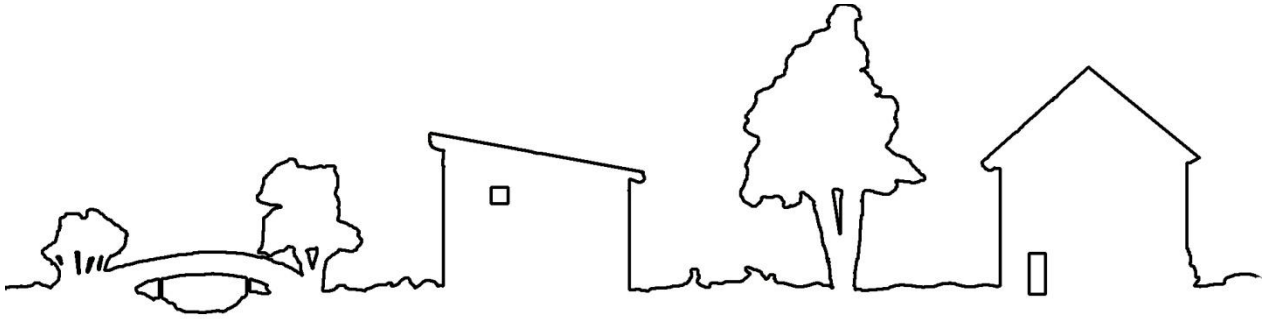

Partie 2 . Territoire et population

II. Dynamiques socio-économiques

II.1 La population

Une population toujours en croissance…

▶ Entre 1968 et 2008, la population de Saint Gildas de Rhuys est en constante augmentation.

▶ Cette augmentation est encore plus importante depuis 1990 puisqu'elle est en moyenne de 2,57% par an sur la période 1990-1999, puis de 1.6% sur 1999-2008, alors qu'elle était en moyenne de 1% entre 1968 et 1990.

▶ Aujourd'hui la commune compte 1 649 habitants, ce qui la place au troisième rang de la communauté de communes de la presqu'île de Rhuys derrière Sarzeau et Arzon et devant Le Tour du Parc et Saint Armel.

▶ On retrouve cette augmentation de la population sur l'ensemble de l'intercommunalité puisqu'elle a également connu une augmentation constante de sa population depuis 1968. De 1999 à 2006 le taux de variation de la population est en moyenne de 1,9% par an sur la communauté de communes. La plus forte augmentation étant à mettre à l'actif du Tour du Parc avec une évolution moyenne de la population de 4,10% par an.

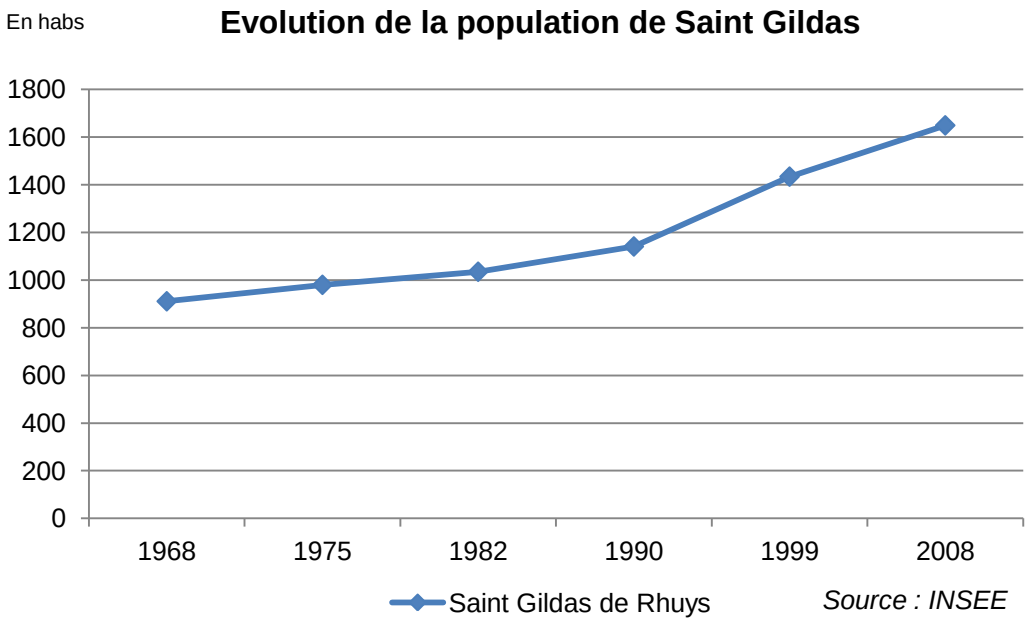

Source : INSEE

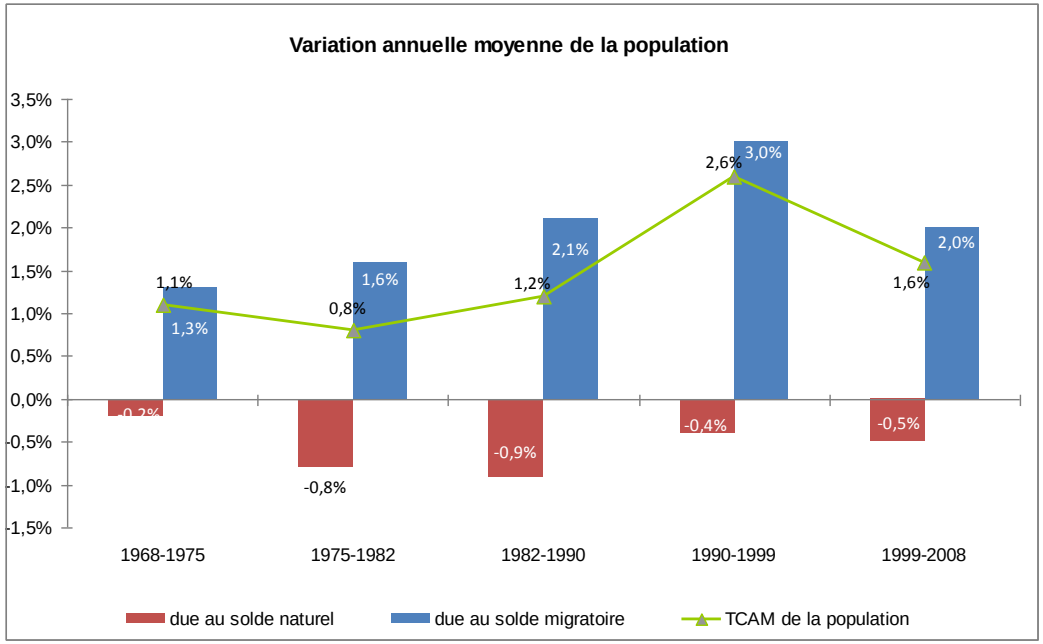

Source : INSEE

II.1 La population

Une évolution grâce au solde migratoire

▶ La croissance de population est maintenue grâce au solde migratoire positif. En effet le solde naturel est négatif depuis 1968, il l'est également pour l'ensemble de la presqu'île.

▶ L'attractivité du littoral permet aux communes de la presqu'île de bénéficier d'un apport de populations nouvelles qui contrebalance un solde naturel négatif et permet ainsi une évolution positive du nombre d'habitants.

▶ Cependant on peut observer un ralentissement de cet apport migratoire depuis 1999 avec une baisse de 50%.

▶ Le taux de natalité a diminué de moitié en 40 ans. Ceci est du à un phénomène de société (recul de l'âge du premier enfant, moins d'enfants) mais aussi structurel puisque la part des femmes en âge de procréer diminue dans la commune.

▶ L'augmentation de la population par de nouveaux arrivants peut aussi se vérifier en observant le lieu de résidence des habitants de Saint Gildas de Rhuys 5 ans auparavant. Ainsi près de 35% des habitants de Saint Gildas de Rhuys en 2008 n'habitaient pas dans la commune 5 ans auparavant. 18,3% viennent même d'une autre région que la Bretagne. Ceci peut être mis en parallèle avec le vieillissement de la population, on peut penser qu'un nombre assez important de retraités se sont établis à Saint Gildas de Rhuys entre 2003 et 2008.

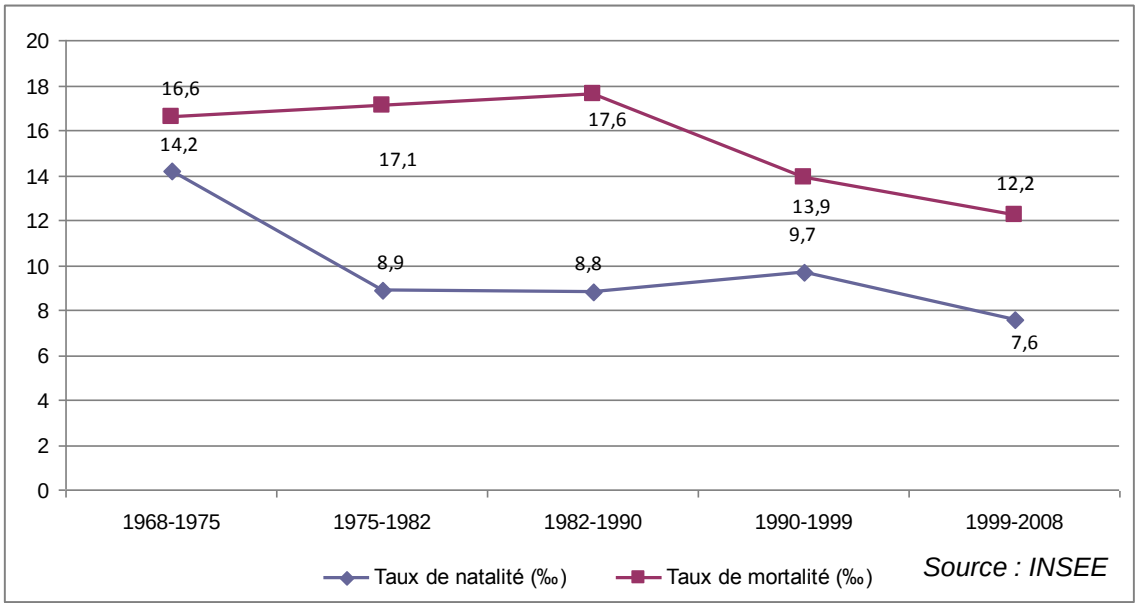

Source : INSEE

Lieu de résidence 5 ans auparavant de personnes habitant Saint Gildas en 2008

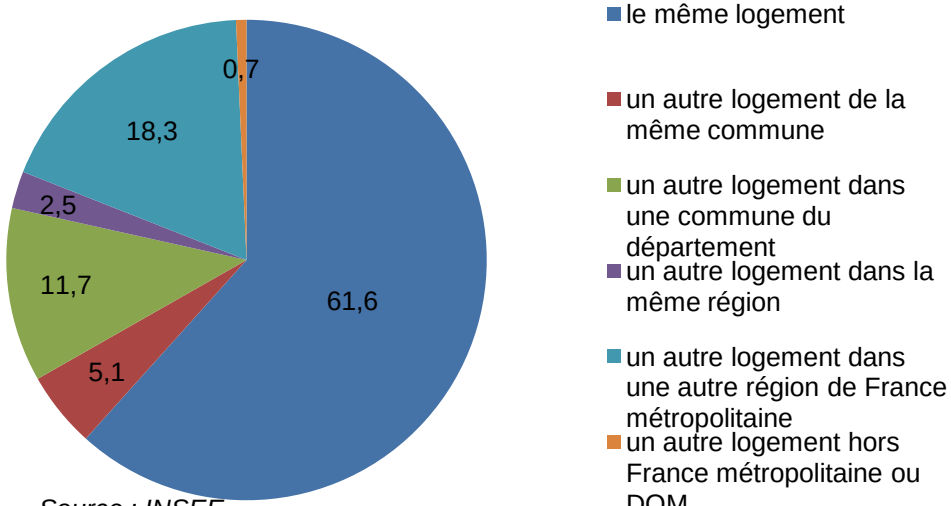

Source : INSEE

II.1 La population

Une tendance au vieillissement

▶ En 1999 la population de + 60 ans représentait près de 40%, cette proportion est passée à 50,1% en 2008. Ce chiffre pose la question de la mixité intergénérationnelle. Les classes d'âge les plus jeunes régressent (-2% pour les 0-14 ans, -6,5% pour les 15-29 ans) alors que celles des plus âgées progressent créant un déséquilibre dans la pyramide des âges.

▶ La part des personnes âgées est plus importante à Saint Gildas de Rhuys que sur la communauté de communes, 50,1% contre 43,3%. Ce chiffre n'est que de 25% pour le Morbihan, ce qui met en exergue le vieillissement particulièrement important de l'ensemble du territoire aussi bien communal qu'intercommunal.

▶ La part des personnes de + 60 ans étant important, l'indice de jeunesse de Saint Gildas de Rhuys est donc très faible soit 0,25 contre 0,41 pour la presqu'île de Rhuys et 0,932 pour le Morbihan.

▶ De même, l'indice d'évolution des générations qui est de 2,31 pour Saint Gildas de Rhuys, est de respectivement 2,148 et 1,577 pour la communauté de communes et le Morbihan. Cela indique que la tendance au vieillissement de la population va se poursuivre voire même s'accentuer et la part des + 60 ans devrait augmenter à l'avenir.

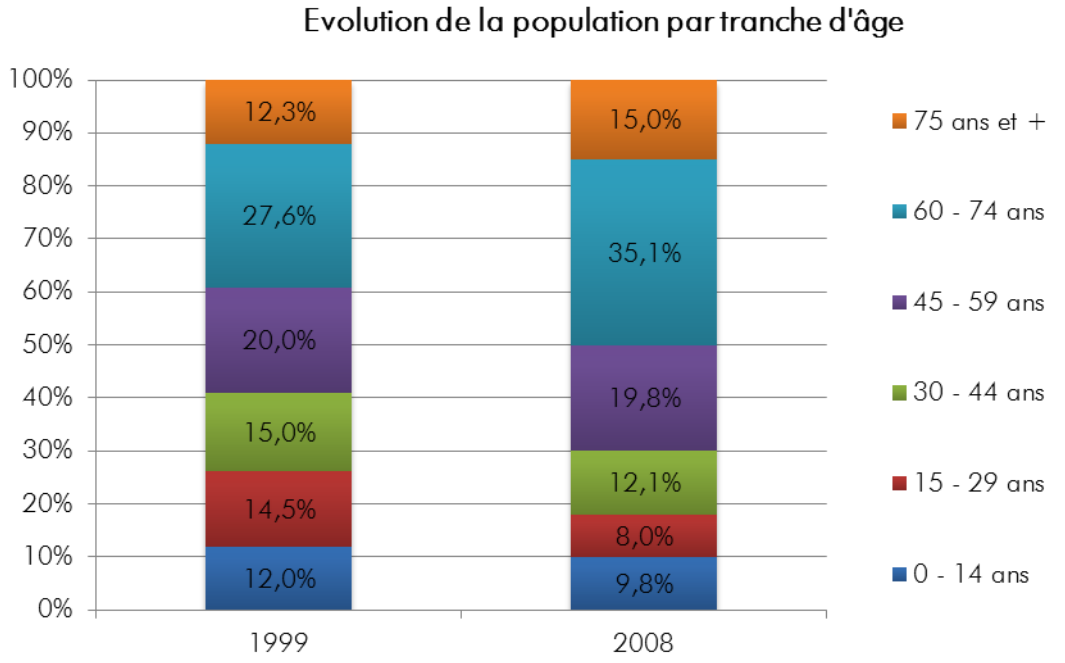

Source : INSEE

Indice de jeunesse en 2008

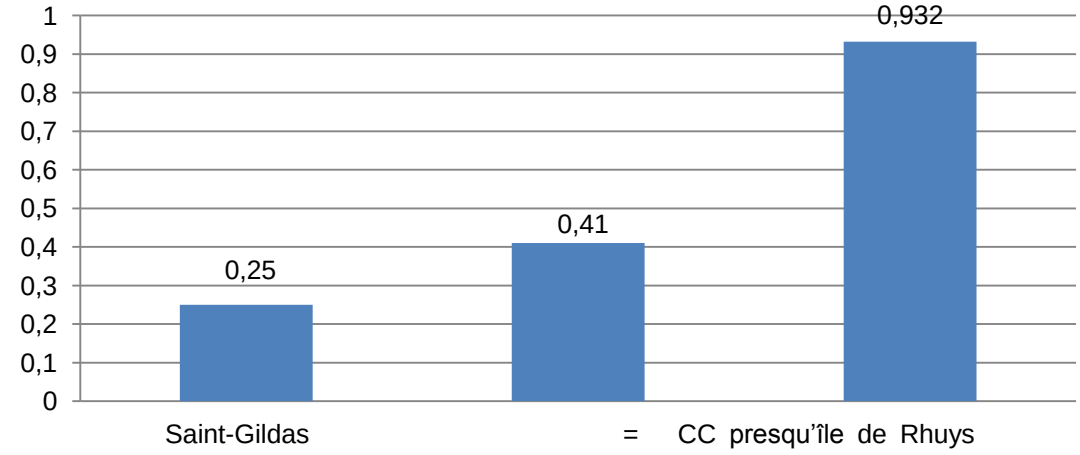

Source : INSEE

II.1 La population

Une baisse de la taille des ménages

▶ La taille des ménages a sensiblement baissé entre 1999 et 2008 passant de 2,1 à 1,94. Toutefois cette évolution est moins négative que sur la communauté de communes (en moyenne) mais plus importante que sur le Morbihan. La taille des ménages à Saint Gildas de Rhuys est aujourd'hui inférieure à 2 alors qu'elle reste de 2,2 à Saint-Armel et de 2,3 à Le Tour du Parc. Ce phénomène s'explique par le desserrement des ménages mais peut aussi avoir comme cause le vieillissement de la population, relativement important sur la commune.

Des revenus relativement élevés…. chez les plus de 60 ans

▶ Le vieillissement de la population est surtout le fait de retraités qui viennent profiter de la qualité de vie de la presqu'île et qui disposent de revenus confortables entraînant une évolution du niveau de vie moyen de la commune.

▶ En 2008 le revenu net moyen déclaré par les foyers imposables atteint 38 727 euros. En comparaison il est de 32 000 euros en moyenne dans le Morbihan. Il est également de 38 000 euros en moyenne dans la communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys.

▶ Cependant le diagnostic du PLH a révélé que sur le territoire de la communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys, les revenus élevés étaient surtout le fait des personnes de + de 60 ans. Le revenu médian des ménages de 30 à 60 ans de la CCPR est inférieur à celui de la Communauté d'agglomération de Vannes et à celui de la moyenne départementale. Les difficultés sociales du territoire ne doivent donc pas être minimisées.

▶ D'après les données de l'ADIL , il y avait 143 allocataires de la CAF sur le territoire communal en 2009.

Evolution de la taille moyenne des ménages entre 1999 et 2008

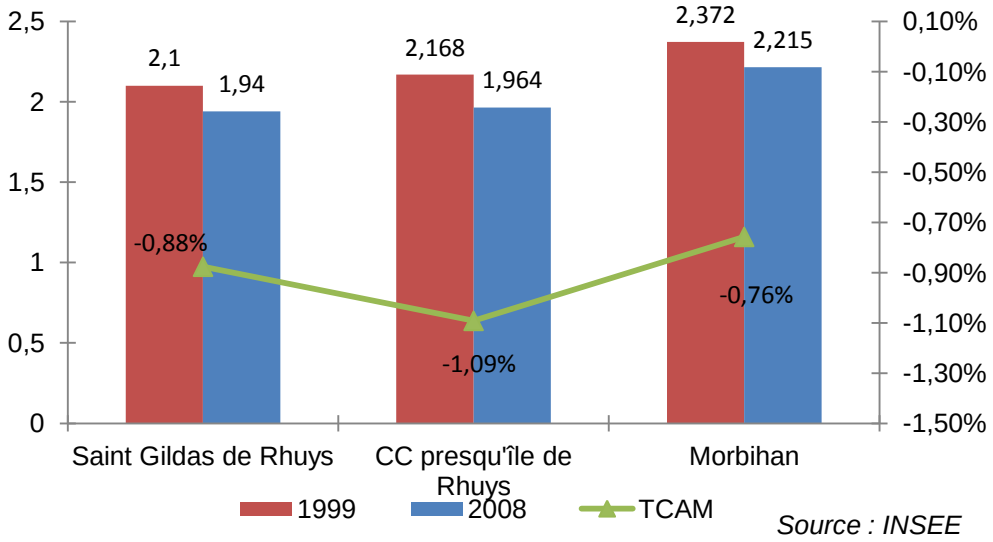

Source : INSEE

Revenus des ménages en 2008

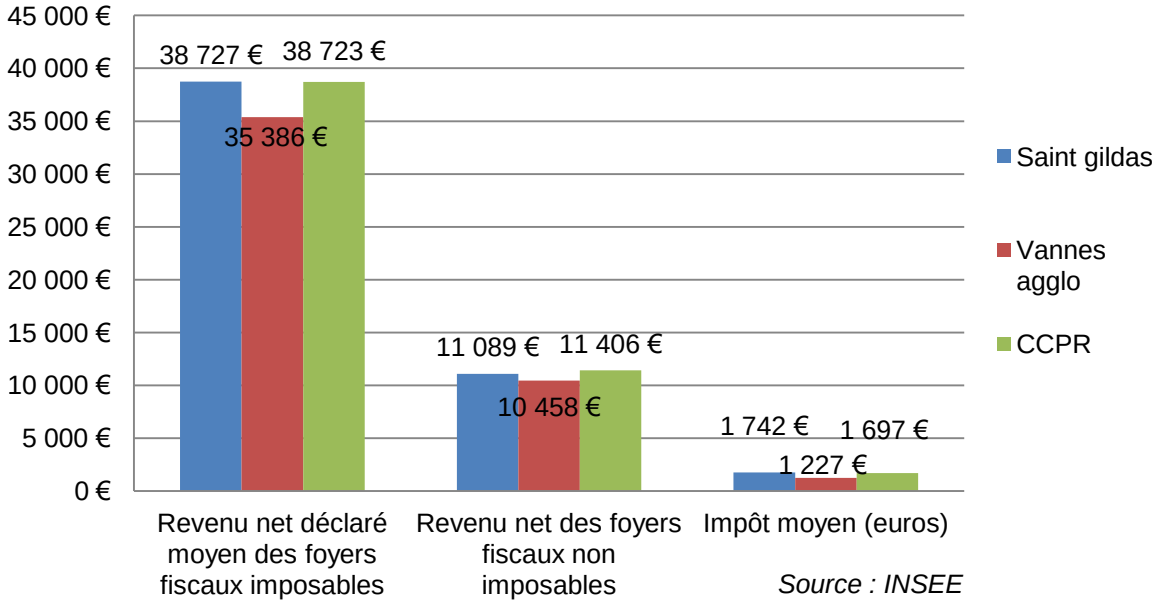

Source : INSEE

II.1 La population

Une progression des cadres et employés

▶ Bien que ne disposant pas des chiffres de 2008, ceux de 2006 renseignent sur la dynamique socio professionnelle de la commune. Entre 1999 et 2006 le nombre de cadres a été multiplié par 3,25 passant de 12 à 39. De même le nombre d'employés a fortement augmenté, +35,5 % alors que dans le même temps le nombre d'ouvriers et de professions intermédiaires a fortement chuté, – 37 % environ pour les deux.

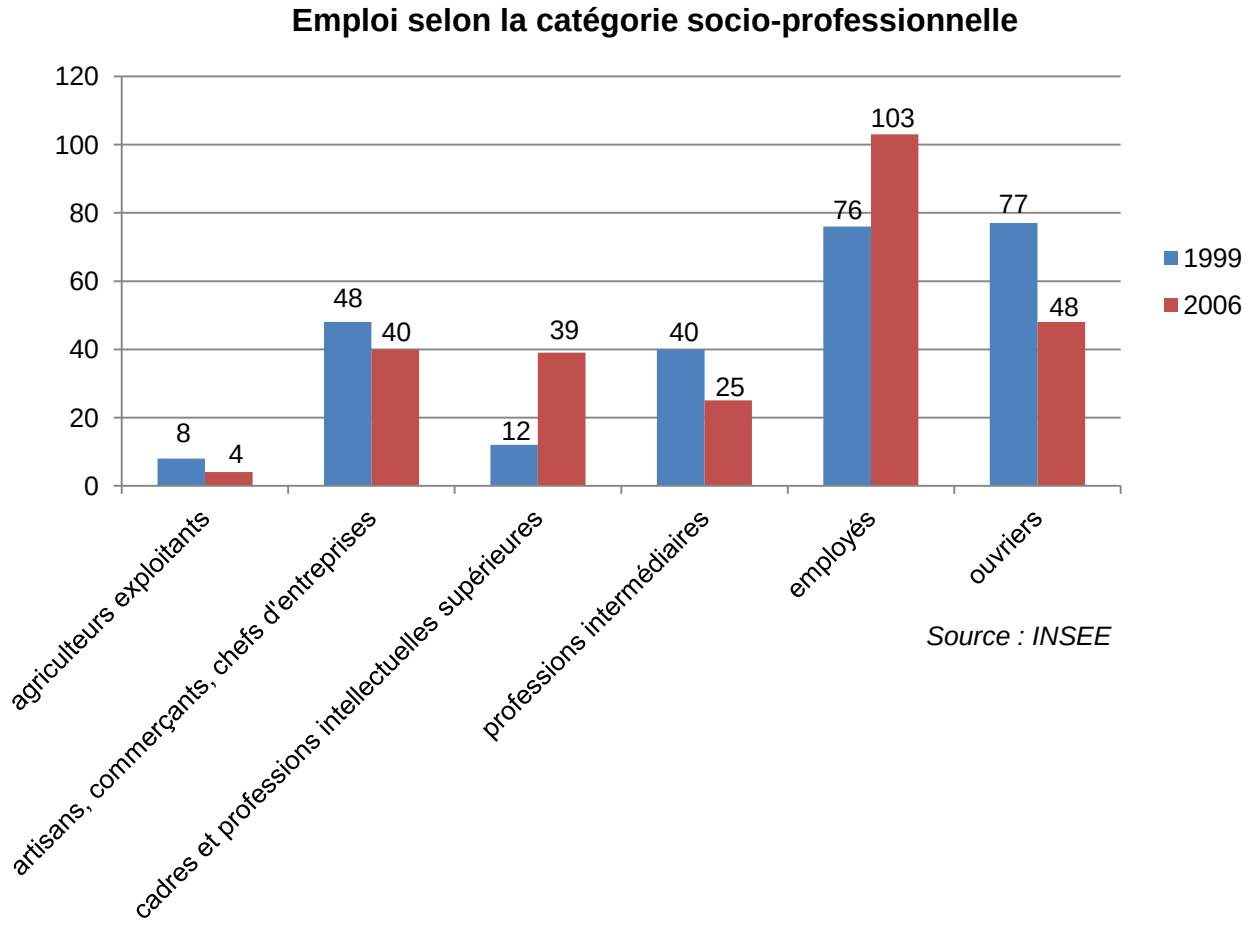

Source : INSEE

II.1 La population : synthèse

La population	
Les points positifs	**Les aspects négatifs**
►Une population en constante augmentation grâce à un solde migratoire positif qui compense un solde naturel négatif. ►Ces nouveaux arrivants et retraités bénéficient de revenus confortables et peuvent assurer une économie résidentielle.	►L'apport migratoire est en grande partie le fait de retraités, ce qui peut avoir pour effet un déséquilibre de la mixité générationnelle. Risque d'une certaine uniformisation de la population avec une perte de mixité socio-générationnelle. ►Une population qui vieillit et dont la tendance va aller en s'accentuant (50% de la population a plus de 60 ans et réclame donc des services adaptés). ►Une population d'actifs avec des revenus fragiles.

II.2 Le logement

Une très forte croissance des résidences secondaires

▶ Le nombre de logements sur la commune a connu une augmentation forte et continue depuis 1968 due en majorité à l'explosion du nombre de résidences secondaires. Ces dernières sont passées de 543 en 1968 à 2 362 en 2008.

▶Sur la même période, le nombre de résidences principales a augmenté mais leur part dans le parc a baissé continuellement. Elle est passée de 38% en 1968 à 27% en 1982 et représente aujourd'hui 24%.

▶ En 2008 les résidences secondaires représentent 72 % du parc. On peut cependant noter une légère baisse entre 1999 et 2008 puisque la part des résidences secondaires dans le parc était alors de 74%. Le taux de croissance des résidences principales a donc été plus important que celui des résidences secondaires.

▶ Cette tendance se vérifie sur l'ensemble du territoire intercommunal, puisque 65% du parc est composé de résidences secondaires

▶ On peut également mettre en parallèle l'évolution du nombre de logements qui a été multiplié par 3,5 en 40 ans alors que la population n'a elle été multipliée que par 1,8.

▶ La prépondérance des résidences secondaires est due à l'attractivité de la presqu'île mais contribue à l'augmentation ou au maintien élevé des prix du foncier (145 euros le m² en moyenne, chiffre qui peut atteindre 300 à 400 euros).

▶ Cette importance des résidences secondaires a un effet important sur l'accueil de nouvelles populations permanentes. En effet entre 1999 et 2008 sur les 453 logements, 309 ont été mobilisés pour des résidences secondaires (ou soumis à de la vacance). Ajouté à cela le phénomène de desserrement des ménages qui a mobilisé près de 41 logements. Au final sur 453 logements, seuls 103 ont eu pour effet un accroissement démographique.

Evolution du nombre de logements par catégories

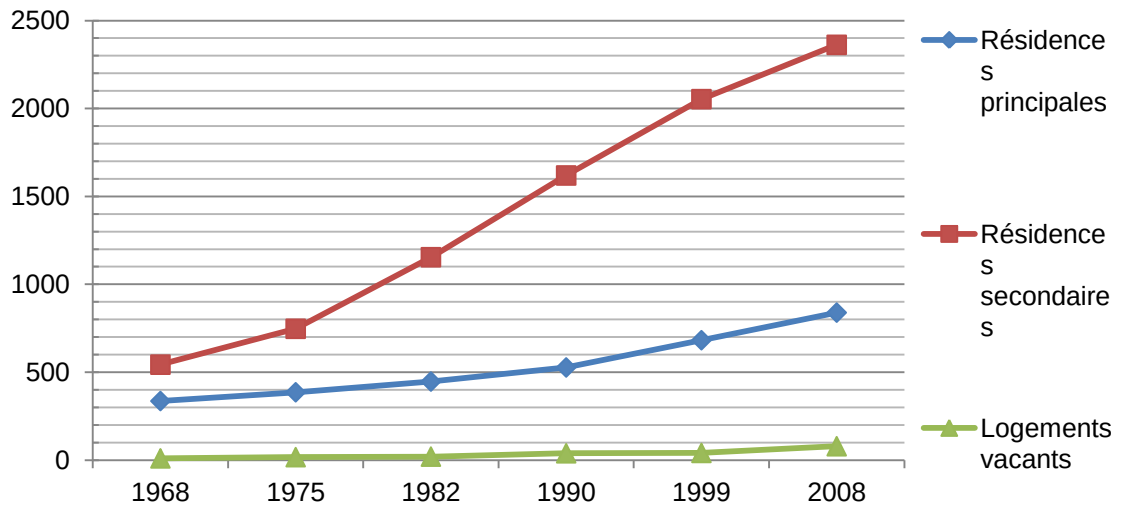

Source : INSEE

Evolution de la répartition des logements par catégories

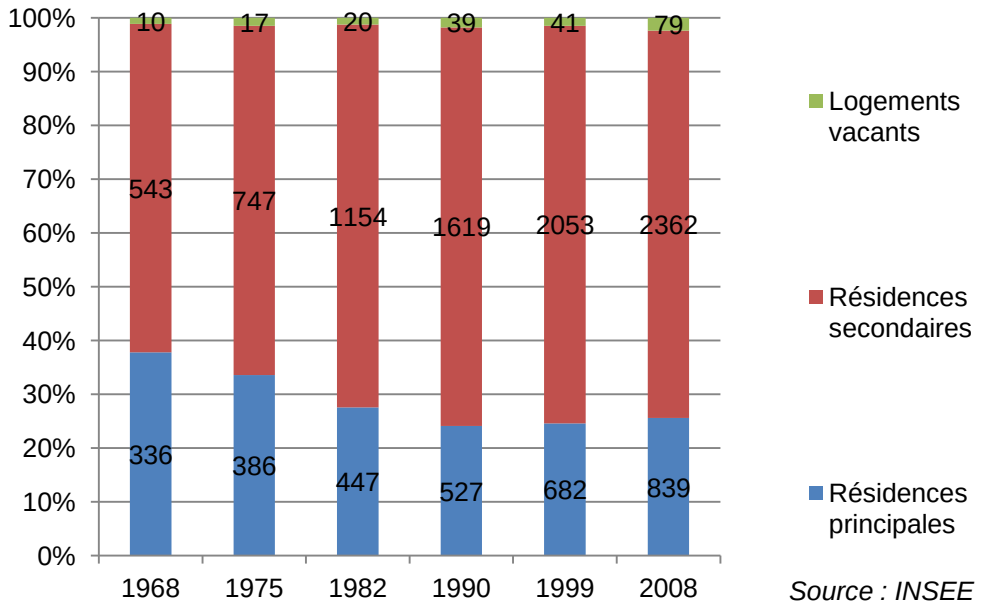

Source : INSEE

II.2 Le logement

Un parc de logements peu diversifié

▶ Une autre conséquence de la prépondérance des résidences secondaires est le manque de diversité du parc. Les maisons représentaient 94% du parc de logements contre seulement 6% aux appartements en 1999. Cette répartition a quelque peu évolué entre 1999 et 2008 puisque les appartements représentent désormais 8% du parc.. Cependant ce chiffre reste très largement insuffisant pour offrir des possibilités de parcours résidentiel. Le développement de l'urbanisation s'est presque exclusivement opéré par le pavillonnaire sous forme d'accession à la propriété.

▶ Malgré l'augmentation du nombre d'appartements entre 1999 et 2008, le nombre de propriétaires n'a pas diminué. Au contraire il est passé de 523 (76%) en 1999 à 695 (82%) en 2008.

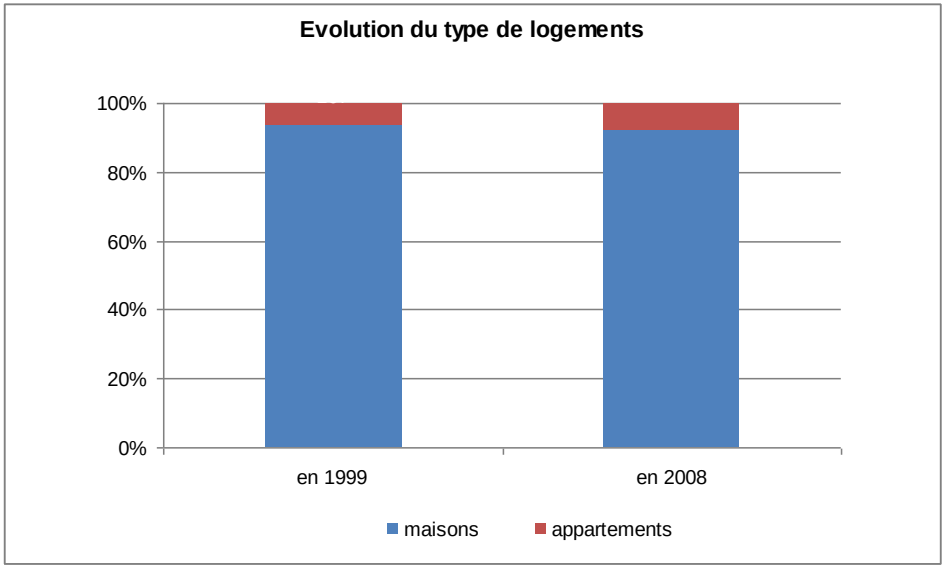

Source : INSEE

Une tendance similaire au reste du territoire de la Presqu'île de Rhuys

▶ Le manque de diversité du parc de logements se retrouve également sur le territoire de la communauté de communes, mais dans des proportions un peu moins importantes que sur Saint Gildas de Rhuys puisque la part des maisons dans le parc de logement est de 76%. A noter qu'il est de 73% dans le Morbihan.

▶ La diversification du type de logements et l'augmentation de l'offre locative sont indispensables pour maintenir et améliorer la mixité sociale et générationnelle.

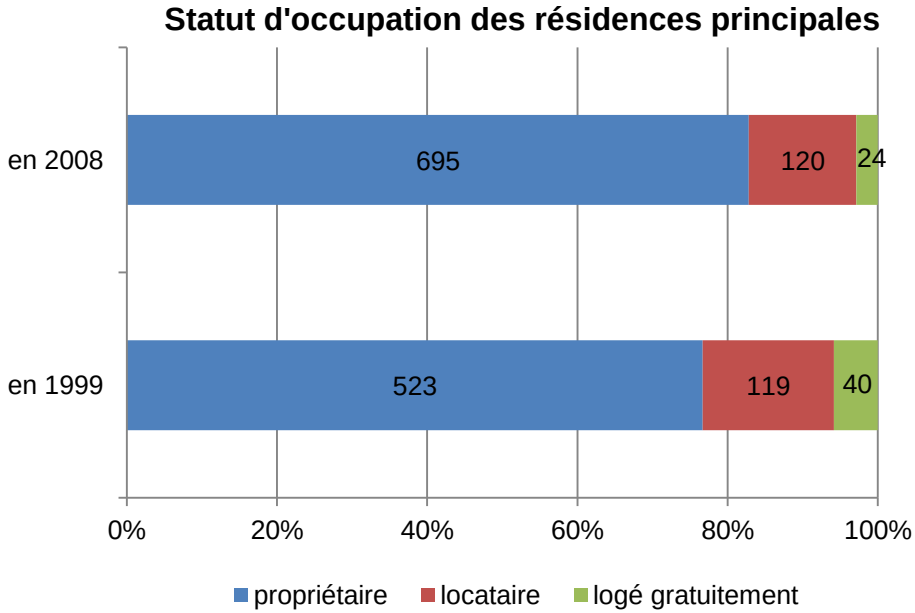

Source : INSEE

II.2 Le logement

Le nombre de pièces par logement augmente

▶ Le nombre de pièces des résidences principales témoigne aussi du manque de diversification du parc de logements, voire une certaine uniformatisation. En effet, en 1999 les logements de 5 pièces et plus représentaient 47% de l'offre, en 2008 ce chiffre est passé à 57%. On a donc construit davantage de grands logements entre 1999 et 2008.

▶ En moyenne en 2008, les logements ont 4,8 pièces contre 4,6 en 1999.

▶ L'évolution du nombre de pièces par logement n'est pas en lien avec la diminution du nombre de personnes par ménage (en moyenne de 1,94 en 2008). Le risque d'une forte déconnexion entre l'offre et la demande doit être surveillé. L'offre en logements doit correspondre à la structure et à l'évolution de la population.

▶ La répartition des logements en fonction de la période de construction montre que 68% du parc date d'avant 1990. En l'absence de règlementation thermique, on peut supposer que le parc de logements de St Gildas est particulièrement énergivore.

Résidences principales selon le nombre de pièces

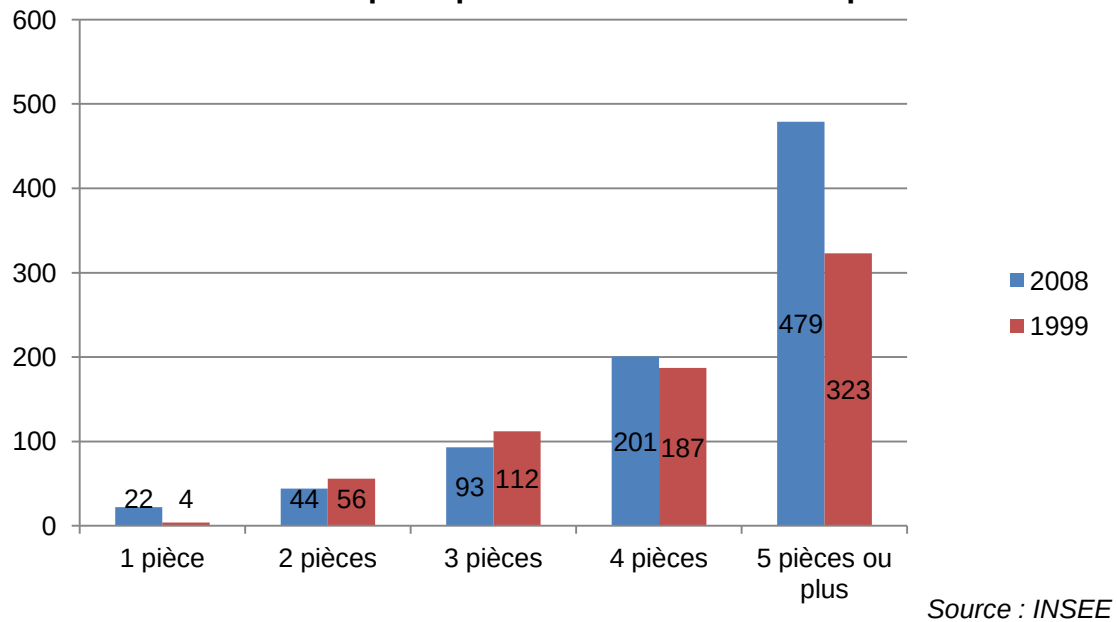

Source : INSEE

Dates de construction des résidences principales

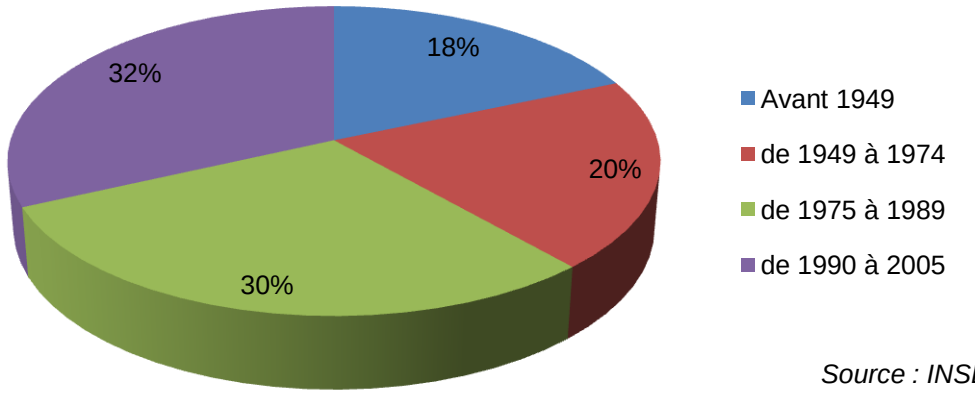

Source : INSEE

II.2 Le logement

Un parc de logements confortable

▶ La quasi-totalité des logements sont bien équipés avec au moins une salle de bains un système de chauffage et un emplacement de stationnement. Ces équipements sont en hausse sur la période 1999-2008, en lien avec la construction de nouveaux logements.

▶ Les logements les plus anciens ont été dans leur majeure partie rénovés, ce qui explique aussi ces taux élevés.

▶ L'importance du système de chauffage individuel est en corrélation avec la part importante sur la commune de ce type d'habitat.

▶ 91,3% des ménages ont au moins une voiture.

Un parc locatif à développer

▶ La prépondérance des résidences secondaires et de l'individuel pur pose un certain nombre de difficultés. Tout d'abord il est difficile pour certaines personnes travaillant et vivant sur le territoire de s'y maintenir car le taux d'effort pour le logement est très important. Il en est de même pour les jeunes ménages souhaitant s'installer sur la commune, le prix du foncier rend difficile l'accession à la propriété ou requiert des efforts financiers importants. Cela pose également des difficultés pour les populations précaires (jeunes, saisonniers, retraités modestes) qui éprouvent des difficultés pour trouver de quoi se loger ou pour se maintenir dans leur logement actuel.

▶ Le Programme Local de l'Habitat met en avant que l'effort doit porter sur le logement locatif public aidé et sur le logement aidé. La part des logements HLM ne représente en effet que 3,9% du parc de résidences principales sur la Presqu'île de Rhuys et 3,8% sur Saint Gildas de Rhuys (source: PLH CCPR).

▶ Pourtant une part significative de la population est éligible aux logements HLM. On recense également 143 allocataires de la CAF à Saint Gildas de Rhuys en 2009 (source ADIL).

Equipements	2008
Salle de bains avec baignoire ou douche	98%
Chauffage central collectif	1,20%
Chauffage central individuel	30%
Chauffage individuel « tout électrique »	54%
Emplacement de stationnement	84,1%

Source : INSEE

II.2 Le logement: synthèse

Le logement	
Les points positifs	**Les aspects négatifs**
►Peu de logements vacants ►Des logements confortables et bien équipés	►Plus de 70% des logements sont des résidences secondaires. ►Une uniformité des logements au niveau de la typologie, du statut d'occupation… ►Peu de logements sociaux ou aidés, ce qui bloque le processus de parcours résidentiel. ►Des coûts du foncier élevés qui ne favorisent pas l'accès à la propriété à toutes les catégories. ►Inadéquation des logements avec le desserrement et la taille des ménages.

II.3 Commerces et services

Des commerces majoritairement de proximité

▶ Les commerces sont majoritairement de proximité et se concentrent pour la plupart sur la rue principale du bourg, en rez-de-chaussée des immeubles.

▶ L'offre est satisfaisante pour répondre aux besoins de proximité des habitants puisqu'ils disposent d'un petit supermarché, d'une boulangerie, d'une boucherie, d'un coiffeur…

▶ Un marché a également lieu tous les mardis, vendredis et dimanches matin hors période estivale et tous les jours en période estivale sur la place de l'abbatiale. Des soucis de stationnements se posent régulièrement du fait de l'affluence du marché notamment en période estivale.

▶ Enfin d'autres commerces sont présents en périphérie. On trouve ainsi 2 garages : au nord en bordure du hameau du Net et 1 à l'est du bourg avec une biscuiterie également toute proche. On peut également évoquer les 4 restaurants situés plus ou moins à proximité de la côte.

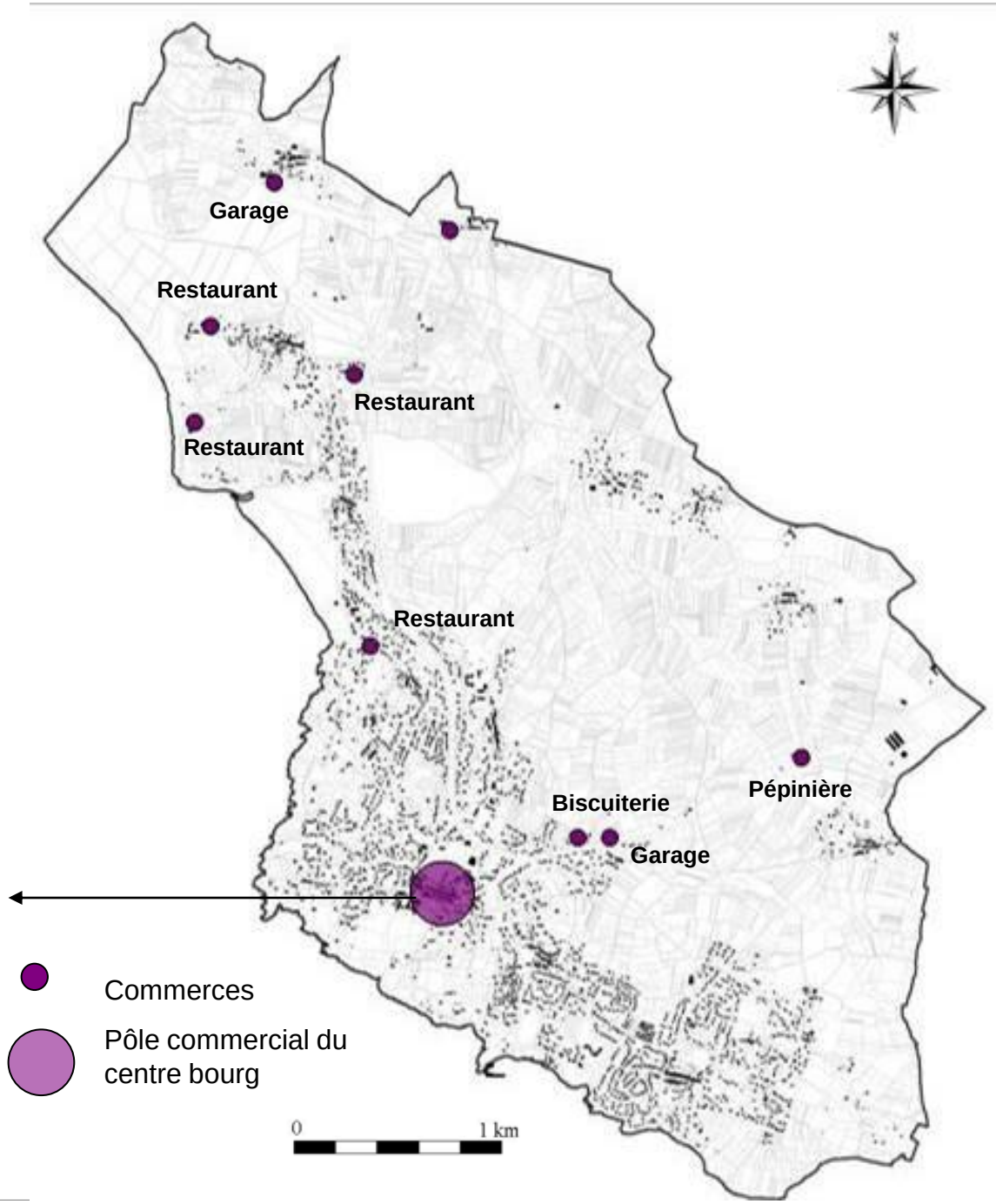

II.4 Les équipements et services publics

Des services localisés en centre bourg et des équipements en périphérie

▶ Saint Gildas de Rhuys dispose des services classiques comme la Mairie, l'office de tourisme ou la Poste ainsi que d'un jardin d'enfant accueillant des enfants de 2 à 6 ans et qui constitue une structure passerelle permettant de préparer l'enfant à l'entrée à l'école. Des conventions ont également été passées avec la mairie d'Arzon pour que les Gildasiens puissent bénéficier du multi accueil et du relais loisir. Il en a été fait de même avec Sarzeau pour le multi accueil, le relais assistantes maternelles et le lieu d'accueil parents-enfants.

▶ Une école privée est également présente sur la commune, l'école Saint Goustan qui accueille les élèves de maternelle et de primaire. Les effectifs pour la rentrée scolaire 2011-2012 étaient de 53 élèves répartis en 2 ou 3 classes selon les besoins éducatifs. Une demie-classe a été ouverte lors de cette année scolaire, ce qui a nécessité la mise en place d'un algéco pour accueillir cette demie classe supplémentaire.

▶ Ces services sont situés au centre bourg, au même titre que d'autres équipements comme la médiathèque (à proximité de l'abbatiale) et les différents services médicaux et paramédicaux. On compte un médecin, deux infirmières, un podologue, une pharmacie et un kinésithérapeute sur la commune.

▶ Les équipements sont tous situés en périphérie du centre bourg sauf le terrain de football qui sert aujourd'hui de parking et fait partie du projet d'aménagement du centre bourg. Les autres équipements sont des salles, des terrains de tennis ou des espaces de jeux dont un city stade. Le golf de Rhuys, à cheval sur Saint Gildas de Rhuys et Arzon, est situé au nord de la commune. Port aux Moines constitue également un équipement, la plaisance y est notamment pratiquée.

▶ Enfin Saint Gildas de Rhuys compte deux zones d'activités: Kersaux et Le Net où 2 entreprises de nautisme sont présentes. Aujourd'hui l'ensemble des ces zones est occupé, il ne reste plus aucune possibilité d'installation pour des entreprises ou artisans.

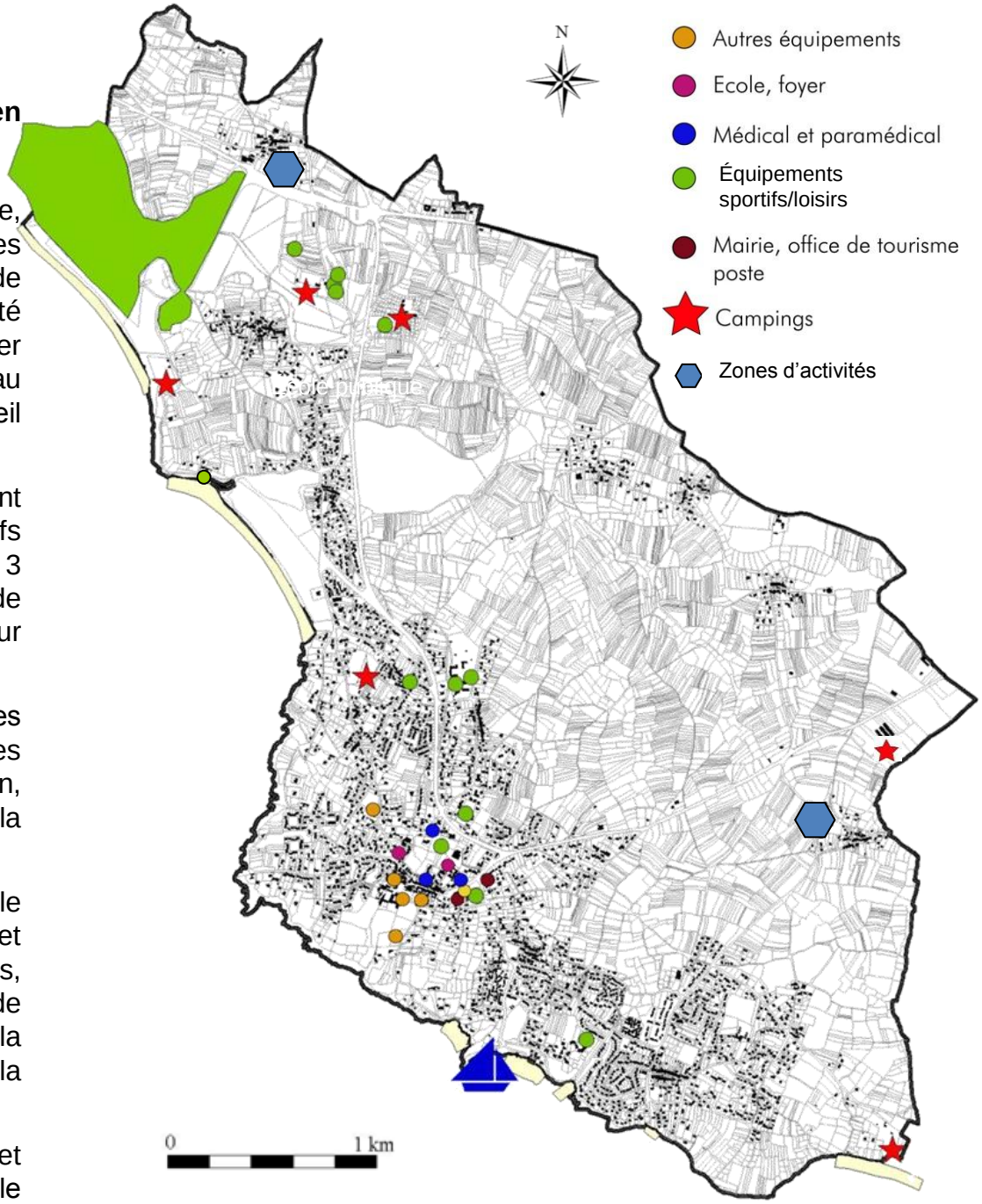

II.5 La dynamique économique

Une économie de services et de petites entreprises.

▶ La commune compte 158 établissements en 2009.

▶ En 2009, le secteur très majoritaire en terme d'établissements sur la commune est celui du commerce, des transports et services puisqu'il représente 70% des établissements. Le secteur ne représente en revanche «que» 55% des effectifs salariés. Le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale qui ne représente que 11% du nombre d'établissements, accueille en revanche 24% des salariés de la commune.

▶ On peut également mettre en avant la faible taille des établissements puisque 73% n'ont pas de salariés et sont donc des établissements unipersonnels. 26% comptent de 1 à 9 salariés. Seul un établissement compte 20 salariés, l'administration publique de la commune de Saint Gildas de Rhuys. Cette tendance est similaire sur la CCPR puisque les établissements unipersonnels représentent 68% des établissements du territoire.

▶ L'économie de Saint Gildas de Rhuys est fortement axée sur le secteur des services et commerces, liée en grande partie au tourisme (hébergement: campings, hôtels, commerces de proximité et restaurants, services à la personne…). La sphère présentielle rassemble 75% des établissements de la commune.

▶ On trouve également plusieurs artisans sur la commune, dont le siège d'entreprise est souvent le domicile personnel. Ceci est un des facteurs qui explique le fort taux d'établissements unipersonnels (électriciens, plombiers, maçons, paysagistes…).

▶ L'agriculture a quasiment disparu du circuit économique de la commune.

Etablissements actifs par secteur d'activité en 2009

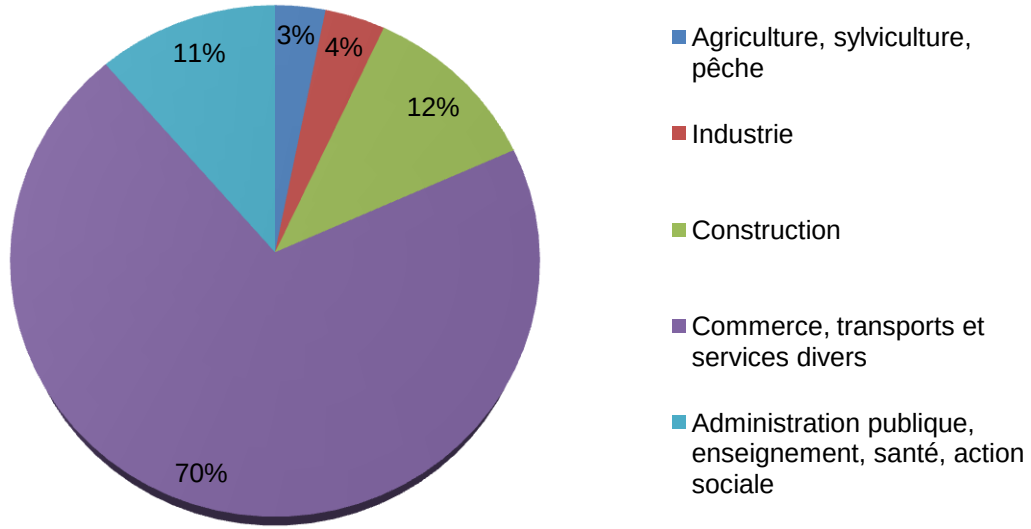

Répartition selon le nombre de salarié par secteur en 2009

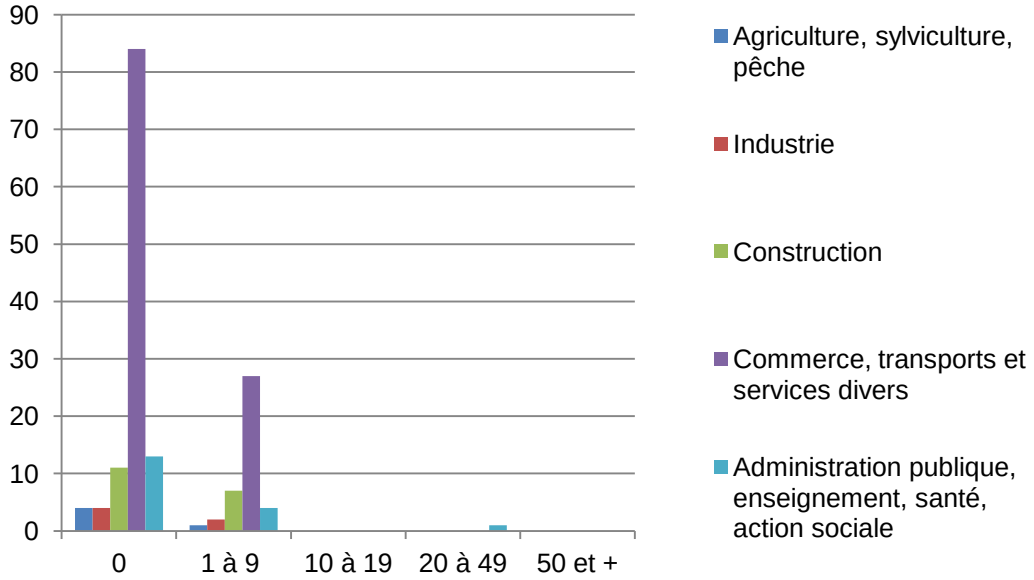

II.5 La dynamique économique

Une population active en baisse et une certaine fragilité économique

▶ La part de la population active, à l'image des tendances sur la CCPR, est en baisse passant de 61,1% en 1999 à 55,9 en 2008. Cette tendance est bien évidemment en lien avec le vieillissement de la population. La part des inactifs retraités ayant augmenté de 9% en 9 ans.

▶ Dans le même temps, le chômage a baissé entre 1999 et 2008 passant de 14,3 à 11,2% mais reste supérieur à celui du Morbihan qui s'établit à 9,7% en 2008 et à l'agglomération de Vannes dont le taux atteint 9,5%. Malgré la baisse enregistrée entre 1999 et 2008 le taux de chômage reste relativement élevé sur la commune, il en est de même sur le territoire de la CCPR où le taux de chômage est également supérieur à 11%.

▶ Le graphique sur l'évolution des demandeurs d'emplois montre que leur nombre a globalement diminué depuis 2001 mais qu'une remontée s'opère pour les hommes depuis 2008, en lien avec la crise économique actuelle.

▶ La part des emplois précaires atteint également 9,1% des emplois. Cette précarité est accentuée par le coût du logement et la tension du secteur sur la commune ainsi que sur le territoire de la CCPR en général. Les entreprises présentes sur le territoire mettent également en avant que les difficultés de recrutement, de saisonniers notamment, proviennent largement des difficultés à se loger.

Population de 15 à 64 ans en âge de travailler en 1999 et 2008

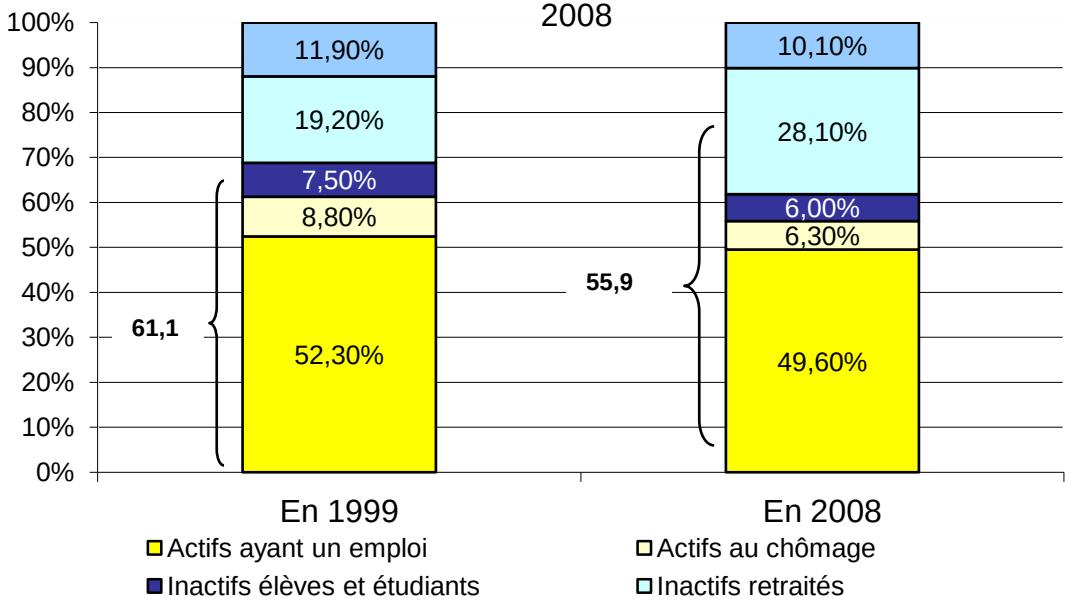

Evolution des demandeurs d'emplois en fin de mois

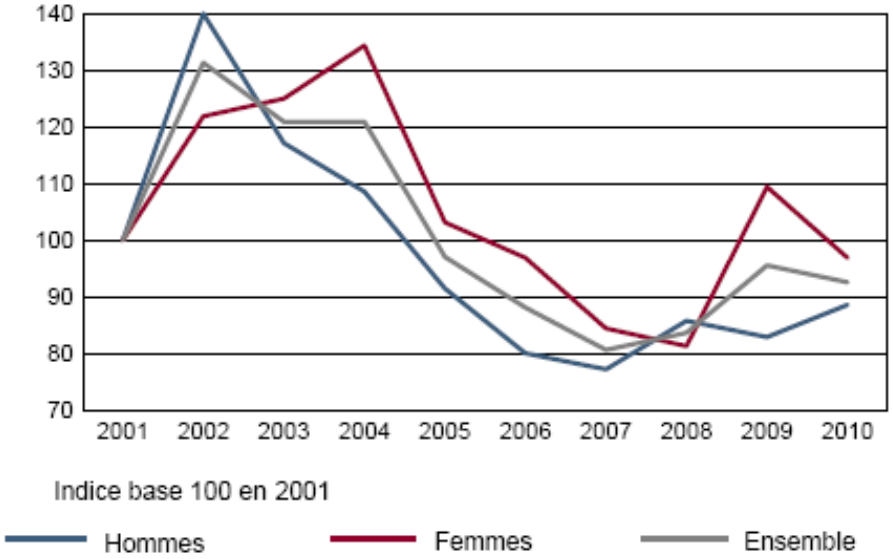

II.5 La dynamique économique

Une certaine dépendance au territoire intercommunal

▶ Le nombre d'emplois sur la commune a stagné entre 1999 et 2008. Le vieillissement de la population et le caractère résidentiel de la commune sont des facteurs explicatifs de cette stagnation. Saint Gildas de Rhuys reste également très dépendante des communes de la CCPR notamment d'Arzon et de Sarzeau qui sont les communes offrant le plus d'emplois sur le territoire. Le taux de concentration de l'emploi est très moyen même s'il a augmenté entre 1999 et 2008, augmentation qui tient plus du fait que le nombre d'actifs a baissé que de l'augmentation des emplois sur la commune qui est nul.

Saint Gildas de Rhuys	1999	2008
Nombre d'emplois dans la zone	251	252
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	445	435
Indicateur de concentration	56,4	57,9
Taux d'activité parmi les plus de 15 ans	33,7	40,4

▶ Le taux de concentration de l'emploi est beaucoup plus élevé sur Arzon et Sarzeau, qui sont les deux communes moteur du territoire en terme d'emploi. Seul 30% des actifs de Saint Gildas de Rhuys travaillent sur la commune contre 47% à Arzon et Sarzeau. L'indicateur de concentration d'emploi étant de l'ordre de 93 sur la CCPR, elle conserve une relative autonomie économique par rapport aux territoires voisins, notamment Vannes. On peut donc penser que les actifs de Saint Gildas de Rhuys restent travailler au sein de la CCPR, à Arzon ou à Sarzeau en particulier.

Actifs ayant un emploi qui résident à Saint Gildas et y travaillent

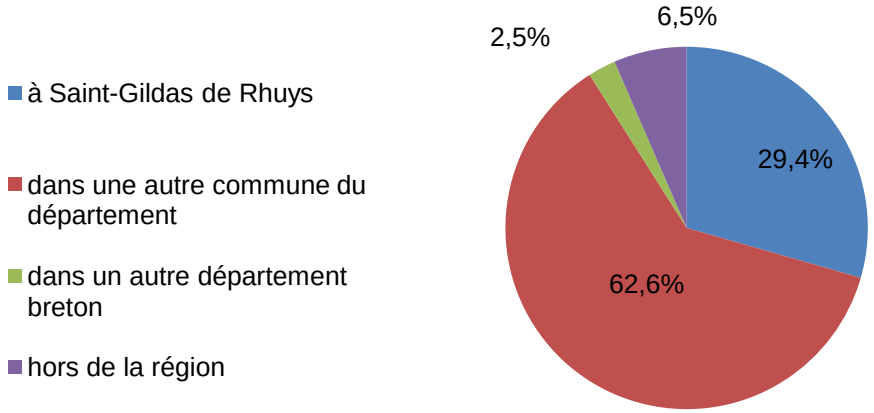

Lieu de résidence des actifs des communes de la CCPR

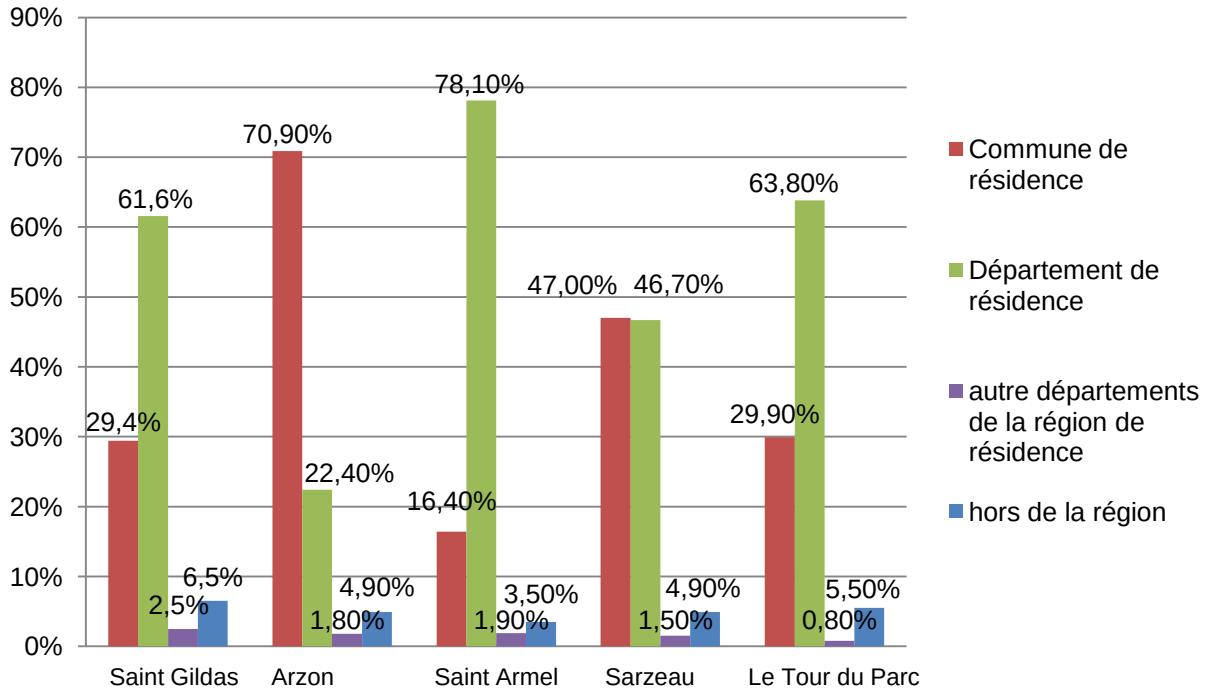

II.5 La dynamique économique

Les conditions d'emploi

▶ 76% des emplois occupés par des actifs à Saint Gildas de Rhuys sont des emplois salariés. La part des non salariés n'est pas négligeable et vient notamment de la présence sur le territoire de plusieurs artisans et employeurs qui représentent 22% des emplois.

Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2008

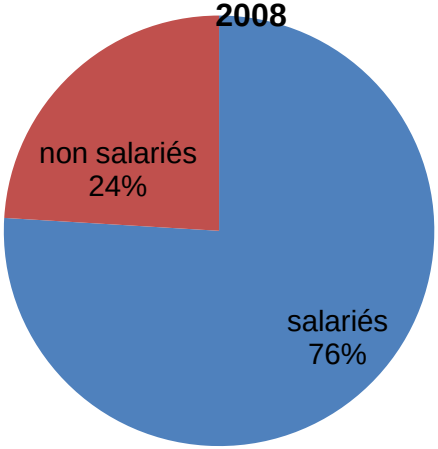

Statut et condition d'emplois des 15 ou plus en 2008

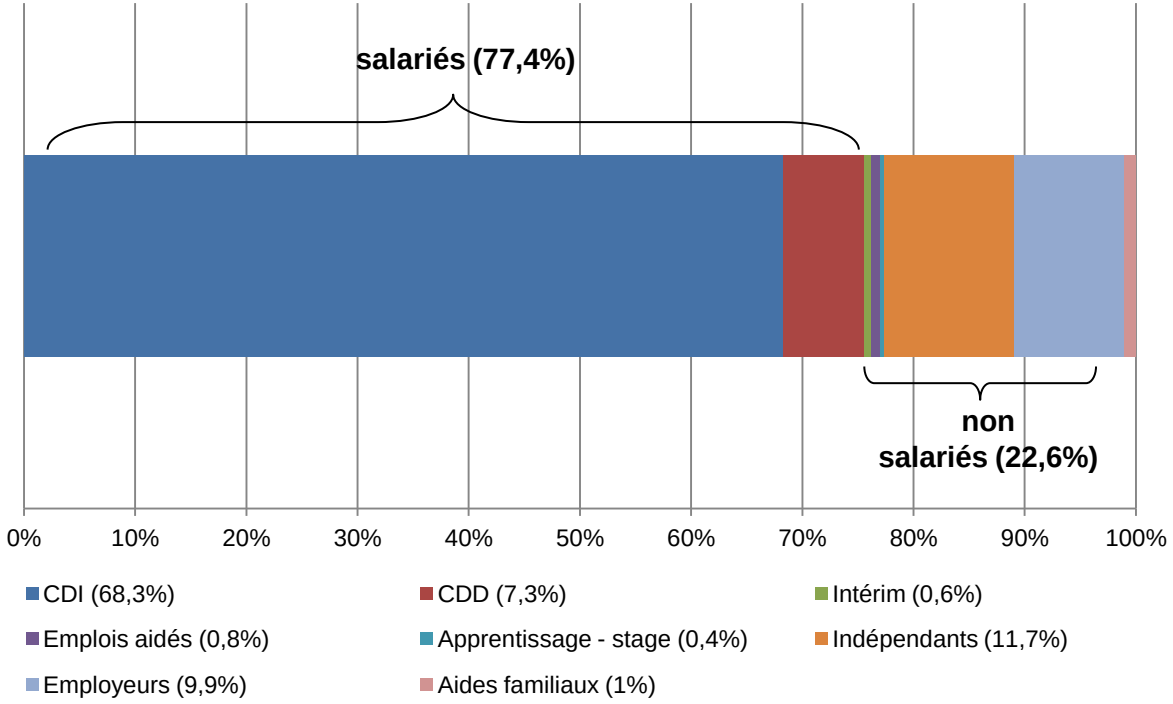

II.6 Les activités primaires

Une agriculture en déprise

▶ L'agriculture connaît une forte déprise depuis 20 ans. Le nombre d'exploitations est passé de 20 en 1988 à 3 en 2010. Il n'en reste même plus que 2 en 2012. La surface agricole utile a également connu une baisse très importante et très rapide. La chambre d'agriculture lors du diagnostic agricole de la commune opéré en 2010 a répertorié 256 hectares exploités par l'agriculture soit 17% du territoire communal. 66 ha le sont par des exploitants de Saint Gildas de Rhuys et 190 par des exploitants de Sarzeau. Sur la CCPR, les surfaces cultivées occupent en moyenne 29% du territoire, mais de grandes disparités existent entre Saint Armel et Sarzeau qui ont gardé leur vocation agricole où les espaces cultivés représentent respectivement 55 et 41% du territoire. A l'inverse à Arzon ce chiffre n'est que de 11 et de 18% au Tour du Parc.

▶ Ce même diagnostic agricole a répertorié 2 exploitations principales en 2010 et 2 exploitations secondaires. Sur ces 4 exploitations, 2 ont des activités de culture et de prairie, une de chevaux (centre équestre) et une de pépiniériste. En termes d'emplois ces exploitations représentaient 7 emplois actifs mais 5,4 équivalent temps plein.

▶ Ces exploitations se sont adaptées au contexte local (tourisme) puisque l'exploitation de chevaux propose des balades et randonnées et le pépiniériste écoule sa production en vente directe.

▶ Une création d'exploitation a eu lieu en 2010 et tous les agriculteurs, qui ont entre 40 et 50 ans, souhaitent poursuivre leur exploitation. La pérennité de ces exploitations ne se posera que dans une dizaine d'années au moment de leur retraite.

▶ La commune et la chambre d'agriculture du Morbihan mènent un projet d'implantation d'un nouvel exploitant au nord de la commune.

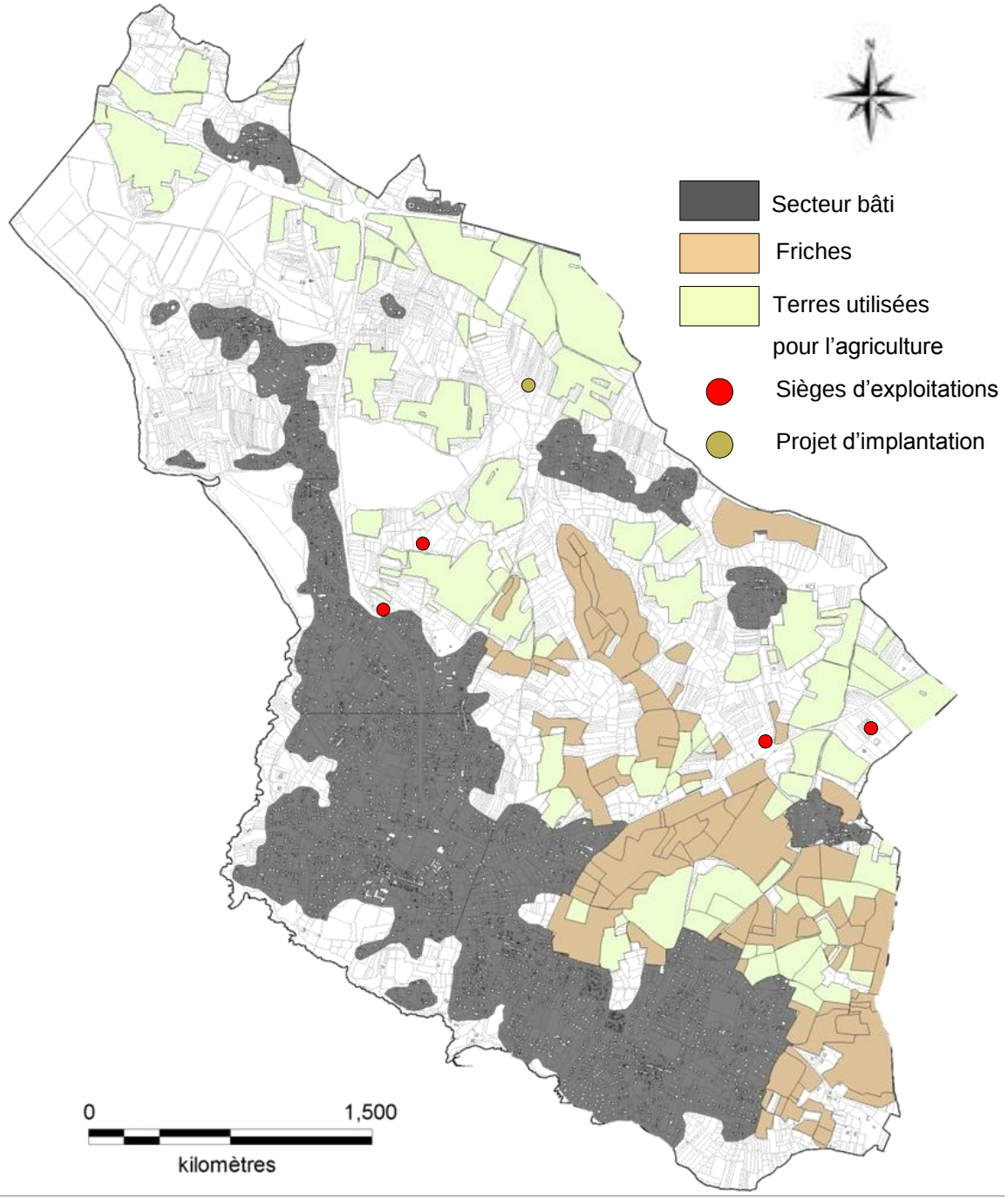

II.6 Les activités primaires

Des terres agricoles peu importantes

▶ Les terres cultivées au nord de la commune le sont majoritairement par des exploitants de Sarzeau alors que celles du sud-est le sont principalement par des exploitants de Saint Gildas de Rhuys. Le diagnostic agricole a également révélé que les terres de Saint Gildas de Rhuys sont de qualité moyenne, les meilleures étant celles du nord de la commune. C'est sans doute ce qui explique la présence importante de friche au sud-est, les terres n'étant pas assez bonnes pour être cultivées.

▶ Les friches (en cours, potentielles ou effectives) occupent un espace relativement important sur Saint Gildas de Rhuys, environ 108 hectares. Or elles ont pour effet une perte de biodiversité, une banalisation de la faune et de la flore et donc une uniformisation des milieux naturels et des paysages.

Landes, prairies, maillage bocager

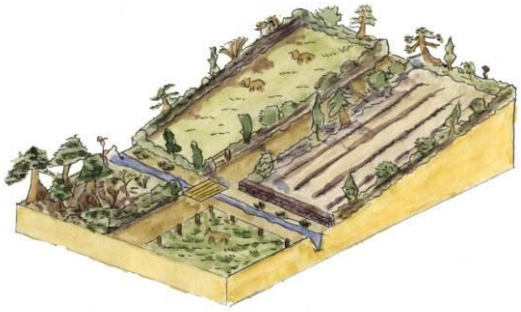

Fourrés mono spécifiques, boisements

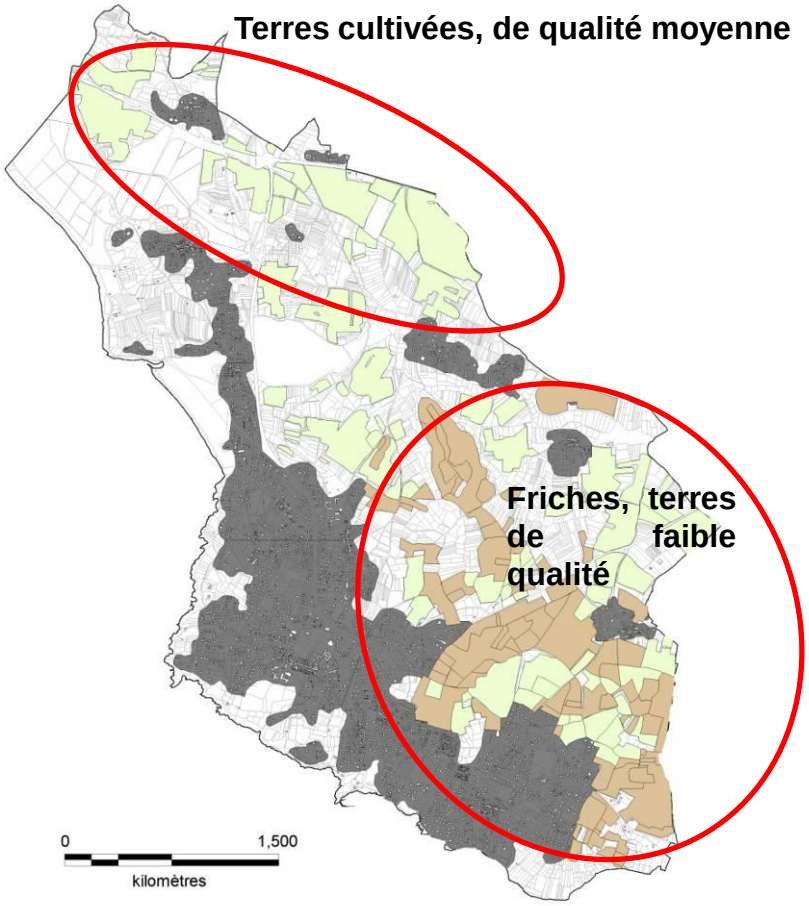

▶ C'est l'absence d'entretien des champs agricoles et pâtures qui entraîne l'enfrichement.

▶ Une des problématiques de l'agriculture sur Saint Gildas de Rhuys est le prix des terrains. Les propriétaires ne désirent pas vendre ou louer leur terrains pour permettre d'y construire un hangar ou y pratiquer des cultures. Ils préfèrent souvent faire de la rétention foncière en attendant des droits à construire ou alors louer les terres sans bail officiel, ce qui met les exploitants en difficulté et crée une incertitude sur leur avenir. De plus l'émiettement parcellaire, observé à Saint Gildas de Rhuys, pose des problèmes aux exploitants pour regrouper leurs terres.

Emiettement parcellaire à proximité de Botpénal

II.7 Le tourisme

Le tourisme, activité moteur de l'économie Gildasienne

▶ La situation géographique de Saint Gildas de Rhuys est à l'origine de l'attractivité de la commune. Située entre l'océan Atlantique et le Golfe du Morbihan, elle bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel qui attire touristes, retraités…

▶ Cette attractivité peut se mesurer dans un premier temps par la prépondérance et l'évolution constante et soutenue de la construction des résidences secondaires. On est passé de 543 à 2 362 résidences secondaires en 40 ans. La part des résidences secondaires s'est ainsi renforcée tout au long des 40 dernières années, mais dès 1968, elles représentaient déjà 61% du parc. La commune est classée touristique dès 1921, ce qui a aussi favorisé sa renommée.

▶ Cette caractéristique entraîne une forte saisonnalité de la commune qui voit affluer des milliers de résidants et touristes durant la période estivale. Outre les résidences secondaires, la commune dispose d'un nombre important de lits touristiques marchands.

On en recense près de 3 000 hors résidences secondaires. En ajoutant les résidences secondaires la capacité d'accueil de la commune atteint 13 424 lits. Cela représente 18,5% de la capacité d'accueil de la Presqu'île de Rhuys. Sarzeau représente quant à elle 44% de l'offre et Arzon 34%.

Evolution des résidences secondaires entre 1968 et 2008

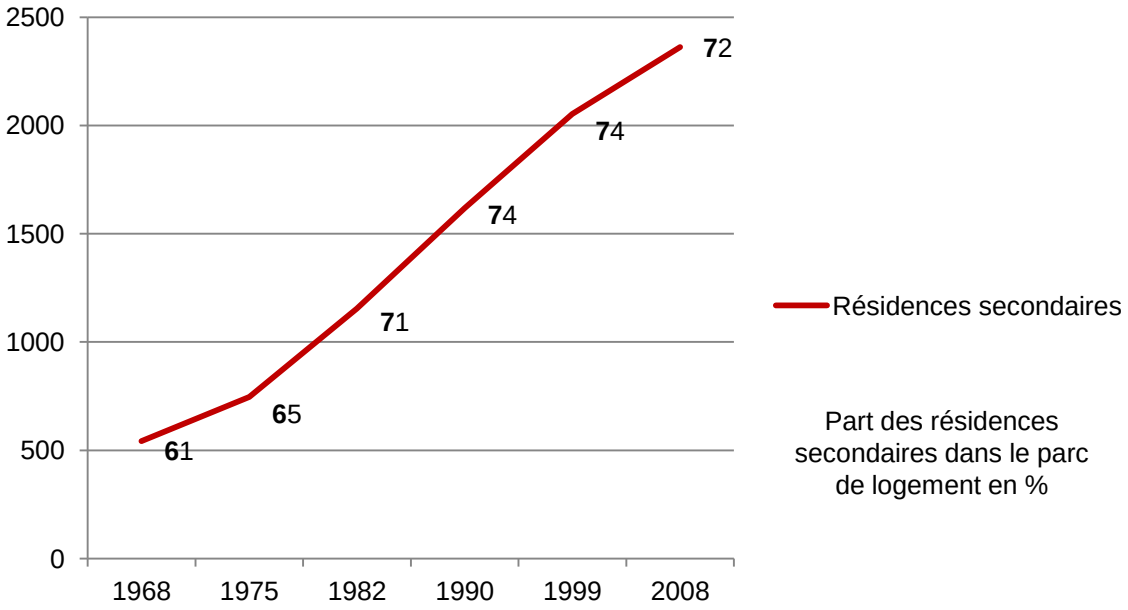

Répartition de la capacité d'accueil en lits touristiques par types d'hébergements (en 2008)

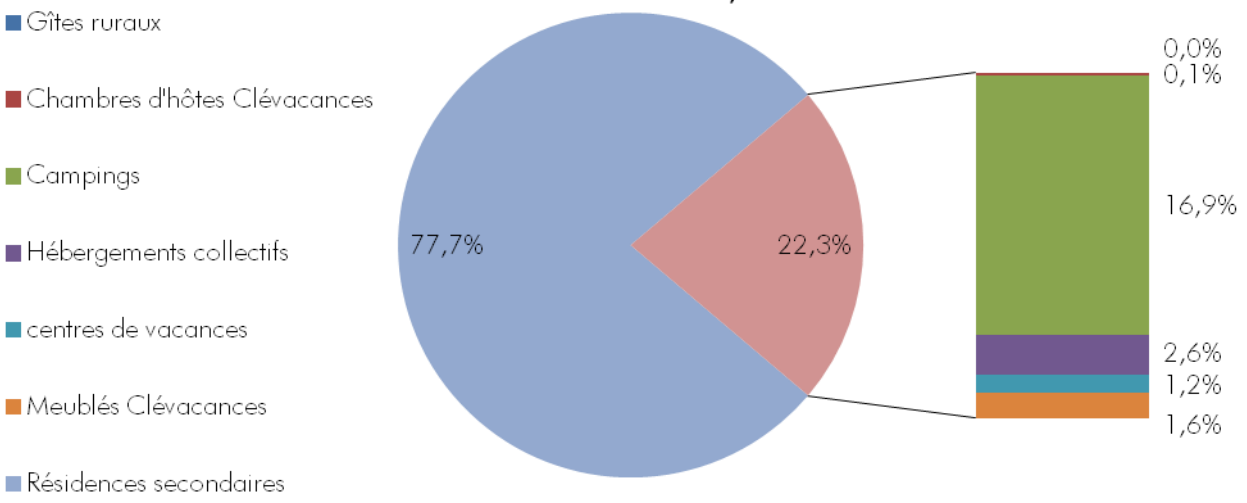

II.7 Le tourisme

Un hébergement touristique peu diversifié reposant sur la résidence secondaire.

▶ Les résidences secondaires représentent 17,7% de l'offre d'hébergement (offre non marchande).

▶ Néanmoins il existe une offre marchande, qui est essentiellement le fait des campings qui représentent 17% de l'offre soit 2 265 lits.

▶ Les autres types d'hébergements sont marginaux:
-gites ruraux: 4 lits
- l'Abbaye
- chambre d'hôtes Clévacances: 16 lits
- hébergements collectifs: 348 lits
- centres de vacances: 157 lits
- meublés Clévacances: 209 lits

▶ Au total on peut dénombrer 2 999 lits marchands. Cela représente 16% de l'offre de la presqu'île. Pour comparer Sarzeau représente 51% de l'offre et Arzon 27%. La présence d'un hôtel sur la commune permettrait de diversifier l'offre d'hébergement et d'investir un secteur toujours vacant aujourd'hui.

L'offre d'activité sur la commune

▶ Saint Gildas de Rhuys dispose d'un cadre de vie qui est le socle sur lequel repose l'attractivité de la commune et le tourisme. Néanmoins, diverses activités ou équipements participent à cette attractivité. En premier lieu les plages et sentiers le long de la côte, qui offrent des espaces naturels de détente. Des activités sportives sont également proposées avec le golf et le club nautique. Ce dernier offre la possibilité de pratiquer la voile ou de faire des balades sur l'eau. L'abbatiale de Saint Gildas de Rhuys et le musée des arts et métiers sont des lieux fréquentés par les touristes, le musée a accueilli 6 094 personnes en 2009. Ils permettent de diversifier l'offre d'activités sur la commune. Pour finir la commune dispose de nombreux chemins et sentiers piétons le long du littoral ou en campagne qui permettent de visiter la commune ou de rejoindre les communes alentours.

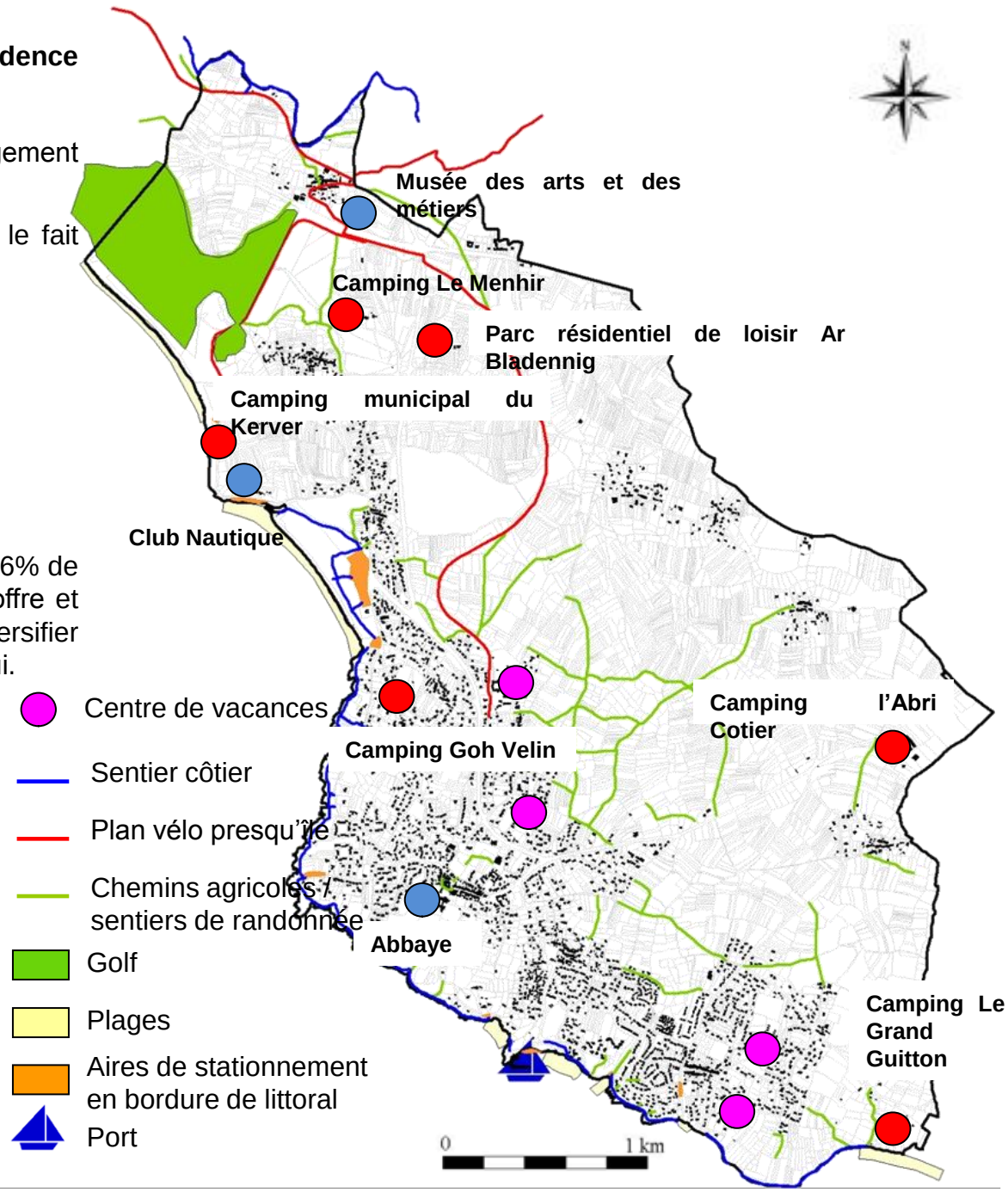

II. Synthèse économique: tourisme, activités primaires, équipements, dynamisme

L'économie

Les points positifs	Les aspects négatifs
►62% des actifs travaillent en dehors de Saint Gildas de Rhuys mais une bonne partie reste travailler sur la presqu'île. ►Une activité touristique importante et des possibilités de développement (activités, offre d'hébergements marchands…). ►Des exploitants agricoles qui souhaitent poursuivre leur exploitation et se développer. De jeunes exploitants souhaitent trouver des terres sur Saint Gildas de Rhuys. ►Des commerces et services localisés en centre bourg, ce qui peut servir de levier pour l'amélioration des déplacements doux et la densification à proximité du centre bourg. ►Une population vieillissante mais qui peut constituer une source d'emplois sur la commune via les services à la personne et le développement d'activités à destination de cette catégorie de la population.	►Une forte saisonnalité de l'activité qui tend cependant à se diluer (tendance nationale). ►Activité touristique avec une faible valeur ajoutée. ►Un hébergement marchand peu diversifié qui repose principalement sur les campings. ►Seulement deux agriculteurs sont présents sur la commune. ►De nombreuses friches sur la commune ►Plus d'espace disponible dans les zones d'activités économiques ►Un taux de chômage en diminution mais encore élevé et une certaine précarité des emplois liée à la saisonnalité de l'économie.

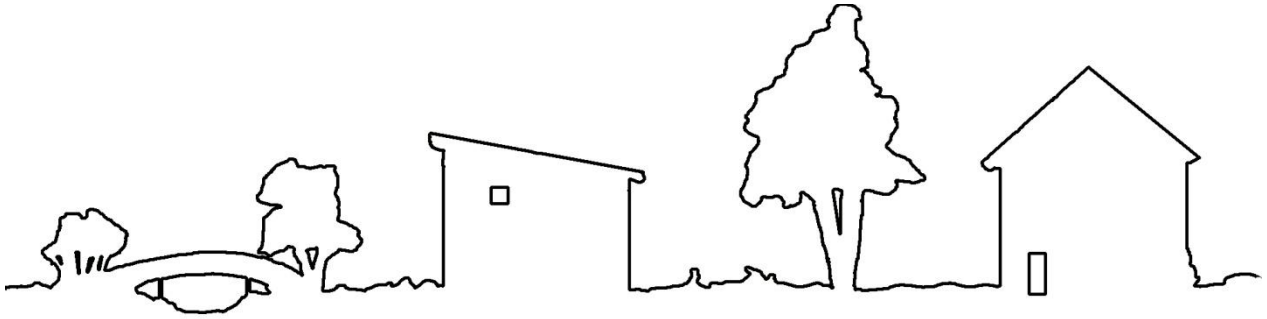

Partie 2 . Territoire et population

III. Synthèse

III.1 Les enjeux sociaux-démographiques

Thèmes	Synthèses	Enjeux
Structure de la population	Une population en constante augmentation grâce au solde migratoire positif, en majorité des jeunes retraités.	• Contenir la croissance démographique • Maitriser l'urbanisation en limitant les extensions d'urbanisation et en privilégiant l'urbanisation des pôles urbanisés
	Vieillissement de la population qui va encore s'accentuer. Catégorie de la population, en demande de nouveaux services adaptés .	• Accompagner le vieillissement de la population. • Retrouver une mixité générationnelle.
	Tendance à une certaine uniformisation de la population (retraités, ménages aisés.)	• Assurer les conditions d'une mixité sociale et permettre aux jeunes ménages de s'installer en permettant un parcours résidentiel complet.
Logement	Plus de 70% des logements sont des résidences secondaires.	• Equilibrer le rapport entre résidences principales et résidences secondaires.
	Des logements de grande taille inadaptés au phénomène de desserrement des ménages.	• Adapter le parc de logements
	Uniformité de la typologie des logements (peu de logements sociaux ou aidés) et coût élevé du foncier qui bloque le processus de parcours résidentiel.	• Permettre un parcours résidentiel complet en diversifiant le parc de logement.

III.2 Les enjeux économiques

Thèmes	Synthèses	Enjeux
Emploi - Économie	Une activité touristique importante qui entraîne une forte saisonnalité. Une certaine précarité de l'emploi liée à l'importance du tourisme, générateur d'emplois précaires.	• Maintenir et développer les activités sources d'emplois à l'année. • Développer l'accueil d'activités en privilégiant les destinations en accord avec le projet communal. • Développer et diversifier les activités touristiques dans le respect de l'environnement.
	Plus que 2 agriculteurs sur la commune mais présence de surfaces agricoles et de friches pouvant être valorisées.	• Fortifier l'activité agricole et permettre son développement.
Équipements et services	Des commerces localisés en centre bourg.	• Renforcer et valoriser la fonction du centre bourg. • Conforter les commerces en milieu urbain

III.3 Les enjeux environnementaux

Thèmes		Synthèses	Enjeux	Hiérarchisation
Qualité des eaux	**Eaux douces et eaux souterraines**	Absence de suivi sur la qualité des cours d'eau et des eaux souterraines, en lien avec l'absence d'usage important sur la commune.	• Améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau et des eaux souterraines.	+
	Eaux littorales	Nombreux suivis de la qualité bactériologique des eaux littorales. Qualité bactériologique entre bonne et moyenne. Nombreux usages sensibles des eaux littorales (baignade, pêche à pied, loisirs).	• Améliorer la qualité des rejets urbains (eaux pluviales, eaux usées).	++
Biodiversité (Natura 2000)		Grande richesse environnementale avec une grande surface de sites protégés comprenant de nombreuses espèces patrimoniales et des milieux variés.	• Maintenir les protections règlementaires sur les espaces naturels remarquables et permettre la mise en œuvre d'aménagements en faveur d'une gestion raisonnée de la fréquentation et de ces incidences (stationnements, cheminements).	++
		Des milieux naturels et une biodiversité affectés par l'expansion d'espèces invasives (Baccharis, Spartine anglaise), la sur-fréquentation ainsi que les phénomènes d'érosion (dunes).	• Protéger les espaces remarquables du littoral. •Lutter contre les espèces invasives.	+++
Zones humides		Présence de nombreuses zones humides majoritairement constituées de prairies humides.	• Préserver les zones humides et leur fonctions.	++
Boisements et		Un secteur Nord et Est avec un maillage important de petits boisements et un réseau bocager relativement dense le long des routes	•Protéger les bois en devenir (friches avancées).	+

III.3 Les enjeux environnementaux

Thèmes	Synthèses	Enjeux	Hiérarchisation
Trame Verte et Bleue	Continuités naturelles parfois interrompues ou menacées.	• Protéger la trame verte et bleue. • Favoriser la biodiversité en restaurant quand c'est possible les discontinuités de la trame verte et bleue.	++
Energie/climat	Principales énergies renouvelables à Saint Gildas de Rhuys : le solaire photovoltaïque et thermique.	• Favoriser les économies d'énergie et les énergies renouvelables	+
Risques	Le village de Kerpont est concerné par le risque de submersion marine.	• Limiter l'urbanisation dans les zones à risques	++
Eau potable	Qualité de l'eau distribuée conforme. Le SIAEP de la Presqu'île de Rhuys importe et exporte l'eau potable à d'autres communes.	• Economiser la ressource en eau.	+
Assainissement eaux usées	La station d'épuration a fait l'objet d'important travaux d'agrandissement en 2011. Les rejets s'effectuent vers un site sensible (eaux de baignade). Des installations d'assainissement non collectif à améliorer.	• Prendre en compte l'évolution future des infrastructures d'assainissement collectif. • Poursuivre la politique de suivi et de mise aux normes.	++
Assainissement eaux pluviales	Forte imperméabilisation des sols. Ouvrage de rétention consommateur d'espace et sans apport véritable sur le plan paysager.	• Limiter l'imperméabilisation des sols. • Assurer l'intégration paysagère des ouvrages de rétention.	++

III.4 Les enjeux de déplacements

Thèmes	Synthèses	Enjeux
Trame viaire	Une trame de voies secondaires issue des chemins agricoles importante, en milieu rural mais peu présente en milieu urbain. Un réseau tertiaire coupé par de nombreuses interruptions et impasses. Réseau de circulations douces existant grâce aux chemins agricoles et aux chemins creux.	• Réaliser une véritable trame viaire dans les nouveaux quartiers. • Développer des chemins piétons et des pistes cyclables.
Stationnements	Offre de stationnement surdimensionnée en période hivernale et parfois insuffisante en été.	• Anticiper et répondre aux différents besoins en stationnement. • Canaliser les stationnements anarchiques.
Déplacements	Offre de transports en commun faible. Une urbanisation étalée qui génère d'importants déplacements. 80% des déplacements se font dans la presqu'ile et 77% en voiture.	• Sécuriser les déplacements et améliorer les conditions de circulation. • Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture.

III.5 Les enjeux urbains et architecturaux

Thèmes	Synthèses	Enjeux
Le bourg	Présence de commerces en centre bourg et d'espaces publics fédérateurs pour la population.	Renforcer et valoriser la fonction du centre bourg Utiliser le foncier de façon raisonnée dans les opérations d'aménagement pour amener plus de population dans le bourg.
Les hameaux	Il reste peu de hameaux en dehors de l'agglomération. Aucun ne peut être qualifié de village au sens de la loi littoral.	Redéfinir le périmètre de ces hameaux pour être en conformité avec la loi littoral.
Les extensions d'urbanisation	L'urbanisation de la commune a été très consommatrice d'espace et exponentielle pendant de nombreuses années, ce qui a conduit à créer une nappe urbaine très étendue mais peu dense générant ainsi de nombreux cœurs d'îlot. Les espaces publics créés lors des extensions d'urbanisation sont essentiellement voués à la circulation automobile et n'ont pas de vocation ou usage particulier. Les opérations de lotissements ou d'urbanisation à la parcelle sont peu économes d' espace.	Optimiser l'urbanisation des cœurs d'îlots (plus de densité) Echelonner l'urbanisation de ces cœurs d'îlot pour préserver des réserves foncières à long terme. Limiter l'imperméabilisation des sols.
Le bâti	Le patrimoine bâti de la commune présente des qualités tant au niveau architectural que spatial.	Promouvoir la conception de maisons bioclimatiques qui soient compatibles avec l'identité de la commune. Accompagner l'évolution du bâti existant au regard des nouvelles normes énergétiques.

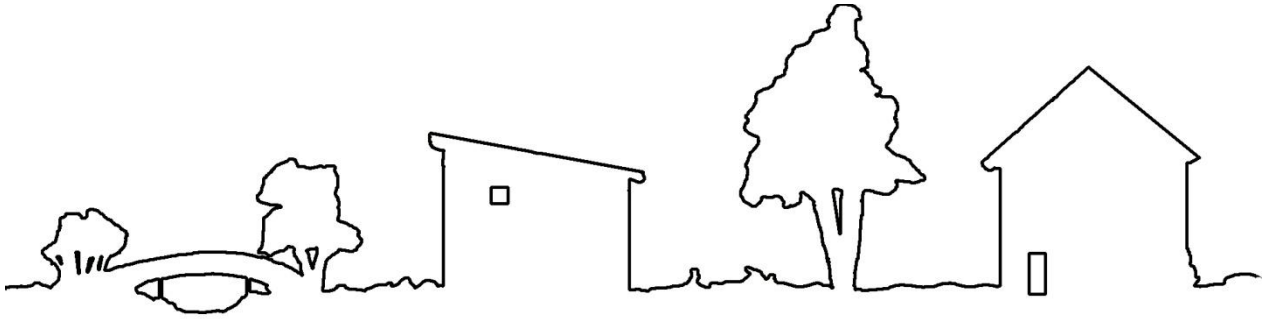

Partie 3 . Le projet du P.L.U.

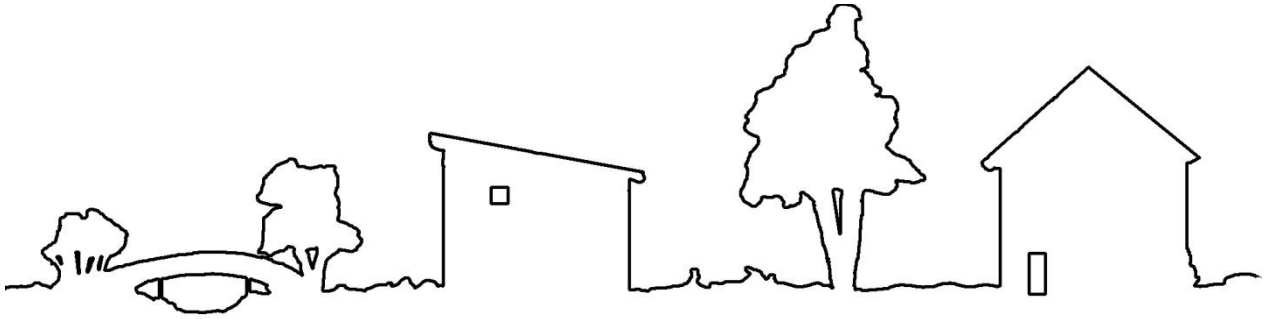

Partie 3 . Le projet du P.L.U.

I. Enjeux de l’élaboration du P.L.U. et les choix retenus